QUARANTIÈME ANNÉE — N° 11884 — JEUDI 14 AVRIL 1983

Paris et Madrid vont signer un nouvel accord de coopération militaire

LIRE PAGE 6

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,60 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; É.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La France et le terrorisme

La lutte antiterroriste, par définition, ne se mène pas au grand jour. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que nous ne disposions que de bribes d'informations sur les actions du gouvernement français dans un domaine éminemment trouble. Les révélations faites mardi 12 avril par Europe 1 sur les contacts entre Abou Iyad, le numéro deux de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), et deux représentants des autorités françaises jettent cependant une lumière nouvelle sur les intentions de Paris en la matière.

Première constatation : il se confirme bien que l'Élysée entend conserver le contrôle, voire l'initiative, de la lutte antiterroriste. Le fait qu'un très proche conseiller et ami du président de la République — M. François de Grossouvre — ait été mêlé de près aux contacts avec Abou Iyad suffit à l'indiquer. Ces contacts ont eu lieu au domicile de M. de Grossouvre, et M. Joseph Franceschi n'en a certainement pas été l'initiateur.

Deuxième constatation : en dépit des risques que toute négociation de ce genre implique, on ne paraît pas exclure, au plus haut niveau, l'établissement d'un dialogue « technique » avec des repentis du terrorisme. Ce dialogue a-t-il été fructueux ? Il le semble, à en croire les « fuites » non confirmées organisées par la partie française. Remarquons cependant qu'il est beaucoup trop tôt pour porter un jugement définitif sur cet aspect des activités gouvernementales.

Les écueils qui devront être évités sont nombreux. Ce genre de coopération nécessite, en effet, non seulement la confiance entre les deux parties mais des intérêts communs. Pour l'instant, Paris et la direction de l'O.L.P. ont bien un intérêt commun à mettre un terme au terrorisme des extrémistes palestiniens et de leurs complices. L'attentat de la rue des Rosiers est encore dans toutes les mémoires, et la mort d'Issam Sartaoui montre bien l'ampleur des luttes sanglantes qui divisent les dirigeants palestiniens.

En acceptant d'informer Paris sur les projets meurtriers du groupe dissident Abou Nidal, Abou Iyad rend un important service aux autorités françaises. Il rend aussi service à son organisation : sa démarche, qui pourrait permettre l'élimination d'ennemis politiques, tend, en effet, à le « blanchir » personnellement et à accréditer la thèse que défend l'O.L.P. depuis plusieurs années sur l'abandon du terrorisme comme moyen politique.

A ce stade du raisonnement, plusieurs questions viennent à l'esprit : les actuels dirigeants de l'O.L.P. resteront-ils toujours sur la même ligne ? Le voudront-ils ? Le pourront-ils ? Sinon, ne seront-ils pas à même, grâce aux liens établis avec les dirigeants français, de les manœuvrer, ne serait-ce que pour la durée d'une opération spectaculaire ?

Ne seront-ils pas tentés, d'autre part, en bons négociateurs, de demander un prix politique à leurs interlocuteurs ? On peut le penser si l'on se souvient de l'insistance avec laquelle M. Yasser Arafat sollicite depuis de nombreux mois une réception officielle à Paris. Comment, désormais, le lui refuser, alors que le conseiller de l'ombre de M. Mitterrand reçoit à son domicile un homme qui, dans un passé encore récent, n'hésitait pas à avoir recours au terrorisme ?

Autant d'interrogations montrent combien la voie est tortueuse sur laquelle paraît s'être engagé l'Élysée. On ne peut que lui suggérer la plus grande prudence dans ces exercices de haute voltige où l'on trouve souvent beaucoup plus malin que soi.

(Lire nos informations page 48)

Un Noir a été élu pour la première fois maire de Chicago

Un Noir, M. Harold Washington, a été élu le mardi 12 avril maire de Chicago, la deuxième ville des États-Unis. M. Washington, qui est âgé de soixante ans et défendait les couleurs du parti démocrate, a en effet remporté 51,5 % des suffrages contre 48,2 % au candidat républicain, M. Epton. Ce résultat est de nature à modifier les stratégies esquissées à la fois par le parti démocrate et par les responsables noirs en vue de l'élection présidentielle de novembre 1984.

L'horizon 84

La victoire de M. Harold Washington, à Chicago, est un événement que tous les stratèges politiques de la capitale fédérale vont s'efforcer d'analyser dans les semaines qui viennent.

Dans le camp démocrate comme chez les républicains, les yeux sont désormais tournés vers l'horizon 1984, et c'est bien évidemment dans la perspective de l'élection présidentielle que vont être tirées les leçons de ce qui s'est passé, le mardi 12 avril, dans la deuxième ville des États-Unis.

La première constatation qui s'impose, c'est que le « système » politique américain, tant décrié, fondé sur le bipartisme et le recours massif aux médias, a fonctionné au profit d'un membre d'une minorité raciale. Même si les « mots codés », employés d'ailleurs aussi bien par l'un ou l'autre candidat, ont donné parfois à la campagne un ton qualifié d'« écœurant » par de nombreux observateurs, le fait demeure : on peut être Noir et devenir maire de Chicago dans l'Amérique de M. Reagan.

Certes, Chicago n'est pas la ville la plus représentative du pays tout entier puisqu'elle compte une proportion très élevée de Noirs (environ 40 %), qui ont massivement pris le chemin des machines à voter (il n'y a plus guère d'urnes aux États-Unis) pour élire un des leurs. Mais le racisme qui s'est manifesté, quasiment à visage découvert, au cours de la campagne, a eu au moins cet avantage qu'il a clarifié le débat.

Les 12 % de Blancs qui ont voté pour M. Washington ont choisi délibérément un homme qui n'avait guère fait d'efforts pour les séduire. Cette frange de l'électorat blanc a voulu à la fois ne pas désespérer la communauté noire et rester fidèle au parti démocrate. Malgré la minceur de l'avance de M. Washington, le phénomène est encourageant.

Les dirigeants noirs nationaux, qui hésitaient beaucoup ces derniers mois sur la conduite à tenir lors de la prochaine élection présidentielle, devraient être désormais moins tentés par la solution « kamikaze » que constituerait une candidature indépendante en novembre 1984.

Le révérend Jesse Jackson, leader d'une organisation noire de Chicago, People United to save Humanity (« Le peuple uni pour sauver l'humanité »), qui a acquis une dimension à l'échelle du pays tout entier, est partant pour l'aventure.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 5.)

Le gouvernement donne des apaisements aux internes et chefs de clinique en grève

La discussion au Parlement des réformes hospitalières est reportée à la session d'automne

Réunis, mardi 12 avril, autour de MM. Edmond Hervé, secrétaire d'État à la santé, et Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, les représentants des internes et chefs de clinique des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) en grève, se sont séparés, tard dans la soirée, dans une atmosphère de conciliation. Le gouvernement, en effet, a fourni un certain nombre d'apaisements, qui portent en particulier sur les délais dans lesquels seront élaborées les réformes. La plus importante de ces mesures est le report à l'automne du projet de loi sur la réforme hospitalière.

Les représentants des internes et des chefs de clinique seront à nouveau reçus par M. Hervé le jeudi 14 avril dans l'après-midi.

La journée du 13 avril aura sans aucun doute marqué un tournant décisif dans le conflit qui menaçait, chaque jour davantage, de provoquer la quasi-paralysie des centres hospitalo-universitaires.

La grève des internes et des chefs de clinique des C.H.U., en effet, s'était durcie ces jours derniers, puisque des menaces de « grève totale » — affectant en particulier la prise en charge des urgences — avaient été émises. Au cours de la réunion du 12 avril, le gouvernement a apporté des éléments décisifs dans *le conflit qui pourraient permettre* d'entrevoir une issue favorable.

Le principal point d'achoppement du conflit portait sur la brièveté des délais dans lesquels devraient s'opérer les réformes annoncées par le deuxième gouvernement de M. Pierre Mauroy. Le secrétaire d'État à la santé a annoncé, le 12 avril, que la loi portant réforme hospitalière, qui devait être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale lors de la session parlementaire en cours, ne serait soumise au Parlement qu'à l'automne 1983.

Cette loi comporte trois volets : la « *planification* » hospitalière, qui devrait *être fortement régionalisée* ; la « *coopération* » hospitalière, c'est-à-dire les regroupements d'établissements ; la « *départementalisation* », soit la réorganisation interne des hôpitaux, réorganisation qui implique le remplacement des services actuels par des entités beaucoup plus vastes, dont la hiérarchie serait à la fois temporaire et élective.

Sur ces trois axes, la concertation reste ouverte : les grévistes des C.H.U. soulignent leur volonté d'ouverture et ne manifestent pas d'hostilité au principe de ces réformes. Ils souhaitent être davantage associés à leur élaboration.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 17.)

LA PROTECTION SOCIALE

Saint Martin et le manteau d'Arlequin

par PIERRE DROUIN

Ainsi, la « réforme » de la Sécurité sociale tiendrait en un mot : fiscalisation. C'est un peu court. Que le gouvernement et les chefs d'entreprise ne trouvent que des avantages dans cette nouvelle philosophie, on les comprend. Pour le premier, cette « fuite en avant » permet d'évacuer des révisions déchirantes. Pour les seconds, la réduction des charges sociales va dans le sens de toutes leurs revendications. Pour le citoyen, qu'il paie plus de cotisations ou plus d'impôts, la contrainte sera la même. Toutefois — et c'est le grand intérêt de cette prise en compte partielle par le budget de certaines dépenses sociales, — l'assiette sera plus justement répartie.

En revanche, pour la nation, le risque est toujours là, sinon plus grave. Les vannes de l'État-Providence restent largement ouvertes. Les frais de santé augmentent beaucoup plus vite, on le sait, que le produit national (surtout en période de « croissance zéro » !). Les fameux « prélèvements » que M. Mitterrand s'était engagé à établir vont donc croître à nouveau. Jusqu'où ?

Il est temps de mettre carrément les cartes sur la table. La sécurité sociale est une conquête fondamentale, une étape majeure dans l'histoire de la société, et l'on peut être assuré que peu de citoyens souhaiteraient revenir au système de l'assurance volontaire, comme le préconisent certains thaumaturges de droite. Même des solutions comme *la garantie d'un « minimum vital »* de soins pour les pauvres, les autres relevant de l'assurance, seraient inacceptables, et la sécurité sociale « à deux vitesses » est une offense majeure à la solidarité. Médecine de riche, médecine de pauvre.

Sans doute, même aujourd'hui, on ne peut éviter complètement, face à la maladie, cette inégalité que voulait extirper lord Beveridge, le « père fondateur » de la sécurité sociale : les titulaires de hauts revenus se servent plus et mieux du régime mis à la disposition de tous. Mais cela reste dans les limites des dérives très difficilement évitables, alors que la protection « à la carte » est d'une injustice criante.

Même si l'on trouvait des critères permettant de séparer clairement les thérapeutiques de confort et d'autres, plus indispensables, un problème délicat serait posé. Il est de plus en plus difficile de découper la santé en tranches. Comme le disait le biologiste René Dubos, « *les gens se considèrent en mauvaise santé lorsqu'ils ne peuvent faire ce qu'ils voudraient faire* ». Cette limite physiologique à la liberté, où passe-t-elle vraiment aujourd'hui ? La chirurgie esthétique n'est-elle indispensable que pour ceux qui exercent les professions d'acteur de cinéma ou de mannequin... ?

Cela dit, s'il est faux qu'un système de sécurité sociale engendre, par suite d'un vice congénital, sa propre destruction, il est vrai que la crise, qui diminue les recettes, et la montée des besoins, qui augmente les dépenses, conduisent à une impasse. Il ne suffit pas d'un rapetassage fiscal pour en sortir.

Les contribuables, les personnes qui cotisent à la Sécurité sociale, seront-ils prêts à réduire leur consommation d'autres biens pour satisfaire tous leurs besoins de sécurité face à la maladie ? Ce n'est pas impossible. On a déjà vu de curieux déplacements dans le budget des ménages lorsque la nécessité se fait sentir. Ainsi une majorité de nos concitoyens réduiraient sûrement le poste « alimentation » pour préserver celui de l'automobile ou des loisirs. La satisfaction de la demande de santé pourrait conduire à d'autres sacrifices (sur les vêtements, par exemple). Mais il y a évidemment des bornes. Or les besoins de santé tels qu'ils sont conçus maintenant sont pratiquement illimités.

(Lire la suite page 42.)



AU JOUR LE JOUR

Hasard

Les Français qui courent après la fortune seront bientôt libérés des affres de l'attente et de l'incertitude. La création d'une « loterie instantanée » devrait les soulager. Dans l'instant qui suivra l'achat d'un billet, on saura si l'on a gagné ou perdu. C'est l'accélération du hasard.

On pourrait appliquer la méthode à bien d'autres coutumes. En cas d'élection, par exemple, il serait agréable et sécurisant de savoir, dès le bureau de vote, si l'on a fait le bon choix. L'électeur n'aurait plus à patienter sept longues années pour confirmer sa conviction ou comprendre son erreur.

BRUNO FRAPPAT.

DEUX SUPPLÉMENTS

A l'occasion du voyage du président de la République :

LA SUISSE LIEU PRIVILÉGIÉ DES MÉDIATIONS

(pages 7 à 14)

A l'occasion du Salon du livre :

LA LITTÉRATURE DANS TOUS SES ÉTATS

(pages 29 à 36)

UNE EXPOSITION A PARIS

Les richesses de l'Institut

La superbe, la passionnante exposition ! Sur l'initiative de son chancelier, M. Edouard Bonnefous, l'Institut de France dévoile pour près de deux *mois le plus beau de ses trésors*, accumulés à coups de donations depuis des siècles. Chacune selon son style et sa vocation, les cinq académies ont éparpillé pour le plaisir et l'enseignement du public la profusion de leurs richesses, selon le plus séduisant des désordres.

Car c'est ce désordre qui fait tout le charme, grâce à quoi le même regard ou presque embrasse un exquis portrait de la marquise d'Antin par Nattier, l'austère édit de Villers-Cotterêts qui, l'année 1539, prescrivit de rédiger en français les actes publics. Ou, sur un parchemin conservé dans un grand état de fraîcheur comme tant d'autres, un triste et rigoureux jugement du tribunal royal en date du 29 août 867, qui ordonne à un certain Ingelwinus, qui *se croyait homme libre, de se reconnaître* le serf de l'abbaye de Saint-Denis.

Ou encore un émouvant rouleau de papyrus, carbonisé à Herculanum, et produit d'une découverte, en 1754, de huit cents rouleaux identiques rassemblés dans une seule demeure de la ville incendiée en 79 ; une tapisserie flamande du quinzième siècle dite « Mille fleurs », dont le surnom indique assez la délicatesse ; une statue « guérisseuse » de l'époque ptolémaïque, en basalte noir (fournie celle-ci par le Louvre) ; la première édition de la Bible en langue tamoule.

Pourtant l'œil ne chavire pas, l'esprit n'est pas étourdi. Accueilli ici comme il le serait dans l'apparte*ment d'un riche particulier*, le visiteur évite par la variété de cet ameublement l'ennui de l'uniformité dont se plaignait le poète : l'alignement des commodes Louis XVI, l'accrochage en file indienne des chefs-d'œuvre *d'un même auteur*.

D'autant que la pédagogie ne fait pas défaut (M. Chirac a promis à M. Bonnefous de lui envoyer les enfants des écoles). Le plus souvent un texte accompagne l'objet pour en décrire la provenance, l'itinéraire, à travers l'histoire et ses propriétaires successifs. En revanche, on regrettera — il faut bien une petite réserve — que le catalogue ne soit pas d'un maniement plus facile et qu'il ne décrive pas, semble-t-il, l'ensemble des objets présentés.

Mais il reproduit en couverture, ce qui compense un peu, la belle affiche bâtie par Georges Mathieu (de l'Institut...) pour cette présentation.

On ne saurait être complet, ou juste plutôt, en ne disant pas ce que cette exposition doit à la lumière qui la baigne. Dans les vastes salles mises à la disposition de l'Institut par le Conservatoire national des arts et métiers (dont M. Bonnefous est aussi le président), les objets respirent mieux qu'ailleurs. Comme s'ils étaient animés d'une aura de gloire. On songe aux musées mexicains de la période contemporaine, modèles de bienvenue pour les visiteurs, aussi ignorants qu'ils seraient. De ces musées qui ne font pas peur, qui sont une école de connaissance aux bras large ouverts.

PHILIPPE BOUCHER.

★ Institut de France, au Conservatoire national des arts et métiers, 1, rue Vaucanson, Paris (3e), du 12 avril au 29 mai, ouvert tous les jours de 13 heures à 17 h 30, le dimanche de 10 heures à 17 h 15.

Le Monde

dossier

THÉOLOGIE

L'œuvre de Karl Rahner

Le théologien allemand Karl Rahner était à Paris le 11 avril à l'occasion de la publication en français de son *Traité fondamental de la foi*, œuvre majeure écrite en 1976. Dans sa quatre-vingtième année, Karl Rahner n'a rien perdu de sa verve ni de son humour. Lors d'une conférence prononcée en français au Centre Sèvres, intitulée « De la patience intellectuelle envers soi-même », il s'est moqué gentiment des intellectuels et de... lui-même. Nous présentons ici l'œuvre du grand théologien qui nous a accordé un entretien. Le pasteur Lukas Vischer, enfin, donne le point de vue d'un protestant.

Vers une Église mondiale

par ALAIN WOODROW

DE la race des explorateurs du savoir théologique plutôt que des innovateurs, Karl Rahner a passé plus de quarante ans d'enseignement et de recherche à interroger la foi pour la rendre intelligible. Mais il ne fait jamais fi du passé et s'appuie sur la tradition catholique pour étendre sa vision et approfondir la synthèse qu'il élabore patiemment article après article, livre après livre.

Karl Rahner est né en 1904 à Fribourg-en-Brisgau. En 1922, il entre au noviciat jésuite de Feldkirch (Autriche). Il est ordonné prêtre à Munich en 1932 et renvoyé à Fribourg pour préparer son doctorat en philosophie. Il eut la chance d'y étudier, pendant deux ans, avec Martin Heidegger, qui était en train d'élaborer sa propre philosophie, à partir d'une position néo-kantienne.

En tant que jésuite, toutefois, Rahner dépendait de la chaire de philosophie scolastique qui existait dans cette université d'Etat, selon le concordat en vigueur entre l'Allemagne et le Saint-Siège. L'époque était celle de la lutte antimoderniste ; le magistère romain, retranché dans sa forteresse, voyait des hérésies partout. C'est ainsi que la thèse en philosophie scolastique soumise par Rahner fut jugée infidèle à la pensée de saint Thomas et rejetée par les examinateurs.

Or le thème qu'il avait choisi, « la connaissance métaphysique chez saint Thomas », l'amena à poser une question d'une importance capitale pour le développement de sa pensée : l'interprétation des idées d'un grand penseur du passé devrait-elle se contenter de répéter ses intuitions, sans sortir de la mentalité ou du contexte de l'époque ? Rahner pensait que non. Dans l'introduction de sa thèse, il écrit : *« On pourrait objecter que j'interprète saint Thomas à la lumière de la philosophie moderne. Si c'est le cas, loin de le considérer comme un reproche je l'entends comme un compliment. Car en quoi saint Thomas peut-il m'intéresser s'il n'a rien à voir avec les questions qui se posent à la philosophie aujourd'hui ? »*

Parmi les œuvres majeures de Rahner (voir encadré), celle sur laquelle sa réputation repose avant tout est la collection de *Schriften zur Theologie* (Ecrits théologiques), qui rassemble les nombreux articles, sur des sujets très variés, parus à une cadence régulière dans des revues spécialisées. Ce sont ces écrits, qualifiés par le théologien suisse Hans Urs von Balthasar de *« contribution la plus importante à la théologie de notre temps »*, qui ont établi la réputation de Karl Rahner.

Après le concile, à l'invitation de la maison d'édition néerlandaise Paul Brand, Rahner a accepté de se joindre au théologien flamand Edouard Schillebeeckx pour fonder une revue théologique internationale, qui aurait pour but d'explorer les chemins théologiques ouverts par le concile (1).

Plaidoyer pour le pluralisme

La stature de Rahner n'a fait que grandir depuis. Il a été invité par la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi, en octobre 1968, à se rendre à Rome pour défendre son ami Schillebeeckx, *dont les écrits* étaient suspectés d'hétérodoxie. Six mois plus tard, bien qu'il ait signé le « Manifeste de *Concilium* » adressé au pape pour réclamer une plus grande liberté dans la recherche théologique (2), Karl Rahner était nommé membre de la commission internationale des théologiens.

Qui plus est, Rahner profita de la première réunion de cette commission, en octobre 1969, pour prononcer un plaidoyer vibrant non seulement en faveur de la liberté de recherche, mais aussi d'un sain pluralisme théologique dans l'Eglise.

Ayant critiqué les anciennes méthodes du Saint-Office, Rahner déclare : *« De telles méthodes, en vigueur jusqu'à maintenant, présupposent une certaine unité entre foi et théologie — unité qui n'existe plus et qui a disparu à tout jamais. En fait, puisque la théologie est toujours une interprétation scientifique de la foi — une interprétation qui dépend d'une philosophie, d'une culture et d'une expérience scientifique données — une diversité de théologies est possible, du moment que c'est toujours la même foi qu'on interprète.*

» A présent, en dépit de l'unité de notre foi, la théologie est en train de se scinder en un nombre toujours plus grand de « théologies » qui échappent à la classification. En un mot, comment une congrégation doctrinale, composée d'un nombre limité de personnes, peut-elle acquérir une connaissance suffisante de ces théologies variées pour pouvoir les juger ? Les controverses auxquelles nous assistons proviennent de l'existence de ce pluralisme théologique. »

Malgré la visée synthétique de beaucoup de ses œuvres, il ne faut pas imaginer que Karl Rahner cherche à construire un système théologique, à la manière des « sommes » médiévales. Même son *Traité fondamental de la foi*, publié en Allemagne en 1976, et traduit en français aujourd'hui seulement (3), n'est qu'*une* lecture de la théologie, aussi impressionnante soit-elle.

Dans la conférence qu'il a prononcée à Paris, le 11 avril — et qui est liée à la publication de cette traduction, — Karl Rahner explique : *« Théologien, il m'a fallu donner des cours systématiques sur de nombreuses parties de la théologie envisagée comme un tout ; mais je n'ai pu écrire que des courts « essais » sur des thèmes théologiques, sans jamais réaliser d'œuvres systématiques importantes ainsi que le firent les grands théologiens du passé, même si le nombre de ces courts essais est trop grand au jugement de tel ou tel de mes collègues. Le* Traité fondamental *qui aujourd'hui est présenté en langue française semble s'inscrire en faux contre cette affirmation ; mais l'apparence est trompeuse, car ce* Traité fondamental *(...) ne prétend qu'à un simple « premier niveau de réflexion. »*

S'il faut rechercher un principe d'unité dans le *corpus* des écrits de Rahner, l'idée qui vient à l'esprit est celle d'anthropocentrisme. Le théologien n'a jamais dissocié sa quête intellectuelle de la vérité des besoins concrets des hommes. Mais il ne s'agit pas d'une anthropologie réductrice ou « horizontaliste », qui détournerait l'attention de Dieu au profit de l'homme ; il s'agit d'une anthropologie transcendantale, centrée sur l'homme ouvert à Dieu, son *« horizon infini »*. Partir de l'homme, c'est en fait déjà parler de Dieu.

Difficile mais éclairant

Tout cela est développé dans le *Traité fondamental de la foi*, livre *difficile mais éclairant*. Difficile, parce que le langage du théologien allemand n'est pas d'un accès facile — malgré l'excellente traduction de Gwendoline Jarczyk, — et que la tradition philosophique sur laquelle il s'appuie — Thomas d'Aquin, Kant, Hegel et Heidegger — n'est pas familière à la plupart des lecteurs français. Eclairant, parce que Rahner réussit le tour de force de fournir au chrétien non spécialisé, non théologien, *« une justification de la foi chrétienne en toute probité intellectuelle »*.

Il faut s'en tenir, explique Karl Rahner, à *« un premier niveau de réflexion »*, celui auquel la foi *« rend raison d'elle-même »*, alors que le second niveau de réflexion, qui n'est pas abordé dans ce livre, est celui auquel *« les sciences théologiques plurielles, dans leur domaine propre, rendent raison d'elles-mêmes chacune selon sa méthode spécifique, et d'une manière qui, pour le tout de la foi, n'est pas accessible aujourd'hui à nous tous et moins encore aux débutants en théologie »*.

Dans ce livre, l'auteur se met continuellement à la place de l'homme contemporain. Quand il traite le mystère de la Trinité, par exemple, il reconnaît que *« les formules catéchétiques sont presque incompréhensibles pour l'homme d'aujourd'hui »*. Il est vrai que les mots *« hypostase »*, *« personne »*, *« essence »*, *« nature »*, tels qu'ils sont employés dans la définition traditionnelle, n'ont aucun sens pour le non-initié.

Ce *Traité fondamental* magistral est une nouvelle illustration de la thèse chère à Karl Rahner : nous sommes au seuil d'une *« Eglise mondiale »* en gestation, qui remplacera l'Eglise *« judaïsante »* des premiers siècles et l'Eglise *« europocentrique »* qui lui a succédé. L'Eglise préconciliaire, estime Rahner, ressemblait à *« une entreprise qui exportait la religion européenne comme un produit, avec son emballage de culture et de civilisation, qu'elle considérait comme le meilleur »*.

La conclusion de Rahner est sans réplique : *« Ou bien l'Eglise reconnaît les différences essentielles des autres cultures et elle se transforme en Eglise mondiale, ou bien elle demeure une Eglise occidentale et, en dernière analyse, elle trahira le sens de Vatican II. »*

(1) Cette revue, *Concilium*, qui paraît chaque mois depuis 1965, est publiée en six langues.

(2) Paul VI aurait renoncé à créer cardinal le dominicain français Yves Congar, dit-on, parce que celui-ci était parmi les quarante théologiens qui avaient signé cette charte.

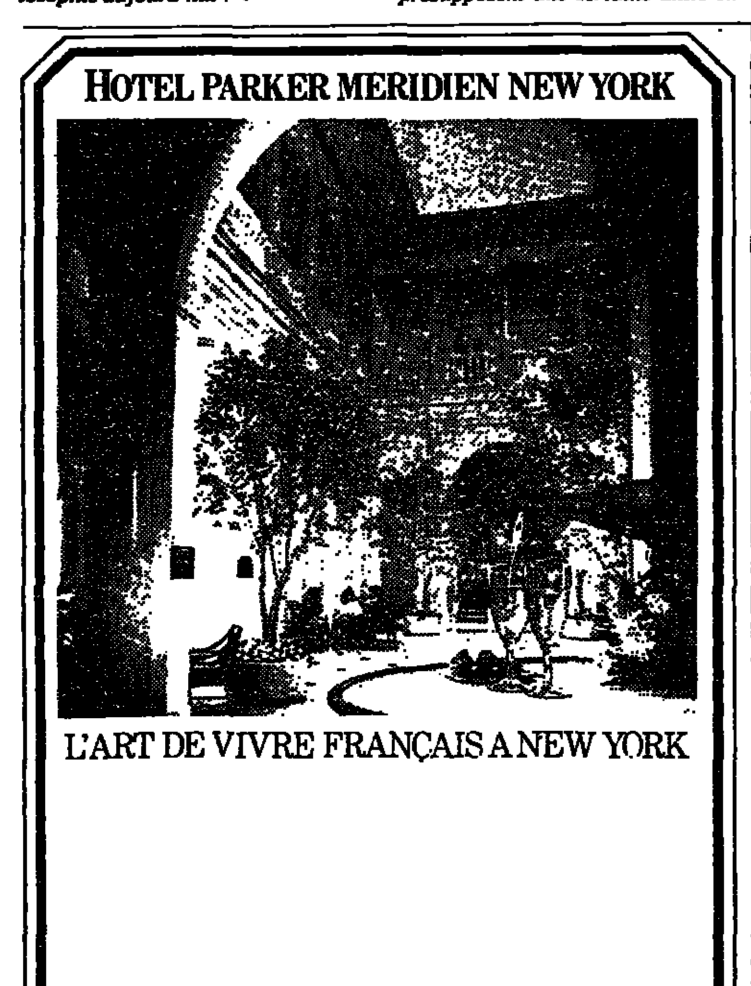
(3) *Traité fondamental de la foi, introduction au concept du christianisme*, par Karl Rahner. Editions du Centurion, 518 pages, prix de lancement 198 francs (après le 15 juin : 237 francs).

Les principaux travaux

Premières œuvres : *réinterprétation de la philosophie et de la théologie métaphysique et ascétique de saint Thomas ; mise à jour du célèbre* Enchiridion symbolorum *de Denzinger (collection des principales définitions dogmatiques de l'Église catholique) ; et élaboration, avec Mgr Hofer, d'un dictionnaire théologique en dix volumes :* « Lexikon fur Theologie und Kirche » *(cette œuvre monumentale comporte plus de trente mille articles rédigés par deux mille spécialistes, dont un tiers sont non allemands et beaucoup sont protestants ou anglicans).*

Autres grands projets : *la série* « Quaestiones disputatae » *(des études théologiques sur des questions controversées), dont vingt-six volumes ont été publiés entre 1957 et 1965 ;* « Sacramentum mundi » *(dictionnaire de théologie kérygmatique) et* « Mysterium salutis » *(manuel de théologie en vingt volumes).*

Œuvres principales : *la collection* « Sendung und Gnade » *(Mission et grâce), des études pastorales sur la nouvelle mission de l'Église dans une situation de « diaspora » ; la série de* « Schriften zur Theologie » *(Écrits théologiques) ; et* « Grundkurs des Glaubens » *(Traité fondamental de la foi).*



Entretien

L'unité des Eglises est beaucoup plus facile à réaliser qu'on ne le pense

« Votre théologie se caractérise par son approche anthropologique, et vous avez souvent plaidé en faveur d'une foi incarnée dans toutes les cultures. Quelles sont, selon vous, les limites de cette « inculturation » d'un Évangile qui est apparu lui-même à une époque et dans un lieu donnés ? A supposer que l'Église réussisse à s'adapter vraiment à la diversité culturelle — asiatique, africaine, latino-américaine, — ne risque-t-elle pas de perdre quelque chose de l'unité qu'elle estime essentielle ?

— Je ne crois pas que ma théologie se distingue fondamentalement des théologies traditionnelles par un point de départ différent du leur. La théologie fondamentale des cent cinquante dernières années admet une explication rationnelle de la foi, avec l'aide de la métaphysique et de l'histoire, et part donc, elle aussi, de tous les aspects de la vie humaine. La spécificité de ma théologie ne consiste donc que dans la recherche d'une liaison plus étroite entre la théologie fondamentale et la dogmatique, ainsi que dans le fait de repenser toujours la situation humaine en fonction des questions spécifiques du dogme. Cela est toujours possible parce que toutes les dimensions de l'existence humaine, elles aussi, sont déjà conditionnées par la grâce divine.

» Une telle théologie qui part de l'homme introduirait une fausse « inculturation » du message chrétien si le Dieu absolu, qui s'est tourné vers nous de façon irrévocable par Jésus-Christ crucifié et ressuscité, ne l'atteignait directement. C'est parce que ce message essentiel de la chrétienté peut être compris fondamentalement par toutes les cultures du monde qu'une inculturation aux multiples aspects dans toutes les cultures n'a pas besoin de promouvoir l'unité de la foi et de l'Église chrétienne, même si le pluralisme des théologies chrétiennes et de la proclamation doit encore s'accroître, afin que ce message puisse être entendu de tous les peuples.

— Vous avez récemment élaboré une série de propositions essentielles, sur les symboles de la foi, les dogmes, les structures ecclésiales, les ministères. Si elles étaient acceptées par toutes les Églises, la chrétienté serait de fait réunifiée. Comment voyez-vous l'avenir de l'œcuménisme ? Sous le pontificat actuel, l'Église catholique n'est-elle pas en train de renforcer à nouveau sa centralisation, son dogmatisme, sa prétention d'être « la seule vraie Église » ?

— Je suis convaincu que l'unité des confessions et des Églises chrétiennes pourrait être réalisée beaucoup plus rapidement et beaucoup plus facilement qu'on ne le pense habituellement. Je vais très prochainement publier un texte sur ce sujet, avec Heinrich Fries, dans la collection des *Quaestiones disputatae* publiée chez l'éditeur allemand Herder. Si les grandes Églises non catholiques de l'Occident étaient traitées par l'Église romaine à la manière des Églises orientales en communion avec le Saint-Siège, qui conservent leur spécificité, alors une unité catholique de ces Églises avec Rome deviendrait possible.

» Rome devrait en tout cas se défaire des tendances encore persistantes aujourd'hui qui renforcent la centralisation et l'uniformisation. En ce qui concerne l'orthodoxie de la foi et son unité, Rome ne devrait pas, dans l'hypothèse d'une unification, exiger des protestants davantage que ce qui est exigé des chrétiens à l'intérieur de l'Église catholique, dans la pratique concrète.

Pour un désarmement nucléaire unilatéral

— On parle beaucoup, actuellement, de la guerre, du désarmement, du pacifisme. Les évêques catholiques de plusieurs pays ont pris, ou s'apprêtent à prendre, position sur la moralité de la dissuasion nucléaire. Qu'en pense le théologien que vous êtes ?

— En ce qui concerne la question du désarmement et du pacifisme, je partage l'*opinion* enseignée par Vatican II selon laquelle une guerre atomique est en toute circonstance moralement répréhensible. Par conséquent, un chrétien ne peut, sans s'exposer au danger de la damnation éternelle, engager une telle guerre ou se défendre par une telle guerre à propos d'aucun conflit. Partant de là, je suis personnellement convaincu qu'un désarmement est absolument nécessaire pour éviter une guerre de cette nature, y compris un désarmement unilatéral.

» Sur cette dernière question, il y a évidemment des opinions différentes, *même parmi les chrétiens* convaincus. J'accorde aux chrétiens qui rejettent l'unilatéralisme la même intelligence et la même conscience chrétienne que moi, même si je suis d'avis que l'on devrait trouver dans les Béatitudes et dans l'esprit de l'Evangile le courage de la non-violence et donc celui du désarmement unilatéral.

— A la fin de cette année, la Compagnie de Jésus va se réunir à Rome en congrégation générale pour élire un successeur au Père Arrupe et pour — selon les termes du pape — « donner un nouvel élan » *à la Compagnie. Qu'attendez-vous de cette réunion ? Pensez-vous que la ligne « libérale » en faveur de l'engagement social auprès des plus pauvres contre l'injustice, définie par la trente-deuxième congrégation générale en 1974 et mise en œuvre par le Père Arrupe, sera remise en question ?*

— Je ne pense pas que les conclusions de la trente-deuxième congrégation générale touchant la nécessité pour les jésuites de promouvoir le message de l'Evangile et la justice dans le monde et dans la société représentent une ligne *« libérale »*, mais simplement la conséquence pour notre époque et la société contemporaine de l'impératif évangélique d'aimer Dieu et son prochain. Jean-Paul II, dans son dernier discours aux provinciaux jésuites, ainsi que le Père Dezza, son délégué personnel, ont entériné cette position de la congrégation générale. Et je n'ai pas le droit de mettre en doute la pondération de telles déclarations du pape et de son délégué !

» J'espère, cependant, que la ligne définie par le Père Arrupe sera poursuivie par la Compagnie de Jésus. J'ajouterai qu'il n'est vraiment pas surprenant que ces principes puissent donner lieu, sur le terrain, à des divergences d'opinion entre les jésuites et certains évêques. »

Propos recueillis par
ALAIN WOODROW.

La liberté intellectuelle

par le pasteur LUKAS VISCHER (*)

KARL RAHNER représente pour moi un des signes d'espoir dans le monde théologique d'aujourd'hui. Par toute son œuvre, il nous a montré que la foi reçue dans la tradition est capable d'une réinterprétation dans notre génération, sans nier pourtant ce que l'Eglise a dit et formulé dans le passé.

Rahner a mis en pratique ce que je considère comme un des moments les plus importants du concile : c'était le discours d'ouverture de Jean XXIII sur la distinction entre forme et contenu dans les déclarations doctrinales. Or, Rahner est le témoin le plus impressionnant de ce travail théologique de réinterprétation. Ce qui me frappe le plus chez lui, c'est sa liberté intellectuelle ; il se meut souverainement dans la réflexion théologique et nous surprend par l'originalité de ses réponses. La vieillesse qui durcit la pensée de beaucoup ne semble pas atteindre Rahner !

Comme protestant, cependant, je trouve parfois difficile d'accepter la *fidélité de* Rahner *à la tradition* formulée de l'Eglise catholique romaine. Je constate qu'il arrive à des conclusions d'une grande portée œcuménique — auxquelles j'adhère, mais en y arrivant par de tout autres chemins — et j'ai l'impression qu'il lui arrive de contredire les formules du passé.

Sur l'infaillibilité pontificale, par exemple, il essaie de concilier la position très fermée du concile Vatican I avec sa propre position très ouverte, et s'en sort par la casuistique en disant : *« De toute façon ce n'est pas grave, puisque le pape n'aura plus jamais recours à l'infaillibilité ! »*

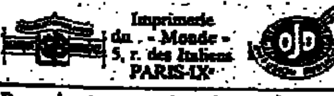
Je note aussi que Karl Rahner a été le premier catholique à dire publiquement qu'il n'y a aucune raison pour que l'Eglise catholique ne fasse pas partie du Conseil œcuménique des Eglises. C'était dans les années 60, juste après le concile, et cela montre combien lui tient à cœur la réunification des Eglises chrétiennes, sur la base d'une confession fondamentale de la foi commune.

Il y a quelque temps, Rahner a donné une conférence dans ma ville natale de Bâle, sur ce thème de l'unité, en se *rassemblant autour* d'une confession de foi minimale. Son appel a connu un écho extraordinaire dans les milieux protestants. Ma conviction est que le mouvement œcuménique ne peut avancer que dans cette direction.

Ce qui manque peut-être à la pensée de Rahner, c'est une conscience des Eglises du tiers-monde, surtout du point de vue social et politique. En cela, il demeure allemand et européen. Mais, sur le plan théologique, sa stature est mondiale.

(*) Professeur de théologie *œcuménique* à l'université de Berne et directeur de l'Institut œcuménique des Eglises réformées en Suisse.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire : n° 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE ROI HUSSEIN ET M. ARAFAT

La reprise du dialogue avec l'O.L.P. ne sera possible que si Washington fait un pas en direction des Arabes

estime-t-on à Amman

Correspondance

Amman. – *« Et maintenant ? »* s'interroge l'éditorial du quotidien jordanien *El-Rai* dans son édition du mardi 12 avril, après la rupture des pourparlers entre Amman et l'O.L.P. C'est la question que se posent aussi les Jordaniens qui, le plus souvent, en dépit de la déception généralement ressentie, jugent sage, ou *a posteriori* inévitable, la décision du roi Hussein.

La presse jordanienne, et ce n'est guère surprenant, a emboîté le pas aux dirigeants en titrant sur le revirement de dernière minute de l'O.L.P., un revirement qui porterait, confirme une source gouvernementale, sur trois points essentiels du protocole d'accord, auquel le roi Hussein et M. Yasser Arafat étaient parvenus à l'issue de leurs derniers entretiens :

– Le principe d'une confédération en tant que base de départ pour la récupération des territoires occupés, l'O.L.P. ayant finalement maintenu sa revendication d'un Etat indépendant comme préalable à toute formule d'union avec la Jordanie ;

– Les modalités de la formation d'une délégation en vue de négociations, l'O.L.P. exigeant d'être représentée nommément ;

– Enfin la centrale palestinienne aurait refusé de considérer l'initiative Reagan comme *« une étape vers des négociations de paix sur la base des résolutions du sommet de Fès et du Conseil national palestinien »*.

Beaucoup de Jordaniens cependant estiment que quelle que soit la responsabilité de l'O.L.P. dans la rupture des pourparlers jordano-palestiniens, ce sont avant tout les Etats-Unis qu'il faut blâmer, pour n'avoir pas encouragé une issue positive à ces discussions par un geste prouvant le sérieux de leurs intentions quant à un règlement au Proche-orient : l'obtention d'un retrait israélien du Liban, d'un gel des implantations israéliennes dans les territoires occupés ou *« des mesures pour contraindre les Israéliens à modifier leur attitude à l'égard d'éventuelles négociations de paix »*.

Cette opinion est partagée par les maires cisjordaniens en exil, MM. Mohammed Melhem et Fahd Kawasmeh. *« Ni le roi Hussein ni Yasser Arafat ne peuvent être tenus pour responsables de l'impasse où nous semblons être »*, nous a déclaré M. Melhem. Quant aux groupes radicaux de l'O.L.P., estime-t-il *« ils n'auraient pas eu autant d'influence et n'auraient pas constitué un obstacle à un accord jordano-palestinien si l'on avait pu être optimiste sur les chances qu'un tel accord aboutisse à des résultats »*. Visiblement déçu, M. Melhem ajoute cependant : *« Je pense que les Palestiniens ne devraient épargner aucun moyen de prouver au monde qu'ils veulent seulement la paix et qu'ils ne sont pas un obstacle sur cette voie. »*

Les deux maires pensent toutefois que les Jordaniens *« n'ont pas fermé la porte à la reprise des pourparlers avec l'O.L.P. »*. Une reprise qu'ils appellent de leurs vœux : *« Parce qu'il n'y a pas d'autre alternative pour toutes les parties que de trouver un compromis*, estime M. Melhem ; *parce qu'il est important de commencer les négociations maintenant, car s'il y a aujourd'hui une chance, limitée certes, mais une chance quand même, de faire pression sur les Israéliens, dans deux ou trois ans, il n'y aura plus aucun espoir. »*

L'hypothèse d'une future reprise des discussions entre Amman et l'O.L.P. n'est pas non plus exclue par nombre de Jordaniens, bien qu'elle soit à première vue contredite par les termes du communiqué du 10 avril, les dirigeants jordaniens insistant pour leur part sur le fait que le processus entamé avec l'O.L.P. en octobre dernier est *« bien fini »*.

Le communiqué du 10 avril est l' *« expression sincère d'une frustration »*, souligne un commentateur politique, qui estime qu'il est en quelque sorte la réponse des autorités jordaniennes aux pressions qu'elles ont subies ces dernières semaines du côté tant américain que palestinien. *« Mais les discussions doivent reprendre »*, affirme-t-il. Les uns et les autres pensent toutefois que la reprise du dialogue jordano-palestinien ne sera possible que si l'administration américaine fait un pas en direction des Arabes.

La tentation du repli

Au-delà de ces spéculations, on s'interroge à Amman sur les conséquences de l'interruption des pourparlers jordano-palestiniens. Celle-ci n'affectera pas les relations entre la Jordanie et l'organisation de M. Arafat, déclare-t-on dans les milieux gouvernementaux. Le ministre jordanien de l'information, M. Adnan Abou Odeh, affirme ainsi que le bureau de l'O.L.P. à Amman, les différents comités jordano-palestiniens et la Brigade Badr de l'Armée de libération de la Palestine stationnée en Jordanie, poursuivront *« normalement »* leurs activités.

Le gouvernement jordanien a certes indiqué qu'il continuerait à soutenir l'O.L.P., mais *« dans la mesure de ses possibilités et conformément aux exigences de la sécurité nationale »*. Une formule qui se prête à toutes les interprétations. En fait, selon une personnalité proche du pouvoir, il s'agirait essentiellement de réaffirmer que *« la Jordanie n'est pas prête, par exemple, à ouvrir un front avec Israël si l'O.L.P. le lui demande, ni à accorder à l'O.L.P. l'établissement sur son territoire de camps d'entraînement, si elle juge cela dangereux »*.

Déçu dans ses efforts pour relancer le processus de paix au Proche-Orient, le régime jordanien pourrait également céder à la tentation du repli sur soi en transformant en quelque sorte le pays en forteresse, estiment les observateurs. Il est probable en tout cas, si aucune perspective de paix ne se dessine, que les autorités jordaniennes accorderont désormais la priorité à leurs problèmes intérieurs.

« L'heure est venue de remettre de l'ordre dans la maison jordanienne », constate un universitaire.

Une autre rumeur évoque dans le même ordre d'idée l'éventualité de futures élections législatives (le Parlement jordanien étant suspendu depuis 1976). Un thème récurrent dans les milieux politiques jordaniens, mais qui prend aujourd'hui un sens nouveau dans la mesure où il pourrait refléter une volonté de séparer désormais le destin politique des deux rives du Jourdain. D'autant plus que les Palestiniens résidant en Jordanie seraient alors sommés de choisir entre leur loyauté envers l'O.L.P. et leur allégeance au royaume, affirme-t-on dans ces mêmes milieux.

Enfin, suggère-t-on encore à Amman, l'échec des négociations avec la centrale palestinienne pourrait accélérer un rapprochement entre la Jordanie et l'Egypte. Rapprochement déjà très sensible ces derniers mois (1), même si Amman n'entend pas rétablir des relations diplomatiques formelles avec Le Caire tant qu'aucune décision n'aura été prise à ce sujet au niveau de la Ligue arabe. Avant même que soit connue l'issue des entretiens Hussein-Arafat, une personnalité proche du gouvernement jordanien nous déclarait : *« Que nous entrions ou non dans un processus de négociation, ce rapprochement doit se faire et très vite, parce que nous avons besoin du soutien de l'Egypte. »*

EMMANUEL JARRY.

(1) On peut en juger par les entretiens particulièrement longs que le roi Hussein a eus avec le président Hosni Moubarak, lors de la conférence des non-alignés à New-Delhi, les fréquentes visites, à Amman, du conseiller du président égyptien, M. El Baz, et la présence, ces derniers jours au Caire, d'une délégation commerciale jordanienne.

Le président Reagan appelle les Palestiniens à un « mouvement audacieux pour sortir de l'impasse »

De notre correspondant

Washington. – Isoler les « éléments radicaux » du monde arabe : c'est le nouveau lietmotiv des dirigeants américains après la renonciation du roi Hussein à participer aux négociations de paix. Le président Reagan l'a fait comprendre, mardi 12 avril, en recevant le sultan d'Oman à la Maison Blanche, et son secrétaire d'Etat, M. George Shultz, est revenu à la charge quelques heures plus tard au cours d'une conférence de presse.

« Des éléments radicaux cherchent à empêcher le roi Hussein de se joindre au processus de paix », a dit M. Reagan. Selon lui, *« les leaders palestiniens se trouvent devant un choix clair : le* statu quo *qui perpétuerait les frustrations de leur peuple, ou un mouvement audacieux et courageux pour sortir de l'impasse. Pour notre part*, a ajouté le président américain, *nous ne permettrons pas aux forces de la violence et de la terreur d'exercer un veto sur le processus de paix. »*

Les Etats-Unis soutiennent que leurs propositions du 1er septembre 1982 restent valables et inchangées. *« Le plan que j'ai formulé est toujours sur la table »*, a dit M. Reagan. A en croire ses collaborateurs, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et le Maroc auraient réaffirmé leur appui à cette initiative au cours des derniers jours. Le secrétaire d'Etat s'est montré un peu plus explicite que le président au sujet des « éléments radicaux ». Selon lui, les chefs d'Etats arabes avaient *« fait une erreur »*, au sommet de Rabat de 1974, en accordant à l'O.L.P. l'autorité exclusive de négocier au nom des Palestiniens.

Les dirigeants américains n'ont annoncé aucune nouvelle initiative pour répondre au veto de l'O.L.P. Ils semblent avoir été aussi surpris que déçus par la défection du roi Hussein. N'est-ce pas avec l'accord préalable – et secret – de celui-ci que le président Reagan avait formulé ses propositions de paix ?

Les Etats-Unis ne peuvent exercer de pressions directes sur l'O.L.P., ne reconnaissant pas l'existence de cette organisation et n'ayant officiellement pas de contacts avec elle. Ils se tournent donc vers les capitales arabes, appelées à favoriser, dans leur propre intérêt, les éléments modérés.

Pour sa part, Washington ne semble pas disposé à accroître ses pressions publiques sur Israël. Interrogé à ce propos, M. Shultz a réaffirmé très clairement que des sanctions seraient, à son avis, inefficaces et même contre-productives.

Les dirigeants américains savent parfaitement qu'il ne suffira pas de laisser leur plan « sur la table » pour le faire adopter. Une initiative – spectaculaire, si possible – a été suggérée par plusieurs commentateurs. On a évoqué un voyage au Proche-Orient du secrétaire d'Etat, mais l'intéressé affirme n'avoir actuellement aucun projet de ce genre. On se demande, d'autre part, si, à défaut de sanctionner Israël, Washington ne pourrait offrir quelque chose de supplémentaire aux Arabes : affirmer, par exemple, le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Les responsables américains s'efforcent, en tout cas, de ménager le roi Hussein. Loin de le rendre responsable des derniers développements, ils vantent ses efforts pour convaincre l'O.L.P. C'est tout juste si on ne le félicite pas de se tenir à l'écart des négociations... Le Congrès sera-t-il aussi compréhensif ? Mardi, une sous-commission de la Chambre des représentants a déclaré que la vente d'armes à la Jordanie devrait être subordonnée à l'attitude politique de ce pays. La même sous-commission a voté une « rallonge » à l'Etat hébreu – supérieure de 365 millions de dollars aux requêtes de M. Reagan pour lannée budgétaire 1984 – en raison des difficultés de l'économie israélienne.

R. S.

ASSASSINÉ LE 10 AVRIL AU PORTUGAL

Issam Sartaoui est enterré au cimetière des martyrs d'Amman

La dépouille mortelle du dirigeant palestinien Issam Sartaoui, assassiné dimanche au Portugal, est arrivée mardi soir 12 avril à Amman à bord d'un appareil militaire marocain. Les obsèques devaient avoir lieu ce mercredi matin en présence des membres de la famille du responsable palestinien venus de Paris en compagnie du dirigeant de la gauche libanaise, M. Walid Joumblat. Issam Sartaoui devait être enterré au cimetière des martyrs d'Oum-el-Hiran, dans la banlieue de la capitale jordanienne.

A Lisbonne, l'homme suspecté de participation à l'assassinat a été placé, mardi soir, en état d'arrestation sans droit à caution par un juge d'instruction. Le communiqué officiel ne précise pas les accusations retenues par le juge Joaquim Marques Borges contre le détenu, porteur d'un passeport marocain au nom de M. Al-Awat Youssef, vingt-six ans. Cette identité est mise en doute par l'ambassade du Maroc au Portugal.

Selon la loi portugaise, le parquet a désormais quatre-vingt-dix jours pour l'instruction de l'affaire. Ce délai pourra éventuellement être prorogé de six mois. Le suspect peut être maintenu en détention préventive pendant un maximum de trois ans, avant l'ouverture de son procès devant le tribunal du chef-lieu de la commune où le crime a été commis.

A Jérusalem, M. Ouri Avnery, dirigeant du comité israélien pour la paix israélo-palestinienne, qui avait rencontré à plusieurs reprises Issam Sartaoui depuis 1976, a estimé, mardi, *« surprenante »* la désignation de M. Ilan Halevy, intellectuel franco-israélien installé en France, pour représenter l'O.L.P. lors de la phase finale du congrès de l'Internationale socialiste. *« C'est un gadget destiné à la presse, rien de plus »*, a estimé M. Avnery, qui fut le premier journaliste israélien à interviewer M. Yasser Arafat en août 1982, ajoutant : *« Nous poursuivrons des efforts sérieux, de longue haleine, pour consolider le dialogue israélo-palestinien qui s'est déjà engagé. »*

Parmi les militants du mouvement La paix maintenant, dont une délégation a rencontré récemment des dirigeants de l'O.L.P. en Europe de l'Est, on remarquait, mardi, que *« les Israéliens qui veulent sincèrement la paix œuvrent au sein de leur peuple et ne jouent pas les faire-valoir »*. Le porte-parole du mouvement, M. Tsali Rechef, a affirmé que *« M. Halevy est un original, pratiquement inconnu en Israël, qui ne représente que lui-même »*. – *(A.F.P.)*

Egypte

Le Conseil d'Etat entérine la décision de Sadate de destituer le pape Chenouda III

Correspondance

Le Caire. – A moins d'une décision contraire du tribunal administratif supérieur, devant lequel ses avocats peuvent encore faire appel, Chenouda III ne sera bientôt plus le pape de la communauté copte orthodoxe d'Egypte. Le Conseil d'Etat a en effet rendu un verdict en ce sens mardi matin 12 avril au Caire, dans la confusion la plus totale. Annulant la partie du décret du président Sadate relative à la formation d'une commission papale (cinq évêques) destinée à diriger collégialement la communauté après la destitution de Chenouda III, le Conseil d'Etat, en revanche, a rejeté toutes les autres demandes de la défense et donc confirmé la mise à l'écart du chef religieux coptes des chrétiens égyptiens. Paradoxalement, le verdict a été accueilli sous les applaudissements d'une foule de plusieurs centaines de personnes qui avaient mal entendu et mal interprété les propos du président de cette haute juridiction (1).

Si une partie de la bourgeoisie ou certains notables et dignitaires religieux se réjouiront discrètement de l'élimination d'un pape qu'ils jugeaient trop peu *« diplomate »* et embarrassant, il ne fait aucun doute que cette décision sera mal reçue par la grande majorité des cinq à sept millions de coptes orthodoxes qui appréciaient le dynamisme et le courage du pape déchu. L'ingérence du pouvoir exécutif dans les affaires internes de l'Eglise risque par ailleurs d'avoir certaines conséquences sur l'avenir des relations entre l'Etat et l'Eglise.

Les chrétiens d'Egypte auront-ils d'autre choix que de se soumettre totalement au bon plaisir du prince ? se demandaient certains coptes après le verdict. Car, au fond, disaient-ils, que pouvait-on reprocher à Chenouda III, sinon d'avoir réagi avec énergie aux provocations diverses d'extrémistes musulmans encouragés par la complaisance ou le laxisme du pouvoir précédent ? Il est vrai que, avec le président Moubarak, la communauté chrétienne a beaucoup moins de soucis à se faire en ce domaine.

Reste à savoir ce que va devenir l'Eglise copte. Si, pour les avocats du gouvernement, le pape étant désormais *« empêché par la loi »* d'être réétabli dans ses fonctions, de nouvelles élections papales doivent avoir lieu, ce n'est cependant pas l'opinion de certains défenseurs de Chenouda III, qui estiment impossible d'élire un nouveau pape alors que le précédent jouit de toutes ses facultés.

Selon certains spécialistes des milieux coptes, la dissolution de la commission papale composée d'évêques peu favorables à Chenouda III constituerait un *« geste »* envers le pape déchu. Celui-ci pourrait être amené à se prononcer discrètement sur le choix de son ou de ses *« successeurs »* et accepter, dans ces conditions, de demeurer à l'écart.

MOUNA EL-BANNA.

(1) C'est ainsi que les dépêches d'agence, reproduites dans nos éditions du 13 avril, ont annoncé par erreur que le Conseil d'Etat avait annulé la décision de l'ancien président Sadate de destituer Chenouda III (N.D.L.R.).

LE DIALOGUE EURO-ARABE

M. Genscher souligne la « volonté politique » des Dix de « renforcer la solidarité entre les deux régions »

De notre envoyé spécial

Hambourg. – L'assassinat à Lisbonne de Issam Sartaoui – *« un événement horrible »*, a dit M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de R.F.A. – a donné une tonalité dramatique à l'ouverture du symposium sur le rapport des deux cultures (arabe et européenne) qui se tient du 11 au 15 avril, à Hambourg.

Cette rencontre, à laquelle participent des intellectuels représentatifs des deux rives de la Méditerranée, avait été décidée dès la fin de 1973 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la C.E.E. et ceux de la Ligue arabe ; préparée activement en 1977 en vue de sa tenue en septembre 1979 et ajournée à la suite des accords de Camp David, elle constitue la première réalisation concrète du dialogue euro-arabe.

Dans son allocution, le chef de la diplomatie ouest-allemande a souligné la *« volonté politique »* des Dix de *« renforcer la solidarité entre les deux régions »*. M. Genscher a rappelé les résolutions de la C.E.E. sur le conflit israélo-arabe, dénoncé les implantations israéliennes dans les territoires occupés, *« qui empêchent le dialogue »* et réclamé le retrait de toutes les troupes étrangères du Liban. *« Le dialogue euro-arabe doit être pris au sérieux »*, a-t-il affirmé, avant d'exprimer l'espoir que ce symposium culturel contribuera à relancer les négociations politiques et facilitera la tenue de la réunion des ministres des affaires étrangères arabes et européens si longtemps différée. Celle-ci pourrait avoir lieu à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Entre-temps, les commission techniques pourraient, comme pour la culture, *amorcer une coopération concrète* euro-arabe en commençant par le domaine agricole, indiquaient les fonctionnaires de la Ligue arabe.

Visiblement ému par la mort de M. Sartaoui *« un militant de la liberté et de la paix »*, a-t-il dit, M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, a, une fois de plus, appelé les Européens à s'opposer aux *« menaces sans précédent »* qu'Israël fait peser sur la paix en occupant une partie du Liban, *« une des principales charnières entre l'Occident et l'Orient »*, en cherchant à *« effacer le patrimoine arabe »* à Jérusalem, où *« l'archéologie est utilisée par les Israéliens comme une arme »* et en voulant annexer la Cisjordanie. M. Klibi a rappelé tout ce que la civilisation européenne doit à la civilisation arabo-islamique qui innova dans tous les domaines du septième au quatorzième siècles.

Pourquoi cet apport a-t-il été occulté et comment y remédier ? C'est un des thèmes qui dominera les débats, tout comme celui du transfert des technologies, cette fois dans le sens Europe-monde arabe.

Parallèlement, en séance plénière, trois ateliers – enseignement, émigration, culture – devraient décider des mesures concrètes à prendre pour que le dialogue culturel euro-arabe ne soit plus l'apanage des spécialistes, mais s'élargisse aux peuples et devienne une réalité quotidienne.

PAUL BALTA.

L'Irak lance un appel aux grandes puissances « en vue de mettre un terme » à son conflit avec l'Iran

L'Irak a appelé, mardi 12 avril, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité à *« assumer leurs responsabilités pour l'application des résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité en vue de mettre un terme à la guerre irako-iranienne »*.

M. Esmat Kettani, sous-secrétaire au ministère irakien des affaires étrangères, a convoqué les ambassadeurs d'Union soviétique, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France et de Chine pour les informer de l'évolution de la situation militaire sur le front irako-iranien et leur faire part du *« succès remporté par l'Irak contre l'agression iranienne »* et de *« sa capacité à faire face à la politique expansionniste »*.

Entre-temps, les combats se poursuivent sur le front sud pour le contrôle de la bande frontalière au nord de la localité iranienne de Fakkeh (Nord- Khouzistan), occupée par l'Irak depuis le début de la guerre en septembre 1980. Téhéran a annoncé, mardi, une nouvelle série d'opérations dans cette zone située à environ 60 kilomètres à l'est de la ville irakienne d'Amarah. Selon un communiqué officiel, plus de 150 kilomètres carrés de territoire iranien ont été déjà reconquis depuis dimanche. Il semblerait donc que les opérations iraniennes en cours visent à éliminer définitivement la poche irakienne dans la région de Fakkeh.

Bagdad a menacé, mardi, l'Iran d'une riposte *« plus violente »* si l'aviation iranienne bombardait des objectifs civils iraniens. La menace d'une intensification des combats pourrait compromettre la réunion, jeudi à Koweït, de la conférence chargée de combattre les effets de la marée noire dans le Golfe. – *(A.F.P.)*

ASIE

APRÈS L'OFFENSIVE VIETNAMIENNE A LA FRONTIÈRE THAILANDAISE

Les ministres des affaires étrangères des pays d'Indochine se sont réunis à Phnom-Penh

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Une conférence extraordinaire des ministres des affaires étrangères du Laos, du Cambodge et du Vietnam s'est réunie, le mardi 12 avril à Phnom-Penh, vient d'annoncer l'Agence vietnamienne de presse (V.N.A.). Son objectif, a précisé dans son discours d'ouverture M. Hun Sen, chef de la diplomatie cambodgienne, était d'analyser la situation au lendemain du sommet des trois Etats indochinois à Vientiane et du sommet des pays non alignés à New-Delhi, et de *« mettre au point les mesures appropriées pour continuer l'offensive diplomatique »*. M. Hun Sen s'est félicité *« des victoires récemment remportées sur les plans politique, diplomatique et militaire »* qui ont montré *« combien* [notre] *force est puissante,* [notre] *position est solide et* [notre] *cause est rayonnante de justice »*.

Pause diplomatique ou militaire ? Le calme relatif qui règne depuis quelques jours le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge — bien que l'on signale, ce mercredi *13 avril, des accrochages dans* la région de Trat entre forces vietnamiennes et soldats thaïlandais — est-il de bon ou de mauvais augure ? Après s'être emparées, le 31 mars, du bastion khmer rouge du Phnom-Chat et, le 3 avril, de la base sihanoukiste d'O'Smach, les troupes de Hanoï ne v:nt-elles pas achever, avant la fin de la saison sèche, leurs opérations de *« nettoyage »* des *« zones libérées du Kampuchéa démocratique »* ?

On indique, de source militaire, que les soldats vietnamiens, appuyés par des blindés et de l'artillerie, menacent sérieusement les bases de Nong-Samet et de Ban Sangae, tenues par le Front de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.). M. Son Sann, son président, est convaincu que *« le Vietnam veut se débarrasser de* [nous] *une fois pour toutes »*. Les organisations humanitaires ont préparé plusieurs sites d'évacuation en territoire thaïlandais pour héberger, en cas de malheur, les quelque cent mille Cambodgiens qui vivent dans ces deux camps.

Comme convenu, les Etats-Unis ont accéléré leur programme de fournitures d'équipements militaires à la Thaïlande. Ils lui ont déjà livré, les 9 et 11 avril par avions-cargos, des missiles Red-Eye sol-air et huit canons de *155 mm* à longue portée. La troisième et dernière cargaison est attendue le 19 avril par bateau. Le *Nhan Dan*, le quotidien du P.C. vietnamien, a qualifié d'*« acte très grave »* *« cette campagne de ravitaillement en armes de guerre, la plus grande que l'on ait jamais vue depuis des années »*. De son côté, le ministère des affaires étrangères du régime de Phnom-Penh a dénoncé, *dans un* communiqué, cette *« livraison d'engins de guerre modernes qui risque de faire dégénérer la tension à la frontière en confrontation majeure »*.

Dans ce même communiqué, les autorités de Phnom-Penh s'en prennent à l'armée *thaïlandaise*, qui, à cause de l'appui qu'elle aurait accordé aux Khmers rouges, a empêché une réussite complète des opérations à Phnom-Chat. Elles précisent, à cet égard, *« qu'il* [leur] *incombe le droit et le devoir de délivrer des griffes de Pol Pot les habitants kampuchéens encore enfermés à Phnom-Chat »*.

Pour sa part, le ministère vietnamien des affaires étrangères, a indiqué, dans un mémorandum, que *« les volontaires de* [son] *armée ont reçu des instructions strictes de ne pas porter atteinte au territoire thaïlandais »*. A son avis, *« c'est là une retenue nécessaire pour ne pas entraver la tendance au dialogue qui prend essor dans la région »*. *« S'il y a eu des soldats thaïlandais capturés ou tués, c'est,* d'après Hanoï, *parce qu'ils se sont engagés profondément dans l'appui aux Khmers réactionnaires. »*

Le général Saiyud Kerdphol, commandant suprême des forces armées thaïlandaises, a dénoncé la tac*tique de Hanoï, qui, selon lui,* vise à pousser son pays dans l'engrenage de la guerre. *« Nous nous battrons seulement si et quand les troupes vietnamiennes pénètrent sur notre sol et violent notre souveraineté »*, a-t-il affirmé.

Quant à la Chine, qui, en janvier dernier, par la voix du chef d'état-major de son armée, avait promis de *« se tenir épaule contre épaule avec la Thaïlande si les soldats vietnamiens osaient l'envahir »*, elle a averti que le nombre croissant de *« provocations »* et d'*« incursions »* commises par Hanoï à la frontière sino-vietnamienne pourrait avoir de *« graves conséquences »*. Hanoï vient, en termes voisins, d'accuser Pékin d'agissements similaires...

JACQUES DE BARRIN.

Chine

ARRÊTÉS EN NOVEMBRE 1981 A SHANGHAI

Plusieurs jésuites sont condamnés à de lourdes peines de prison

Selon des informations dignes de foi qui viennent de nous parvenir, *deux prêtres catholiques qui avaient* été arrêtés le 19 novembre 1981 à Shanghaï *(le Monde* du 4 décembre 1981) ont été jugés et condamnés le *22 mars par les tribunaux chinois. Il* s'agit de deux jésuites, le Père Vincent Chu (soixante-sept ans) et le Père Joseph Chen (soixante-quinze ans). *Les peines qui leur ont été infligées* sont respectivement de quinze et onze ans de prison.

Les deux prêtres avaient subi de *longues* périodes de *détention* dans le passé, avant et pendant la révolution culturelle. Libérés en 1979, ils avaient regagné leurs familles et avaient repris un apostolat discret, sans toutefois adhérer à l'Eglise patriotique, la seule dont l'existence est reconnue par le gouvernement chinois. Ce n'est pas pourtant en raison de leurs activités religieuses qu'ils ont été condamnés, officiellement du moins. Les chefs d'accusation retenus contre eux comportent *« contacts avec des étrangers mettant en danger la souveraineté et la sécurité du pays », « recueil de renseignements », « fabrication de rumeurs »* et *« incitation à des conflits dans la population »*.

Selon les informations dont on dispose, il apparaît en fait que leur arrestation et leur condamnation ont été en large partie provoquées par l'irritation que causaient, dans le *clergé de l'Eglise patriotique, à la fois* leur activité religieuse locale « non officielle » et les contacts multiples qu'ils entretenaient avec des catholi*ques étrangers membres de l'Eglise* romaine, non reconnue par Pékin.

Une vingtaine de catholiques avaient été arrêtés en novembre *1981 à Shanghaï. Une partie d'entre* eux ont été libérés après une détention de quelques mois. D'autres ont, semble-t-il, *été condamnés* avant le procès des Pères Chen et Chu. C'est en particulier le cas de deux autres jésuites, le Père Stanislas Shen (quatre-vingt-un ans), qui a été condamné à une peine de dix ans de détention, et le Père Etienne Chen (soixante-quatre ans), condamné à deux ans et demi de prison.

La situation des catholiques qui continuent à reconnaître l'autorité du Saint-Siège reste extrêmement précaire en Chine. Les autorités de Pékin se défendent, dans des conversations privées, de mener à leur encontre une politique de persécution systématique, et qualifient des arrestations comme celles de Shanghaï d'« incident local ». Il va de soi cependant que de tels « incidents », *même s'ils résultent en partie de frictions* entre catholiques d'appartenances différentes, ne sauraient se produire sans le consentement du pouvoir central.

Au sein même de l'Eglise patriotique officielle, des courants très divers ont commencé à se manifester depuis la reprise, il y a quelques années, des *activités religieuses. Si les dirigeants* de cette Eglise adoptent en général des positions très intransigeantes à l'égard du Vatican, refusant toute *forme de dialogue avec Rome*, d'autres membres du même clergé ont devant leurs fidèles une attitude toute différente, allant jusqu'à exprimer leur communion d'esprit avec l'Eglise catholique universelle et leur respect pour l'autorité spirituelle du pape.

On ne perçoit guère, néanmoins, de signes d'assouplissement dans les relations entre Pékin et le Vatican, qui se sont encore altérées après la nomination par Jean-Paul II de Mgr Dominique Deng, un an après sa libération de prison, comme archevêque de Canton *(le Monde* du 26 juin 1981). Il apparaît que les autorités de la R.P.C. continuent à éprouver la plus grande difficulté à concevoir comment un lien quelconque pourrait s'établir entre le Saint-Siège et une Eglise catholique chinoise sans qu'aucune atteinte soit portée pour autant à la souveraineté nationale de la Chine.

A.J.

ÉCONDUITE PAR L'AMBASSADE AMÉRICAINE

Une jeune Chinoise s'est vu refuser le droit d'asile à Tokyo

De notre correspondant

Tokyo. — Les gouvernements américain et japonais se sont-ils rendus coupables d'infraction à la convention internationale sur les réfugiés, le premier en éconduisant et le second en remettant aux autorités de la République populaire une ressortissante chinoise qui souhaitait bénéficier du droit d'asile ?

La presse japonaise a rapporté ces jours-ci qu'une interprète chinoise, Mlle Tsai Guangming (vingt-huit *ans), membre d'une délégation offi*cielle séjournant au Japon, s'était rendue le 15 mars à l'ambassade des Etats-Unis à Tokyo. Econduite par les Américains, elle s'est bientôt retrouvée aux mains des autorités japonaises. Selon la presse, elle aurait alors *« été interrogée pendant trois ou quatre jours avant d'être remise par les Japonais à l'ambassade de Chine à Tokyo et déportée »*. Certains journaux affirment même qu'elle a tenté de se suicider.

Lundi matin 11 avril, le porte-parole du ministère des affaires étrangères *nous a affirmé qu'il* s'agissait d'*« une simple histoire d'amour »* (Mlle Tsai comptait se marier à un Japonais), et que, après quelques hésitations, la jeune femme était retournée en Chine *« de son plein gré »* pour y accomplir les formalités nécessaires à son mariage. Selon le même porte-parole, elle n'avait *« jamais formulé de demande d'asile »* et *« il était faux de prétendre qu'elle avait été déportée »*.

Mais alors pourquoi ces démarches risquées ? Certains diplomates *s'interrogent sur la précipitation* mise à se « débarrasser » de la jeune femme sans qu'elle ait pu bénéficier, conformément aux principes humanitaires, *ni d'un délai de grâce* ni des conseils d'un avocat. On souligne que, dans le cas de Mlle Hu Na, joueuse de tennis réfugiée aux Etats-Unis *(le Monde* du *9* avril), le gouvernement américain avait mis neuf mois avant de trancher en sa faveur. L'affaire de Mlle Tsai a été « réglée » en une semaine.

Sur ces entrefaites, l'ambassade des Etats-Unis nous a déclaré lundi après-midi, après plusieurs jours de mutisme, que Mlle Tsai avait bien *« demandé l'asile politique à l'ambassade »*. Cependant, *« l'affaire étant de la juridiction du gouvernement japonais ou du bureau du haut commissaire des Nations unies aux réfugiés (H.C.R.), elle a été remise »* à cette organisation humanitaire. Or le H.C.R. n'étant plus directement compétent pour les cas individuels depuis que le Japon a ratifié la convention sur les réfugiés et son *protocole* (début 1982), Mlle Tsai s'est rapidement retrouvée aux mains des autorités nippones — avant d'être remise aux Chinois.

Il est très étonnant de constater que, dans la version américaine, la jeune femme a fait une demande d'asile alors que les Japonais affirment qu'elle n'en a jamais faite. Pour sa part, le délégué du H.C.R. à Tokyo, M. Ali Mohamed nous a *déclaré : « Nous avons pour politique officielle de ne pas commenter les cas individuels. »*

« C'est une lamentable affaire dans laquelle chacun fait preuve d'hypocrisie, nous a dit un diplomate occidental. *Les Etats-Unis, à la veille de l'affaire Hu Na, ne voulaient évidemment pas envenimer les choses avec la Chine. Mais, connaissant le pragmatisme des Japonais et l'importance capitale de leurs relations avec Pékin, ils auraient dû prévoir ce qui allait se passer. Ce qui est clair, c'est l'avertissement ainsi donné à tous les Chinois qui chercheraient asile auprès du gouvernement japonais ou de l'ambassade américaine à Tokyo. »*

Il semble, en effet, que la raison d'Etat l'ait emporté sur ce principe humanitaire élémentaire qu'est le droit à la protection internationale pour tout individu craignant la persécution. Les Japonais ayant ratifié la convention sur les réfugiés — qui prévoit le droit d'asile, — il est pour le moins surprenant d'entendre le porte-parole du ministère des affaires étrangères répéter que le gouvernement de Tokyo *« a pour principe de n'accorder l'asile politique à personne »*.

R.-P. PARINGAUX.

VICE-MINISTRE SOVIETIQUE DES AFFAIRES ETRANGERES

M. Kapitsa a mis en garde le Japon contre un renforcement de ses capacités militaires

De notre correspondant

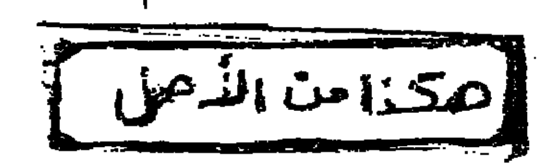
Tokyo. — Les conversations entre le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Mikhaïl Kapitsa, et son homologue japonais, M. Toshijiro Nakajima, ont *buté*, le mardi 12 avril, sur les questions d'armements nucléaires, questions qui ont récemment aggravé le contentieux bilatéral et fait monter le ton entre Moscou et Tokyo *(le Monde* du 9 avril). M. Kapitsa aurait proposé la conclusion d'un accord par lequel Moscou « garantirait » le non-usage de ses armes nucléaires contre le Japon, à condition que ce dernier s'engage à poursuivre sa politique de renonciation à la possession, ou au stationnement sur son territoire, de pareils armements. Tokyo aurait rejeté cette offre, rappelant ses principes antinucléaires et soulignant que pareil engagement de sa part devrait être précédé de mesures concrètes de désarmement du côté soviétique.

Reprenant les récent propos des dirigeants soviétiques, M. Kapitsa aurait alors *mis en garde le Japon* contre tout renforcement de ses capacités militaires dans le cadre de la stratégie américaine.

Il aurait souligné, selon la presse japonaise, qu'un tel développement entraînerait des contre-mesures de la *part de Moscou*. Par ailleurs, le diplomate soviétique s'est déclaré opposé à toute « reconnaissance croisée » des deux Corées.

R.-P. P.





هكذا من الأصل

L'ÉLECTION DE M. HAROLD WASHINGTON, UN DÉMOCRATE NOIR, A LA MAIRIE DE CHICAGO

L'horizon 84

(Suite de la première page.)

Celle-ci lui fournirait assurément une immense publicité personnelle, et lui permettrait de parler au nom de ses vingt-huit millions de frères de race. Mais l'échec assuré de cette tentative n'a pas de quoi séduire les responsables noirs, qui connaissent les règles du jeu politique aux États-Unis.

Le pays n'est pas encore mûr pour élire un président noir. Il n'y a pour la communauté de couleur qu'une seule voie possible : monnayer son vote auprès d'un démocrate blanc qui soit réellement *décidé* à l'aider, comme John Kennedy jadis, et plus récemment M. Jimmy Carter.

Les candidats démocrates à la Maison Blanche avaient parfaitement compris l'enjeu de cette élection municipale, qui commande vraisemblablement le vote noir en novembre 1984. MM. Walter Mondale, John Glenn et Gary Hart avaient pris ces dernières semaines le chemin de Chicago pour soutenir M. Washington. Un échec de ce dernier aurait favorisé les desseins de M. Jackson et des éléments les plus « durs » de la communauté noire. L'éventualité d'une candidature noire indépendante est un cauchemar pour les démocrates, qui ne peuvent espérer reprendre la Maison Blanche sans le soutien des minorités raciales, qui leur est traditionnellement acquis.

Un prochain test, de moindre importance mais néanmoins significatif, aura lieu le 17 mai à Philadelphie, avec les primaires démocrates pour la mairie de cette ville. Seront encore en compétition un Noir (M. Wilson Goode) et un Blanc (M. Frank Rizzo). Philadelphie, qui est la quatrième ville des États-Unis, compte à peu près la même proportion de Noirs que Chicago...

Ces dernières années, les Noirs ont conquis de nombreux bastions municipaux, et parmi les plus grands. La capitale fédérale leur est acquise depuis qu'elle élit directement son maire. A Los Angeles, M. Thomas Bradley est toujours en place, malgré son échec au poste de gouverneur de Californie, qui a sonné le glas de ses ambitions nationales (s'il avait emporté le capitole de Sacramento, il pouvait espérer poursuivre à Washington un parcours jusque-là sans faute). MM. Andrew Young et Coleman Young, dont les personnalités sont très contrastées, règnent respectivement sur Atlanta (Georgie) et Detroit (Michigan), de même que MM. Kenneth Gibson sur Newark (New-Jersey), et Ernest Morial sur La Nouvelle-Orléans (Louisiane). On atteint au symbole avec M. Richard Arrington à Birmingham (Alabama), théâtre de violents affrontements au temps de Martin Luther King et de la lutte pour les droits civils.

Il est visiblement plus facile pour un Noir d'être élu maire que membre du Congrès. Il n'y a actuellement que vingt et un représentants noirs et aucun sénateur. Mais l'accession des Noirs à la vie politique est un phénomène progressif qui se poursuit, pratiquement sans à-coup ni recul notable, depuis les grands combats des années 50. Le vote noir est, dans chaque élection présidentielle, un élément considérable, et parfois, comme en 1976 avec M. Carter, décisif. Dans les régions à forte population noire, telles que le Sud profond ou les grandes métropoles de la côte Est et du Nord-Est industriel, leur choix est prépondérant.

La leçon de Chicago, malgré les aigreurs de la campagne, est heureuse non seulement pour le parti démocrate, mais pour la démocratie tout court.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Toute une vie marquée par la politique

Orateur réputé, M. Harold Washington, devenu mercredi 13 avril, à soixante ans, le premier maire noir de Chicago, a passé l'essentiel de sa vie dans le monde de la politique.

Son père était le responsable d'une circonscription électorale de Chicago (precinct captain). A sa mort, en 1954, M. Harold Washington, diplômé en droit, hérita de cette responsabilité.

Dix ans plus tard, il est élu pour la première fois à l'Assemblée de l'État de l'Illinois (où il siégera pendant douze ans. Sa carrière se déroule alors au sein de la puissante « machine » du parti démocrate qu'un de ses prédécesseurs à la mairie de Chicago, Richard Daley, avait bâtie.

En 1977, M. Harold Washington rompt avec la « machine » démocrate, parce qu'elle refuse de partager le pouvoir avec des hommes politiques noirs. En 1980, il est élu à la Chambre des représentants, et il sera réélu en 1982. Au sein du Congrès, usant de son éloquence et de son sens aigu de l'humour, il s'est acquis une réputation de défenseur énergique des droits civiques.

Les cheveux grisonnants, une fine moustache, M. Harold Washington est un ancien champion local du 110 mètres haies et fut un bon boxeur amateur.

A plusieurs reprises, il connut des ennuis avec la justice, qui furent largement exploités au cours de la campagne électorale : un mois de prison pour ne pas avoir rempli ses déclarations d'impôts pendant quatre ans et une interdiction d'exercer sa profession d'avocat pendant cinq ans (*le Monde* daté 10-11 avril). Il a toujours admis ses fautes, déclarant en souriant qu'il est toujours en retard pour payer ses notes : *« J'ai fait des erreurs, mais ce n'était que des erreurs. Peut-être pas des peccadilles, mais pas grand-chose de plus. Et j'ai été puni, plus que de normale, pour ces erreurs. »*

Depuis son séjour en prison, M. Harold Washington retourne chaque année visiter les détenus. Lors de sa dernière visite, alors que sa campagne électorale était commencée, une station de télévision locale avait ainsi commencé son reportage : *« Harold Washington était aujourd'hui un peu comme chez lui. »*

● *Pour aider les sinistrés de la ville colombienne de Popayan*, cité historique complètement détruite par le tremblement de terre de la semaine dernière, un compte a été ouvert à la Banque Sudameris France, 12, rue Halévy, Paris 75009. (Compte nº 58 25 78 000.00, mentionner Sinistrés de Colombie.)

Le scrutin a mis en évidence la persistance des tensions raciales

De notre correspondant

Washington. — Pour la première fois dans son histoire, Chicago s'est donné un maire noir. Le candidat démocrate, M. Harold Washington, l'a emporté, mardi 12 avril, sur son adversaire républicain, M. Bernard Epton, par 51,5 % des suffrages, contre 48,2 %. Ainsi se conclut une intense bataille (*le Monde* daté 10-11 avril) qui avait fait beaucoup de bruit aux États-Unis en raison de son caractère racial.

L'écart entre les deux candidats aurait dû normalement être beaucoup plus net. Ville démocrate depuis 1931, Chicago ne donne jamais plus de 30 % de ses voix au représentant du parti républicain. Mais, cette fois, c'est un Noir qui avait remporté les « primaires » démocrates, amenant nombre d'électeurs blancs à changer de camp.

L'élection du 12 avril a battu tous les records de participation (plus de 85 %), mais aussi tous les records financiers puisque 18 millions de dollars auraient été dépensés entre les primaires et le scrutin final. Raciale, la campagne l'a été de bout en bout. C'est parce qu'il est noir que M. Washington gagna les « primaires », faisant le plein des voix de sa communauté, qui représente 40 % des inscrits. Mais parce qu'il est noir, la mairie risquait de lui échapper.

Les deux candidats ont contribué à ce climat, chacun à sa façon. M. Washington avait fait des allusions maladroites au pouvoir noir, présentant sa victoire comme la revanche d'une communauté humiliée. Quant à M. Epton, il ne faisait rien pour dissiper la peur des électeurs blancs. Son slogan était ambigu à souhait : *« Epton, avant qu'il ne soit trop tard. »*

L'élection de Chicago a illustré la persistance des tensions raciales aux États-Unis. Mais elle les a reflétées assez mal, en raison du caractère particulier de cette ville — la deuxième du pays après New-York — dont les communautés ethniques sont nombreuses et très coupées les unes des autres. D'autres grandes métropoles, comme Los Angeles, Washington, Detroit et Atlanta, se sont donné des maires « de couleur » sans autant de drames.

La personnalité des candidats faussait également le scrutin. Si M. Epton — un juif libéral — devait se faire accepter par une ville de tradition catholique et conservatrice, M. Washington, lui, devait justifier plusieurs « erreurs » passées, comme la non-déclaration de ses impôts pendant quatre ans.

Les résultats du 12 avril peuvent avoir des conséquences locales et nationales. Sur place, on s'interroge sur l'avenir de la « machine démocrate » de Chicago — la plus célèbre des États-Unis, — que M. Washington s'était engagé à réformer, sinon à détruire. Logiquement, les Noirs devraient recueillir davantage d'emplois municipaux et assurer de meilleurs services publics à leurs quartiers souvent très défavorisés. Il faudra du temps pour dissiper les peurs et les rancœurs accumulées en quelques semaines.

Au-delà de Chicago, la victoire de M. Washington encouragera les Noirs américains à participer à la vie politique, en s'inscrivant en plus grand nombre sur les listes électorales. Leur voix se fera entendre lors de l'élection présidentielle de 1984.

ROBERT SOLÉ.

Les États-Unis refusent de négocier avec le Nicaragua dans le cadre de l'ONU

Les ministres des affaires étrangères du « groupe de Contadora » (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) ont poursuivi mardi 12 avril une tournée des capitales d'Amérique centrale pour tenter de trouver une issue pacifique aux conflits de la région. D'autre part, les chefs d'État de Colombie, du Costa-Rica et du Panama ont réclamé lundi le retrait de tous les conseillers militaires étrangers des pays d'Amérique centrale. M. Betancur, président colombien, a déclaré mardi qu'il s'agissait d'*« éviter une guerre contre les États-Unis et l'Union soviétique »*, et que les super-puissances devraient *« s'affronter ailleurs qu'en Amérique centrale »*.

De leur côté, les États-Unis ont refusé la proposition du Nicaragua en faveur d'une double négociation bilatérale (entre Managua et le Honduras, et entre Managua et les États-Unis) sous l'égide des Nations unies. Mme Jeane Kirkpatrick, ambassadeur des États-Unis à l'ONU, a envoyé une lettre au président du Conseil de sécurité pour souligner que l'Organisation des États américains (O.E.A.) était déjà saisie de ce problème. Elle a affirmé mardi que les États-Unis ne voulaient pas renverser le régime de Managua.

Mais, au cours d'une conférence de presse, Mme Kirkpatrick a refusé de confirmer ou de démentir l'appui accordé par les États-Unis aux rebelles antisandinistes. Et elle a déclaré tout ignorer d'un accord secret conclu entre Washington et Buenos-Aires, il y a deux ans, pour l'entraînement des antisandinistes par des « conseillers » argentins.

Mme Kirkpatrick, le terrorisme et les guérilleros

De notre correspondante

New-York. — L'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, Mme Jeane Kirkpatrick, fait figure de spécialiste de l'Amérique latine dans l'administration Reagan : elle parle couramment l'espagnol, connaît bien l'histoire et la culture de la région et y a fait, au début de cette année, un voyage qui paraît avoir joué un rôle important dans la spectaculaire relance des activités américaines, ces dernières semaines, en Amérique centrale.

Mme Kirkpatrick a donné, lundi 11 avril, à la presse étrangère quelques échantillons de ses vues, qui sont généralement abruptes, parfois surprenantes, mais jamais indifférentes.

Les Américains font-ils une « guerre » ouverte ou clandestine au Nicaragua ? Il n'y a pas de *« guerre »* contre le Nicaragua ou un autre pays, rétorque Mme Kirkpatrick, *« puisqu'on n'y voit pas de soldats américains »*. Mais, un peu plus tard, elle indique qu'*« aucune administration américaine, présente ou passée, n'a jamais accepté de confirmer ou de démentir les opérations qu'elle entreprenait en Amérique latine »*.

A un journaliste argentin qui l'interroge sévèrement sur l'attitude de Washington pendant la guerre des Malouines, Mme Kirkpatrick répond, enjouée : *« Mais nous sommes tous des Européens dans cet hémisphère, n'est-ce pas ? »*

Comment l'ambassadeur explique-t-elle que, un an après des élections célébrées comme *une « grande victoire de la démocratie »*, le gouvernement du Salvador se retrouve aux prises avec une guérilla plus vigoureuse que jamais ? Comment se fait-il que Washington n'ait toujours pas obtenu que les responsables de l'assassinat de quatre religieuses américaines soient traduits en justice ? Réponse : un gouvernement démocratiquement élu, comme celui du Salvador, est aussi impuissant devant la guérilla que... le gouvernement français devant le terrorisme. Comme en France, les terroristes assassinent, au Salvador, les gens dans les restaurants et les lieux publics. Mme Kirkpatrick, qui ne paraît pas avoir entendu parler de la théorie du « poisson dans l'eau », ajoute : *« Il est bien vrai que les élections de 1982 ont été un retentissant succès, malheureusement la frontière nicaraguayenne est devenue une voie grande ouverte aux infiltrations terroristes. »*

Quant aux quatre religieuses américaines assassinées, il y a maintenant deux ans, près de l'aéroport de San-Salvador, *« l'enquête est en bonne voie »*.

N.B.

DIPLOMATIE

LA TENSION FRANCO-SOVIÉTIQUE

Tass dénonce la « campagne hystérique » des médias français

Alors qu'aucune mesure de représailles n'a encore été annoncée à Moscou à la suite de l'expulsion des fonctionnaires soviétiques de Paris, les protestations se poursuivent dans les médias soviétiques. « *Cette actions inamicale*, écrit notamment l'agence Tass, jeudi 12 avril, *a été suivie d'une vague trouble d'inventions absurdes dans les moyens d'information français. Ceux-ci diffusent, dans le style des romans policiers de mauvais goût, des spéculations sur le vol de secrets politiques, scientifiques et techniques français et toutes sortes d'allégations absurdes. La presse, française et non seulement française, exploite ces affirmations pour provoquer une campagne hystérique.* »

Tass reproche à « *de nombreux journaux français* » de reproduire à ce sujet « *les spéculations et inventions que leur fournissent abondamment les agences de presse et les médias américains* », tout en ajoutant que d'autres organes de presse français non précisés éprouvent devant cette campagne « *une inquiétude légitime* » : « *On constate dans ce contexte*, écrit l'agence soviétique, *que les vraies raisons de cette action relèvent dans une grande mesure de la situation intérieure en France et qu'elle devait détourner l'attention de l'opinion française de la conjoncture économique dans le pays.* » « *Les Soviétiques*, conclut l'agence, *réagissent avec indignation et désapprobation, comme en témoignent les lettres qui parviennent dans les journaux, à la radio et à la télévision, aux actions des autorités françaises et au tapage provocateur soulevé autour de ces actions.* »

La tension franco-soviétique a eu ses répercussions à la conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la compréhension, la paix et les droits de l'homme qui s'est ouverte mardi 12 avril à l'UNESCO, à Paris, et doit se prolonger jusqu'au 20. Les pays de l'Est, et en particulier l'U.R.S.S., se sont montrés très réticents à accepter le choix de la France pour le poste de rapporteur de cette conférence, comme le proposaient les pays occidentaux appuyés par le groupe des « 77 », c'est à dire les pays du tiers-monde. Ce n'est qu'à l'issue de longues discussions que les pays de l'Est, favorables au départ au choix de la Tunisie, se sont ralliés à la candidature de Mme Suzanne Bastid, ancienne présidente de l'Académie des sciences morales et politiques, pour le poste de rapporteur.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● RÉAMÉNAGEMENT AU SEIN DU PARTI UNIQUE. – Les autorités angolaises ont procédé, mardi 12 avril, à un réaménagement des instances dirigeantes du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), parti unique, marqué par le limogeage de Mme Ruth Lara, directrice du département des cadres, et par la nomination de deux nouveaux directeurs pour la radio et la télévision. Mme Ruth Lara, épouse de M. Lucio Lara, secrétaire du comité central pour le département de l'organisation, avait été suspendue, ainsi que trente militants en décembre dernier. Quatre responsables avaient été emprisonnés pour « *fractionnisme et manque de respect au président Dos Santos* ». Début février, dix-huit des trente militants suspendus ont été réhabilités et trois des quatre responsables emprisonnés ont été libérés. Seul, M. Costa Andrade, biographe du président Neto et secrétaire de l'Union des journalistes, est encore détenu.

● LE SORT DES PRISONNIERS TCHÉCOSLOVAQUES DE L'UNITA. – Cinquante-trois des quatre-vingt-quatre ressortissants tchécoslovaques et portugais capturés le 12 mars par l'Unita (*le Monde* du 18 mars) sont soit malades, soit épuisés,a annoncé, mardi 12 avril, le mouvement rebelle dans un communiqué diffusé à Paris. Les vingt-six personnes « *les plus affaiblies se trouvent actuellement dans une zone sûre où elles reprennent des forces* », précise le communiqué. Celui-ci ajoute que en raison « *de l'état physique de certains prisonniers et, surtout, pour éviter les embuscades éventuelles, les prisonniers ont été répartis en six groupes* ». – *(A.F.P.)*

Brésil

● LA JUSTICE BRÉSILIENNE a accusé, mardi 12 avril, quatre policiers de Rio d'appartenir à l'Escadron de la mort. Les autorités détiennent six autres policiers soupçonnés du même délit, tandis que vingt-cinq de leurs collègues, toujours en liberté, seront inculpés dès qu'auront été réunies les preuves nécessaires. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'opération de nettoyage engagée contre l'Escadron de la mort par le nouveau gouverneur de l'Etat de Rio. Les membres de cette organisation auraient tué, ces dix dernières années, environ cinq mille personnes dans les bidonvilles de Rio. – *(Reuter.)*

Irlande du Nord

● QUATORZE MEMBRES D'UNE ORGANISATION PARAMILITAIRE LOYALISTE PROTESTANTE d'Irlande du Nord, l'Ulster Volunteer Force (U.V.F.), ont été condamnés, lundi 11 avril à Belfast, à de lourdes peines, sur la foi d'un indicateur issu de leurs rangs. Deux des quatorze accusés ont été condamnés à la prison à perpétuité, huit autres à vingt ans, deux à quinze ans et deux à cinq ans de détention par un tribunal d'exception siégeant *sans jury. Ils* totalisaient quarante-cinq chefs d'accusation, allant de la possession d'armes à feu et d'explosifs au meurtre d'un militant républicain. Le seul témoin à charge, lui-même ancien dirigeant de l'U.V.F. et impliqué, de son propre aveu, dans deux affaires de meurtre, a bénéficié de l'immunité en échange de l'information fournie à la police, et qui a permis l'inculpation des quatorze condamnés. Il se cache désormais hors d'Ulster. – *(A.F.P.)*

Nouvelle-Zélande

● LE PREMIER MINISTRE CHINOIS, M. Zhao Ziyang, a entamé, le mercredi 13 avril, à Christchurch, la première visite jamais effectuée par un chef de gouvernement chinois en Nouvelle-Zélande. – *(A.F.P.)*

Pakistan

● SOIXANTE PERSONNES ONT ÉTÉ ARRÊTÉES, le mardi 12 avril, alors que l'armée intervenait pour réprimer de nouveaux affrontements confessionnels impliquant des milliers de manifestants à Karachi. Des témoins ont indiqué que des magasins, des maisons et des véhicules avaient été brûlés. Un communiqué officiel indique que cinq personnes ont été blessées, notamment deux policiers. – *(Reuter.)*

U.R.S.S.

● M. PAVEL NAOUMOV, ancien rédacteur en chef de la revue internationale des P.C. publiée à Prague, puis membre de la direction de l'agence soviétique Novosti, a été nommé, lundi 11 avril, président de cette dernière institution. Il remplace M. Tolkounov, qui dirigeait, depuis février, les *Izvestia* (*le Monde* du 5 février). D'autre part, M. Lomonosov, président du comité pour le travail et les affaires sociales au sein du gouvernement, a été libéré de ces fonctions et remplacé par M. Iouri Bataline, jusqu'à présent premier vice-ministre de la construction des entreprises pétrolières et gazières. Samedi 9 avril, M. Jigaline, âgé de soixante-quinze ans, ministre des constructions de machines lourdes et de transport, avait été remplacé par M. Serge Afanassiev, jusqu'à présent ministre des constructions mécaniques générales. M. Oleg Balkanov a été *nommé* à la tête de ce dernier ministère. – *(Tass.)*

PLUSIEURS CENTAINES DE MAIRES D'EUROPE OCCIDENTALE LANCENT UN APPEL « ANTINUCLÉAIRE »

(De notre correspondant.)

Bruxelles. – *Plusieurs centaines* de maires, bourgmestres et présidents de conseils municipaux venus des cinq pays d'Europe occidentale sur le territoire desquels doivent être installées les nouvelles armes nucléaires de l'OTAN se sont réunis pendant deux jours à Bruxelles pour lancer à tous leurs collègues « *de l'Est et de l'Ouest* » un appel « *antinucléaire* ». Une quinzaine de communes belges se sont ralliées à ce mouvement, dont le porte-parole le plus connu est M. Thys, bourgmestre de Jette, dans la périphérie de la capitale, et député chrétien-démocrate. Les participants à la réunion ont invité leurs collègues de tous les pays à « *dénucléariser* » leurs propres communes.

Cette manifestation a eu lieu au moment où M. Tindemans, ministre belge des affaires étrangères, revenait d'une brève visite à Moscou. Comme il l'a indiqué à la presse, M. Tindemans a souligné auprès de M. Gromyko l' « *aspect européen* » du problème des missiles de l'OTAN, faisant valoir que ce sont les Européens eux-mêmes qui ont soulevé la question, qui ont proposé la « solution zéro » et suggéré plus récemment l'idée d'une solution intermédiaire. Le ministre belge a donc expliqué à son collègue soviétique que les propositions actuelles de l'Occident ne représentent en aucune façon « *une mesure imposée par les Américains* », mais visent à la sécurité de l'Europe en général, et de la Belgique en particulier. « *Anvers est visé* », a précisé M. Tindemans. Toujours selon lui, M. Gromyko aurait « *très bien écouté* » et donné l'impression que, malgré les controverses en cours, l'U.R.S.S. *souhaitait parvenir à un accord* à Genève.

JEAN WETZ.

● *Le président de l'Assemblée nationale yougoslave*, M. Raif Dizdarevitch, fera une visite à Paris du 19 au 23 avril, la première à ce niveau depuis 1956. – *(A.F.P.)*

EUROPE

Pologne

Les autorités réagissent avec prudence à la rencontre entre M. Walesa et les dirigeants de la clandestinité

Les autorités polonaises ont, pour l'instant, réagi avec prudence à l'annonce, mardi 12 avril, de la rencontre secrète qu'ont eue le week-end dernier M. Walesa et les membres de la direction clandestine de Solidarité (*le Monde* du 13 avril).

Commentant presque à chaud la nouvelle au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, s'est, en effet, contenté de déclarer qu'aucune loi n'interdisait « *formellement à quelqu'un de rencontrer une autre personne* » à moins qu'il ne soit prouvé que cela était fait dans une « *intention criminelle* ». « *Ce qui est illégal, c'est un acte contraire à la loi* », a-t-il encore dit avant d'ajouter sans terminer sa phrase : « *Si tel était le but de cette rencontre...* » Interrogé par les correspondants occidentaux, un porte-parole du parquet a, quant à lui, estimé que le caractère délictueux ou non des conversations de M. Walesa « *dépendait de leur sujet* ».

Les autorités autrement dit attendent d'en savoir plus sur les décisions que les syndicalistes ont pu prendre le week-end dernier, avant d'envisager d'éventuelles poursuites contre M. Walesa. Commentant cette attitude, le président du syndicat dissous l'a qualifiée d' « *approche raisonnable* », en ajoutant : « *Il me semble que les autorités commencent à devenir civilisées. C'est ce que nous avons toujours espéré.* » Pour le reste, M. Walesa s'est refusé à toute précision sur le sens politique et les implications du défi qu'il a lancé au pouvoir, indiquant cependant que la direction clandestine publierait un communiqué sur les entretiens qu'elle a eus avec lui, que ce texte ne porterait pas sa propre signature et que lui-même recevrait les correspondants occidentaux la semaine prochaine.

Recherche d'un compromis

En s'abstenant ce signer le communiqué dont la publication est maintenant attendue, M. Walesa semble offrir la possibilité aux autorités de l'exclure des poursuites que son contenu pourrait, éventuellement, susciter. Il n'est, au demeurant, pas sûr que cette future déclaration en rajoute au défi initial de la rencontre du week-end dernier. Ayant, au nez et à la barbe de la milice, « *discuté de la situation du pays et coordonné leurs positions* », les syndicalistes ont manifesté leur unité et leur volonté de poursuivre leur combat malgré les risques encourus. Ils pourraient maintenant, forts de cette démonstration, se contenter de rappeler leurs invitations constantes à la recherche d'un compromis avec les autorités.

Le 23 mars, tout en appelant à manifester les 1er et 3 mai prochain, la direction clandestine avait déjà demandé à la population de s'abstenir de toute forme de protestation durant la visite du pape. Le bureau de coordination de Solidarité en Europe occidentale vient, maintenant, de diffuser le texte d'une lettre adressée, lundi, au pape par les dirigeants clandestins du syndicat dans laquelle ils se félicitent de sa prochaine venue: en espérant qu'elle « *raffermira l'espérance, la foi et la charité qui sont le fondement idéologique de notre mouvement, dont nous sommes issus et auquel nous souhaitons rester fidèles.* »

Après avoir évoqué longuement le sort des victimes de l'état de guerre, ils ajoutent : « *Avec vous nous prierons pour nous-mêmes afin de ne pas nous laisser envahir par la haine. Notre mouvement était, est et sera (1) une révolution spirituelle visant à créer des valeurs nouvelles. Les persécutions qu'on nous inflige ne nous écarterons pas de cette voie. Nous résisterons à cette épreuve. Nous ferons de la Pologne un Etat stable, démocratique (...) où la dignité de l'homme et de la nation ne sera pas bafouée. Telles sont les intentions de la génération de Solidarité. C'est ainsi que pense notre jeunesse* ».

La télévision, lundi soir, puis la presse écrite, mardi, ont, par ailleurs, diffusé divers témoignages tendant à démentir la véracité d'un film récemment diffusé par TF 1 et dans lequel on voyait un camion de la milice écraser délibérément un manifestant lors des manifestations du 31 août dernier, à Wroclaw.

L'agence officielle PAP a, enfin, annoncé, mardi, la réunion à la mi-mai, d'un plénum du comité central consacré aux « *questions idéologiques et politiques* ».

(1) *Cette formulation paraphrase* l'une des formules habituelles des communiqués officiels : « *La Pologne a été, est et sera un maillon stable de la communauté socialiste.* »

● *L'ambassadeur de France à Varsovie*, M. Jean-Bernard Raimond, a été convoqué, mardi 12 avril, au ministère des affaires étrangères au sujet d'une surprenante affaire de « *visa de sortie* » que les autorités françaises auraient refusé à un citoyen polonais, M. Andrzej Zajac. Celui-ci, après avoir obtenu le statut de réfugié en France, a manifesté le désir de regagner son pays d'origine. Il semble en fait qu'ayant abandonné son passeport d'apatride et repris son passeport polonais, M. Zajac se soit trouvé en situation irrégulière puisque le visa avec lequel il était entré en France avait expiré. Cette difficulté paraît avoir été levée puisqu'on indiquait, mardi soir, de source autorisée à Paris, que M. Zajac et sa femme pourraient regagner la Pologne dès ce mercredi. – *(A.F.P., A.P.)*

La France et l'Espagne vont signer un nouvel accord de coopération militaire

De notre correspondant

Madrid. – La France et l'Espagne vont conclure un nouvel accord de coopération militaire qui remplacera celui qui avait été signé en 1970, à l'époque de Franco, par MM. Debré et Lopez Bravo. Tel est le principal résultat de la visite effectuée à Madrid les 11 et 12 avril par le ministre français de la défense, M. Charles Hernu. Outre son homologue espagnol, M. Narcis Serra, il a rencontré le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, le ministre des affaires étrangères, M. Fernando Moran, et a été reçu en audience par le roi.

« *Il fallait marquer le changement survenu tant en Espagne qu'en France, et nous avons jugé préférable de mettre au point un nouvel accord plutôt que de coller des additifs à l'ancien* », a affirmé M. Hernu en ajoutant avec emphase : « *C'est le commencement d'un rapport bilatéral privilégié de coopération militaire entre nos deux pays.* » Une commission de quatre membres a été formée pour élaborer ce nouveau document, qui devrait être signé lors de la visite que M. Serra effectuera à Paris en octobre prochain.

Le texte tiendra compte d'une demande pressante de Madrid : que les ventes d'armement par la France s'accompagnent d'un transfert accru de technologie. Les Espagnols ne veulent plus se contenter de fabriquer chez eux des chars et des avions sous licence française ; ils entendent dorénavant participer davantage à l'étude et à l'élaboration des nouveaux modèles. Le document prévoira par ailleurs une multiplication des échanges d'unités militaires,des stages de formation et des manœuvres communes.

M. Hernu a affirmé avec insistance que la France n'entendait nullement par cet accord « *se substituer aux États-Unis* » (qui ont avec l'Espagne un traité de défense bilatéral régulièrement renouvelé depuis 1953). « *Nous contestons souvent la tendance des deux Grands à vouloir mener les affaires d'Europe à notre place, et nous n'allons donc pas nous substituer à eux* », a-t-il souligné. Il s'agit là d'un thème délicat : dans les milieux diplomatiques espagnols on laisse entendre que le rapprochement en cours entre Madrid et Paris, et notamment la recherche d'une diplomatie commune à l'égard du Maghreb et de l'Amérique centrale, n'est guère apprécié à Washington.

Le ministre français de la défense a d'ailleurs souligné, lors du dîner offert lundi par M. Serra, que la France et l'Espagne veulent « *déterminer librement leurs grands engagements internationaux* » et accordent une grande importance à leur « *autonomie de décision* », ce qui constitue un « *facteur de rapprochement* » entre elles. Il a toutefois tenu à préciser que ce concept « *n'est pas contraire à celui de solidarité* » (avec les Alliés).

Le ministre s'est montré moins loquace sur le problème des ventes d'armes. S'il a affirmé qu'il s'était livré avec M. Serra à un « *tour d'horizon des besoins dans tous les domaines, hélicoptères, missiles, avions et chars notamment* », il a précisé que les conversations étaient restées au stade de la « *présentation du catalogue* ». Dans ce domaine, deux dossiers retiennent actuellement l'attention. Celui des chars d'abord : l'Espagne possède deux cent quatre-vingts AMX-30 fabriqués sous licence française près de Séville. Elle étudie présentement un nouvel achat et hésite entre une version améliorée de l'AMX-30 et le Léopard-2 allemand, plus sophistiqué mais plus cher. Par ailleurs, l'Espagne pourrait construire un nouveau modèle actuellement à l'état de prototype en France, l'AMX-32, et l'exporter vers des pays tiers, notamment l'Egypte intéressée par l'acquisition de quelque six cents unités.

D'autre part, dans le cadre de la modernisation de son armée de l'air, l'Espagne s'apprête à signer un grand contrat portant sur près d'une centaine d'appareils. Si le F-18 A de la Mc Donnell-Douglas semble nettement favori, le gouvernement de Madrid n'annoncera toutefois qu'à la fin du mois de mai sa décision. La firme Dassault a remis, il y a quelques jours, une offre correspondant au Mirage-2000, mais celui-ci semble disposer de peu d'atouts. L'Espagne entend, en effet, diversifier ses sources d'approvisionnement et elle possède déjà soixante-douze Mirage-F1 et vingt-sept Mirage-III.

THIERRY MALINIAK.

Union soviétique

SIX PENTECOTISTES QUITTENT L'AMBASSADE AMÉRICAINE OU ILS S'ÉTAIENT RÉFUGIÉS IL Y A CINQ ANS

Moscou (Reuter). – Six pentecôtistes soviétiques vivant dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou depuis le 27 juin 1978 ont décidé de rentrer en Sibérie. Ils se sont rendus mardi à l'aéroport de Domodedovo pour rentrer chez eux. Un des six pentecôtistes a déclaré qu'ils retournaient à Tchernogorsk afin d'y présenter des demandes de visas de sortie pour émigrer en Israël.

Ils ont décidé de suivre l'exemple de *Lydia* Vachtchenko, qui avait fait la grève de la faim l'année dernière pour obtenir un visa de sortie. *Celle-ci* avait dû être hospitalisée en dehors de locaux de l'ambassade, puis avait regagné la Sibérie. Elle a pu, ces jours derniers, gagner Israël.

La famille de Mlle Vachtchenko, ses parents, deux sœurs et deux de leurs coreligionnaires, Mme Maria Tchmykalov et son fils Timofei ont remercié les Américains pour leur hospitalité avant de quitter l'ambassade. Ils espèrent que les autorités soviétiques leur permettront aussi, dans un certain temps, de quitter l'U.R.S.S., ainsi qu'ils le demandent en vain depuis vingt-trois ans pour pouvoir pratiquer librement leur religion, qui n'est pas autorisée en U.R.S.S.

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ratification des ordonnances sur la retraite à soixante ans et la limitation des cumuls retraites-activités

L'Assemblée nationale a adopté, le mardi 12 avril, le projet de loi *« portant diverses mesures relatives aux prestations de vieillesse »*. Les députés du R.P.R. et de l'U.D.F. n'ont pas pris part au vote. Ceux de la majorité ont approuvé un texte qui ratifie l'ordonnance du 26 mars 1982 sur la retraite à soixante ans, et celle du 30 mars 1982, qui limite la possibilité de cumul entre pension de retraite et revenu d'activité, leur apporte quelques modifications et permet au gouvernement de fixer par décret un minimum de pension de vieillesse (celui-ci sera, à compter du 1er avril 1983, de 2 200 francs par mois pour trente-sept années et demie de cotisations).

En adoptant la loi du 6 janvier 1982, qui autorisait le gouvernement, entre autres, à modifier par ordonnance la *« législation relative au régime de retraite et d'assurance- vieillesse en vue de permettre aux salariés de bénéficier dès l'âge de soixante ans (...), d'une retraite de base à taux plein »*, le Parlement s'était dessaisi d'une partie de ses prérogatives.

Conformément à l'article 38 de la Constitution, le gouvernement a déposé dans le délai imparti – avant le 30 avril 1982, – un projet de loi ratifiant les dix-huit ordonnances qu'il avait prises pour l'application de son programme social. Mais, comme il est de coutume, ce texte n'est toujours pas venu en discussion.

Seulement, l'accord signé le 4 février 1983 entre les partenaires sociaux pour l'application du droit à la retraite à soixante ans, à partir du 1er avril 1983, nécessitait l'intervention du législateur ; le gouvernement avait, en effet, pris l'engagement d'augmenter le minimum de pension de retraite, ce qui implique une modification de l'article L-345 du code de la Sécurité sociale. Ce minimum s'applique aux pensions du régime général, du régime des salariés agricoles et à celui des artisans et commerçants pour la période postérieure à 1973. Il ne concerne que les pensions liquidées après le 1er avril 1983 ; il sera diminué, proportionnellement à la durée de cotisations, pour les personnes n'ayant pas cotisé trente-sept ans et demi. Mais le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Garrouste (P.S., Lot-et-Garonne), a regretté l'*« absence de dispositions contraignantes en matière de revalorisation, périodicité et indice »* de ce minimum.

Profitant de cette occasion, le gouvernement a fait approuver son ordonnance ainsi que celle sur la limitation du cumul entre retraite et salaire. Mais pour celle-ci, reconnaissant que des « aménagements » étaient nécessaires, il a proposé – et l'Assemblée l'a suivi – que ne soient pas concernés les « artistes auteurs » et les « artistes interprètes », ainsi que les activités *« à caractère artistique, littéraire ou scientifique exercées accessoirement avant la liquidation de la pension de retraite »* et la *« participation à des jurys de concours publics ou à des instances consultatives ou délibératives réunis en vertu d'un texte législatif ou réglementaire »*. Toutefois, l'Assemblée n'a pas accepté, comme le demandait M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine), qui a dénoncé l'*« absurdité de la législation anti-cumul »*, que le cumul soit aussi autorisé avec une activité « éducative ».

« Soyez le ministre de la rétroactivité »

« Le rêve est devenu réalité ! » s'est exclamé M. Laborde (P.S., Gers). *« Un replâtrage sans envergure »*, a répliqué M. Fuchs (U.D.F., Haut-Rhin). Car ce projet n'a pas trouvé grâce aux yeux de la droite bien qu'elle n'ait pas osé voter contre ni même s'abstenir. M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) a estimé que *« rien n'est clair, rien n'est chiffré, rien n'est acquis »*. Comme M. Madelin, il trouve que le système antérieur, celui de la garantie de ressources, était plus avantageux. Le député d'Ille-et-Vilaine, rappelant que tous les salariés ayant soixante ans n'ont pas cotisé à la Sécurité sociale pendant trente-sept ans et demi, déclare : *« Un homme sur cinq, deux femmes sur cinq sont exclus du bénéfice de la retraite à soixante ans. Où est le progrès social ? »* Il a même estimé que ce texte *« va créer de nouvelles zones de pauvreté »*, évoquant tous ceux qui n'auraient pas cotisé assez *« et qui se verraient contraints par la pression sociale ou par les conventions collectives »* de partir en retraite à soixante ans. Mais il n'a pu obtenir que la loi précise que les accords sociaux ne pourraient imposer une cessation du travail à cet âge, M. Bérégovoy et l'Assemblée se satisfaisant de l'engagement pris en ce sens par les partenaires sociaux.

La droite n'a donc pas été convaincue par les arguments du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, qui a rappelé que la préretraite *« n'était pas garantie »*, que *« tout le monde ne pouvait y prétendre »* et que *« son financement était devenu fort aléatoire »*. Comme la majorité, il a vu dans ce texte la réponse *« à l'une des plus vieilles revendications ouvrières »*. Mais les députés du P.S., du M.R.G. et du P.C. ne s'en satisfont pas totalement. M. Legrand (P.C., Pas-de-Calais) a demandé que ceux qui sont partis en retraite avant le 1er avril 1983 bénéficient des mêmes avantages que ceux qui partiront maintenant. *« Soyez*, a-t-il dit à M. Bérégovoy, *le ministre de la rétroactivité des lois sociales. »* Celui-ci n'a pu que lui répondre : *« Le budget social de cette année ne permet pas de faire plus que ce qui a été décidé. »* Mme Provost (P.S., Calvados) a plaidé la cause des femmes qui *« ne comptabilisent pas, pour la plupart, les cent cinquante trimestres de cotisations nécessaires »*. Et M. Bonrepaux (P.S., Ariège) celle des artisans, commerçants et exploitants agricoles, *« travailleurs déjà défavorisés »*. Le ministre des affaires sociales a simplement promis à M. Moutoussamy (app. P.C., Guadeloupe) que la situation des DOM-TOM, où le régime de retraite n'a été institué qu'en 1948 – donc il y a moins de trente-sept ans – sera étudiée.

La critique la plus fondamentale du projet est peut-être venue de M. Laborde, qui a demandé : *« Est-il assuré que la meilleure façon de répartir le temps de travail et le temps de repos réside dans l'abaissement de l'âge de la retraite ? N'est-il pas préférable de favoriser une répartition plus souple des activités professionnelles ? »*. Il rejoignait là le souhait des orateurs de l'opposition, qui ont demandé la mise en place d'une retraite progressive. C'était un tout autre choix, dont M. Bérégovoy a dû convenir qu'il n'était pas conforme à *« l'esprit de l'ordonnance, ni à celui des discussions entre les partenaires sociaux »*.

L'Assemblée nationale a aussi adopté, le mardi 12 avril – l'opposition s'abstenant, les groupes socialiste et communiste votant pour, – un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 30 janvier 1982 sur les contrats de solidarité des collectivités locales en étendant la possibilité de cessation anticipée d'activité pour leurs salariés. Les modalités retenues par l'ordonnance n'ayant pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. Six mille emplois ont été créés par ce mécanisme, a expliqué Mme Jacquaint (P.C., Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission des affaires sociales, alors que la création de quinze mille emplois avait été espérée.

THIERRY BRÉHIER.

Le calendrier des travaux

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale, réunie le mardi 12 avril, a établi l'ordre du jour des séances de l'Assemblée jusqu'au 26 avril. Les députés débattront :

– **Le mercredi 13 avril**, *après les questions au gouvernement, de divers accords internationaux, de la modification de la liste des emplois réservés aux invalides et victimes de guerre, et, en soirée, de la réglementation des activités privées de gardiennage et de surveillance ;*

– **Le jeudi 14**, *de la réglementation de la pêche maritime, et de la protection de la sécurité des consommateurs ;*

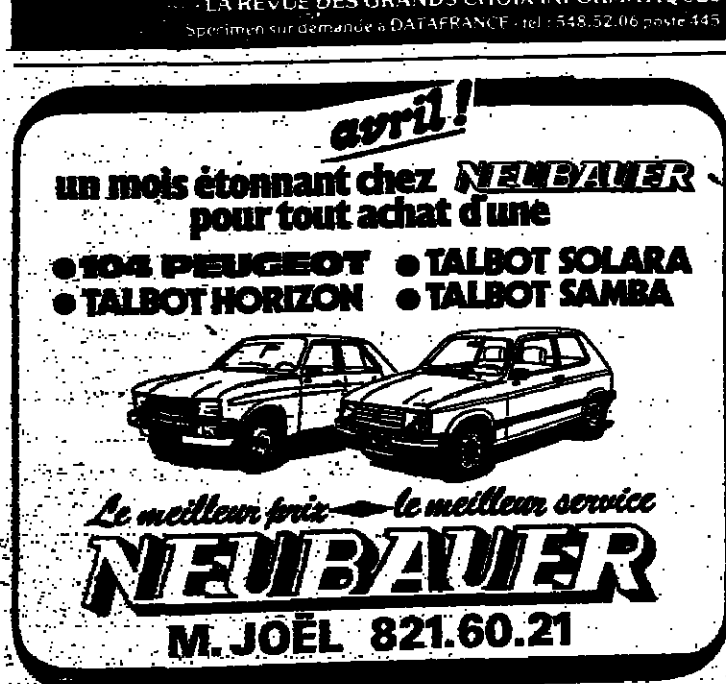
– **Le mardi 19**, *notamment en deuxième lecture, de l'abrogation de la loi dite « sécurité et liberté », et de l'application d'une directive européenne sur le maintien des droits des salariés en cas de transfert d'entreprises ;*

– **Le mercredi 20**, *de la réforme des enquêtes d'utilité publique ;*

– **Le jeudi 21**, *de la réforme des caisses d'épargne ;*

– **Le lundi 25**, *de la réforme des marchés à terme des entreprises ;*

– **Le mardi 26**, *de la démocratisation du secteur public.*



Mme MITTERRAND RENONCE AUX VOYAGES OFFICIELS A L'ÉTRANGER

Mme Danielle Mitterrand a décidé de *« ne plus accompagner le président de la République dans ses déplacements à l'étranger »* par *« solidarité avec les Français »* soumis à des restrictions dans leurs voyages hors de France, a annoncé M. Michel Vanzelle, porte-parole de l'Elysée.

L'épouse du chef de l'Etat, a précisé M. Vanzelle, entend ainsi souligner que, *« par esprit de civisme et dans la mesure où ses visites personnelles peuvent avoir un caractère privé, elle souhaite manifester sa solidarité avec les autres citoyens français »*.

En outre, il a été décidé, dans le même esprit, de limiter le nombre des personnes accompagnant le président de la République au cours de ses voyages officiels, notamment le nombre de ses invités personnels. C'est ainsi que, pour le prochain voyage en Chine de M. Mitterrand, prévu au mois de mai, seuls deux sinologues figureront parmi ces invités.

● *M. Edgar Faure (U.D.F.-rad.)*, sénateur du Doubs, a été réélu, lundi 11 avril, à Besançon, président au conseil régional de Franche-Comté, *par 19 voix* contre 17 à M. Raymond Forni (P.S.), député du Territoire de Belfort, lui-même ancien président du conseil régional.

Les députés examinent un texte réglementant les sociétés de gardiennage

L'Assemblée nationale devait débattre, mercredi 13 avril, d'une proposition de loi tendant à réglementer les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds. Présentée au nom de la commission des lois par M. François Massot, député (app. P.S.) des Alpes-de-Haute-Provence, elle est en fait le regroupement de trois propositions de loi déposées par Mme Nicole de Hauteclocque, député R.P.R. (Paris), M. Georges Sarre, député P.S. (Paris) et M. André Lajoinie, député P.C. (Allier) cherchant, à des degrés divers, à *« moraliser la profession »*.

L'activité de ces sociétés n'est actuellement soumise à aucune réglementation : *« Aucune condition n'est mise à leur création et aucun contrôle n'est exercé, ni sur leur activité ni sur leur personnel »*, précise M. Massot. De plus, il suffit d'un agrément préfectoral pour que les gardiens soient autorisés à porter une arme dans l'exercice de leurs fonctions.

Outre cette moralisation d'un secteur évalué à six cent cinquante entreprises, employant cinquante-cinq mille à soixante mille personnes, la proposition de loi a pour *« premier objectif d'interdire les activités antigrèves ou antisyndicales qui constituent une extension inadmissible des activités des entreprises de gardiennage et de surveillance »*. L'intervention musclée, à Isigny-sur-Mer (Calvados), en février 1982, des vigiles de la société Normandie dans un conflit du travail n'a pas été sans laisser de traces...

Les vingt et un articles de la proposition comportent notamment : des conditions précises, de moralité et d'honorabilité, pour les dirigeants et les employés ; la délivrance des autorisations administratives préalables par la préfecture ; des restrictions, complétées ultérieurement par décret, sur la délivrance des ports d'armes. Pour se mettre en conformité, un délai d'un an serait laissé aux sociétés et de six mois aux personnels.

Des « bergers » au-dessus de tout soupçon

Du gardiennage comme solution de repli. Les Renseignements généraux en sont convaincus : le vide juridique qui facilite la prolifération des sociétés de protection et de surveillance fait de ce secteur professionnel – ainsi que du travail intérimaire – l'un des lieux de prédilection de l'extrême droite. Invités, depuis mai 1981, à s'intéresser mieux que sous la gestion précédente aux « factieux » et autres violents potentiels de cette famille politique, c'est leur conclusion essentielle, développée dans une synthèse récente : aux côtés de sociétés *« saines »* ou parfois à l'intérieur de celles-ci, sous forme de couverture ou de prétexte, vivoterait ainsi tout un petit monde de rescapés de l'O.A.S., de barbouzes diverses, de policiers activistes en retraite, d'anciens militants de l'extrême droite étudiante et d'adhérents de l'ex-Service d'action civique (SAC).

Le SAC, dont la dissolution en juillet 1982 n'a pas empêché les policiers de s'intéresser à tout ce qui manifesterait peu ou prou la renaissance de ses activités délictueuses. Déjà, en juin 1982, la commission parlementaire d'enquête sur les activités du SAC insistait-elle sur la *« cible privilégiée de recrutement »* que constituaient, pour cette association, les sociétés de gardiennage (1).

Anciens du SAC

« Un vivier dangereux pour la démocratie », concluait-elle exemples à l'appui, brassant dans un même opprobre ces activités de surveillance, les *« milices patronales »* et autres *« commandos spécialisés dans les coups de main contre les travailleurs »*. Elle évaluait à *« quelques milliers de personnes (...) ce rassemblement composite où l'on retrouve pêle-mêle des chômeurs permanents, des petits truands à peine reconvertis, des gens dont les moyens ne sont pas à la hauteur de leurs prétentions, bref des ratés »*. Tableau plutôt inquiétant d'un *« vivier d'hommes de main »*, *« d'origine souvent modeste »*, qui, selon les auteurs du rapport, seraient, depuis le changement politique, *« désespérés, sans avenir, inquiets »*.

Qu'en est-il ? Des noms, des sigles, des adresses, circulent avec cette valeur restreinte de renseignements policiers sans poids judiciaire. Dans le lot, la société parisienne Les Bergers. Présentée comme un lieu de regroupement d'anciens membres du SAC, *« elle existe depuis 1973 et a souvent changé d'adresse*, précise un inspecteur. *Ses membres font dans la lutte contre la « subversion » sous toutes ses formes, ne dédaignent pas le coup de main avec la C.S.L. - ex-C.F.T., et sont souvent des policiers à la retraite »*. Une résurgence du SAC ?

*Non loin de la porte de Saint-*Ouen, le long du boulevard périphérique, dans ses imposants locaux rachetés à une célèbre société de matelas, M. Claude Guedj n'est pas avare d'explications. Le voici surpris : tout n'est-il pas limpide ? Certes, la société anonyme CRIT (Centre de recherches industrielles et techniques), qu'il a créée en 1962 et dont il est P.D.-G., comporte une société de gardiennage – Les Bergers, – mais à côté de tant d'autres activités ! Un groupe de dix-huit sociétés, employant trois mille cinq cents personnes, avec 8 millions de francs de chiffre d'affaires annuel, allant de l'intérim – CRIT-Intérim, un tiers du chiffre d'affaires – à la planche à voile – un modèle champion du monde en 1982, – en passant par le négoce d'outillage, les boutiques de sports, les groupes électrogènes, la publicité et la production de films – *la Question, Salsa pour Goldman*, – plutôt à gauche en somme... Bref, pas de quoi placer le SAC dans ce tourbillon industrieux.

Vilaine rumeur policière donc. *Sauf que, si M. Guedj, P.D.-G.* de CRIT-S.A. est aussi président de la société Les Bergers, le responsable quotidien de la bonne marche de celle-ci est M. Jack Dauphin. *« C'est lui qui recrute les gardiens et les met en place »*, résume M. Guedj. Or M. Dauphin a intéressé la commission d'enquête : jusqu'à la dissolution du mouvement, il aurait été chef de la « brigade du siège » du SAC. Une appellation mystérieuse pour *« une cinquantaine de militants sûrs, aisément mobilisables en cas d'urgence »*, selon les parlementaires. *« Nous y inscrivons tous les militants qui n'ont pas de responsabilités directes sur le terrain et que nous aimons beaucoup »*, devait déclarer aux députés le responsable parisien du SAC, tandis que l'un de ses prédécesseurs ajoutait : *« Une appellation flatteuse pour certains garçons plus disponibles que d'autres »*.

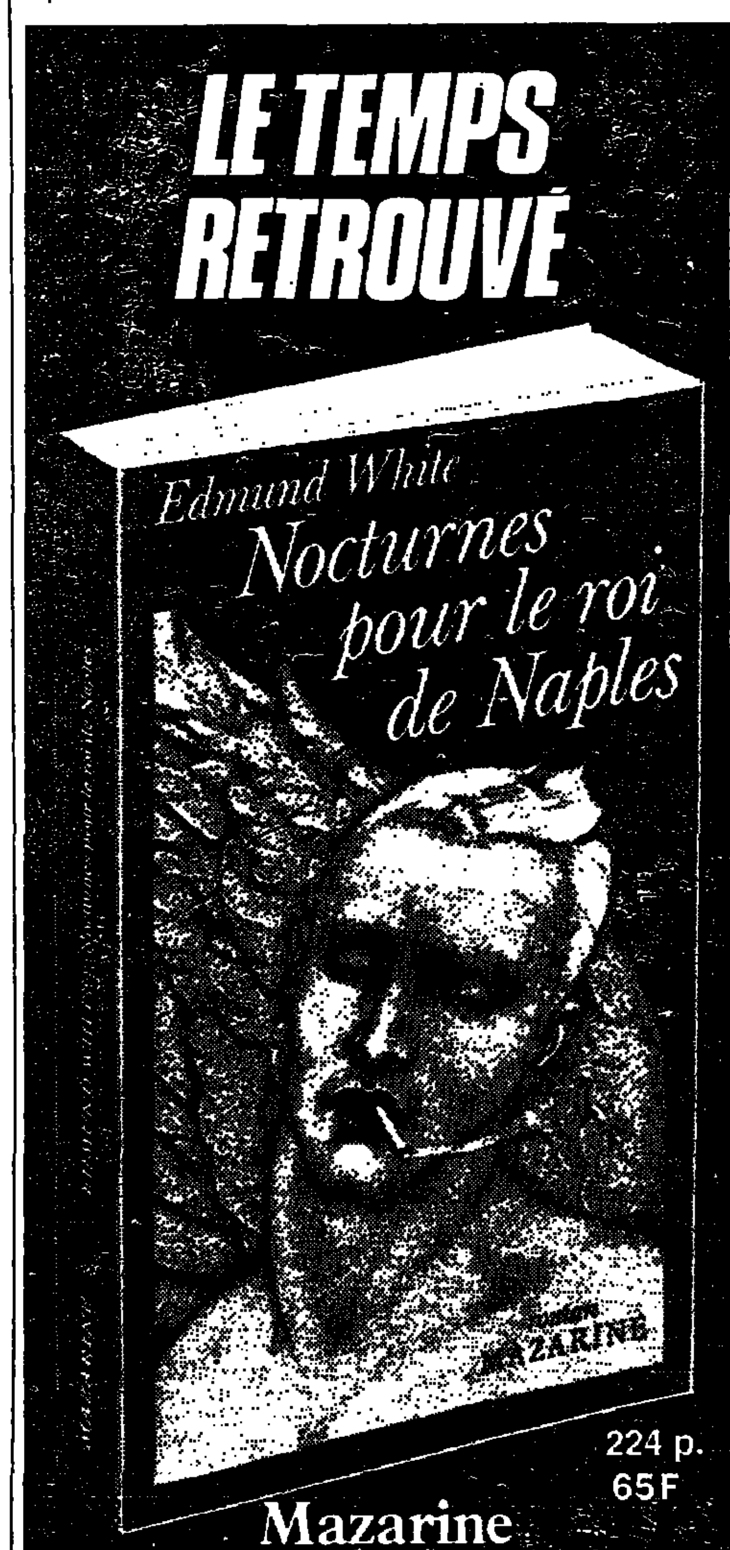
M. Guedj se veut généreux, en tout cas peu soupçonneux. M. Dauphin ? Il l'a recruté *« il y a quatre ans, par petites annonces, pas par relations. Je n'ai jamais cherché à savoir d'où il venait. Il est dévoué, je n'ai rien à lui reprocher »*. La société Les Bergers, avec ses cent cinquante gardiens, tourne bien, travaille pour de grosses entreprises – Dassault, Chausson, – est agréée défense nationale, n'a fait l'objet *« d'aucune plainte, d'aucune condamnation »* et, jure-t-il, *« n'est jamais intervenue dans un conflit du travail »*. De plus, ajoute-t-il, le port d'armes y est exclu. Alors quoi ? N'y a-t-il pas de communistes parmi le personnel de la société ? Et, que l'on sache, avoir appartenu au SAC ne constitue pas un motif de licenciement plaidable aux prud'hommes !

Car M. Dauphin s'est tout de même confié à son P.-D.G. : *« En mai-juin dernier »*, précise M. Guedj, lui disant alors avoir été au SAC et avoir, pour ce fait, *« des ennuis »*. Réponse : *« Si vous avez été condamné, je ne vous garde pas. Pour le reste, vous êtes là pour votre travail, seulement pour cela. »* Quant à M. Dauphin, souriant et moins disert que son patron, il nous renvoie plaisamment aux deux tomes du rapport parlementaire. M. Guedj n'a pas l'air très au courant : *« Ah ! bon. On y parle de vous ? C'est vrai que vous étiez un* big boss *là-dedans ? »*

« Les tueurs, vous savez, ils ne sont pas ici », commente pour finir M. Dauphin, qui offre sa carte de visite à en-tête de la Croix-Rouge française (Hauts-de-Seine). Directeur départemental du secourisme et de l'urgence, membre du conseil départemental, président du comité de Nanterre, annonce-t-elle. Du civisme, sans aucun doute.

EDWY PLENEL.

(1) *Le rapporteur était M. Louis* Odru, député (P.C.) de Seine-Saint-Denis. Les députés des groupes R.P.R. et U.D.F. avaient récusé le rapport final, dénonçant une « enquête illégale ».



POLITIQUE

Le R.P.R. propose à ses partenaires d'amplifier la stratégie d'union de l'opposition

Pour la première fois depuis les élections municipales, le R.P.R. a réuni, mardi 12 avril, ses principales instances dirigeantes : le groupe parlementaire, la commission exécutive du mouvement et le conseil politique sous la présidence de M. Jacques Chirac. Leur comité central est convoqué pour le samedi 28 mai.

Déjà le R.P.R. a fixé les bases de sa stratégie. Celle-ci tient en quelques principes : affirmer la nécessité de l'union de l'opposition, présenter à l'opinion des solutions de remplacement en élaborant une plate-forme et développer à travers le pays les propositions alternatives à celles de la gauche.

Les membres du conseil politique ont examiné en détail, non seulement les résultats des élections municipales à travers un rapport présenté par M. Jacques Chartron, délégué national aux élections, mais aussi diverses analyses d'opinion. Les amis de M. Chirac sont renforcés dans leur conviction que, désormais, l'opposition est bien majoritaire dans le pays. Ils estiment qu'aux élections municipales le R.P.R. a largement remonté le handicap dont il souffrait pour ce genre de consultation et qu'il est en définitive le principal vainqueur de cette compétition. Ils revendiquent la conquête de soixante-huit villes de plus de neuf mille habitants en plus des quatre-vingt-deux qu'ils possédaient déjà.

Ils considèrent qu'une large part de leur succès est dû au fait qu'ils ont respecté la règle de l'union entre les formations de l'opposition. Ils ont donc décidé de continuer à se montrer irréprochables sur ce plan. Cette attitude n'est pas nouvelle puisque, depuis la victoire de la gauche au printemps 1981, M. Jacques Chirac a ménagé ses alliés, puisqu'il a fait les gestes nécessaires au rapprochement avec eux, puisqu'en rencontrant M. Giscard d'Estaing à deux reprises il a voulu montrer que la hache de guerre était enterrée, puisque, enfin, il a fait — estime-t-il — certaines concessions à ses partenaires dans la répartition des investitures pour les municipales.

Afin de continuer dans cette voie de l'union de l'opposition, le conseil politique a décidé d'inviter « *immédiatement* » les autres formations à étudier l'élaboration en commun d'une « *plate-forme de principes et de valeurs qui doivent guider une autre politique correspondant aux aspirations des Français et aux intérêts de la France* ».

Déjà à deux reprises le R.P.R. avait fait une telle offre à l'U.D.F. et au C.N.I.P. Une première fois en novembre 1982 après l'élaboration de la plate-forme électorale du parti de M. Chirac. Une deuxième fois après le congrès extraordinaire de la porte de Versailles le 23 janvier dernier lorsque le R.P.R. avait adopté un « *plan de redressement* ». L'U.D.F., tout en se disant d'accord sur le principe d'une telle plate-forme commune, avait cependant demandé d'attendre que soient tenus les congrès des diverses formations qui la composent. C'est maintenant chose pratiquement faite puisque seul le parti radical doit encore réunir son congrès, en novembre prochain. L'initiative de MM. Chirac et Pons qui, dès le mercredi 13 avril, devait se concrétiser par des lettres adressées à MM. Pinton et Malaud, responsables de l'U.D.F. et du C.N.I.P., vise naturellement à conserver l'initiative et le bénéfice d'un discours unitaire. En revanche, à l'U.D.F., certaines personnalités préféreraient que leurs formations respectives refassent leurs forces et acquièrent même une plus grande autonomie. Elles redoutent peut-être aujourd'hui l'ombre trop envahissante ou trop attractive d'un trop puissant allié.

Le R.P.R., en somme, lance la balle dans le camp de l'U.D.F. mais il est douteux que les amis de M. Chirac acceptent désormais d'attendre trop longtemps une réponse.

Leur deuxième soucis est en effet de battre le fer tant qu'il est chaud et de présenter sans tarder à une opinion publique qu'ils sentent déçue ou irritée par la politique du gouvernement, une alternative. Bref, ils veulent être prêts. C'est pour cela qu'ils ont décidé de ne plus s'attarder en vaines et systématiques critiques des décisions du pouvoir. Ainsi que l'a dit M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire : « *De mensonges en contradictions, les choses ne sont pas bien engagées et nous nous préparons devantage à la relève du pouvoir qu'à sa critique.* » Hormis les députés et sénateurs qui continueront de jouer leur rôle au Parlement, le R.P.R. va donc compléter, voire corriger l'esquisse de programme qu'il avait présenté à porte de Versailles. Ayant, par exemple, constaté que de nombreux cadres et des salariés de diverses catégories et de niveaux variés avaient quitté la gauche pour voter en faveur de l'opposition, le R.P.R. compte développer davantage des propositions les concernant. Le volet social de sa plate-forme sera ainsi précisé, étant admis maintenant que la plupart des « acquis sociaux » réalisés par la gauche depuis deux ans doivent être conservés.

Enfin, et c'est le troisième axe de la stratégie du R.P.R., les amis de M. Chirac vont s'efforcer de consolider les bénéfices politiques des élections municipales. L'encadrement provincial du mouvement va être en partie renouvelé, des actions vont être lancées en direction des jeunes électeurs et de ceux de la tranche d'âge vingt-cinq-trente-cinq ans, sans pour autant négliger les autres. De même, les nouveaux élus municipaux R.P.R. seront davantage aidés et conseillés par l'état-major du parti. Enfin, M. Chirac n'ignore pas que beaucoup de suffrages se sont portés sur des candidats se réclamant de lui sans appartenir pour autant au R.P.R. Le cas est, par exemple, flagrant à Paris. Le maire de la première ville de France dispose là d'un capital personnel dont le développement conditionne en partie son éventuel destin national.

ANDRÉ PASSERON.

AU SÉNAT

L'intégration des auxiliaires dans la fonction publique

Le Sénat a adopté à l'unanimité, mardi 12 avril, après l'avoir modifié, le projet de loi voté par l'Assemblée nationale, définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics et autorisant l'intégration des agents non titulaires occupant de tels emplois.

M. Le Pors, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives, évalue le nombre des auxiliaires intéressés par le projet à 343 000, sur un total de 569 000, et à 250 000 ceux d'entre eux qui pourraient demander leur titularisation. Après avoir rappelé qu'un décret, publié en décembre, anticipant sur les dispositions du projet, doit permettre la titularisation de 80 000 agents en deux ans, M. Le Pors indique que la fonction publique locale ne sera concernée que lorsque le corps des fonctionnaires locaux sera créé. Au terme de la présentation du projet, il estime que ce texte « *tend à réparer des injustices, à rationaliser la gestion de la fonction publique, à en améliorer l'efficacité* ».

Rapporteur de la commission des lois, M. Hoeffel (Un. cent., Bas-Rhin) reconnait que le projet constitue une « *étape importante dans la résorption de l'auxiliarat* », mais il observe que le contexte économique ne permettra pas de tenir toutes les promesses. Contestant certains éléments « restrictifs », il déclare : « *Le projet renvoie trop souvent à des décrets qui définiront les conditions d'intégration et la liste des établissements publics exclus du champ d'application de la loi. Il faut dire dès maintenant que les établissements* sui generis, *comme la commission Informatique et libertés, entrent bien dans ce champ.* » Sur ce point, l'adoption d'un amendement au cours de la discussion des articles donnera satisfaction à l'ancien secrétaire d'Etat.

Au cours de la discussion générale, les élus de gauche, MM. Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône), Bonduel (M.R.G., Charente-Maritime), Eberhard (P.C., Seine-Maritime) et Perrein (P.S., Val-d'Oise) exposent les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter au texte et, pour la plupart, soulignent que ce texte répond à une promesse faite par M. Mitterrand en 1981. De son côté, M. Le Cozannet (ratt. adm. à l'Un. cent., Côtes-du-Nord) relève un manque de concertation, notamment auprès des auxiliaires, dans l'élaboration du projet. Cet aspect sera repris dans les explications de vote par le président du groupe de l'Union centriste, M. Chauvin, qui émet le souhait que soient organisés bientôt de « *véritables états généraux de la fonction publique* », à propos de « *la répartition des diverses catégories, les perspectives de carrière des attachés d'administration centrale et des administrateurs civils* [et] *les possibilités de passage entre secteurs public et privé* ».

Dans ses réponses, M. Le Pors précise le coût de l'opération de titularisation : « *Environ 1 milliard de francs compte tenu de la création d'emplois à temps complet pour intégrer les auxiliaires à temps partiel* », dit-il, avant d'ajouter : « *Les pertes de cotisations peuvent être évaluées à 6 milliards et à 1 milliard de francs pour la C.N.A.M. et l'IRCANTEC. En revanche, l'opération sera positive pour le régime des retraites de l'Etat, d'autant que les non-titulaires sont plutôt jeunes. On peut donc envisager un reversement de l'Etat à la C.N.A.M. et à l'IRCANTEC, et, par conséquent, une opération globalement équilibrée.* »

A l'article 2, qui autorise dans certains cas le recours à des agents contractuels, les sénateurs radicaux de gauche font apporter la précision suivante : « *En cas de départ, à l'issue de leurs six années de services publics dans les mêmes fonctions pour lesquelles ils ont été recrutés, ils sont, en cas de nécessité, soit remplacés par des fonctionnaires spécialement recrutés sur concours pour prendre en compte la spécificité de leurs fonctions, soit remplacés par des fonctionnaires détachés.*

Malgré l'avis défavorable du gouvernement, qui indique que le futur statut de la fonction publique résoudra cette question, est adopté par 211 voix contre 24 (P.C.) un article additionnel qui stipule : « *Les organismes à caractère associatif et qui assurent des missions d'intérêt général, notamment les organismes de chasse ou de pêche, bénéficient sur leur demande, pour l'exécution de ces missions, de la mise à disposition ou du détachement des fonctionnaires de l'Etat et des communes ou d'agents d'établissements publics. Ces fonctionnaires sont placés sous l'autorité directe du président élu des organismes auprès desquels ils sont détachés. Les conditions et modalités du présent article seront fixées par décret en Conseil d'Etat.* »

A l'article 6, qui détermine les conditions générales d'intégration des agents non titulaires, M. de Cuttoli (R.P.R., Français de l'étranger) fait préciser que les agents en service à l'étranger pourront demander à être titularisés. A l'article 7, relatif à la titularisation des personnels de coopération, une nouvelle rédaction proposée par le gouvernement précise que les personnels enseignants gérés par des établissements privés ne sont pas concernés, mais pourront faire l'objet de décrets, et reprend une disposition du budget 1983, invalidé par le Conseil constitutionnel, tendant à créer cent cinquante emplois d'enseignants de l'enseignement supérieur pour la coopération.

De même, le Sénat suit le gouvernement, qui permet la titularisation de vacataires sur des emplois d'assistants ou d'adjoints d'enseignement dans l'enseignement supérieur (deux cents emplois créés par le budget 1983 sont réservés à l'application de cette disposition). Enfin, les sénateurs, sur proposition de leur commission, précisent que les décrets prévus par le projet devront être pris dans l'année qui suit la publication de la loi.

ANNE CHAUSSEBOURG.

LA RÉVISION DES STATUTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un test pour le nouveau secrétaire d'Etat aux DOM-TOM

Pour le nouveau secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. Georges Lemoine, deux dossiers sont prioritaires : les deux projets de révision des statuts de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, dont l'élaboration avait été commencée par son prédécesseur, M. Henri Emmanuelli, et dont les orientations sont très controversées dans les deux territoires concernés.

Entre l'Etat et les représentants des élus polynésiens (MM. Gaston Flosse, ancien député R.P.R., vice-président du Conseil de gouvernement — exécutif local, — et Jacques Teuira, président de l'Assemblée territoriale, tous deux membres du Tahoeraa Huiraatira, proche du R.P.R.), les négociations doivent reprendre le jeudi 14 avril à Paris. M. Lemoine présidera les travaux de la commission mixte chargée d'étudier le projet relatif à la Polynésie qui devrait, en principe, être soumis au Parlement au cours de la session de printemps. M. Flosse a été reçu, mardi après-midi 12 avril, par M. François Mitterrand.

***En Nouvelle-Calédonie,* les options gouvernementales continuent de provoquer l'irritation des indépendantistes, dont l'un des principaux chefs de file, M. Jean-Marie Tjibaou, dirigeant de l'Union calédonienne, vice-président du Conseil de gouvernement, avait été invité à la réunion de l'Internationale socialiste au Portugal. A l'appel du Front indépendantiste, regroupant cinq formations, auquel s'était associé le Palika (parti de libération kanak), un millier de manifestants environ (six cents, selon la police, mille cinq cents, selon les organisateurs) se sont rassemblés le samedi 9 avril à Nouméa, pour « *donner un avertissement au gouvernement français* », et réaffirmer leur volonté d'obtenir l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie en 1984 au plus tard. Le haut commissaire de la République dans le territoire, M. Jacques Roynette, s'est entretenu, le 6 avril, avec M. François Mitterrand.**

M. Lemoine doit se rendre, à la fin du mois de mai, dans les deux territoires pour expliquer et préciser les objectifs du gouvernement.

M. Lemoine avance dans sa nouvelle mission sur la pointe des pieds. Sa première intervention, au palais du Luxembourg, le 5 avril, à l'occasion de l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage (*le Monde* du 7 avril), a donné lieu à une discussion très courtoise, contrastant avec la violence verbale qui avait caractérisé, à l'automne dernier, les échanges de vues entre le représentant du gouvernement, M. Emmanuelli, et les sénateurs de l'opposition. Cette fois, au contraire, le nouveau secrétaire d'Etat et le rapporteur de la commission des lois, M. Louis Virapoullé (Union centriste, la Réunion), ont fait assaut d'amabilités.

A la tête du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, le changement se traduira surtout, semble-t-il, par un style différent, M. Lemoine ayant d'ailleurs l'avantage de connaître bon nombre d'élus locaux, qu'il a déjà rencontrés en sa qualité de secrétaire général de l'Association des maires de France.

Toutefois, le nouveau secrétaire d'Etat va affronter ses premières véritables épreuves dans les négociations qu'il va devoir engager sur les projets de révision des statuts de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.

Dans son processus de décentralisation, le gouvernement se propose de donner à chacun de ces deux territoires un statut d'autonomie interne accroissant les prérogatives des élus locaux, sans pour autant dégager l'Etat de ses responsabilités actuelles.

En Polynésie comme en Nouvelle-Calédonie, cette réforme aboutirait à un nouveau schéma institutionnel. Le gouvernement préconise notamment l'institution d'un gouvernement *territorial, dont le président* serait élu par l'Assemblée territoriale, alors que, jusqu'à présent, la présidence de l'exécutif local — le Conseil de gouvernement — est assurée par le haut commissaire de la République. Ce *président nommerait* — et révoquerait — les ministres territoriaux composant le gouvernement territorial. Son pouvoir s'exercerait sur l'organisation de l'administration territoriale. Il pourrait aussi obtenir l'inscription, en priorité, à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée, des projets de délibérations qu'il jugerait urgents. Chef des services de l'Etat, le haut commissaire disposerait, lui aussi, de ce dernier pouvoir. Il assurerait aussi le contrôle de la légalité des actes des autorités territoriales en pouvant demander, au besoin, leur annulation devant le tribunal administratif.

Pour sa part, l'Assemblée territoriale disposerait du pouvoir de renverser le gouvernement en le censurant.

Les controverses portent moins sur le fonctionnement des nouvelles institutions ainsi projetées que sur la répartition des compétences entre l'Etat et les autorités territoriales.

Le projet de statut relatif à la Polynésie, qui est le plus avancé, ne prévoit, en effet, aucune nouvelle concession de souveraineté de la part du gouvernement, par rapport au statut actuel datant de 1977. La majorité locale estime même que ce texte constitue une « *régression* » (*le Monde* du 19 mars). Son chef de file, M. Flosse — converti en 1980 à l'idée de l'autonomie interne après l'avoir longtemps combattue parce qu'il y voyait un marchepied vers l'indépendance — soulignait, la semaine dernière, à Papetee, que l'adoption du projet en son état actuel « *conduirait à un dérapage statutaire difficilement contrôlable* ».

Les prochaines négociations devraient néanmoins être facilitées par le fait que les revendications exprimées par l'ancien député et ses amis rejoignent celles de la plupart des autres formations politiques du territoire, favorables à une évolution *de l'autonomie de gestion vers* l'autonomie interne.

Une dégradation constante

A l'égard des revendications qui *s'expriment en Nouvelle-Calédonie,* la tâche de M. Lemoine sera beaucoup plus difficile, car les relations entre le gouvernement et ses principaux partisans locaux se caractérisent, depuis plusieurs semaines, par une *dégradation constante.*

Après avoir soutenu la candidature de M. Mitterrand à l'élection présidentielle, les dirigeants indépendantistes avaient accepté de collaborer avec le nouveau pouvoir en appuyant notamment les *réformes* mises en œuvre au moyen des ordonnances. Reçus par le chef de l'Etat, en octobre 1981, leurs représentants, en particulier M. Roch Pidjot, député apparenté socialiste, et Jean-Marie Tjibaou, alors conseiller territorial, avaient souligné la « *compréhension* » de M. Mitterrand et noté que celui-ci ne déniait pas le droit à l'indépendance du peuple canaque. Aujourd'hui, ils constatent que les orientations progressistes du gouvernement ne vont pas jusqu'à reprendre en compte leurs aspirations sur ce point, et ils menacent de ne plus participer au jeu institutionnel. Ils n'acceptent pas l'analyse du haut commissaire, M. Roynette, selon lequel « *les conditions de l'indépendance ne sont pas réunies* » (*le Monde* du 18 janvier).

La nette victoire de M. *Jacques* Lafleur, député R.P.R. de la deuxième circonscription, leader de la droite locale, au premier tour de l'élection législative partielle du 5 septembre 1982, puis l'insuccès *total des indépendantistes* à Nouméa aux élections municipales (la formation de M. Lafleur a conquis à la proportionnelle intégrale les quarante-cinq sièges à pourvoir dans la capitale du territoire) semblent avoir conduit le gouvernement à une position plus circonspecte qu'auparavant.

En tout cas, la note d'orientation préparatoire au nouveau statut, remise en mars aux élus locaux, confirme que l'Etat entend conserver dans le territoire la maîtrise totale de la politique d'« *émancipation* » visant à « *atteindre l'égalité entre les différentes communautés* ». La mise en œuvre des sept ordonnances (problèmes fonciers, affaires culturelles, législation du travail, politique minière et énergétique, développement...) fera partie de ses compétences propres.

Que cette ébauche du projet ait été jugée positive par les adversaires des indépendantistes est significatif des évolutions actuelles qui feront courir à M. Lemoine le risque d'être isolé.

Dans sa démarche décentralisatrice, le gouvernement va donc se trouver confronté, dans le Pacifique-Sud, à des motivations locales parallèles mais aux objectifs divergents. Les capacités stratégiques du nouveau secrétataire d'Etat y subiront un test redoutable.

ALAIN ROLLAT.

DEUX REVUES DANS LE DÉBAT DU P.S.

Critiques concurrentes

Le départ de M. Jean-Pierre Chevènement du gouvernement, les débats qui ont suivi les nouvelles mesures économiques et sociales, la parution, au lendemain des élections municipales, d'un ouvrage collectif (1), attestent que le CERES est décidé à passer à l'offensive contre la politique économique qu'il désapprouve, quitte à devoir se mettre en réserve du parti socialiste.

Une nouvelle étape de cette offensive vient d'être franchie avec le lancement, lundi 11 avril, d'une revue intitulée *En jeu*, et qui porte en sous-titre : *Pour la République et le socialisme.* Son comité éditorial, outre Mme Questiaux et MM. Chevènement et Guidoni, comptent Mme Edmonde Charles-Roux, épouse de M. Gaston Defferre, et M. Jean-Louis Moynet, ancien secrétaire confédéral de la C.G.T., l'écrivain René-Victor Pilhes et MM. Antoine Sanguinetti et Jacques Thibau.

Participent au comité de rédaction : MM. Pierre-Luc Séguillon, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, et Didier Motchane. Ce dernier, membre du secrétariat national du P.S., signe un éditorial intitulé « *Gouverner, c'est vouloir* », dans lequel il écrit notamment :

« *Il est plaisant de voir les socialistes rechercher le salut du socialisme dans une soumission de la France à la division internationale capitaliste du travail, incapables qu'ils sont de donner à l'avenir de l'Europe d'autre contenu que celui d'un alignement de la France sur les monétarismes et la déflation pratiquée par ses partenaires. A suivre longtemps cette pente, ce n'est pas l'or en barres que Delors nous promettait, mais du Barre sans or qui nous y attend.* »

Le premier numéro d'*En jeu* s'ouvre par un « *Manifeste* », qui explique notamment que si, « *dans l'immédiat* », le socialisme « *n'est pas à l'ordre du jour* », il importe de créer, « *dès maintenant, les conditions de son avènement* ». Ce « manifeste » se conclut ainsi : « *Ce serait singulièrement méconnaître l'enjeu de la période que de penser que « la révolution serait définitivement rayée de l'ordre du jour en France parce que la grande révolution a eu lieu ». Alors que la date de son bicentenaire approche, il serait paradoxal qu'un pouvoir, qui se réclame du socialisme, n'eût rien d'autre à proposer au peuple que de commémorer le passé et de le prolonger indéfiniment, à coups de réformes décousues. N'en déplaise aux néo-conservateurs, adeptes du « changement social » dans la continuité capitaliste, la décomposition de la civilisation occidentale ne sera pas enrayée sans rupture.* »

La rupture avec le capitalisme est donc de nouveau à l'ordre du jour. Il est vrai que le prochain congrès du P.S. approche : il est prévu à l'automne.

C'est dans cette perspective que s'inscrit aussi l'éditorial de M. Jacques Julliard dans le numéro 3 de la revue *Interventions*. M. Julliard rappelle que cette revue a elle aussi pour ambition d'être l'instrument d'un débat de fond au sein de toute la gauche. « *Nous ne roulons pour personne* », écrit-il (2). Il reproche au P.S. de n'avoir pas su « *digérer* » sa victoire de juin 1981, et conclut : « *Au lieu d'imaginer de nouveaux rapports entre le politique et sa majorité sociologique de rencontre, fruit du rejet de Giscard plus que de l'attraction du programme commun, au lieu d'accueillir la victoire comme un cadeau des dieux, les socialistes ont réagi en propriétaires : notre peuple, notre majorité, nos réserves. Holà ! messieurs. Nous voulons bien vous donner nos voix, nous n'entendons pas vous livrer notre âme. Le P.S. s'est bureaucratisé à la mesure de ses succès. C'est pourquoi on attend avec une curiosité mêlée d'inquiétude le prochain congrès socialiste. Il faut se faire une raison : nous sommes désormais gouvernés par des hommes — et des femmes — dont l'imaginaire porte un nom de banlieue : Epinay. Il y eut la génération du feu. Celle du Front populaire. Celle de la Résistance et celle de la guerre d'Algérie. Nous en sommes à celle d'Epinay. Eh bien ! il faut le dire nettement : si l'on nous ressert une nouvelle fois le menu de Metz, avec ses intrigues florentines et son atmosphère étouffante, ou encore celui de Valence où de petits bourgeois enragés, des Jacobins sans excuse — je veux dire sans révolution —, s'enivraient de leur propre arrogance et de leur sectarisme de pions racornis, quand il fallait ouvrir les bras à la France et donner au socialisme ce qui lui a toujour manqué : la gaieté, l'honneur et la tendresse, alors je crois que nous aurons perdu quelque chose que nous avons un moment entrevu : je veux dire un visage pour nos espérances.* »

★ *En jeu*, nº 1, 25 F. 52, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

★ *Interventions*, nº 3, 50 F, 37, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.

(1) Signé Jacques Mandrin, *le Socialisme et la France* a été notamment écrit par M. Didier Motchane (*le Monde* du 16 mars).

(2) La revue *Interventions* prend la suite du la revue *Faire*, proche de M. Michel Rocard. Elle est dirigée par M. Julliard, M. Patrick Viveret étant rédacteur en chef.

Le Monde

société

MÉDECINE

Le gouvernement donne des apaisements

(Suite de la première page.)

En outre, la loi devrait s'accompagner de textes de nature réglementaire auxquels les grévistes n'attachent pas moins d'importance puisqu'ils devront régir, en particulier, le statut des médecins hospitaliers. Ce statut est d'une double nature : il concerne d'une part le sort des médecins des C.H.U., qui devra être discuté en collaboration avec l'éducation nationale ; d'autre part, celui des médecins des hôpitaux généraux, qui relève de la seule administration de la santé publique.

Les discussions sur ce double statut sont donc ouvertes avec l'ensemble des partenaires : les textes ne verront pas le jour avant l'automne, ce qui devrait contribuer grandement à l'apaisement du conflit.

En outre, le secrétariat d'État à la santé s'est engagé à ouvrir au recrutement un certain nombre de postes dont les titulaires devaient partir à la retraite, et à en ouvrir d'autres, *ex nihilo*. Il s'agit, dans les C.H.U., de 70 postes de maîtres de conférences agrégés et de 115 postes de mono-appartenants (de rang « A », mais non universitaires). Dans les hôpitaux généraux, 450 postes de chefs de service et 45 postes de mono-appartenants seront « ouverts » ou créés, ainsi que 900 postes d'adjoints. Sont promis, en outre, 100 postes de chefs de service dans les établissements psychiatriques (et 800 postes d'adjoints). En outre, 45 postes de chefs de travaux (c'est-à-dire l'équivalent des chefs de clinique dans les disciplines biologiques) seront créés. Des réunions auront lieu dans les régions pour décider de l'affectation de ces postes.

D'autre part, le gouvernement souhaite répondre favorablement à de très anciennes revendications des internes, dont le statut fait lui aussi l'objet d'une négociation.

Il s'engage en particulier à améliorer nettement le paiement des « *gardes* » à l'hôpital et d'étendre leur couverture sociale, notamment pour les maladies contractées au cours de leur service.

Enfin, il semble acquis que le clinicat dans sa forme actuelle (c'est-à-dire quatre années de formation consécutives à l'internat) serait maintenu pour les internes nommés au concours de 1983. Au-delà, une formule qui permettrait de leur garantir deux ans de formation hospitalo-universitaire consécutives à l'internat et deux ans de présence à l'hôpital sous une forme qui reste à définir, devrait être élaborée.

Sur cet ensemble de propositions, les internes et chefs de clinique devraient déterminer, mercredi 13 avril et au cours de la journée du 14, leur position. Ces apaisements seront-ils jugés satisfaisants pour que l'activité reprenne complètement dans les C.H.U. ? Il faudra encore que ceux qui ont pris l'initiative du mouvement en convainquent leur « base ». Il n'est pas douteux, cependant, que le gouvernement a apporté, au cours de la journée du 12 avril, des éléments qu'il était difficile d'espérer en période d'austérité budgétaire.

CLAIRE BRISSET.

Une perte financière considérable pour les établissement publics

Le mouvement de grève des internes et chefs de clinique dans les centres hospitalo-universitaires se répercute chaque jour davantage sur le fonctionnement des établissements – et, notamment, sur leur situation financière. Aussi, des protestations commencent à s'élever dans les milieux des gestionnaires hospitaliers, qui s'alarment des conséquences, à long terme, d'une éventuelle prolongation de la grève.

Dans un certain nombre de services en effet, les pertes enregistrées, du fait de la baisse du nombre des admissions, sont déjà considérables. Ainsi, à l'Assistance publique de Paris, la chute de l'activité a-t-elle atteint, au cours de la semaine de Pâques, quelque 20 % dans les services de chirurgie, par rapport à la même période de 1982. Cette baisse a été de 10 % environ dans les services de médecine. Compte tenu de la durée du mouvement, un nombre croissant d'interventions chirurgicales ont dû être reportées. Le transfert de malades vers le secteur privé, lui aussi, augmente.

D'une manière plus générale, M. Philippe Cadène, délégué général de la Fédération hospitalière de France, estime que la réduction du taux d'activité des services, qu'il était possible de chiffrer au début du mouvement à quelque 10 %, atteindrait dans certains cas 35 à 45 %.

Aussi, estime M. Cadène, la perte financière enregistrée par les hôpitaux publics est-elle d'ores et déjà considérable. Compte tenu du fait que 70 % des charges des hôpitaux sont des charges fixes (salaires du personnel pour l'essentiel) et indépendantes du taux d'occupation des services, 20 à 25 % du budget journalier des hôpitaux ne sont plus couverts par des recettes correspondantes.

D'autre part, souligne M. Cadène, ce mouvement commence à porter un préjudice grave à la réputation de l'hôpital public, et comporte un risque majeur d'atteinte à la qualité des soins et à la sécurité des malades.

De son côté, M. Gérard Vincent, directeur de l'Hôtel-Dieu de Paris et président du Syndicat national des cadres hospitaliers, vient d'adresser à M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, une lettre dans laquelle il souligne l'inquiétude des cadres hospitaliers et écrit notamment : « *Il est clair que les soins médicaux ne sont plus assurés de manière satisfaisante et que la qualité du service public hospitalier se dégrade de jour en jour. De plus, les établissements concernés connaîtront, si le mouvement de grève se prolonge, de graves difficultés financières (...). Les déficits importants qui en découleront auront des conséquences graves sur la trésorerie des hôpitaux concernés. Il convient donc de prévoir, dès maintenant, un rajustement budgétaire en cours d'année, par révision éventuelle des prix de journée* ».

Les ressources financières des hôpitaux reposent, en effet, sur la perception des prix de journée versés par la Sécurité sociale. Dans la mesure où de nombreux malades sont transférés vers le secteur privé conventionné, les prix de journée liés au traitement de ces malades seront perçus par le secteur privé. Les responsables de l'hospitalisation publique redoutent enfin qu'une partie non négligeable de cette clientèle ne se détourne, à l'avenir, de l'hôpital public.

Quoi qu'il en soit, tous soulignent que le mouvement de grève ne s'est accompagné d'aucun incident significatif et que la prise en charge des cas urgents et des malades hospitalisés s'est effectuée sans heurts majeurs.

Conscients de leurs responsabilités et de l'extrême sensibilité de l'opinion sur ce sujet, les grévistes ont, en effet, apporté le plus grand soin à éviter tout dérapage.

C. B.

● LYON : les « malades perdus » reviendront-ils ?

De notre correspondant régional

Lyon. – Heureusement il y a les banderoles, très en vue sur les murs des établissements hospitaliers publics de la ville, les tracts affichés sur les portes des services. Sans ces symboles extérieurs, la grève des internes et des chefs de clinique ne serait pas perceptible pour un visiteur non initié. Tout juste remarque-t-on une activité ralentie, comparable à celle des dimanches et des jours de fête, notamment dans les services dits de « *médecine lente* ».

Les malades ne protestent pas. Le registre des réclamations à l'hôpital Édouard-Herriot – mille six cents lits – recense toujours les mêmes plaintes : voisinage difficile, qualité des repas ou mauvais fonctionnement du téléphone. M. Rochard, directeur, assure qu'il n'a pas reçu « *une seule plainte* » à propos de la grève des médecins. « *Je suis au courant, les internes m'en ont parlé mais je n'ai vraiment pas à me plaindre de la qualité des soins. On ne se sent ni abandonné ni délaissé* », témoigne un blessé de la route en traitement secondaire dans un service de médecine générale.

Même appréciation de la part du personnel administratif ou soignant : « *Pas de problème avec les personnes admises* ». Au contraire, une infirmière semble presque regretter une activité plutôt ralentie (douze à quinze lits seulement occupés dans son service d'orthopédie qui en compte vingt et un) : « *On finira par prendre de mauvaises habitudes.* » Une autre formule résume les difficultés : « *Il n'y a pas de problème. Ni à l'intérieur de l'hôpital ni même à la « porte ». C'est avant la porte que se trouvent les blocages.* »

De lourdes conséquences

« *Avant la porte* », c'est le malade atteint d'une affection bénigne qui voit ses rendez-vous repoussés de semaine en semaine ou les parents d'un enfant qui arrivent, rendez-vous pris à l'hôpital Debrousse et qui voient l'admission du jeune malade refusée *in extremis*. C'est dans ces circonstances que les plaintes sont les plus véhémentes.

Mais si les réclamations, notamment téléphoniques, sont nombreuses, elles sont dirigées sur le personnel administratif et restent dans l'ensemble courtoises parce que, estime un interne gréviste, « *les gens ont bien compris notre problème* ».

Pour les familles, c'est un peu plus délicat : faute d'interlocuteur médical privilégié – l'interne, – *elles doivent adresser* leurs demandes d'information aux infirmières : celles-ci doivent obtenir des rendez-vous avec des « patrons » par ailleurs débordés, puisque, en plus des interventions chirurgicales, ils assurent, le plus souvent seuls, les visites des malades. Sans compter certaines gardes effectuées par des chefs de service, en majorité favorables au mouvement de grève de leurs subordonnés.

En résumé, pour les malades, le mouvement laisse d'autant moins de traces désagréables que, comme l'explique une porte-parole des internes lyonnais, « *la tactique n'est pas de laisser traîner les malades dans les lits* ».

Les patients refusés vont-ils vers les établissements privés ? Aucune donnée statistique ne permet de mesurer l'ampleur du phénomène, qui s'est conjugué avec les vacances pascales. Pourtant, il apparaît que le transfert du secteur public vers le privé n'est pas général dans la région lyonnaise. Le directeur de la clinique Jeanne-d'Arc, proche de l'hôpital Edouard-Herriot, estime que son établissement n'a pas été nettement touché par un afflux exceptionnel de clientèle. « *Mais il est vrai*, ajoute-t-il, *que nous sommes presque toujours complets.* » En fait, le plus souvent les malades non admis pour cause de grève ont, pour la plupart, choisi de différer leur entrée. La petite hernie attend, l'entorse du genou aussi, à moins que la douleur, « *qui peut être aussi une urgence* », précisent les grévistes, ne précipite une intervention.

Mais la grève est-elle sans dommage pour l'ensemble de l'hôpital ? Certainement pas. En termes financiers, c'est bien un déficit inquiétant qui se creuse jour après jour. Le directeur de l'hôpital Édouard-Herriot a fait ses comptes : « *Déjà quatre mille cinq cents journées perdues, soit environ 9 millions de francs de recettes non réalisées* ». M. Maurice Rochaix, directeur général des hospices civils de Lyon (H.C.L.) estime à 8 millions et demi de francs les recettes perdues pendant la seule dernière semaine sur tous les établissements lyonnais et à 15/20 % la baisse de fréquentation.

Au sein d'une institution – les H.C.L. – qui est depuis deux ans au moins sous surveillance financière très stricte et où, assure M. Rochaix, « *on ne peut plus espérer des économies de fonctionnement très significatives* », la situation créée par la grève pose, à terme, un problème financier qui pourrait toucher soit le personnel, soit les nombreux fournisseurs des hôpitaux aujourd'hui régulièrement payés à soixante jours, et dont l'équilibre dépend de leur gros client, les hospices.

Pour éviter ces deux écueils qui inquiètent fort les syndicats, notamment la C.G.T., la direction des H.C.L. proposera deux solutions, en compagnie des autres directions d'établissement, jeudi matin, à M. Edmond Hervé, secrétaire d'État chargé de la santé : le relèvement des prix de journée ou un emprunt exceptionnel pris en charge par la Sécurité sociale. En espérant que le retour des « *malades différés* » entraînera un surplus d'activité dès la fin du conflit et permettra un rééquilibrage financier.

CLAUDE RÉGENT.

● NANCY : les « malgré nous »

De notre correspondant

Nancy. – A un jet de pierre de la faculté de médecine où les étudiants commencent leur huitième semaine de grève, le C.H.U. de Nancy-Brabois est installé dans sa léthargie tranquille d'hôpital touché par les grèves des internes et des chefs de clinique. A la réception, on enregistre toujours les entrées. Ce n'est qu'au secrétariat des différents services que les patients sauront s'ils sont acceptés ou non en consultation.

Seul, entre deux ascenseurs qui mènent à l'un des quatorze niveaux de cet hôpital d'une capacité de 1 250 lits, un affichage signale que les internes et les chefs de clinique sont en grève : « *Nous regrettons d'être conduits à cette décision extrême par l'incohérence de nos interlocuteurs, qui portent l'entière responsabilité de ce conflit* », explique le petit tract qui date du début du mouvement national.

Une grève nancéienne sage, raisonnée, suivie à plus de 70 % par les internes et les chefs de clinique, qui assuraient eux-mêmes jusqu'à lundi 11 avril l'organisation de leur service minimum. « *Oui, j'ai lu qu'on annonçait que les urgences ne seraient plus assurées à Nancy à partir de lundi et j'ai eu peur. J'ai aussitôt téléphoné* », explique une vieille dame qui s'apprête à appuyer sur le bouton de l'ascenseur qui doit la conduire au dixième étage. Plusieurs dizaines de malades, voire des bien-portants, ont eu le réflexe de téléphoner aux hôpitaux de la région en lisant avec inquiétude dans leur quotidien un titre lapidaire : « *Plus d'urgences au C.H.U. de Nancy dès lundi !* » « *Nous avons même eu un appel téléphonique du conseil national de l'ordre des médecins qui nous demandait des explications* », commente le docteur Jean-Claude Lebori, président du Syndicat des chefs de clinique et des assistants du C.H.U. de Nancy.

« *En effet, par une erreur d'interprétation, nous avons été propulsés*, ajoute-t-il, *malgré nous, au premier plan des grèves actuellement en cours en annonçant que nous entrions, ce lundi, en grève totale. Une formule qui est appliquée depuis plusieurs jours, sinon depuis le début du mouvement, à Toulouse, Marseille, Lyon ou Saint-Etienne. Cela ne signifie nullement que les urgences et la continuité des soins ne sont plus assurées. Elles sont notamment garanties par les professeurs, les médecins hospitaliers non universitaires et les médecins attachés au C.H.U. En outre, nous assurons nous-mêmes un service minimum chaque fois que la direction générale nous envoie une mise en demeure de le faire.* »

Toutefois, les « malgré-nous » de Nancy ne sont pas mécontents, à la veille de négociations importantes, d'avoir indirectement, par médias interposés, proposé l'inconcevable : le refus d'assurer les urgences. « *Un de nos buts est de vider actuellement au maximum les hôpitaux, mais pas au risque de l'irréparable*, conclut le docteur Lebori. *Il existe d'ailleurs des mouvements bien plus durs que le nôtre dans le sud de la France.* »

Il est vrai que, ces premiers jours de « grève totale », le taux de remplissage des lits à Nancy reste encore de 45 %, alors que habituellement il voisine entre 70 % et 80 %. Une baisse qui ne va pas toutefois *sans exaspérer de certains malades* dont les opérations chirurgicales non urgentes et les consultations sont remises souvent à deux mois. « *D'ici là, nous espérons y voir plus clair* », conclut un assistant.

JEAN-LOUIS BEMER.

Les manifestations des étudiants en grève

COURSE-POURSUITE AUX ABORDS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Plusieurs centaines d'étudiants en médecine en grève ont manifesté, mardi 12 avril dans l'après-midi, à Paris. A l'exception d'un « sit-in » d'environ quinze minutes devant l'Assemblée nationale, cette manifestation a consisté en un parcours rapide et parfois en une course-poursuite avec les forces de police, boulevard Saint-Germain, rue de Sèvres, boulevard des Invalides et rue de Grenelle.

Cette manifestation impromptue avait pour objet d'appuyer une demande d'entrevue avec M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Diverses actions spectaculaires ont encore eu lieu à Marseille, à Montpellier et à Strasbourg.

A propos de la longue grève des étudiants en médecine, M. Denis Dubieu, président de l'UNEF (proche des communistes), estime *qu'« on en est arrivé à une impasse totale »*. Ce qui était, selon lui, *une « demande d'explications et de précisions »* à l'origine, est devenu un véritable rejet de la loi. Estimant que la grève s'est toutefois politisée, M. Dubieu estime qu'il ne faut plus la prolonger, mais reprendre les discussions et trouver les arrangements qui répondent aux exigences des étudiants.

L'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes) regrette que les discussions récentes n'aient pas abouti et affirme, elle aussi, sa volonté de négocier.

DÉFENSE

LA FRANCE REPORTE A 1984 SA PARTICIPATION A L'EXERCICE « RED FLAG » AUX ÉTATS-UNIS

L'armée de l'air française ne participera pas, cette année, à l'exercice « Red Flag » (Drapeau rouge) d'entraînement au combat aérien en vraie grandeur qui a lieu sur la base américaine de Nellis (Nevada).

Des informations de source américaine ont fait état de l'annulation de la participation française, pour des raisons de restrictions financières. En réalité, selon l'état-major de l'armée de l'air française, la participation d'avions Jaguar de la force aérienne tactique (Fatac) à cet exercice « Red Flag », en 1983, est reportée à janvier 1984.

On avance, à l'état-major de l'armée de l'air française, l'argument d'un report de cet exercice, d'août 1983 (date initialement prévue) à janvier 1984, en raison d'engagements antérieurs de la Fatac. En 1981 et en 1982, des Jaguar, spécialisés dans des missions tactiques et de pénétration à basse altitude, avaient participé à « Red Flag », à Nellis, après une traversée de l'Atlantique avec ravitaillement en vol.

« Red Flag » est un exercice très important, qui permet des simulations de missions offensives au-dessus d'un territoire ennemi. A Nellis, en plein désert du Nevada, a été reconstitué un complexe soviétique de défense aérienne à base de canons, de missiles anti-aériens et de moyens de guerre électronique obtenus au Vietnam ou au Proche-Orient. Des avions de combat F-5 ont été transformés pour simuler des avions Mig-21, qui sont chargés de représenter la menace air-air adverse.

Outre les pilotes américains, des pilotes européens, notamment britanniques, ouest-allemands et français, s'entraînent à Nellis dans des conditions jugées « réalistes » et opérationnelles par les experts.

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES NE JUGENT PAS « SATISFAISANT » LE PROJET DE RÉFORME DU CODE DU SERVICE MILITAIRE.

« *Le projet de réforme du code du service national* », approuvé par le conseil des ministres du 6 avril (*le Monde* du 8 avril), « *n'est pas très satisfaisant tel qu'il est* » pour les députés socialistes. C'est ce qu'a expliqué M. Claude Estier, député P.S. de Paris et porte-parole du groupe à l'Assemblée nationale, à l'issue d'une réunion, mardi 12 avril, des députés socialistes au Palais-Bourbon.

Constatant que le projet du gouvernement porte notamment sur la possibilité d'une prolongation, jusqu'à vingt-quatre mois, de la durée du service militaire d'appelés volontaires, M. Estier a rappelé que les députés socialistes « *restent très attachés à une réduction de la durée du service militaire à six mois* ». « *S'il s'avère difficile, pour des raisons économiques, de réduire le service à six mois*, a encore précisé le porte-parole du groupe, *il est souhaitable, dans un premier temps, qu'il passe au moins à neuf mois.* »

Le groupe socialiste à l'Assemblée souhaite ouvrir un débat en son sein et entendre, à la fin du mois, le ministre de la défense, M. Charles Hernu.

De son côté, le quotidien du P.C.F., *l'Humanité* du 13 avril, s'interroge sur « *l'avenir du service militaire* » en espérant que le projet de loi de programmation militaire 1984-1988, qui devrait être discuté la semaine prochaine en conseil des ministres, apportera des réponses sur « *la physionomie du service militaire* », compte tenu de la différenciation envisagée de sa durée selon les cas.

Revenant sur la création d'un service militaire « *à la carte* » ou sur mesure (*le Monde* du 3 mars), le chroniqueur militaire de *l'Humanité*, Jean-Pierre Ravery, redoute « *un affaiblissement durable de la composante populaire de la défense française* », dans la mesure où la réforme « *risque d'accentuer des tendances anciennes à la professionnalisation d'un corps de bataille relativement faible en effectifs et secondé par une armée de supplétifs appelés, selon une doctrine très en vogue dans les états-majors de l'alliance atlantique* ».

FAITS ET JUGEMENTS

● *La Ligue des droits de l'homme et l'affaire Barbie.* – Mes Henri Noguères et Pierre Jouffa, avocats parisiens de la Ligue des droits de l'homme, se sont rendus à Lyon mercredi 13 avril où ils ont déposé entre les mains de M. Christian Riss, juge d'instruction, la constitution de partie civile dans l'affaire Klaus Barbie de cette association fondée en 1898, c'est-à-dire plus de cinq ans avant les faits reprochés à Barbie, condition exigée en l'état des textes par l'article 2-4 du code de procédure pénale (*le Monde* du 24 mars).

● *Interpellation de l'ancien champion de boxe Gilbert Cohen.* – Des policiers de la brigade de répression du banditisme ont appréhendé, lundi 12 avril dans l'après-midi, trois hommes surpris en flagrant délit de cambriolage dans un appartement de la rue Lacépède, à Paris (5e).

Parmi les malfaiteurs se trouvait Gilbert Cohen, trente-cinq ans, originaire de Tunisie, qui fut champion d'Europe dans la catégorie des super-welters en 1978, et devait perdre son titre l'année suivante au profit du Yougoslave Marijan Benes.

● *L'auteur de coups de feu contre des établissements soviétiques de Marseille a été inculpé.* – M. Witold Bialoboki (et non Bialo Boki, comme nous l'avions nommé par erreur), un ressortissant polonais âgé de vingt-deux ans, appréhendé le 10 avril après avoir été surpris en train de tirer contre l'agence de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot à Marseille (*le Monde* du 12 avril), a reconnu être également l'auteur des coups de feu tirés la veille contre le consulat général d'U.R.S.S. Inculpé, lundi 11 avril, de « *détérioration d'immeubles* », M. Bialoboki a été écroué.

● *Les obsèques du prince Thibault d'Orléans*, victime d'une crise cardiaque en République Centrafricaine (*le Monde* du 25 mars), ont été célébrées, mardi 12 avril, à la chapelle royale de Dreux.

Une association des amis du prince Thibault vient de se constituer. Elle a pour objet de « *maintenir des liens d'amitié autour de sa mémoire* » et « *réunir et gérer toute forme d'aide* » pour la constitution d'un fonds d'éducation de son fils mineur, Robert. Son siège social est au château de Thoiry, 78770 Thoiry.

ÉDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

Les Maisons familiales rurales sont prêtes à négocier

De notre envoyé spécial

Avignon. – L'Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation a réuni son assemblée générale les 11 et 12 avril à Avignon. Le gouvernement a entrepris de réformer les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé. Dans le monde agricole, le privé accueille six élèves sur dix (*le Monde* du 11 février) et les Maisons familiales 25 % environ, soit 35 000 élèves, dont 13 000 filles, dans 478 établissements. Les responsables des Maisons familiales rurales ont accepté de négocier avec le ministère de l'agriculture, mais la place à part qu'elles occupent sur l'échiquier scolaire risquait, pensaient-ils, d'être compromise dans une réforme d'ensemble. M. Jean-Paul Huchon, directeur de cabinet de M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, a, dans un discours serré, levé des équivoques.

Une Maison familiale rurale est une association de parents qui, avec des enfants et des moniteurs, anime un établissement scolaire où l'on pratique l'« alternance ». « *C'est*, dit Michel Augeul, rapporteur de ces journées, *prendre le temps, et tout le temps, pour faire vivre et exprimer aux jeunes et aux parents ensemble la richesse de l'existence dans tous ses aspects. Et ensuite seulement faire émerger cela à la Maison familiale comme fondement de la formation.* » Ce que M. Anquetil, président de l'Union nationale, appelle la « *concertation polémique* ».

Autre originalité de la Mison familiale : sa participation au développement du milieu. « *A la Maison familiale, les jeunes ne viennent pas chercher ce qu'ils ne trouvent pas chez eux*, explique le rapporteur. *Au contraire, ils apportent ce qu'ils ont chez eux. Et quand ils y retournent, ils ne viennent pas répéter à leurs parents ce que l'école a dit qu'il faudrait faire, si l'on avait les moyens. Ils racontent à leurs parents ce que d'autres font ailleurs avec les mêmes moyens ou presque.* » On conçoit dès lors que le développement, pour les Maisons familiales, n'est pas celui de l'élite, la réussite n'est pas seulement l'insertion scolaire mais aussi l'insertion sociale.

Les Maisons familiales n'attendent que deux choses de l'Etat : être reconnues, respectées et obtenir une loi qui assure leur financement, ce que la législation actuelle (loi Guermeur) ne permet pas.

Mais il n'est pas question pour elles d'être intégrées à une quelconque carte scolaire : comment faire rentrer dans une carte quasi administrative des associations qui naissent, végètent, se développent, meurent ou revivent ?

L'Etat est demandeur d'une réforme, car la législation actuelle sur l'enseignement agricole privé a montré ses limites. Elle prévoit par exemple, pour l'agrément, des critères de réussite scolaire auxquels l'enseignement public lui-même ne satisferait souvent pas.

Mais l'expression de « *service unifié et laïque d'éducation* » correspond à la réalité des Maisons familiales, associations qui autogèrent leur système éducatif.

Représentant M. Michel Rocard, M. Huchon a levé quelques ambiguïtés. *Il a rassuré en affirmant avec* netteté « *l'originalité incontestable des Maisons familiales rurales, irréductiblement inclassables et non assimilables* ». Pour le ministère, le système juridique antérieur qui régit les rapports entre l'Etat et le privé est inadapté. *Mais le* combat commun à mener dépasse cette réforme. Il s'agit d'élever l'enseignement agricole, qui ne sera pas rattaché à l'éducation nationale, à un niveau comparable à celui des partenaires européens, hollandais notamment. Il *s'agit aussi de supprimer* la conception productiviste et technicienne de la formation agricole. La réforme elle-même devrait obéir à trois principes : le respect de toutes les différences, la rigueur administrative, la simplicité enfin.

Le premier de ces principes a satisfait les mille trois cents congressistes venus de toute la France. *D'autant que M. Huchon a précisé* les critères de reconnaissance des Maisons familiales : l'alternance reconnue comme méthode pédagogique, l'activité d'un mouvement d'éducation populaire et, pour le futur, une action d'intégration au *milieu des nouveaux ruraux.*

« *La nécessité de revoir la législation représente*, a conclu M. Huchon, *une opportunité réelle pour ouvrir des espaces de liberté.* »

JACQUES GRALL.

Enseignement supérieur

LE DÉCRET DE TITULARISATION DES ASSISTANTS EST PUBLIÉ

Le décret portant statut particulier des assistants des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion et des disciplines littéraires et de sciences humaines a été publié au *Journal officiel* du 10 avril. Ce texte, qui permet de titulariser quelque deux mille assistants de l'enseignement supérieur, avait été adopté par le comité technique paritaire du 22 novembre 1982. Mais la lenteur apportée à sa publication avait provoqué le mécontentement des assistants non titulaires, qui avaient fait grève à plusieurs reprises à l'appel de leur association, l'ANA.

Désormais, les assistants de ces disciplines forment un « *corps de fonctionnaires* ». Ils ont « *vocation à remplir, au sein d'équipes pédagogiques et d'équipes de recherche, des missions de formation initiale et de formation continue, des missions de recherche ainsi que des missions d'animation* ». Ils participent aux activités de contrôle des connaissances. Ceux qui ne sont pas titulaires d'un doctorat d'Etat ou de troisième cycle doivent préparer une thèse ou faire des « *travaux complémentaires de recherche* ». Leur service comporte cent cinquante heures de travaux dirigés ou trois cents heures de travaux pratiques. Des équivalences d'horaires leur permettent de mener les deux types d'activité.

Les assistants non titulaires qui exercent leurs fonctions depuis au moins deux ans sont, sur leur demande, *immédiatement titularisés.*

L'ANA considère qu'il s'agit de la « *première mesure concrète positive d'Alain Savary à l'Université* », mais regrette que cette mesure ne concerne pas les vacataires et craint que le texte publié ne conduise à la « marginalisation » des assistants dans l'Université.

JUSTICE

AU TRIBUNAL DE PARIS

La banqueroute d'une banque tranquille

La onzième chambre du tribunal de grande instance de Paris examine, depuis lundi 11 avril, et jusqu'à mercredi, les étapes de la banqueroute de la banque Roy, banqueroute doublée d'une multitude d'infractions à la législation sur les activités bancaires et où l'on retrouve M. Gabriel Berdat, jugé naguère pour fraude fiscale.

C'était une bonne petite banque, la banque Roy. Une affaire familiale, créée à Douai en 1906, sans prétention excessive, avec ce qu'il est convenu *d'appeler un capital raisonnable* : 1 million de francs en 1978. Elle avait sa spécialité, le prêt personnel hypothécaire. Au grand-père fondateur avaient succédé son fils et après lui son petit-fils, M. Jean Roy. Jusqu'en 1976, sous le régime de société en commandite simple, tout s'était déroulé sans histoire. Mais voilà qu'après 1976 elle commença à se lancer dans des opérations commerciales qui, très vite, entraînèrent une extension de ses découverts, qui allaient passer de 3 millions à 7 millions de francs en quelques années. Avec cela, elle voyait ses frais financiers atteindre 80 % de l'ensemble de ses charges. Résultat : à la fin de 1978, la perte nette se montait à 3 888 000 francs.

Déjà, la commission de contrôle des banques avait fait savoir qu'il convenait de remédier à cette situation et invité à la recherche de concours extérieurs. Le Crédit agricole avait été vainement pressenti.

Prête nom

C'est alors, en décembre 1978, que M. Jean Roy vit se présenter en sauveur un trio qui offrait sans hésiter un apport de 5 millions de francs. C'était M. Salomon Bonan, directeur d'exploitation à la banque Leumi-Le-Israël, M. Francis Renard, un conseil en gestion, et enfin M. Gabriel Berdat, fondateur d'une société de facturage, Application des techniques modernes (A.T.M.) et qui avait depuis longtemps rêvé d'être banquier. Comment ces inconnus avaient-ils eu vent des difficultés de M. Jean Roy ? Quelle raison les poussait à venir soudain acheter une banque ? Et pourquoi M. Jean Roy accepta-t-il aussi vite leur proposition ? Autant de questions sans réponse.

En peu de temps, l'affaire est conclue, un protocole signé. M. Jean Roy cède à ces nouveaux venus l'ensemble de ses parts pour 1 franc. Eux vont créer quinze mille parts nouvelles, transformer la société en commandite simple en société anonyme. A y regarder de près, tout cela n'était pas orthodoxe. D'abord, M. Berdat n'entrait pas directement dans l'affaire. C'est un prête-nom, M. Robert Chouraqui, qui recevait ses actions. M. Berdat lui-même s'était présenté sous un faux nom, M. Guilbert. Explication : « *Il fallait que j'attende l'agrément de la Banque de France pour apparaître sous mon véritable nom.* »

La fin du temps de la prudence

Dès lors, tout change. Fini le temps de la prudence et des prêts hypothécaires. On se lance dans le crédit et l'escompte en faveur d'entreprises diverses. M. Bonan fait entrer son fils Pierre comme secrétaire général. On consent des facilités à de multiples sociétés, dont bon nombre sont, de près ou de loin, contrôlées par M. Berdat. Ce M. Berdat qui, déjà en novembre *1981*, comparaissait devant cette même onzième chambre du tribunal de grande instance de Paris pour y répondre, avec d'autres membres de sa famille, d'une fraude fiscale d'une trentaine de millions de francs.

Le résultat est là, brutal, livré par les experts. En moins d'un an, la sage et tranquille banque Roy se retrouve avec une *insuffisance d'actif* de près de 20 millions de francs, et les experts diront que dans ce chiffre 17 523 230 francs de créances impayées proviennent des agissements de M. Berdat. Une banqueroute totale.

Pourtant, personne n'accepte d'avoir été fautif. Ni M. Salomon Bonan, qui estime avoir fait convenablement *son métier de* banquier et avoir exercé sans défaillance ni complaisance ses fonctions de directeur du conseil d'administration. Ni M. Jean Roy, qui pense, lui, avoir été victime de ses « sauveurs » et voit en M. Berdat le cerveau qui organisa sa ruine. *Ni M. Berdat, qui* tient M. Jean Roy pour un « *malin, un vrai renard, qui nous a tous leurrés* ».

Comptes ouverts

Le dossier était là pourtant, dans son épaisseur que leur oppose M. Jean-Michel Guth, président toujours vigilant et qui n'a jamais apprécié les fables. Car, du jour où la banque Roy changea de mains, on y vit arriver en clients une foule de sociétés qui y ouvraient des comptes non pour déposer des fonds mais pour se faire consentir d'entrée des découverts qui devaient aller croissant de mois en mois. A ce train, la banque ne pouvait que sombrer. Entre septembre et novembre 1979, bien qu'exsangue, elle tirait quarante-cinq chèques sans provision d'un montant de 6 323 000 francs. Après la date de mise en cessation de paiement, des bons de caisse continuèrent d'être remboursés. On vit encore des créances transformées en prêts à cinq ans sans que l'on puisse obtenir de ces décisions des explications claires.

Car, du côté des prévenus, on n'en démord pas : la ruine n'est pas de leur fait. M. Salomon Bonan incrimine soit la Banque de France, soit la Société générale, « *qui refusa à partir de mars 1979 de travailler avec nous* ». M. Berdat, qui ne s'intéresse pas à la comptabilité, estime qu'il amenait de « *bons clients* », à commencer par sa propre société, A.T.M., dont la spécialité était de racheter les factures d'éphémères sociétés de travail intérimaire qu'il créait lui-même avec le concours de prête-noms et faisait disparaître au bout de quelques mois. Autour de lui et de M. Salomon Bonan, ces prête-noms — les mêmes qu'au procès de 1981 — font de la figuration, et chacun murmure qu'il n'était là que pour signer les chèques que M. Berdat lui demandait de signer. Jusqu'au 13 avril, on continuera cependant de détailler les étapes de cette banqueroute doublée *d'une multitude d'infractions* à la législation sur les activités bancaires.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

CATASTROPHE

Après le passage du cyclone Veena

LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EST GRAVEMENT TOUCHÉ

Papeete (Tahiti) (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Le cyclone tropical Veena a balayé les îles de Tahiti, de Moorea et de Tetiaora tôt dans la matinée de ce 13 avril. Veena est le cinquième cyclone qui s'abat sur la région en cinq mois et l'un des plus violents que Tahiti ait subis depuis longtemps.

Les vents tournant autour du cyclone soufflaient à 150 kilomètres à l'heure, les rafales atteignant 180 kilomètres à l'heure. Les dégâts matériels sont importants : maisons détruites, toitures arrachées, réseaux électriques et téléphoniques hors d'usage, bateaux coulés dans le port, arbres cassés. Il n'y a pas de victimes, mais plusieurs milliers de sans-abri.

Selon le haut-commissaire de la Polynésie française, M. Alain Ohrel, qui avait déclenché le plan ORSEC le 12 avril, il est trop tôt pour dresser un bilan précis des dégâts.

La nouvelle directrice de l'administration pénitentiaire

DAME DE CŒUR, DAME DE FER

Précédée d'un sourire surmonté de deux yeux pointus qui en d'autres temps eussent appelé le pinceau, Mme Myriam Ezratty fait aujourd'hui son entrée dans la galerie des premières. Sur les pas de son amie Simone Veil, dont elle fut, en jeune mademoiselle Bader, condisciple au lycée de Nice ; sur les traces de sa collègue Simone Rozès, à l'exemple de l'ambitieuse Edith Cresson ou de la persévérante générale Valérie André, Mme Ezratty vient occuper un de ces postes à hautes responsabilités où n'avaient jusqu'alors trôné que des hommes.

A strictement parler, rien n'explique indiscutablement pour qui ne la connaît pas une carrière que n'accompagne aucun éclat que la mémoire ait retenu. On ne la vit pas mondaine comme Mme Simone Veil. On ne lui connaît pas les attirances ambivalentes de Mme Simone Rozès pour le pouvoir, et elle n'eut pas à soutenir ses courageuses batailles contre les abus de ce pouvoir. Mme Cresson serait un miroir trop clinquant pour cette femme à qui ne messied pas la discrétion et la générale André serait un modèle trop discipliné pour le magistrat qui ne voit pas dans la rébellion un indigne trait du caractère.

Paisible avec elle-même, le nouveau directeur de l'administration pénitentiaire, à qui ce poste donne « un peu froid dans le dos », n'est pas femme à voir longtemps les difficultés où elles ne sont pas impérieuses, les scrupules où ils ne sont pas nécessaires. Choisir ou décider n'est pas ce qui l'embarrasse, lorsque le moment en est venu, sachant combiner ce qu'on doit au libre arbitre et ce qui appartient à l'inéluctable.

C'est en quoi probablement cette femme qui, fidèle, sincère, droite, mêle sans complications inutiles sa famille et son métier ; rend parfaitement vaines les interrogations d'usage sur l'incompatibilité du naturel et de l'ambition. Elle est dame de cœur. Elle saurait être dame de fer, si des circonstances terribles la contraignaient d'être terrible. Elle a — combien d'hommes pourraient s'en inspirer ! — dépassé la stupide opposition entre la sensibilité et la fermeté. Il y a un temps pour tout.

Parmi les personnages de Racine, pour qui elle nourrit une grande et ancienne passion (au point de préférer le lire plutôt que de le voir au théâtre), Mme Ezratty figurerait au milieu des caractères ardents et raisonnables bâtis par le poète : Andromaque, parce qu'elle est mère ; Bérénice parce qu'elle est femme ; ou Titus parce qu'elle est chef. Ces caractères qui, au plus fort de leurs tourments et de leurs désirs, savent ce qui doit être rendu à l'Etat, mais, en même temps, ce que l'honneur commande à soi-même.

Ph. B.

LES SYNDICATS SONT CIRCONSPECTS

Les syndicats de l'administration pénitentiaire accueillent avec une certaine circonspection le remplacement de M. Ivan Zakine par Mme Myriam Ezratty à la tête de cette administration. Pour M. Jacques Vialettes, secrétaire général du Syndicat national des personnels de surveillance (F.O.), « *on sait qui on perd, on ne sait pas à qui on va avoir affaire* ». Faisant allusion aux difficultés qui attendent Mme Ezratty, M. Vialettes lui souhaite « *beaucoup de chance et de bonheur* » et se demande s'il ne s'agit pas d'une « *nouvelle Mme Thatcher* ».

M. Jean-Pierre Martinez, secrétaire général du Syndicat national des personnels pénitentiaires de direction (F.O.) « *ne peut cacher son inquiétude à changer de pilote en plein milieu d'une vague de réformes* ». « *Néanmoins*, ajoute M. Martinez, *nous accueillons sans aucun a priori la première femme directeur de l'administration pénitentiaire.* »

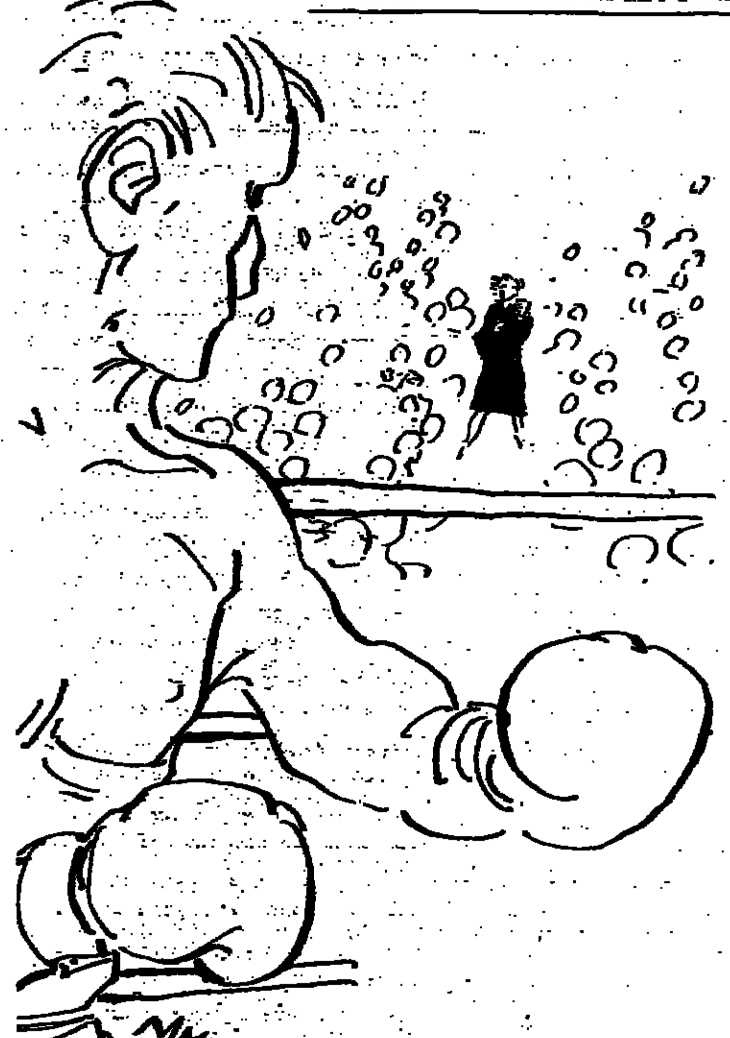
M. Henri Brunovic, secrétaire général de la fédération C.G.T. du ministère de la justice, est plus circonspect encore : « *On verra* », se borne-t-il à déclarer, ajoutant seulement : « *On a déjà fait l'expérience d'un directeur venant de l'éducation surveillée* (1) *alors...* »

(1) Avant de devenir directeur de l'administration pénitentiaire, M. Zakine avait été, comme Mme Ezratty, directeur de l'éducation surveillée.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« ÉDITH ET MARCEL », FILM DE CLAUDE LELOUCH



GALA

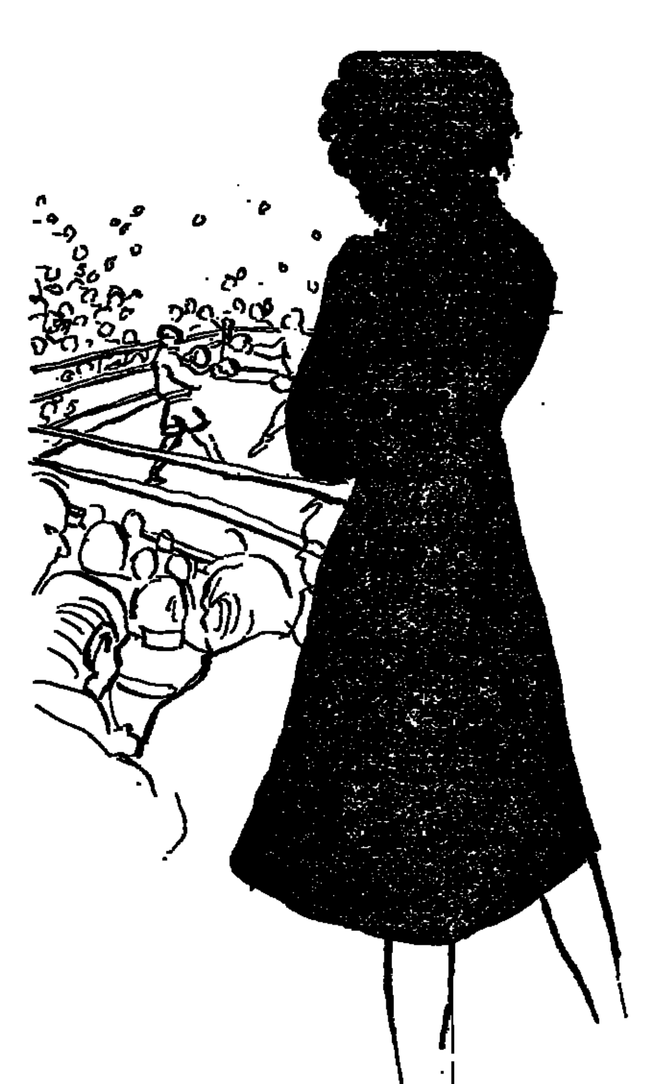
Le Rex a toujours été une grande salle populaire. C'était, paraît-il le cinéma préféré d'Edith Piaf. Il a conservé son décor kitsch, et dehors, les tulipes clignotent, montent et descendent sur l'enseigne lumineuse. Juste ce qu'il fallait pour le gala du film de Claude Lelouch *Edith et Marcel*, donné au profit de la recherche sur le cancer. Cancer : le mot frappe au plus profond de l'imagination comme, d'une autre manière, les noms de Piaf et de Cerdan.

A la fin de la séance, sous les applaudissements répétés, Michel Drucker a fait monter sur scène les interprètes et réalisateur. Il y avait un duplex avec Europe 1, où Charles Aznavour attendait. Tout le monde était beau, bien vêtu et s'est complimenté. Le cérémonial des galas est immuable. Sur le boulevard, au milieu d'un embouteillage qui n'aurait pas déparé le film, les badauds habillés en tous les jours guettaient la sortie. De quoi, de qui ? D'une ombre peut-être.

***Ils pourront aller voir* Evelyne Bouix (*Edith et Marcel* sort ce mercredi). Ils écouteront sur ses lèvres la voix de Piaf, cette voix qui ramasse tout ce que l'amour porte de réel et *de romance*. « Un don de Dieu » disait Edith. Un don unique, un personnage envoûtant. Elle est morte il y a vingt ans et plus les années passent plus le besoin d'elle, de ce qu'elle représente se fait aigu. Comme un besoin d'innocence brute, de sexualité sensuelle.**

Elle a traversé toutes les frontières, il n'y a pas un pays où, encore aujourd'hui, on n'entende pas, à un moment ou à un autre une de ses chansons. Elle est la seule Française à être entrée dans la mythologie américaine. Des livres ont raconté ce qu'elle a vécu, les archives télévisées ressortent régulièrement des documents pâlis. *Régulièrement, ses disques* sont réédités. On consacre un musée à sa légende, on la met en spectacle, on tourne autour, on la cherche, on la traque, on s'en habille, on en fait un masque, et elle demeure intacte. Trop vraie pour se laisser saisir.

Mais après tout *Edith et Marcel*, ce n'est pas Piaf et Cerdan, c'est *n'importe quelle Edith, n'importe quel* Marcel, vous et moi, les uns et les autres, ça remet des personnages exceptionnels à portée du courrier du cœur, histoire de pleurer au cinéma. – C. G.



Margot et Jacques

CE n'est pas la première fois qu'Edith Piaf revit au cinéma. Guy Casaril s'y était cassé les reins, en 1973, avec un film retraçant la vie de Piaf jusqu'en 1937. Brigitte Ariel, l'interprète du rôle, était doublée, pour les chansons, par Betty Mars. On ne sait pas encore si *Edith et Marcel* sera une réussite ou un échec mais c'est, en tout cas, une sorte d'événement par le culot dont Claude Lelouch – en toute bonne foi, sans doute, il a la passion du cinéma et des histoires sentimentales – a fait preuve. Il a choisi un de ces « jeux du destin » qui lui sont chers depuis *Un homme et une femme* : la rencontre et la liaison d'Edith Piaf, vedette internationale, et du champion de boxe Marcel Cerdan, mort en 1949 dans un accident d'avion où périt également la violoniste Ginette Neveu (on l'aperçoit à l'aéroport, c'était la moindre des choses). Lelouch a lancé dans cette aventure Evelyne Bouix, grande, mince, élancée, visage triangulaire, nez long, joues creuses, complètement différente de Piaf, si ce n'est la robe noire et la coiffure.

Evelyne Bouix s'efforce de composer son rôle comme si elle passait une audition au Conservatoire. Elle place bien ses gestes, ses mains, remplace le côté peuple et très charnel de son modèle par une sophistication de comédienne dramatique au boulevard. Lorsqu'elle parle, elle minaude les accents rauques de Piaf ; lorsqu'elle boit, elle tient une bouteille de vin et un verre comme au théâtre. En tant que Piaf, Evelyne Bouix n'existe pas. Juste un mannequin, le fantasme de son metteur en scène, une image de légende *qui aurait peut-être existé* à l'écran si Patrick Dewaere avait interprété Cerdan comme c'était prévu.

Dewaere est mort. Marcel Cerdan « junior » a pris sa place. Il ressemble tellement à son père que la fausseté d'« Edith » devient sacrilège. On lui a demandé d'être boxeur et pas comédien. De ce point de vue, le contrat est rempli. Mais l'histoire d'amour de ces deux personnages mythiques ne dégage aucune émotion. On regarde, sidérés, et c'est tout. On est encore plus sidérés d'entendre – le play-back d'Evelyne Bouix étant, d'autre part, impeccable – la vraie voix de Piaf alterner avec celle de Mama Bea, et des chansons écrites et composées spécialement pour coller à certaines situations du film, comme si le vrai répertoire n'était pas suffisant. Ce parti pris d'irréalisme – si c'en est un ! – rejoint l'idéalisation du roman-photos. Une seule scène, admirable et comme perdue là-dedans, restitue la vérité de Piaf : le moment où, de New-York, elle écoute au téléphone un jeune compositeur, Charles Aznavour (il apparaît lui-même) lui proposer une chanson qu'il interprète, de son studion de Paris.

Si scandalisés qu'on puisse être par cette manipulation d'une vie ardente où l'histoire de cœur n'est plus qu'un mot vide, le film n'est pas à rejeter comme un simple produit destiné à épater *les foules, une simple* affaire commerciale. On y retrouve l'univers de Lelouch avec la seconde intrigue amoureuse, intercalée.

En 1939, le jour du mariage de sa sœur, dont elle est jalouse (c'est aussi le jour de la déclaration de guerre), Margot de Villedieu, adolescente à lunettes, fille d'un hobereau normand, cause un esclandre. En mal d'affection, elle devient la marraine de guerre d'un prisonnier en Allemagne, Jacques Barbier. Il est gros, inculte, pas séduisant du tout, mais Margot ne le sait pas. Un lieutenant, acteur dans le civil, s'amuse à écrire (tel Cyrano de Bergerac, pour Christian) les lettres passionnées et intellectuelles de Jacques à Margot. La vérité est découverte le jour du retour des prisonniers et il en résulte, après la déception, un mariage mal assorti. Jusqu'au moment où le destin de cet autre couple rejoint, d'une certaine façon, celui d'Edith et Marcel.

Cette histoire est plus crédible que l'autre, émouvante grâce à Evelyne Bouix qui joue Margot en comédienne sensible, grâce à Jacques Villeret dont le talent sobre, instinctif, éclate dans le moindre détail et aussi grâce à Francis Huster, meneur de jeu de cette supercherie. Ce n'est pas un autre film dans le film, mais la répercussion, dans un autre milieu, du mythe Piaf dans le temps de sa rencontre avec Cerdan. C'est une idée de scénariste et d'auteur, rappelant d'autres œuvres de Lelouch – ainsi *les Uns et les Autres* – mais dont l'originalité, la force s'estompent et c'est bien dommage, lorsque le réalisateur reporte son attention sur la liaison Piaf-Cerdan.

En fait, ce qui fascine Lelouch, c'est de mettre en scène, avec toute son habileté, sa prodigieuse maîtrise technique, un univers de spectacle constamment dépendant de deux carrières exceptionnelles. Après un prologue larmoyant, indécent, en 1949, où Piaf apprend la mort de celui qu'elle aime, Lelouch remonte le temps, en 1939, fait alterner, en montage parallèle fulgurant, les débuts de Piaf à l'A.B.C. et le match où Cerdan devient champion, passe à la Normandie des Villedieu, au camp de prisonniers, revient à la vedette de la chanson et au champion de boxe, et ainsi de suite. Malgré un creux au milieu du film, sa mise en scène flamboie dans des mouvements de caméra traversant les foules des music-halls et des salles de boxe, un quai de gare bondé. La caméra super-vedette tourne autour de Piaf chantant en scène avec un lyrisme digne d'Abel Gance *jusque dans ses excès*, suit des personnages qui traversent les pièces d'un appartement, se livre à d'éblouissantes démonstrations dans les décors rétro.

On a toujours connu Lelouch possédé par le plaisir de filmer, de s'incarner, en quelque sorte, dans l'appareil, de retrouver, avec les techniques modernes, l'invention visuelle des grands cinéastes et des grands studios d'autrefois. Nous parlions de Gance mais nous pourrions aussi bien citer Griffith pour le montage parallèle. Injustement attaqué par les critiques à l'époque de la « nouvelle vague », Lelouch n'a tout de même pas tourné que des romances de midinettes accommodées *à la mode contemporaine*. Paradoxalement, c'est sur un sujet plus que discutable, dans son effraction de la mémoire et du mythe de Piaf, qu'il a réalisé son film le plus brillant, le plus formellement déchaîné, jusque dans le ralenti.

Mais le culot qu'il a eu de s'approprier Piaf se retourne contre lui. Dans ce film où il y a peu de scènes intimistes (et elles sont *ratées, sauf celles entre Villeret et* Evelyne Bouix-Margot), le courant ne passe pas, le style exacerbé reste une coquille transparente, posée sur ce qui se voulait, peut-être, une épopée de l'amour-passion, de ses illusions et désillusions : on voit à travers mais elle isole le sujet de son traitement esthétique. Le comble est que, ses deux personnages-vedettes exceptés, Lelouch a été bien servi par ses interprètes : outre ceux cités, Jean-Claude Brialy, Jean-Bouise, Charles Gérard, Charlotte de Turckheim, Maurice Garrel, etc, nous font croire à leur propre fiction.

JACQUES SICLIER.

★ Voir films nouveaux.

L'EXPOSITION DU FORUM DES HALLES

La petite robe noire et autres fétiches

IL arrive qu'on se perde, dans le dédale du Forum des Halles, qu'on tourne en rond, qu'on se trompe de rue ou d'escalier. Cela ne peut pas se produire, pour trouver, atteindre, l'exposition « Edith Piaf, vingt ans déjà ». Un parcours fléché au sigle d'Europe 1 vous mène sans encombre à la salle du Silicium, niveau-1, juste à côté du musée Grévin. Cette exposition, réalisée par deux concepteurs de Comet's, Bertrand Dard et Christian Blanchet, avec le concours de l'Association des amis d'Edith Piaf, s'est ouverte le 1er avril (1). « *Pure coïncidence*, dit Christian Blanchet, *si elle se présente en même temps que le film de Claude Lelouch. Nous l'avions préparée depuis plusieurs mois, mais la salle n'était pas libre. Ce n'est pas une opération de promotion.* »

On entre dans la salle, chaude, accueillante, divisée en compartiments par des vitrines et des panneaux. La vie de Piaf est reconstituée dans l'ordre chronologique : photos d'enfance et du temps de « la môme », les années 40 et la suite. Ce n'est ni un musée ni un sanctuaire. A force de voir Piaf, partout, sur les photographies, les « petits formats » de ses chansons, *les affiches et les tableaux* de Kiffer (en particulier), à force d'entendre sa voix diffusée en sourdine, on a l'impression qu'elle est là, cachée dans un coin, et que, tout d'un coup, elle va se mêler aux visiteurs.

Hommage des souvenirs, prélude à l'installation d'un « musée Piaf » l'année prochaine : on se promène dans l'univers de la chanteuse, guidés par de beaux textes de Monique Lange. On reconnaît les épaulettes de *Mon Légionnaire* voisinant avec un accordéon, on s'arrête au seuil de la loge de Bobino, où des objets à elle, un poudrier, un peigne – quoi encore, – sont posés sur la table de maquillage. Une des célèbres petites robes noires pend à un cintre, non loin du costume de scène de Théo Sarapo. Un sac, des gants, une écharpe noirs *qu'elle a touchés, portés, ont été* placés sur une volute de chansons imprimées. Les vitrines sont à l'épreuve des balles. Il est vrai que, à voir tout cela, on se sent pris par le fétichisme.

Piaf grandeur nature

Un choc : Piaf est là, grandeur nature, petite taille et tête un peu trop grosse, sur la scène de l'Olympia. C'est l'apport du musée Grévin, dans le dernier compartiment, où beaucoup de choses rappellent – nous y voilà tout de même ! – le passage de Marcel Cerdan, l'affaire de cœur. Voilà le peignoir et les gants du boxeur, et puis une curieuse vitrine où deux mains, sans corps, planent au-dessus d'un guéridon rond. C'était l'époque où elle essayait d'entrer en contact avec lui, le mort, par les tables tournantes. Jeu de lumière magique : le Cerdan du musée Grévin sort de l'ombre, y rentre, puis reparaît. On y croit.

Il y a aussi un petit coin de chambre, émouvant, avec, sur le lit de Piaf, le gros ours en peluche *que lui donna Théo Sarapo et un* livre de Teilhard de Chardin (oui, elle le lisait) ; et, sur la table de chevet, une photo couleurs genre chromo de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Piaf amoureuse, *Piaf mystique*, Piaf en scène, jusqu'au bout. C'est peut-être un peu de son âme qui passe, après tout. En sortant de l'exposition – plutôt qu'avant d'y entrer, – on peut assister, dans une autre salle, à un spectacle audiovisuel permanent dont les documents s'ajoutent à la part du rêve. – J. S.

(1) *Jusqu'au 8 mai, tous les jours* sauf le lundi, de 12 h 30 à 19 heures. Entrée : 15 francs ; tarif réduit : 10 francs. Tél. : 236-58-12. Un « spectacle-document » a lieu du 11 au 15 avril, à 14 h 30, au Théâtre *du Forum* (*renseignements* : 297-53-47). Des conférences et des débats sont prévus les 16 et 23 avril à l'auditorium FNAC-Forum (renseignements : 548-24-46).

DANSE

ÉTOILES ET SOLISTES
DE « LA BELLE AU BOIS DORMANT »

Le rire des princesses

Après un mois de représentations au Palais des congrès, *la Belle au bois dormant* est retombée dans sa léthargie féerique. Pour moins d'un siècle, puisque l'Opéra a l'intention de le ressusciter dans les mois à venir. Ce grand ballet classique de Tchaïkovski, que les somptueux décors et costumes de Bernard Daydé ont drapé de neuf, enchante toujours les *foules*.

JE ne reviendrai pas sur la distribution hors rang dont Mlle Noëlla Pontois et M. Patrick Dupond furent les étoiles lors de la première soirée (*le Monde* du 19 mars). Le rôle cime de la princesse Aurore fut dansé par la suite en alternance par Mmes Florence Clerc, Claude de Vulpian et Élizabeth Platel. C'est de celles-ci, ainsi que de leurs partenaires, que je veux vous parler. Les comparaisons sont d'autant plus faciles à établir que les variations de Petipa, comme *l'Adage à la rose* ou *le Mariage d'Aurore*, sont des morceaux de bravoure répétés depuis des lustres dans les moindres cours de danse et qu'en un prologue et trois actes une artiste digne de ce nom a le temps de s'exprimer. La technique n'est pas tout en effet dans *la Belle au bois dormant* : la poésie, la tendresse, doivent également donner une âme aux personnages. Aucune étoile ne l'a jamais interprété avec autant de délicatesse de sentiment que Margot Fonteyn au temps où elle dansait *The Sleeping Beauty* à Covent Garden.

Or les jeunes étoiles de notre académie nationale qui se sont succédé dans le rôle m'ont semblé négliger le lyrisme pour s'appliquer à une exécution parfaite. Du lever au baisser du rideau, on les vit ainsi comme des vedettes de music-hall afficher un sourire de commande ; sourire, que dis-je ? *Rire* et rire de toutes leurs dents. Au tableau de la Vision où l'héroïne doit apparaître éthérée, elles riaient encore, elles riaient toujours, à l'exception de Mme de Vulpian, la seule à avoir diffusé la part du rêve dans ses voiles de mousseline.

Cette contagion zygomatique s'étendait à travers le plateau d'un soir à l'autre, affectant les solistes féminins qui alternent dans les seconds rôles : la Fée Lilas, l'Oiseau bleu, voire les variations des Fées au prologue. Mlle Legrée, que la nature a dotée d'une ravissante fossette, n'avait besoin de rien d'autre pour charmer : mais elle préféra tenir la bouche ouverte durant toutes ses variations, comme si elle voulait exhaler des bulles. Ses compagnes l'imitèrent à plaisir, naturellement : c'est le *must*. Dans ces personnages secondaires, je ne vois que Mmes Fanny Gaida et Jennifer Goubé pour avoir personnifié ce parfum plus discret et indéfinissable qu'est le charme. J'ai gardé pour la bonne bouche, si j'ose dire, Mlle Isabelle Guérin, qui *a tenu la gageure d'être irrésistible* en...Carabosse.

Du côté des interprétations masculines, c'est M. Cyril Atanassoff qui m'a fait la meilleure impression en prince charmant : le style maison et la séduction en prime. Curieuse carrière que celle de M. Atanassoff : fidèle à l'Opéra, peu ambitieux, il n'a jamais voulu s'expatrier, ce qui a limité sa réputation d'athlète de la danse, grand artiste et d'une suprême élégance de surcroît.

L'étoile en représentation pour six soirées de rang était Rudolf Noureev. Personne n'incarne mieux que lui le prince de *la Belle au bois dormant* qu'il a dansé des centaines de fois, à commencer chez Cuevas, au théâtre des Champs-Élysées, pour fêter sa « libération » en juillet 1961. Son masque de théâtre, l'idéale beauté de ses proportions corporelles, la noblesse de ses attitudes, la façon magistrale de se camper en scène, en font toujours un phénomène unique de la danse.

Contrefaçons

En novembre dernier à Covent Garden, il avait encore fait mon admiration dans *Apollon Musagète* et *le Fils prodigue*, deux ballets balanchiniens où la technique le cède à l'interprétation. Mais de même que Serge Lifar s'obstine à danser la *Giselle* d'Adam, Noureev reste sous le sortilège des princes de Tchaïkovski : Siegfrid du *Lac des Cygnes* ou Désiré de *la Belle au bois dormant*.

Or il n'y a pas de mystère : lorsque la quarantaine est largement dépassée, le souffle se perd, le « ballon » s'altère et *les prouesses naguère si brillantes ne* s'exécutent plus qu'en contrefaçons. Noureev était-il fatigué, en mauvaise forme, la semaine passée, le soir où j'assistai au spectacle ? Toujours est-il qu'il eut toutes les peines du monde à décoller du sol et qu'il ne termina qu'au prix d'un effort surhumain des variations où il enchaînait pirouettes et tours à toute allure, pour donner le change.

Dans les seconds rôles, je ne retiens qu'un nom : M. Jean-Marie Didière, d'une prestance magique en prince hindou et glorieusement à l'aise dans sa variation des Pierres précieuses.

Le corps de ballet, soumis aux efforts de représentations quotidiennes, se dépensait avec une ardeur louable, chaque sujet exalté à la pensée du solo offert *comme bonbon du lendemain*.

Quelque quatre-vingt-dix mille spectateurs enthousiastes auront assisté durant un mois à cette *Belle au bois dormant* de la porte Maillot, sans jamais manifester les réserves gouailleuses du palais Garnier. Pas de sono heureusement. L'Orchestre Lamoureux, bien nommé, donnait le ton.

OLIVIER MERLIN.

MÉMOIRES DE BRONISLAVA NIJINSKA 1891-1914

La gloire de mon père

Voici un livre très attendu. Après la première vague des témoignages de contemporains sur Nijinski, foudroyé en pleine gloire à vingt-cinq ans et réduit par la folie à l'état de mort vivant, les interrogations se font de plus en plus pressantes. La parution posthume du « Journal » où il relatait son combat *contre l'obscurcissement de son cerveau*, suivie d'un ballet de Béjart consacré à son itinéraire mystique, d'un film consacré à sa vie et enfin d'un reportage *cinématographique sur sa fille Kyra*, aujourd'hui totalement identifiée à l'image du père, tout appelait ce témoignage essentiel.

L'ENFANCE, les années d'apprentissage, la formation de la personnalité de l'artiste sont relatés pratiquement au jour le jour par sa jeune sœur Bronia, très proche de lui. Il y a aussi un frère aîné qui devra être enfermé dans un asile à dix-sept ans. Le destin de Nijinski et de sa sœur sont étroitement liés puisque tous deux, formés à l'école impériale de Saint-Petersbourg, ont participé à l'aventure des *Ballets russes*, de Diaghilev.

Cet ouvrage n'est pas le propos d'une dame âgée, donnant libre cours à des souvenirs plus ou moins recomposés. Dès 1920, Nijinska a établi une sorte de synopsis des événements contenus dans son journal intime, ses carnets d'école et ses notes prises en tournée, dans le but de perpétuer l'image *de son frère et des idées sur la danse*, élaborées en commun. Inachevé à la mort de Nijinska en 1971, ce travail a été mis en forme par sa fille Irina et l'historien Jean Rawlinson. *Il est paru à New-York en 1981*. Gérard Mannoni nous en livre aujourd'hui la version française.

Point n'est besoin d'être averti des choses de la danse pour savourer ce récit, passionnant et coloré comme un roman russe; découpé comme un film, rempli d'épisodes tendres et pittoresques. C'est une chronique nuancée de la fin du dix-neuvième siècle qu'on lâche difficilement, malgré ses quatre cent cinquante pages.

Tout commence comme du Tchekhov. Trois sœurs, devenues orphelines, décident d'étudier la danse — en cachette de leurs frères — au fameux théâtre Wielki de Varsovie. Elles *partent en tournée* à *Kiev, où la* plus jeune, la blonde Eléonore, surnommée « la gazelle », fait la connaissance de Thomas Nijinski, Polonais lui aussi et grand danseur de « caractère ». *Elle* l'épouse en 1884 et lui donne trois enfants : Stanislas, Vaslav et Bronislava (Bronia). *« Nos parents*, écrira Bronia, *étaient des artistes du ballet. Nous sommes nés artistes de la danse. Nous acceptions naturellement ce patrimoine venu de nos parents, nos corps de danseurs. »*

L'existence des Nijinski se déroule dans le monde du spectacle, mais pas celui des théâtres officiels réservés à l'aristocratie. *Cela se passe en tournée avec les bébés ; la* petite Bronia couche dans une malle. Les danseurs se produisent dans les opéras de province, les « musicals », les cirques, dans *les stations balnéaires* l'été, ou les grands théâtres, installés à Kiev et Odessa. On y donne des ballets-pantomimes, et de grands artistes étrangers comme Carlotta Brianza *ou Maria Giuri ne dédaignent pas de s'y* produire. Le répertoire est populaire ; les Bohémiens y côtoient les danseurs de claquettes noirs venus des États-Unis ou les *Indiens d'Amérique* du Sud. Cette diversité de genres peut expliquer l'ouverture chorégraphique des enfants Nijinski par la suite. Bronia se souvient des étapes en bateau à *vapeur ; elle décrit* la grande foire annuelle de Nijni-Novgorod qui servira de décor à *Pétrouchka* et la première apparition en public du petit Vaslav, âgé de cinq ans, avec *son frère Stanislas*.

Puis la famille s'installe à Saint-Petersbourg, et Éléonore va tout sacrifier à une idée fixe : assurer un avenir stable à ses enfants, les faire entrer à l'école du théâtre Marinski pour devenir artistes fonctionnaires ; retraite assurée à trente-six ans.

Comme un couvent

Vaslav s'épanouit dans le cadre familial ; débordant d'un surplus d'énergie, il est toujours en quête d'exploration, se perd dans les rues, grimpe dans les arbres. Pour sa sœur il est le camarade de jeu. Elle donne de leurs vacances à la campagne, de leur vie quotidienne dans le quartier, une fresque *panoramique pleine de détails et* d'observations sensibles. Mais le père les quitte, et leur frère doit être interné. La vie des enfants se polarise sur l'école de danse impé*riale, où Vaslav entre, suivi deux ans après* par Bronia. Ils découvrent le monde clos du théâtre Marinski : Marius Petipa, octogénaire distingué, Cecchetti, fringant maître *de ballet, Fokine, jeune chorégraphe qui* rêve de révolution esthétique. Il y a l'école, réglée comme un couvent, les concours annuels, les galas.

Les précisions que Nijinska apporte sur le mûrissement artistique de son frère sont précieuses. Dès sa première apparition sur la scène (il est encore élève), il apparaît comme transfiguré avec déjà ce sourire énigmatique. Sa hauteur de saut, la légèreté de son attaque et de ses retombées, sa fluidité, ses arrêts en l'air suffoquent le public. Insensible à la jalousie de ses camarades, solitaire, il perfectionne ses dons, en particulier le saut : *« Ses orteils*, observe Bronia, *avaient une force étonnante et lui permettaient de faire une brève préparation sans retomber sur la demi-pointe, pour rebondir aussitôt, donnant l'impression qu'il restait tout le temps en l'air. »* Son apparition dans *l'Oiseau bleu* en 1907 selon cette technique de « glissando continu » fut ressentie comme un événement.

A maintes reprises Bronia Nijinska tentera de définir l'essence de la danse de son frère et surtout cette capacité rare de paraître en mouvement, même dans l'immobilité.

Serge Diaghilev entre dans les souvenirs de Nijinska en 1908, lorsqu'il vient au théâtre Marinski engager des danseurs pour sa tournée d'été à Paris. Elle explique bien la fascination qu'il exerce sur Nijinski, affamé de théâtre, de musique, de littérature. Il va *s'épanouir à Paris* dans un milieu élégant et mondain pour qui il est devenu le « dieu de la danse ».

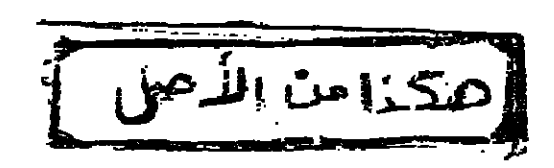
Bronia aussi se plaît à Paris, où leur mère les a *rejoints*. Elle s'exerce avec Cecchetti, prépare le rôle du papillon de *Carnaval* et tombe follement amoureuse de Chaliapine. Du coin de l'œil, elle surveille son frère, de plus en plus tourné *vers* son monde intérieur. Il a découvert Tolstoï ; il pense à créer son *Faune*, pour lequel il se sert de pâte à modeler. Dès la mise en chantier de ce ballet, il connaît des difficultés avec les danseurs, réfractaires au modernisme de sa chorégraphie : *« Qu'est-ce que c'est que ce ballet, disaient-ils, il n'y a pas un seul pas de danse, pas un seul mouvement libre, pas de danse du tout... nous avons l'impression d'être sculptés dans la pierre. »* Ida Rubinstein refuse le rôle de la grande nymphe.

Bronia participe à l'élaboration de *Jeux*, où Vaslav arpente la scène, une raquette à la main, à la recherche de nouveaux mouvements. Simultanément, ils travaillent ensemble sur *le Sacre*, inventant les pas à l'avancement. Nijinski a des idées très précises sur ce spectacle ; contrairement à Fokine, qui n'a pas rompu avec les structures traditionnelles du ballet, il envisage de renoncer aux dispositions symétriques et aux figures répétées pour exprimer les pulsions désordonnées d'un monde primitif. Les danseurs renâclent, Nijinski s'abîme dans des colères indignées, il n'est guère soutenu par *Diaghilev*, et Nijinska voit dans cette incompréhension une cause de rupture entre les deux hommes.

A la première du *Sacre*, c'est le scandale ; Eléonore, la maman, croit s'évanouir d'émotion : *« Ce soir-là*, écrit Bronia, *le manteau étouffant du ballet classique avec toutes ses notions de grâce et de beauté, fut enlevé et rejeté. »* Mais tout va très vite se détériorer pour Nijinski. Diaghilev, qui s'était séparé de Fokine, le rappelle et lui *confie* la chorégraphie *de la Légende de Joseph* promise à Vaslav. Celui-ci, parti en tournée, se marie impromptu et quitte les Ballets russes. Quelque chose s'est cassé en *lui. En 1914, c'est la guerre ; il est retenu* en Autriche, où sa fille est née. Bronia, elle, a ouvert à Kiev une école du mouvement où elle expérimente les théorie esquissées avec son frère. En *1919*, elle apprend qu'il a été interné dans un asile psychiatrique et déclaré incurable. *« Sans théâtre*, conclut-elle, *il s'était retiré en lui-même, fermant la porte aux réalités de la vie pour demeurer dans son propre monde intérieur. »*

MARCELLE MICHEL.

★ **BRONISLAVA NIJINSKA. MÉMOIRES. 1891-1914. AUTOBIOGRAPHIE.** Editions Ramsay. 453 p., 145 F. — Les *Mémoires* s'arrêtent en 1914, mais le manuscrit original comporte une suite consacrée à l'activité chorégraphique de Nijinska, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de sa vie.



EXPOSITIONS

A LA VILLA MÉDICIS

Une leçon du printemps romain sur les secrets de la mode

IL y a un an mourait à Rome un des personnages les plus originaux, les plus attachants de l'Italie : le professeur Mario Praz. Un grand amour des excentriques, un culte déclaré de l'art néo-classique, des propos volontiers sarcastiques et la publication d'un livre étonnant, *la Carne, la Morte e il Diavolo* (1930), sur les obsessions et les perversités du siècle dernier, lui ont valu auprès des Romains la réputation à la fois fâcheuse et flatteuse d'exercer le « mauvais œil ». Devenu au *Palais Primoli* directeur du musée Napoléon, on l'y trouvait parmi les meubles polis, les miniatures, les objets rares, les tableaux et même les costumes dont l'Empire a vu partout la création. Au lendemain de sa mort, ce merveilleux musée privé fut cambriolé. La malice romaine y vit une fatalité et la fin de la *jettatura*.

Les initiatives italiennes vont certainement s'inspirer de plus en plus de l'esprit de ce grand chroniqueur de la « curiosité ». Ayant tout lu et tout pesé, il savait orienter la réflexion vers les manifestations négligées par les historiens traditionnels de la littérature et de l'art, comme le mobilier et le vêtement. Il était à l'aise parmi ces « produits » nécessaires et instables, si variés, si ennuyeux ou si bizarres, selon les cas, du monde humain. Il faut, pour les approcher, le mélange d'érudition particulière et de désinvolture dont ses jolis essais sur l'ameublement (1948), sur le goût *néo-classique* (3e éd. 1974) ont donné l'exemple. L'étude de la *mode* est devenue une exigence de l'analyse « socio-culturelle » ; mais elle *est interdite aux pédants*.

Des réflexions de cet ordre viennent immanquablement à l'esprit de qui visite la brillante, séduisante et intelligente petite exposition qui a inauguré le printemps à l'Académie de France. Après l'éclatant succès de son « Picasso et la Méditerranée », Jean Leymarie a eu l'heureuse idée d'ouvrir les portes de la Villa Médicis à une présentation de « La mode dans Rome-capitale » (1871-1914). C'est la première d'une série de manifestations — dirigées par R. Nicolini — sur Rome, son évolution, son rôle après l'unification du pays par la maison de Savoie. Commençant par les costumes, on a montré en un vis-à-vis historique et... attendrissant le petit roi Victor-Emmanuel (tableau) avec ses « bersaglieri » et le Pontife, le prisonnier du Vatican, Pie IX, avec ses zouaves. Les costumes sur mannequin non grimé ont leur éloquence.

Plus loin, les livrées des grandes maisons romaines montent la garde. Au palier, de somptueuses robes du soir : l'une de soie couleur cédrat avec dentelles, strass et broderies florales, signée Worth Paris et une robe à traîne damassée pour l'épouse du comte Florio en 1893 ; on imagine aussitôt cette grande dame dans son miroitement de sirène comme un personnage de D' Annunzio dans un film « psychologique ». De grandes photographies y invitent. La reine Margherita, au milieu de ses dames de compagnie toutes fleuries, rappelle l'effort de la cour, finalement assez modeste, en face de l'élégance *noire et rouge* de la cour pontificale.

Décor rare et robe du soir

Une trouvaille ! En 1871, après les malheurs du pays, la mode féminine lança le noir en France et ce fut un événement mondial, dont les beautés romaines tinrent compte. Mais après l'entrée de Victor-Emmanuel II en mai 1872 dans la ville déclarée capitale du royaume, les couleurs douces, les taffetas clairs, les « volants surmontés de bouillonnés » reparurent, pour le bonheur des romanciers attentifs aux mœurs de la « Cosmopolis » : Bourget, Henry James, Zola, et tous ceux qui après Balzac et avant Proust se sont essayés à faire passer dans le livre le merveilleux et fugitif accord d'un décor rare et d'une robe du soir.

Il est question à Paris que l'on rénove et développe le Musée du costume. Mais il faut aller au-delà de la notion de musée. Les expositions de costumes demandent généralement aux visiteurs un effort dont on est dispensé dans les salles claires de la Villa. L'explication de ce succès est simple. L'organisatrice, Vera Marzot, était la costumière de Luchino Visconti. Et justement on peut voir à la Galerie nationale une présentation de documents de tournage, de dessins, de souvenirs, qui reconstitue étape par étape la carrière du réalisateur du *Guépard* (1963), de *Mort à Venise* (1970), de *l'Innocent* (1976).

Le somptueux narrateur du cinéma le plus sensuel et mélancolique de notre époque a doté les intérieurs « fin de siècle » et les costumes d'une résonance troublante. Il relançait par la vertu et la couleur du film une interrogation qui ne peut plus cesser sur les prestiges de ces « formes symboliques » qui accompagnent partout les aventures et les passions. Spécialement ceux et celles du dix-neuvième siècle finissant, qui glissent derrière les mannequins si bien groupés de la Villa.

En un dernier épisode paraissent, autour d'une voiture automobile et de l'évocation du premier vol Turti à Rome (1909), les silhouettes aujourd'hui si cocasses des équipements « sportifs ». L'idée est claire : en composant des « situations », on fait entrer l'historique dans le jeu et la démonstration ne peut prendre l'allure sinistre qu'ont si souvent les cortèges de mannequins au musée, plutôt celle d'un défilé de haute couture. Un recoupement amusant complète l'affaire. On doit au comte Primoli, ce neveu de la princesse Mathilde, Giuseppe Napoleone dit « Gégé », constant et fidèle lien entre Rome et Paris, une étonnante série de photographies de dames au vaste chapeau fleuri et de porteurs de redingotes occupés à... photographier. Elles sont là, comme la prise de conscience du phénomène qui va tout changer. C'est dans son palais de Rome que fut reçue Sarah Bernhardt avec ses fourrures. Ce palais, devenu musée Napoléon, est celui où Mario Praz a passé, attentif, disert et moqueur, ses dernières années.

ANDRÉ CHASTEL.

★ « I Piaceri e i Giorni : la Moda » (première manifestation de la série : Rome-capitale 1870-1911), Académie de France, Rome (jusqu'au 17 avril).

★ « Visconti e il suo lavoro », Palais des expositions, via nazionale, Rome.

« VERS L'ORIENT » A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Turqueries et turcologie

« DANS *l'Orient désert, quel devint mon ennui* »..., se plaignait Antiochus. Mais, à défaut de Bérénice, il avait au moins l'Orient. Aujourd'hui les temps sont durs : tandis qu'on interdit aux Français d'aller brûler leurs excédents de salaires sous les cieux de leur choix, et alors que l'Orient-Express remis en usage — au moins jusqu'à Venise — est à *nouveau un rêve prohibé*, la Bibliothèque nationale vient nous aguicher avec une exposition hautement touristique : « Vers l'Orient ». Touristique ? Entendons-nous, elle a sorti de ses tiroirs un bel et riche ensemble de manuscrits, complété de quelques imprimés, objets et costumes, pour évoquer l'évolution de la connaissance mutuelle de l'Occident et de l'Orient, prenant comme point d'ancrage Constantinople, son incessant va-et-vient commercial, diplomatique, guerrier, scientifique.

L'exposition était prévue, semble-t-il, depuis plus de deux ans. Il ne faut donc pas y voir un hommage rendu par M. Alain Gourdon, le nouvel administrateur de la « B.N. », aux vues méditerranéennes de M. Jack Lang, ministre *de la culture et nouveau tuteur* de ce grand établissement.

L'amorce d'un pendant

A bien des égards, cependant, « Vers l'Orient » est le pendant de « L'Amérique vue par l'Europe », splendide exposition présentée il y a quelques années au Grand Palais. Le pendant, ou l'amorce d'un pendant. Car le thème modestement abordé dans la galerie Mazarine *mériterait incontestablement* d'être un jour développé au-delà du Bosphore, vers l'Asie et l'Afrique du Nord. Avec une contribution plus large d'autres institutions ou musées nationaux.

Le travail ample, sérieux, subtil, des responsables de cet ensemble (1) n'a pas — on nous permettra de commencer par ce regret, car c'est ce qui frappe en premier lieu — été servi par la présentation, sans doute faute de moyens financiers. Les vitrines sont inadaptées. Il faut parfois s'agenouiller pour tenter d'apercevoir les ouvrages des rayons inférieurs, et en nombre insuffisant, livres et manuscrits s'y trouvant très à l'étroit. Les panneaux explicatifs sont les épreuves du catalogue, pas même agrandies, découpées et collées. L'éclairage est insuffisant ou irrégulier, etc.

Moyennant quoi, si l'on a les reins solides et une bonne vue, « Vers l'Orient » est une passionnante manifestation, susceptible d'intéresser tous ceux qui ne gardent pas les yeux braqués sur l'Hexagone, par nécessité, ou sur l'Occident, par culture. Sauf la première partie, où l'on assiste, loin de la curiosité européenne, au peuplement de la Turquie, le plan n'est pas très évident. Mais, de même qu'il était difficile d'échapper à la chronologie, il était *peu aisé de cloisonner cette histoire* assez continue de connaissances et d'échanges, sauf à accentuer les péripéties politiques, et finalement à oblitérer le caractère essentiellement culturel du propos.

On distingue bien, malgré tout, le temps des croisades, dont la littérature et les guerres se confondent. Encore, trouve-t-on alors une *première traduction du Coran et* déjà, daté du quatorzième siècle, un glossaire latin, turc et persan. Après, c'est lentement, au gré des voyages et de leurs relations, du commerce et de ses apports, des sciences et de leurs emprunts, des techniques et de leur diffusion, l'image de Constantinople et du Turc qui se déforme, se forme, se précise.

Au départ, en règle générale, le Turc n'a pas bonne et avenante mine sous nos longitudes, mis à part quelques rares « connaisseurs », tel Gilles de Bouvier, qui, dès 1402, après la bataille de Nicopolis et la captivité de nos glorieux chevaliers, peut écrire : « *Ces gens sont les plus honnestes de tous les Sarazins, et meilleurs gens de guerre... et sont les plus forts hommes de toutes les nations* ». Comme quoi, mieux vaut se faire défaire par un ennemi puissant et généreux que par un lâche vindicatif.

Généreux, en tout cas, le Turc l'est pour les besoins de l'exotisme trois siècles plus tard. N'est-ce pas flanqué d'un pareil adjectif qu'il fait son entrée dans *Les Indes galantes* de Fuzelier et de Rameau en 1735 ? Généreux, et plus éloigné de la réalité, si cela se peut, le *Tarare* de Beaumarchais et de Salieri l'est encore en 1787. Et c'est dans cet état, généreusement souligné dans l'exposition par une bagatelle décorative, construite à partir de costumes de l'Opéra, que nous nous séparerions de notre « bon Turc », si deux ou trois ouvrages dix-neuvième siècle ne nous ramenaient à l'érudition.

Depuis la chute de Constantinople, en effet (1453), date assignée à la fin de notre Moyen Age, la fantaisie est doublée, et plutôt précédée, puisqu'elle s'appuie négligemment *sur eux, de très sérieux travaux*. Parmi cent exemples touchant toutes les matières possibles, on retient en particulier dans l'exposition la présence d'Antoine Galland. Il nous est *familier pour avoir donné* en France la première et aimable traduction des *Mille et Une Nuits*, mais c'était, on le découvre, le fruit indolent de ses loisirs. Sa vie laborieuse était vouée à une plus austère érudition, et, sur une page ouverte de son Journal, on le voit vainement attendre un premier élève à son cours d'arabe du Collège royal.

Austère, disons-nous pour nous plier à l'image traditionnelle du savant. En vérité, rien n'est moins sévère que la matière présentée dans la galerie Mazarine, des peintures qui ornent les manuscrits — orientaux ou occidentaux — à la calligraphie des lettres ou « *capitulations* » de Suleyman Ier « le législateur ». On comprend, devant ces rouleaux comment Soliman est devenu « le Magnifique » en Europe. Ils sont loin derrière, les édits et proclamations de nos monarques les plus solaires.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) Annie Berthier, avec la collaboration de Francis Richard et le concours de Françoise Karro, tous conservateurs à la Bibliothèque nationale.

Au vingtième siècle la voie étroite

L'ORIENTALISME et son essor est l'un des aspects de l'exposition « Vers l'Orient », à la Bibliothèque nationale. Les voyages, aux époques évoquées, même les plus honorablement scientifiques, n'étaient pas de tout repos, comme on sait. Le vingtième siècle a apporté la vitesse, supprimé certains risques, mais réinventé, dans sa seconde moitié, une *étanchéité malheureuse des* frontières, dont sont victimes, parmi d'autres, les scientifiques. L'Iran est de ces pays, notamment pour les chercheurs français.

On sait aussi la difficulté qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de trouver un poste, d'obtenir une bourse ou des subventions. On sait moins la situation délicate *dans laquelle se trouvent nombre* de revues spécialisées. Indispensables en sciences humaines comme elles le sont pour les sciences exactes, peu d'entre elles parviennent aujourd'hui à survivre décemment, ou à survivre tout court. *Turcica*, la revue des études turques, bénéficie du soutien de l'université de Strasbourg, et la *Revue des études islamiques* n'a pas trop de mal à obtenir des subventions consistantes. En revanche, *Studia Iranica* rencontre les plus grandes difficultés pour assurer sa parution, malgré un apport du C.N.R.S., un autre plus modeste de la Société française des études iraniennes, et un enfin, presque symbolique, de la Société française des pétroles.

Si l'on excepte *Iran*, strictement archéologique et publié en Angleterre, et *Iranica Antiqua*, revue belge sur l'Iran préislamique, *Studia Iranica* est la seule publication à concerner l'ensemble des questions de l'iranologie. Elle ne peut, faute de moyens, être diffusée en librairie et la *distribution n'en est assurée que* par le libraire et éditeur hollandais Brill (1).

Le onzième fascicule de ce périodique en principe bisannuel — *mais double pour cette fois* — a été dédié à Raoul Curiel. Car si la France n'a pas les moyens de soutenir sérieusement ses publications les plus érudites, elle a heureusement encore de telles personnalités pour maintenir au meilleur niveau sa réputation scientifique. — F. E.

(1) *Studia Iranica*, tome 11. Diffusion : E.-J. Brill, Oude Rijn 33a-35, Leiden (Hollande). Prix du volume : 250 francs.

REVUES

« BEAUX-ARTS » et « PHOTOGRAPHIES »

Les titres les plus simples

BEAUX-ARTS MAGAZINE vient de faire une entrée fracassante dans les kiosques à journaux, avec un déploiement publicitaire jamais vu pour une revue consacrée aux arts plastiques. Jusqu'à présent, on avait en France les revues de décoration, genre considéré ici comme mineur, et qui se vendent d'autant mieux que leur qualité est moindre ; les revues d'architecture qui se vendent fort mal parce que la plupart des architectes se passent de culture (1) ; les deux ancêtres un peu endormis que sont *l'Œil* et *Connaissance des arts* ; des revues d'historiens ou de théoriciens ; enfin des publications, comme *Art Press*, assez spécialisées dans le fond et dans l'esprit malgré une ouverture vers un public plus large.

Différentes tentatives ont été faites ces dernières années afin de créer une revue qui reflète l'intérêt croissant du public pour ces domaines, intérêt dont témoigne *l'augmentation de la fréquentation des musées.* Faute de moyens, faute de pouvoir prendre le temps de s'imposer, ces tentatives sont restées inabouties ou ont été éphémères. Editée par les publications Nuit et jour, qui ont notamment *Détective* dans leur cheptel, *Beaux-Arts* — on ne saurait faire titre plus simple — est donc plutôt entouré de bonnes fées dès la naissance.

Pas d'éditorial dans le numéro 1, ni de déclaration d'intention, mais le sommaire indique une nette volonté d'actualité, et les pages intérieures semblent montrer que l'éclectisme n'exclut pas le sérieux, que le sérieux n'implique pas l'ennui, et que l'on ne craint pas l'ennui lorsqu'il s'agit d'informer par des tableaux ou des glossaires précis. Cette revue, entièrement en couleurs, destinée à un public large, coûte 20 F.

Plus chère, mais aussi plus spécialisée, puisqu'elle ne concerne que le champ de la photographie, la revue *Photographies* est destinée à un public assurément plus restreint que la publication précédente. Mais ici non plus les moyens techniques n'ont pas été ménagés, qui, pour ce numéro 1, prudemment appelé « numéro test », donnent une qualité de reproduction tout simplement exceptionnelle.

Jean-François Chevrier, rédacteur en chef de *Photographies*, est universitaire et se méfie d'une approche personnalisée de la photographie, surtout de ce qu'il nomme, dans son éditorial la *« fascination »* d'une technique encore récente. Et il est incontestable que cette revue de recherches historiques et critiques cache, derrière la séduction de sa mise en pages et de ses illustrations, le plus impeccable sérieux, si elle ne dissimule pas *les plus honorables des parrainages.*

Au sommaire, un débat, aux contributions nombreuses sur la « photographie anonyme » ; une étude sur Edouard Denis Baldus ; plusieurs ensembles d'informations sur les collections publiques et les expositions. Editée par l'Association française pour la diffusion de la photographie, *Photographies* coûte 70 francs. Les articles en sont traduits ou résumés en anglais.

F. E.

(1) Sauf pour les revues techniques, le nombre d'architectes abonnés ou achetant les publications périodiques d'architecture est *fort mince en regard du nombre de* diplômés. Pour les livres, seraient-ils fondamentaux, ce nombre est encore plus faible.

SÉLECTION

CINÉMA

« Reviens Jimmy Dean, reviens » de Robert Altman

Impitoyable mise en scène d'un microcosme féminin ravagé par le culte de James Dean. Cher, Sandy Dennis, Kathy Bates, Marta Heflin, Karen Black, portent sur elles, en elles, les illusions perdues, les drames transformés en cruels secrets.

« Coup de foudre » de Diane Kurys

Un tendre film sur un tendre lien. Deux femmes, qui ont trente ans dans les années 50, unissent leur destin, remettent en cause l'évidence conjugale. Décors et sen*timents d'époque,* discours universel.

ET AUSSI : *Le Choix de Sophie*, d'Alan Pakula (imposant). *Pauline à la plage*, d'Eric Rohmer (lumineux). *Les Sacrifiés*, d'Okacha Touita (nécessaire). *Dark Crystal*, de Jim Henson et Frank Oz (inimaginable), *Fanny et Alexandre*, d'Ingmar Bergman (immense).

THÉATRE

« Falsch » à Chaillot

Il y a le père Falsch, la mère Falsch, l'oncle Falsch, la tante, la sœur et le petit frère Falsch : la famille — famille juive — célébrant un Shabbat macabre — l'arrivée du fils Falsch qui a consommé son rabiot de vie dans New-York. Vitez, officiant incliné devant un mystère trop simple, prend le risque de livrer en offrande l'écriture de Kalisky. En toute vulnérabilité. Des hauts, des bas, par vagues. Stridences d'humour plus le rock « hard » de Georges Aperghis dans une nouvelle boîte signée Yannis *Kokkos.*

ET AUSSI : *L'Ordinaire* à Gémier (Nous sommes tous des cannibales), *l'Émoi d'amour* au Théâtre 13 (Jean Bois ou les sentiments au fer rouge), *Frankie et Johnny* à la Bastille (Winston Tong dans la robe noire de Billie Holliday), *Histoires de famille* à l'Aquarium (Sauvage Tchékhov), *la Cerisaie* aux Bouffes du Nord (tendres larmes, rires cruels), *les Peines de cœur d'une chatte anglaise* au Théâtre de Paris (l'humour féerique du TSE), *Combat de Nègre et de chiens* à Nanterre, dernière représentation le 22 avril, puis tournée en France — à Villeurbanne du 4 au *18* mai, — puis au Festival de Münich et retour à Nanterre du 6 au 25 juin.

MUSIQUE

Créations

Une création chaque jour à Paris, parfois davantage, rarement moins, cela fait beaucoup en un an pour le peu qu'en retiendra la postérité. Raison de plus pour aller entendre *Il bambino perduto* de Sandro Gorli (jeudi 14 avril, au Grand Auditorium de Radio-France) ou le *Concerto da camera* de Luis de Pablo (samedi 16 au centre culturel de Boulogne-Billancourt à 16 h 30), pour aller prêter l'oreille aux musiques électroacoustiques de Nicole Lachartre et d'André Almuro (dimanche 17 au Lucernaire, à 18 h), pour découvrir les *Profils* de Jean-Claude Risset, l' *Autre scène* de Marc Monnet, *Fist* de Pascal Dusapin et le *Concerto pour 2ᵉ 2m* d'Aldo Clementi (lundi 18 au Centre Georges-Pompidou), pour ne *pas laisser passer les Rassemblements* de Patrice Mestral (mardi 19 au Grand Auditorium de Radio-France) et se pencher sur l' *Interrogation* de György Kurtag-fils, sur les *Pronoms* de Michel Decoust, les *Artifices* de Gérard Zinsstag et les *Ecrits sur toile* de Gilbert Amy par l'Ensemble de l'Itinéraire (mercredi 20 avril à la salle Wagram).

VARIÉTÉS/ROCK

« Dancin' »

Après quatre années de succès à Broadway, le Palais des congrès ac*cueille Dancin' pour trois semaines.* Le célèbre show de Bob Fosse raconte dans un style flamboyant l'histoire de la musique américaine. Pas d'intrigue dans *Dancin'* mais une suite de numéros en trois actes, un voyage à travers les musiques et la chorégraphie américaines sur un rythme trépidant.

Carlos Santana

« Le rythme, dit Carlos Santana, *c'est l'épice de la musique. Plus il y en a, plus la mélodie est soulignée et plus la joie est rehaussée. »* Carlos Santana et son groupe multiplient ainsi depuis des années la fête rythmique. Santana donne deux concerts au Palais des sports de Saint-Ouen le lundi 18 avril et le mardi 19 à 20 heures.

Avrild Andersen

John Abercrombie, John Taylor, Alphonse Mouzon ont constitué un groupe autour d'Avrild Andersen, l'un des plus fameux bassistes européens. Ensemble, ils donnent un concert exceptionnel le 18 avril à l'Eldorado.

ET AUSSI : Bill Deraime à l'Olympia ; Luis Llach à Bobino ; Maria Carta, Brenda Wootton et Mercédès Sosa pour un concert exceptionnel à l'Agora d'Evry, le 16 avril, à l'Olympia le 18 et le 19 à la Bourse du travail de Lyon le 20.

JAZZ

Eddy Louiss Big Band

Récemment formé à la suite du show de Henri Salvador, dont il était l'accompagnateur, le grand orchestre d'Eddy Louiss a marqué « Jazz en Aulnoye » d'une soirée mémorable. Cuivres et percussions au sommet, tout le monde visiblement tendu par le plaisir de jouer avec Eddy, l'orchestre réussit ce qui se passe dans les meilleurs moments d'une formation ; la somme de l'ensemble dépasse largement l'addition des qualités individuelles pourtant évidentes. Cela tient à la personnalité étonnante de l'organiste qui peut faire danser n'importe quel air à volonté (au Salon de la musique, 15 avril, 15 h.).

ET AUSSI : Philippe Petit et Alain Jean-Marie au Sevoy (13 et 14) ; Marie-Ange Martin au Petit-Opportun (jusqu'au 17) ; Watergate Seven au Petit-Journal (13 et 14).

DANSE

« La Sylphide » au T.M.P.

Le London Festival Ballet présente « la Sylphide » dans la version de Bournonville reprise par Peter Schaufuss. Elle est sensiblement différente de l'original créé *par Philippe Taglioni* et reconstitué par Pierre Lacotte. Le corps de ballet y joue un rôle élargi au cours du second acte.

ET AUSSI : Le G.R.C.O.P. au Théâtre de la Ville (L'Opéra saisi par la modern dance) Quinzaine de la danse à l'école Marcel Marceau avec les lauréats de Bagnolet (M. Breuker, K. Onodera, Leng et Detournay, F. Guilbard...) *Tlamatinine* d'A. Witzman Anaya à la salle des *fêtes de Châtillon*, le 19 avril (visions oniriques, paysages sidéraux) *les Plis de ma mémoire*, création de M. Caserta par l'ensemble chorégraphique de Vitry.

EXPOSITIONS

Tableaux du « Siècle d'or » à l'Institut néerlandais

De petits tableaux du Siècle d'or hollandais collectionnés par Frits Lugt. Natures mortes, paysages et scènes de la Hollande du XVIIᵉ à un moment où sa peinture était au sommet de l'Europe avec Ruisdael, Saenredam, Steen, Van Goyen, Avercamp, Van de Velde, Kalf... Des œuvres de grande qualité qui témoignent aussi du goût sûr de ce grand amateur.

Les Monet de Giverny au Centre culturel du Marais

Monet et le paysage : les arbres, les fleurs, l'eau, le ciel, les rochers... A l'occasion du centenaire de la naissance du peintre, le Centre culturel du Marais expose des tableaux de l'époque heureuse de Giverny, la maison de l'artiste devenue musée. Monet y avait aménagé son jardin comme un paysage, pour s'y livrer à la peinture de plein air, regardant la lumière du jour passer sur les choses pour en saisir l'impression dans l'instant.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : *277-11-12*.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

GIORGIO DE CHIRICO. Jusqu'au 25 avril. Visites-animations le lundi, jeudi, samedi à 20 h, le mercredi et le vendredi à 16 h.

YVES KLEIN. Rétrospective. Jusqu'au 25 mai.

DE LA ROSIÈRE A LA MISS. *La jeune fille dans les fêtes populaires. Salle* d'actualité. Entrée libre. Jusqu'au 6 juin.

BARRY FLANAGAN, sculpteur anglais ; *ULRICH RUCKRIEM*, sculpteur allemand. Galeries contemporaines. Entrée libre. Jusqu'au 9 mai.

TABU-DADA : Jean Crotti-Suzanne Duchamp. Jusqu'au 30 mai.

UNE MAISON, DES LIVRES ET DES MOTS. Carrefour des régions. Jusqu'au 9 mai.

LE CINÉMA INDIEN, des origines à nos jours. Salle animation. Jusqu'au 2 mai.

CONSTANTIN CAVAFY (1863-1933), poète grec d'Alexandrie. Grand foyer. Jusqu'au 25 avril.

PAOLO GIOLI, corps et thorax, photographies. Salon photos. Jusqu'au 8 mai.

JEAN DIEUZAIDE-JEAN-PIERRE SUDRE, photographies. Salle contemporaine. Jusqu'au 20 avril.

LE PREMIER CHANT. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 2 mai.

C.C.I.

IN COHERENCES. Environnement quotidien et folie. Jusqu'au 30 mai.

B.P.I.

ARBRES-PHOTOGRAPHES ET PAYSAGES, XIX[e]-XX[e] SIÈCLES. Jusqu'au 30 mai.

Musées

GRAVURES DE LA COLLECTION DUTHUIT, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). *Sauf lundi*, de 10 h à 17 h 30. Entrée 9 F. Jusqu'au 30 avril.

CLAUDE GELLÉE DIT LE LORRAIN (1600-1682). — Grand Palais. Entrée place Clemenceau, (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée 15 F ; le sam. 12 F. (gratuite le 28 avril). Jusqu'au 16 mai.

LES COLLECTIONS DU COMTE D'ORSAY, dessins du musée du Louvre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée 12 F, gratuite mercredi et dimanche. Jusqu'au 30 mai.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX *COLLECTIONS NATIONALES*. Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. — Jusqu'à la mi-octobre. — *Georges Shaw* : paysages photographiques. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SUMMER TIME (1960), de Shirley Goldfarb ; jusqu'à la mi-mai. JEAN-PHILIPPE CHARBONNIER, 300 photographies : 1944-1982 ; jusqu'au 26 juin. WIFREDO LAM (1902-1982) ; jusqu'au 22 mai. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi, de 10 h à 20 h 30.

MARTINE ABALLÉA, « Nouveaux phénomènes naturels ». BERTHOLIN. PAUL-ARMAND GETTE, « Perturbation ». CLAUDE RUTAULT. NIL YALTER. « C'est un dur métier que l'exil ». ARC-Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 avril.

IMAGES POUR LES NUAGES. « Cerfs-volants ». — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, *avenue de New-York (voir ci-dessus)*. Animations sur rendez-vous au 723-61-27, (poste 365). — Jusqu'au 24 avril.

PIONNIERS DE LA PHOTOGRAPHIE RUSSE SOVIÉTIQUE (1917-1940). — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 13 h à 19 h. Samedi et dim. 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

ROUCHON, pionnier de l'affiche illustrée. — Jusqu'au 6 juin ; LE MUSÉE A LE TICKET. — Jusqu'au 30 avril. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 6 juin.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE-LE *PREMIER EMPIRE*. — *Dessins*. Jusqu'au 22 mai. ACQUISITIONS DE LA VILLE DE PARIS pour le musée *Carnavalet, 1977-1983*. Jusqu'au 17 *avril*. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h. (*fermé les 1[er] et 12 mai*). Entrée 9 F, gratuite le dimanche.

MAXIMILIEN LUCE. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

DES BURGONDES A BAYARD, mille ans de Moyen Age. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (35-95-00). Sauf le lundi, de 11 h à 18 h, jeudi jusqu'à 22 h. Entrée 11 F, 8 F le samedi. Jusqu'au 24 avril.

DE CARPEAUX A MATISSE. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées et collections publiques du nord de la France. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf le mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

CARRÉGA. — *Musée de la Monnaie*, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 17 h. Entrée libre. Du 15 avril au 15 juillet.

VERS L'ORIENT... — Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

KIMONOS DE KOBUTA ITCHIKU. — Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (563-50-75). Sauf le lundi et le 1[er] mai, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 7 mai.

UNIFORMES CIVILS, CÉRÉMONIAL, CIRCONSTANCES. — Palais Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 avril.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. — *Musée de Montmartre*, 12 rue Cortot (606-61-11), de 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

CHINE : LES FRESQUES DU DÉSERT DE GOBI. La route de la soie. Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (336-14-41, de *14 h à 17 h*). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 11 F. Jusqu'au 17 août.

MONGOLIE-MONGOLIE. Traditions de la steppe. Musée de l'homme, *place du Trocadéro (553-70-60)*. *Sauf* mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 mai.

LES MÉMOIRES DE L'ARC DE TRIOMPHE. - Musée national des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). *Sauf mardi* (sam. et dim. matin), *de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*. Entrée 5 F. Jusqu'à fin mai.

LE FAIT DIVERS. — Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 avril.

— DEWASNE. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). *Sauf le dimanche*, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 23 avril.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

INTITUT DE FRANCE. Conservatoire national des arts et métiers, 1, rue Vaucanson (329-55-10). *De 13 h à 17 h 30 dim.* ; de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 mai.

HOMMAGE AUX GABRIEL. *Hôtel* de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Du 15 avril au 15 juin.

RENDEZ-VOUS D'ARTISTES : Amara, Bokor, Kosnet, Mir, Pastor. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 1[er] mai.

VILLA MÉDICIS. Lauréats 80/82. Ecole nationale des Beaux-arts, 11, quai *Malaquais* (260-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 mai.

CURT ASKER. Sculptures aquarellées, immobiles, dessins, photos. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. *Du 15 avril au 26 mai*.

REFLETS DU SIÈCLE D'OR. Institut néerlandais, 121 rue de Lille (705-85-99). Sauf le lundi de 13 h à 19 h. Entrée libre jusqu'au 30 avril.

IVAN AGUELI (1869-1917), peintures. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). *De 12 h à 18 h* ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1[er] mai.

CLAUDE MONET AU TEMPS DE GIVERNY. Entrée : 8 F. Jusqu'au 17 juillet. FENÊTRE SUR LA CHINE. Photographies de Vanessa. Entrée libre. Jusqu'au 24 avril. Centre culturel du Marais, 28, *rue des Francs-Bourgeois* (272-73-52). Sauf mardi, de 11 h à 19 h.

A LA DÉCOUVERTE DE MARSEILLE ANTIQUE. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 avril.

LA JEUNE GRAVURE CONTEMPORAINE. — Centre d'art de la Rive Gauche, 8, rue de Nesle. Sauf mardi, de 12 h à 19 h. *Jusqu'au 29 avril*.

« A PIERRE ET MARIE ». Conception de D. Buren, M. Claura, J.-H. Martin, Sarkis, S. Selvi. *Institut Curie*, 36, rue d'Ulm (329-68-61). Ven., sam. et dim., de 11 h à 19 h.

VOLKER TANNERT, dessins, gouaches. — Goethe Institut, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 22 avril.

CHILDERIC-CLOVIS, rois des Francs. De Tournai à Paris, naissance d'une nation. — Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127, *rue Saint-Martin*. Sauf lundi, de 11 heures à 18 heures. Entrée 10 F. Jusqu'au 15 mai.

GENÈSE. *Sculptures de Naxos et* d'Alice Nicheli. — Théâtre national de Chaillot, hall du Grand Théâtre *(505-14-50). Jusqu'au 30 avril*.

TURBULENCES : Bossanu, Diamond, Makdavi. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Du 15 avril au 20 mai. Le 18 avril, à 14 h : Rencontre avec R. Makdavi.

CRÉATIONS ET ART DANOIS. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (2[e] étage). De 12 h à 19 h ; *dim. et jours fériés, de 15 h à 19 h*. Entrée libre. Du 14 avril au 21 mai.

BATZ, MAZILU, ZONEV, AREZKI, PARAYATOVA. *Peintures, dessins, environnements*. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). *De 13 h à 19 h. Du 15 au 2 avril*.

GIORGIO COSTA. Gravures. Bimc Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Sauf dim. et lundi, de 15 h à 18 h. Jusqu'au 25 avril.

JOYCE VU PAR TIMOTHY-HENNESSY. Maison internationale du théâtre, 37, boulevard de Sébastopol (236-07-41). De 15 h 30 à 20 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h. Jusqu'au 17 avril.

JEAN-CLAUDE BUISSON. Le champ du monde. Espace AGF Richelieu, 87, rue de Richelieu (872-71-06). Sauf sam. *et* dim., de 8 h 45 à 17 h 30. Jusqu'au 5 mai.

YONATHAN DARMON. Sculptures. Centre juif d'art *et de culture*, 68, *rue de la* Folie-Méricourt (805-28-60). De 14 h à 22 h. Jusqu'au 18 avril.

JEAN TARDIEU. Maison de la poésie, terrasse du Forum des Halles, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Jusqu'au 23 avril.

PARIS : Histoire d'une ville. Tour Montparnasse (56[e] étage). De 9 h 30 à 23 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 juin.

Galeries

SEPT PEINTRES TRAVAILLANT DANS LA RÉGION « RONALPINE ». Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 24 avril.

EVENTAILS. Galerie Marigny, 2, rue de Miromesnil (265-36-53). Jusquà fin mai.

BRIANT, GAUTHIER, MARQUIS, FAVET, HERBELIN, SAMSOVICI. Sculptures. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 30 avril.

LES LETTRES SONT DES CHOSES : Œuvres d'Adami, Aeschbacher, Ljuba, Lublin, Twombly, etc. Espace Créatis, 50, rue du Temple (887-28-56). Jusqu'au 30 avril.

FLUXUS - CHRISTIAN FERRY Galerie *Donguy*, 57, *rue de la* Roquette (700-10-94). Jusqu'au 30 avril.

ANDRÉ BEAUDIN. Trente aquarelles, 1963-1978. ROGER DE CONINCK. Vingt œuvres sur papier, 1962-1982. Galerie Framond, 3, rue des Saint-Pères (260-74-77). Jusqu'au 13 mai.

ATELIER AMOR. Fusains. Galerie de la maison des Beaux-arts-Crous, 11, rue des Beaux-Arts. *Jusqu'au 23 avril*.

GUSTAVO ARIAS-MURUETA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 3 mai.

MICHAEL BASTOW. Pastels. Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 23 avril.

BEN. Les portraits 1982-1983. Galerie Beaubourg, 23, *rue du Renard* (271-20-50). Jusqu'au 30 avril.

CARLO BERTÉ. Le Bal. L'Œuf du Beau Bourg, 153, rue Saint-Martin (887-61-71). *Jusqu'au 30 avril*.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). *Jusqu'au 28 mai*.

BRUS. *Le langage de la lumière*. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36).

PAUL CHABAS (*1869-1937*). Peintures. Galerie Les reflets du temps, 4, rue Duphot (260-01-53). Jusqu'au 7 mai.

DE CHIRICO : *Le retour de l'enfant prodigue. Œuvres 1960-1978. Artcurial*, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 30 avril.

FRED DEUX. *Dessins et gravures*. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 19 avril.

JACQUES DOUCET. Peintures récentes. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-13-09). Jusqu'au 22 avril.

GRUTZKE. Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 23 avril.

HOSIASSON. Peintures et gouaches, 1965-1968. *Galerie Regards, 40, rue de* l'Université (261-10-22). Jusqu'au 21 mai.

MARCEL JEAN. Peintures. Galerie *Marion-Meyer*, 15, *rue Guénégaud*. Jusqu'au 20 avril.

MARINA KARELLA. Galerie Samy-Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Du 15 avril au 8 mai.

THE KIENHOLZ WOMEN. Jusqu'au 29 avril. — JIM DINE. Monotypes et gravures. *Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran* (563-13-19).

ELIZABETH LENNARD. Photographies peintes. *Galerie des Femmes*, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 30 avril.

MICHEL DE LEOBARDY. Peintures, gouaches. L'Œil de Sévigné, 14, rue de Sévigné (*277-54-59*). Jusqu'au 21 mai.

DAVID LÉVINE. Aquarelles. — ZABOROV. Peintures. Galerie C. Bernard, 5-9, rue des *Beaux-Arts (326-97-07)*. Jusqu'au 30 avril.

ANDRÉ MASSON. Rétrospective. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 30 avril.

ANNETTE MESSAGER. Chimères 1982-1983. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). *Jusqu'au 5 mai*.

YVES MILLECAMPS. Toiles, tapisseries, reliefs muraux. Centre Vickers Roneo, 37, avenue de Friedland (563-48-76). Jusqu'au 10 mai.

GRAVURES DE MIRO. Regard de 1969 à 1982. Galerie ABCD, 30, rue de *Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 15 mai*.

NICOLAI. La mode. Galerie L.-François, 15, rue de Seine (326-94-32). *Jusqu'au 3 mai*.

GUISEPPE PENONE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 7 mai.

PIERRE SAXOD. Les objets sont incolores. Galerie Karl-Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 14 mai.

PAUL STRAND. Photographies mexicaines. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (272-35-47). Jusqu'au 23 avril.

JAN VERCRUYSSE. Galerie Durand-*Dessert, 3, rue des Haudriettes* (277-63-60). Jusqu'au 7 mai.

En région parisienne

CHAMPIGNY. *Regards sur la femme*. Centre Gérard-Philipe, 54, boulevard du Château (880-96-28) ; Centre Y.-*Gagarine, 6, rue du 11-Novembre* (880-96-29) ; Centre Jean-Vilar, 52, rue P.-M.-Derrien (885-41-20). Jusqu'au 22 avril.

DÉFENSE. Personimage « Une certaine vision du monde ». La Galerie de *la Défense. De 11 h à 19 h* ; sam. et dim., de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 avril.

MONTGERON. Sysoev : Portraits, natures mortes et paysages russes contemporains. Château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

NOGENT-SUR-MARNE. Schneider, Roux-Colas, Laville. Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII. De 15 h à *18 h 30*. Jusqu'au 30 avril.

PONTOISE. Geneviève Asse. Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier *(031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et* de 14 h à 18 h. Juqu'au 30 avril. — Charles *Gir et le monde du théâtre de son époque*. Musée *Pissarro*, 17, *rue du Château* (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

VILLEPARISIS. *Roland Roure*. C.A.C. Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., *de 14 h à 19 h. Jusqu'au 29 mai*.

En province

ALBI. Marc Saint-Saëns. Tapisseries, peintures, dessins, aquarelles. Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie (54-14-09). Jusqu'au *8 mai*.

AMIENS. Prison dans la ville. Jusqu'au 30 avril. — Claude Rolpot. Jusqu'au 23 mai. Maison de la culture, place *Léon-Gontier* (91-83-36).

ANGERS. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIX[e] siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 20 mai.

ARRAS. Herbin/Claisse. Galerie R. Dorval, 39, Grand-Place (55-06-77). *Jusqu'au 10 mai*.

AUBUSSON. Louis-Marie Jullien, peintre cartonnier. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 5 juin.

AUXERRE. *Costumes de théâtre* (Comédie-Française). Dessins de décors et costumes de D. Ogier. CEDAAC, 2, place Saint-Germain (46-98-51). *Jusqu'au 25 avril*.

AVALLON. Les matiéristes ou l'imagination du réel. Grenier à sel. Jusqu'au 15 mai.

BEAUVAIS. Philippe de Beaumanoir (1250-1296). Un homme, son œuvre et son temps. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 25 mai.

BORDEAUX. Georg Baselitz. Sculptures. — Georges Rousse. Photographies. CAPC, entrepôt Laîné, rue Foy (44-16-35). *Jusqu'au 23 avril*.

CANNES. Renaissance du musée des beaux-arts de Cannes. Palais, 50, Croisette. Jusqu'à fin avril.

CHAMBÉRY. Mario Botta. Musée *Savoisien (33-44-48). Jusqu'au 24 avril*.

CHATEAUROUX. *Estève*. Proposition pour une rétrospective. Musée Bertrand, Descente des Cordeliers (27-26-31, poste 318). Jusqu'au 8 mai. — Robert Doisneau. Portraits-Christian Sindou. Peintures récentes. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-251). jusqu'au 7 mai.

CLERMONT-FERRAND. Paul Paulin, sculpteur « impressionniste ». Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 9 *mai*.

DIJON. Magdeleine Vessereau. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 2 mai.

GORDES. Liga Pang. Peintures 1980-1983. Abbaye de Sénanque (72-02-05). *Jusqu'au 2 mai*.

GRENOBLE. Le roman des Grenoblois, 1840-1980. Musée dauphinois, rue Maurice-Gignoux. *(87-66-77). Jusqu'à fin 1983*.

LA ROCHELLE. « La mer à voir... » Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (41-37-79). Avril.

LE *CREUSOT*. Michèle Blondel : Nuit blanche. CRACAP, château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'à fin avril.

LE MANS. Wilfried Hageböllíng. Palais des congrès et de *la* culture. Jusqu'au 30 avril.

LUNÉVILLE. Vêtements liturgiques de Meurthe-et-Moselle des dix-huitième et dix-neuvième siècles. — L'enlèvement d'Europe. Tapisserie. Musée du Château (373-18-27). Jusqu'au 23 mai.

LYON. Baumeister (1889-1955). Musée des beaux-arts, 20, pl. des Terreaux (28-07-66). Insolite en soie : Lyon, millésime textile 1983. Musée *historique des tissus*, 34, *rue de la* Charité (837-15-05). Jusqu'au 29 mai. — Le calotype. Château Lumière, 25, rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 22 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Dans la lumière de Corot. Septentrion, fondation Prouvost (46-26-37). Jusqu'au 1[er] mai.

MARSEILLE. Les revues d'art aujourd'hui en Europe : Pratique, théorie, critique. Musée Cantini, 19, rue Grignan (*54-77-75*) et autres lieux. Renseignements : 87-28-83. Jusqu'au 30 avril. — Joel Kermarrec. Dessins et peintures. *Galerie* Athanor, 538, *rue* Paradis. Jusqu'au 30 avril.

MONTBELIARD. Jean-Pierre Jouffroy. Peintures récentes. MALS. *Jusqu'au 15 mai. Lagrange/Fumagalli*. Peintures. Caveau du château. Avril et mai. Daniel Humair. Peintures. C.A.C. Maison des arts (91-37-11). Avril et mai.

MORLAIX. François Dilasser. Peintures. Musée des Jacobins, 6, rue des Vignes (*88-38-96*). *Jusqu'au* 30 mai.

NANTES. Hommage à Mathurin Meheut, 1882-1958. Château des Ducs de Bretagne (*47-18-15*). *Jusqu'au* 30 avril. Roger Eskenazi. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-71-36). Architecture gothique et néogothique. Maison de la culture, 8, rue Scribe (73-07-11).

NICE. Attention peinture fraîche. Galerie d'art contemporain. 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 15 mai — Peinture haïtienne. Musée d'art naïf, château *Sainte-Hélène* (71-78-33). Jusqu'au 29 avril. Aujourd'hui le Moyen Age. E.N.A.C. Nice Étoile, av. Jean-Médecin, jusqu'au 24 avril.

LES SABLES-D'OLONNE. Bernard Pagès. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 12 juin.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Mario Avati, gravures 1952-1982. Musée municipal. Grand Place *(48-67-09)*. *Jusqu'au 16 mai*.

SAINT-DIÉ. Jean Messagier. Musée municipal, pl. G.-Trimouille *(55-21-56). Jusqu'au 24 avril*.

SAINT-ÉTIENNE « 1960 ». Maison de la culture, Jardin des plantes (25-35-18) et Musée d'art et *d'industrie, place Louis-Comte* (33-04-85). Jusqu'au 30 avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Sam Francis. Monotypes. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 5 mai.

SAINT-QUENTIN. Franco Adami. Musée Antoine-Lecuyer (62-39-71). Jusqu'au 20 juin.

STRASBOURG. Berthold Mahn. Cabinet des estampes, 2, pl. du Château (33-48-95). *Jusqu'au 2 mai*. Le tabac miroir du temps. Salle d'exposition temporaire (musée historique), 3, rue de la Grande-Boucherie (35-47-27). *Jusqu'au 23 mai*.

TOULOUSE. Picasso. Aux *Jacobins, rue Lakanal. Jusqu'au* 30 avril.

VASCŒUIL. *Dali. Centre d'art et* de culture, château (23-62-35). Jusqu'au 26 juin.

VILLEURBANNE. Markus Raetz. Le Nouveau Musée, 11, rue Dolard *(884-55-10). Jusqu'au 15 mai*.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OUTRAGE AUX BONNES MŒURS - Hébertot (387-23-23), 21 h (13).
COMMISSAIRE NICOLE BOUTON - Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 21 h (13).
CREPUSCULE - JTN (271-51-00), 20 h 30 (13).
KEAN - Evry, Agora (079-10-00), 20 h 30 (13, 14, 15, 19).
VIRAGE-Ivry, Théâtre des Quartiers (670-15-71), 20 h 30 (13 au 16).
LES HOMMES ET LA NUIT - Théâtre de la mer (671-47-61), 20 h 30 (13).
MARIANNE SERGENT - Splendid St Martin (208-13-45), 22 h (13).
DON QUICHOTTE - Escalier d'or (523-15-10), 20 h 30 (14).
L'OPERA D'QUAT'SOUS - Théâtre Présent (203-01-55), 20 h 30 (14).
MON MEC C'EST MAC - Templiers (272-94-56), 20 h 30 (14).
FANICO - Beaubourg (277-12-33), 20 h 30 (15 au 17).
PELE-MELE - Théâtre Ecole Balachova (254-56-06), 15 h, (15).
VITTORIO GASSMAN - Mogador (258-45-30), 20 h 30 (18 et 19).
HUIS CLOS - Essart (874-44-30), 20 h 30 (18).
INSTABLASIX - A. Dejazet (887-97-34), 21 h (19).
THEATRE DE BEN - ARC (723-61-27), 20 h 30 (19).
LE DEVOIR - Cité Internationale Resserre (589-38-69), 20 h 30 (19).
TERMINAL - Espace Kiron (373-50-25), 20 h 30 (19).
DES JOURS ET DES NUITS - Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 30 (19).
TRANSAT - Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h (19).
DON JUAN ET FAUST - Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 30 (19).
LA NAISSANCE - Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 45 (19).

HORS PARIS

LIMOGES - *Les Trois Piliers*, de Jean Orieux, par Jean-Pierre Laruy et le centre théâtral du Limousin (55) 79-70-73, au Théâtre de la Visitation, du 15 avril au 7 mai.
RENNES - *L'Instruction*, de Peter Weiss, par l'Atelier du Conservatoire (99) 30-79-76 au Vieux Saint-Etienne, du 18 au 24.
LYON - *Ecarte la nuit*, de Charles Juliet, par François Bourgeat, au TOL (7) 825-70-21 du 19 avril au 7 mai.
Dans la Jungle des villes, de Brecht, par Gilles Chavassieux, aux Ateliers (7) 837-46-30, du 19 avril au 20 mai.
Les Frères Karamazov, d'après Dostoïevski, par Bruno Boeglin, à l'Eldorado (7) 860-37-70, du 19 avril au 14 mai.
LAUSANNE - *Trahisons*, de Pinter, par le centre dramatique de Lausanne, 23-82-52, à partir du 19 avril.
MONT-DE-MARSAN - *Les Précieuses ridicules*, par Jean Manuel Florensa et le Théâtre de Feu (58) 75-74-83, du 19 au 26 avril.
ALENÇON - *Hep, hep* par la Compagnie du mal d'aurore, au Théâtre d'Alençon (33) 29-16-96, du 19 au 23 avril.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (D), les 13, 14, 16 et 19 à 19 h 30 : soirée de ballets : le 15 et 18 à 19 h 30 : Erzsebet/Paillasse.
SALLE FAVART (296-06-11), (V., D., L.) les 13, 16 et 19 à 19 h 30 : La Traviata le 14 à 18 h 30 : Récital M. Nordmann (Haendel, Mendelssohn, Albeniz, etc.) : à 20 h 30 : Concert autour de l'Alto (Mozart, Schumann, Hindemith, Debussy) ; à 22 h 30 : Musique traditionnelle d'Amérique latine.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 13 et 17 à 20 h 30 : l'Avare : les 14 et 15 à 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour, la Colonie ; les 16, 18 et 19 à 20 h 30 et les 13 et 17 à 14 h 30 : le Médecin volant/Amphitryon.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre (dim. soir, L.) : les 13, 14, 15, 16 et 19 à 20 h 30 et le 17 à 15 h : Falsch ; Théâtre Gémier (dim. soir, L., Mar.) : les 13, 15, 16 à 20 h 30 et le 17 à 15 h : L'Ordinaire : le 14 à 20 h 30, Concert : Quator à cordes de Paris, de l'ensemble Musique vivante.
ODÉON (325-70-32) (dim. soir, L.) : les 13, 14, 15, 16 et 19 à 20 h 30 et le 17 à 15 h : Victor ou les enfants au pouvoir.
PETIT ODÉON (325-70-32) (L.) : les 13, 14, 15, 16, 17 et 19 à 18 h 30 : les Sables mouvants.
T.E.P. (797-96-06) (L.) : les 13, 14, 15, 16, 19 à 20 h 30 et le 17 à 15 h : Erendira.
Petit T.E.P. le 14 à 20 h : Feuilleton-théâtre (3e épisode) ; le 19 à 17 h : Lecture de « L'anoure » ; à 18 h : Forum des habitants ; à 21 h : Lecture de « Un sang amer ».
TEP décentralisé : le Rouge aux lèvres, 21 h.
BEAUBOURG (277-12-33) (Mar.), **Débats** : le 13 de 14 h à 19 h : carte blanche aux éditions Jacques Brémond et au Dé Bleu ; 18 h : le concours du Parc de la Villette ; 18 h 30 : l'information du citoyen ; 21 h : le juge de sang ; le 14, 18 h 30 : L'idée « De Stijl » : la naissance de l'abstraction ; 21 h : Débat autour de l'exposition « Macao » ; de 14 h à 19 h : Carte blanche aux Ateliers Liberté ; le 15, de 14 h à 19 h : carte blanche à la revue « Solaire » : 21 h : Débat en liaison avec l'exposition « In Cohérences. Environnement quotidien et folie » ; le 16 de 14 h à 19 h : carte blanche à l'Atelier des Grames ; le 18 de 14 h à 19 h : carte blanche à la revue Sud ; à 21 h : « Tranlowry » et « Après une légère indisposition de Jean Paris » - **Cinéma/vidéo** : les 13, 14, 15, 16 et 17 Nouveaux films B.P.I. à 13 h : Ma femme chamada Bicho ; à 16 h : les riches heures de la coupe du monde de football : artistes et virtuoses ; à 19 h : Channels/Inserts locale ; les 13, 14, 15, 16 et 17 à 15 h, suite à De Chirico : concordance, différence, à 18 h : Dziga Vertov ; le 13 à 14 h 30 : Ecran des enfants BPI, à 18 h : l'Inde en images ; le 18 de 14 h à 19 h : carte blanche aux Editions Fata Morgana - **Festival du cinéma indien** : le 16 à 14 h 30 : Il était une fois, de G. Karnad ; à 17 h 30 : Monsieur Shome, de M. Sen ; à 20 h 30 : Arohan, de S. Benegal ; le 17 à 14 h 30 : le Talisman, de S. Benegal ; à 17 h 30 : Le piège à rats, de A. Gopalakrishnah ; à 20 h 30 : La chasse royale, de M. Sen - **Concerts/animation** : voir le 18 - Théâtre/danse : Ensemble Koteba : les 13, 14 et 16 à 18 h 30 : Travail public : les 13 et 14 à 20 h 30 : Adama champion.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (Mar.) les 13, 14, 15, 16 et 17 à 20 h 30 : London Festival Ballet : La Sylphide ; le 18 - Concerts : à 18 h 30 : F. Clidat/L. Sabitch (soprano) (Schubert, Wagner, Liszt, Duparc) : à 20 h 30 : Orchestre symphonique de Radio-Luxembourg, Direction L. Hager (Mendelssohn, Berlioz, Schumann).
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (D. soir L.) : les 13, 14, 15, 16 et 19 à 20 h 45 ; et le 17 à 14 h 30 : le Maître et Marguerite ; (dim., L.) : les 13, 14, 15, 16 et 19 à 18 h 30 : G.R.C.O.P. + F. Verret un B ; le 18 à 20 h 30 : Galaxie « Saint John Perse ».
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) (dim. soir, L.) : les 13, 14, 15, 16 et 19 à 20 h 30 et le 17 à 16 h : les Joyeuses Commères de Windsor.

Les autres salles

ALLIANCE (544-41-42) (D. soir, L. et le 15), 20 h 30, dim., 17 h : les Jours du Khiyam.
AMERICAN CENTER (321-42-20) (D.), 21 h : l'Exil des cantons Pisans.
ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARC (723-61-27) (D.), 20 h 30 : Journal intime.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), jeu., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu ; mar., merc., 20 h 30, dim., 16 h : les Bonnes ; dim. 16 h : Des fabliaux à Molière.
ATHÉNÉE (742-67-27), (D., L.) : mar., mer., 19 h, jeu., ven., sam., 21 h : la Dédicace (dernière le 16).
BASTILLE (357-42-14), 19 h : Zig Zag dans la savane (dernière le 16) ; 21 h : Frankie et Johnnie (dernière le 16).
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h 30, sam., 15 h : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) : 20 h 30, sam., 19 h et 22 h, dim. 15 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), le 17, à 15 h 30 : Richard II. – Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 16 h. : Histoires de famille. – Epée de bois (808-39-74) (D. soir., L.), 20 h. 30, D. 16 h. : la Mort travestie.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), (D.), 21 h. : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie (D., L., Mar.), 20 h 30 : Oncle Vania.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; (D.) 20 h 30 : Lune et l'autre.
CONSTANCE (258-97-62) (D. soir), 20 h 45, dim., 17 h : Mohican dance (dernière le 17).
ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim., à 15 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42) (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 15 h : Azaïs.
EPICERIE (272-23-41) (L.), 18 h 30 : le Crime du professeur Lebret ; (D., L.), 20 h 30 : les Femmes savantes.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : le Chemin vers la mort (dernière le 17).
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; dim. à 17 h 30, lun. à 20 h 30 : la Mouette.
ESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h 30 : la Manekine.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-47-55) (D., L.), 20 h 30 : le Paradis perdu.
FONTAINE (874-74-40) . (D. 20 h 15, sam. 18 h : Vive les femmes ; . (D. soir, L.), 22 h, dim. 15 h : S. Joly.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, Dim. 16 h 30 : Guy Bedos.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; le 17 à 17 h : F. Los.
LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. (L.) 18 h 30 : les Enfants du silence ; 20 h : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie. II. (L.) 18 h 30 : Yes, peut-être (dernière le 16) ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : le Paradis à l'amiable. – Petite salle (D., L.) 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) (D.) 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (245-45-30) (D. soir, L. et le 19), 20 h 30, Dim., 14 h 30 et 18 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : R. Devos ; Petit-Montparnasse (D. soir L.), 21 h ; dim. 16 h : Trois fois rien.
NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir), 20 h 30, sam., 18 h et 21 h, dim., 15 h : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, mat., dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim., 16 h : l'Homme qui rit.
POTINIÈRE (261-44-16) (D.), 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
RANELAGH (288-64-44) les 13, 14, à 20 h : Phèdre.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Six heures plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 21 h, dim. à 15 h 30 : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), jeu., ven., sam. à 20 h 30 : Des souris et des hommes.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. (D., L., Mar.) 20 h 30 : Freud ; lun., mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h, dim. 15 h : l'Ecume des jours ; II. (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : Huis clos.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61) (L.). 19 h : Descends, Durand, on sait qu't'es là ; (D. soir, L.), 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 15 h : Boris Hybner et gag.
THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim., 18 h : le Paradis sur terre.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim., 17 h : la Ménagerie de verre.
THEATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim., 15 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande Salle les 13, 16, 19, à 20 h 30, le 17, à 15 h : l'Amante anglaise ; le 15, à 20 h 30 : l'Ame et la Danse.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.) 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30, sam., 18 h 45 et 22 h : l'Etiquette.

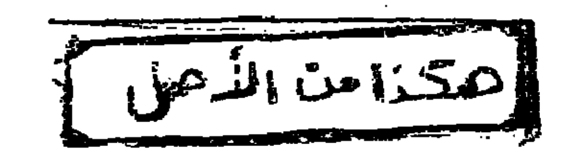
Le cafés-théâtres

ATHETIC (624-03-83) (D. L, Mar.), 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35) (D), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUGOURGEOIS (272-08-51) (D), 19 h 30 : Service non compris.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D), 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacr Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Bet Grandt ? ; 22 h 30 + sam. 24 h : Veion originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), (D), I. 18 h 30 Laissez chanter les clowns ; 20 h 15, sam 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D. soir, L.), 20 h ; mat. D., 17 h : M. Lagueyrie : Roule ; 22 h 15 : Tragédie au radar.
L'ÉCUME (542-71-16), les 13, 14, 15, 16, 19 à 20 h 30 : P. Allerin.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h : Attendons la fanfare.
LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), (D.), 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Bascara.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : M. Massacra.

La danse

CISP (343-19-01), mer., jeu., ven., sam., 20 h 45, dim. 15 h : Ballet Iberia ; le 19 à 19 h : C. Louvel.
FORGE (371-71-89), 20 h 30 : International Dance Connection. (dern. le 16).
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), les 13, 15, 16, à 20 h 30 : Derrière la maison, les ombres.
THEATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), les 15, 16, 17, à 20 h 30 : Internationals Ballett Zentrum Berlin.
THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : les Quais de la nuit (dernière le 17) ; le 19, à 20 h : Compagnie Motus.

— POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES —



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 13

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : C. Cebro (De Falla, Debussy, Chopin).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven, Haydn, Albinoni...).

RANELAGH, 18 h 30 : S. Koulaksezian, A. Gazarian (Marais, Milhaud, Auerberg...).

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS, 15 h : R. Oleg, P. Roge (Mozart, Brahms, Franck).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : J. Devost, D. Selig (Fauré, Ravel, Duparc...).

ÉGLISE DE LA MADELEINE, 20 h 45 : Orchestre Pro-Arte de Paris, dir. F. Bardot ; chorale M.-A. Charpentier, dir. J. Martin ; maîtrise de la Sainte-Chapelle, maîtrise de la cathédrale de Chartres (Verdi : « Requiem »).

JEUDI 14

LUCERNAIRE, 20 h 30 : A.-M. Alberg, L. Schneider, G. Maret, Cl. Galy, Ph. Bianconi, D. Parrain (Brahms, Schumann, Kremer).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Y. Prin (Gorli, Saint-Saëns, Dutilleux).

RANELAGH, 20 h 30 : G. Joy, J. Robin, D. Fodoreanu (Bach, Bizet, Chabrier...).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 13.

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : R. Yassa (Chopin, Rachmaninov, Prokofiev...).

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT, 20 h 45 : N. Maalouf, M. Girod (Haendel, Bach, Vivaldi...).

VENDREDI 15

CENTRE MUSICAL BOSENDORFER, 20 h 30 : F. Buffet, Cl. Maillols (Schubert, Damase, Gabaye...).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : D. de Williencourt, J.-Efflam Bavouzet (Beethoven, Brahms, Debussy...).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven, Haydn, Brahms).

RANELAGH, 18 h 30 : F. Lengellé (Couperin, Charbonnières, Forqueray).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Orchestre Ad Artem de Paris, dir. D. Fanal ; chœur, M.-R. Delalande ; chorale Chanteclair (Bach, Pergolèse, Vivaldi...).

FIAP, 20 h 30 : B. Condemine, F. Azema (Schumann, Brahms).

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : J. Bastin (Schumann, De Vliegher, Ravel).

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 20 h 30 : E. Chomteau, D. Guiguet (Haendel, Beethoven, Franck).

SAMEDI 16

FIAP, 20 h 30 : C. Marin (Milan-V. Galilei, Newdisler, Bach...)

RANELAGH, 16 h 30 : P.-Y. Artaud.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : M. Nakai (Schumann, Chopin, Kolali...).

SALLE GAVEAU, 17 h : Del Vescovo, Poulet, Dalberto (Strauss, Debussy, Poulenc...) ; 20 h 30 : Solistes de l'Orchestre de Paris (Brahms, Ligeti).

THÉÂTRE DE PARIS, 18 h : C. Joly.

ÉGLISE SAINT-MERRY, 21 h : Quatuor du Nord (Chostakovitch, Debussy, Haydn).

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Massachusetts Youth Wind Ensemble, dir. Ch. Morris (Bernstein, Ives, Milhaud...).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : R. et J.-L. Soyer (Wolf, Schubert, Tchaïkowsky...).

DIMANCHE 17

THÉÂTRE DU ROND-POINT, 11 h : P. Strauch, F. Stohl, P. Pontier (Bach, Mozart, Beethoven...).

ÉGLISE SAINT-MERRY, 16 h : J.-F. Plante, J. Le Buis (K.P.E. Bach, Loeillet, Telemann).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 19 h : Ensemble Vocal M. Piquemal, dir. M. Piquemal (Schumann, Wolf, Fauré...).

LUCERNAIRE, 18 h : Musique électro-acoustique.

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h 45 : J. Amade (Dupré).

ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Quatuor Castagneri (Mozart, Haydn).

SALLE CORTOT, 17 h : G. Boneu-Courtade (Bach, Mozart, Franck...).

LUNDI 18

CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre, 20 h 30 : E. Kotzia (Giuliani, Bach, Albeniz...).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : R. Oleg, G. Robbins (Mozart, Janacek, Debussy...).

RANELAGH, 18 h 30 : T. Ozkan (musiques traditionnelles de Turquie).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : G. et L. Conte (Satie, Ravel, Poulenc...).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : A.-S. Mutter, A. Weissenberg (Brahms).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU, 20 h 30 : Ensemble 2e2m (Finissy, Risset, Monnet, Dusapin, Clementi).

FIAP, 20 h 30 : K. Koleva (Bach, Beethoven, Brahms...).

ESPACE CARDIN, 20 h 30 : J. Rhodes.

ÉGLISE ANGLICANE SAINT-GEORGES, 12 h 45 : J.-E. Szollosi (Couperin).

ÉGLISE SAINT-LOUIS EN L'ÎLE, 20 h 15 : Newton South High School Orchestra, dir. G. Duckol et D. Levenson (Bach, Barber, Bartok...).

THÉÂTRE DE LA PLAINE, 20 h 30 : Strangnas Kammarensemble (Telemann, Hakansson, J.-Ch. Bach...).

SALLE CORTOT, 20 h 45 : E. Erlendsdottir (Schongberg, Hallgrimsson, Berg...).

MARDI 19

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. Ch. von Dohnanyi (Kodaly, Ibert, Bruckner).

RADIO-FRANCE, Grand auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. S. Bando (Mestral, Walton, Debussy).

SALLE GAVEAU, 21 h : Quatuor Bernède (Roussel, Fauré, Lesur).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 18.

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Strangnas (Damase, Geijer, Haydn).

CENTRE CULTUREL CANADIEN, 12 h 30 : J. Caris, V. Ghesquière (Bach, Donizetti, Chopin...).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : O. Pietti, F. Bezencenet, E. Renault (Vivaldi, Schumann, Mozart).

CENTRE MUSICAL BOSENDORFER, 20 h 30 : B. Nedeltchev, M. Raband (Poulenc).

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : I. Pogorelich (Ravel, Prokofiev).

MUSÉE DE LA MARINE, 20 h 30 : Ensemble instrumental de Paris, dir. P. Fournillier, Ensemble vocal Varenne (Mozart, Vivaldi, Bach).

ÉGLISE SAINT-ROCH, 21 h : Les Chœurs de la Pléiade, l'Orchestre Jeune Philharmonie du Val-de-Marne, dir. C. Chwartz (Bach, Cimarosa).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 14 à 20 h 30 : F. Firmin, E. Bex/J. Jouvelet, Petit Auditorium, le 18 à 20 h 30 : M. Solal.

ATMOSPHERE (249-74-30), les 15, 16, 17 à 20 h 30 : les Etoiles.

BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 15 à 20 h30 : Shriekback.

CASINO DE PARIS (285-00-39), les 17, 18 à 21 h : Dexis Midnight Runners.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h 30 : Pakatak.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09) le 13 à 20 h : The Stunners ; à 23 h : Armasop ; les 14, 15, 16 à 20 h : Los Salseros ; le 17 à 23 h : Roots of Exile.

DÉPOT-VENTE (637-31-87) 21 h 30, le 14 : R. Fonseque, le 15 : Macadam Cowboys, le 16 : Tina et les Fairlanes.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : les 14,15,16 : Jazz est-allemand.

ELDORADO (208-45-42), le 18 à 21 h : A. Andersen.

FORUM (297-53-39), 21 h : Mer. : M. Pezzer/A. Cullaz/M. Graillier. R. Haynes ; jeu. : B. Lubat/B. Brancart ; ven. : P. Villaroeil/J. Detraz/Ch. Lete ; sam. : G. Brown Trio/G. Ferris ; lun. : Ch. Lete/A. Nozati, M. Ali/Billy Bang/P. Kowald/F. Lowe ; mar. : Mox Gowland Quintet.

HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), le 13 à 20 h 30 : Miles Davis.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : Cynthia Mac Pherson ; jeu. : M. Anconina ; ven. : Alex Sanders ; sam. : Rogers Trio, dim., Eny ; lun. : C. Anconina, mar. : R. Bonneville.

NEW MORNING (523-51-41), les 14, 17 à 21 h 30, les 15,16 à 23 h : Chet Baker, les 15, 16 à 20 h : Grupo Um, le 19 à 20 h : Keep on trucking.

OLYMPIA (742-25-49), le 17 à 21 h : Carla Bley.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D), 20 h 30 : Tania Maria.

PALAIS DES SPORTS DE SAINT-OUEN, les 18, 19 à 20 h : Santana.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. : Orpheon Celesta ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : D. Sanchez ; sam. : Metropolitan Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M.-A. Martin, L. Gianez, A. Jean-Marie, J. Bardy, J.-Cl. Jouy (dernière le 17). A partir du 18 : M. Perez, O. Hutman, D. Di Piazza, M. Sabiani.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), le 14 à 18 h 30 : M. Edelin, D. Barbier, J. Querlier, F. Couturier, F. Mechali, Ch. Lete ; le 19 à 18 h30 : D. Humair, J.-P. Drouet.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h30, les 13, 16 : J. Caroff ; les 14, 15, 19 : Cl. Luter.

SUNSET (261-46-60) (lun.), 23 h : les 13, 14, 15, 16 : D. Lockwood ; le 19 : J.-M. Jafet, O. Hutman, J. Rabesson.

VIEILLE-HERBE (321-33-01), le 14 à 20 h : Morigane.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : le Gardien. – CC (loc. R.-F. : 524-15-16), le 16, à 16 h 30 : Ensemble instrumental du NOP, dir. G. Amy (Dusapin, Berio, Baum).

CHELLES, CAC (421-20-36), les 13, 14, 15, à 20 h 45 : l'Opéra de Smyrne ; le 19, à 20 h 45 : Hommage à P. Eluard.

CHOISY, Th. P. Eluard (890-89-79), les 13, 14, 15, 16, à 20 h 30 ; le 17, à 17 h : Lady Macbeth au village ; le 19, à 20 h 30 : Chœur national, dir. J. Grimbert, orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier (Mozart, la Clémence de Titus).

CORBEIL-ESSONNES, CAC P. Neruda (089-00-72), le 15, à 20 h 30 : solistes de l'Opéra de Paris.

CRÉTEIL, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50), les 15, 16, à 20 h 30 ; le 17, à 15 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier (Mozart, la Clémence de Titus). – MJC Mont-Mesly (377-58-60), le 16, à 21 h : Jess Franklin.

ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 15, à 21 h, le 16, à 17 h et 21 h, le 17, à 17 h : la Tragédie de Carmen.

FRANCONVILLE, ciné H. Langlois (413-54-96), le 14, à 21 h : Brenda Wootton.

GARCHES, CC (741-39-32), le 15, à 21 h : Y. Duteil.

LE KREMLIN-BICÊTRE, Hôpital (rens. : 271-51-00) (D.), 20 h 45 : Climats tempérés.

MALAKOFF, Th. 71 (655-43-45) (D. soir, L.), 21 h ; dim., 16 h : la Danse de mort.

MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 16, à 20 h 45 : Nazare Pereira. – Charentonneau, le 16, à 20 h 30 : Bill Baxter.

MASSY, CC. P. Bailliart (920-57-04), le 13, à 21 h : H. Guedon ; le 19, à 21 h : Le Poémier.

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), le 13, à 19 h 30 ; les 15, 16, 18, 19, à 20 h 30 ; le 17, à 17 h : Combat de nègre et de chiens.

PALAISEAU, École polytechnique (941-82-00), le 14, à 21 h : Orchestre de chambre J.-F. Paillard (Strauss, Mozart, Mendelssohn...).

PONTOISE, Th. des Louvrais (030-46-01), le 16, à 21 h : J. Guidoni.

SAINT-DENIS, Basilique (loc., R-F : 524-15-16), le 13, à 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Britten : War Requiem).

SAINT-MAUR, Amphi Rabelais (889-22-11), le 16, à 21 h : Diable d'homme.

SARTROUVILLE, Église St-Martin (914-23-77), le 15, à 21 h : Ensemble Cl. Janequin (Janequin, Sandrin, Da Milano...). – Théâtre, le 19, à 21 h : Bo Diddley.

SCEAUX, Gémeaux (660-05-64), le 16, à 20 h 45 : C. Collard, C. Courtois (Mozart, Schumann, Bartok...). – Le 15, à 21 h : B. Wootton.

SENLIS, Fondation Cziffra ((4) 453-39-99), le 16, à 16 h : A. Ebi (Chopin, Debussy, Ravel).

SUCY-EN-BRIE, CCS (590-25-12), le 14, à 20 h 45 : Y. Duteil.

SURESNES, Th. J. Vilar (772-38-80), le 15, à 21 h : les Contes paysans.

TRAPPES, Grenier à sel (062-84-38), le 19, à 20 h 30 : le Chant du cygne.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), les 15, 16, à 21 h : La vie est trop courte.

VILLENEUVE-ST-GEORGES, CCM (389-21-18), le 16, à 21 h : A. Souchon.

VILLEPREUX, Th. de Val de Gally (462-49-97), le 15, à 21 h : les Œufs de bazard.

VINCENNES, Th. D. Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 21 h, dim., 16 h : Gru-Gru.

YERRES, CEC (948-38-06), le 16, à 21 h : Collectif instrumental de l'Essonne (Mathias, Puig, Vasquez).

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ≡ Orchestre – P.M.R. : prix moyen du repas – J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

VISHNOU 297-56-54. Angle rue Volney et rue Daunou, 2e.	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par le MINISTÈRE DU TOURISME INDIEN. P.M.R. 120 F. Salle pour réception, cocktail, mariage. Fermé le dimanche.
CHEZ DIEP 256-23-96. 22, rue de Ponthieu, 8e. Ouv.t.l.j.	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Elysées. Gastronomie chinoise, vietnamienne. P.M.R. : 90 F.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39. 12, rue du Fg-Montmartre, 9e. Ts.l.jrs	De 12 h à 2 h du matin. Spécialités alsaciennes. Vins d'Alsace. Son BANC D'HUITRES et sa CARTE DES DESSERTS. Salons de 20 à 80 couverts.
AU PETIT RICHE 770-68-68, 770-86-50. 25, rue Le Peletier, 9e. F. Dim.	Banc d'huîtres. Son MENU à 95 F. S.c. Ses vins de Loire. Décor centenaire authentique. Salons de 6 à 50 pers. Déj., Dîn.-Soupers de 19 h à 0 h 15. Park: Drouot.
TY COZ F/dim., lundi. 35, r. Saint-Georges, 9e. 878-42-95	J. 23 h. Jacqueline et Marie-Françoise vous attendent pour vos déjeuner etdîners dans un cadre breton, POISSONS, FRUITS DE MER, CRUSTACÉS. A 50 m du théâtre.
LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90. 8, bd St-Denis, 10e. F. lundi/mardi.	Déjeuner, Dîner, SOUPER APRÈS MINUIT. Huîtres, Fruits de mer, Crustacés, Rôtisserie, Gibiers, Salons, Parking privé assuré par voiturier.
YVONNE 720-98-15. 13, rue de Bassano, 16e	Vieille cuisine française. Diverses spécialités. Carte, environ 130 F. Fermé vendredi soir et samedi. Ouvert dimanche. DÎNERS AUX CHANDELLES.
EL PICADOR F/lundi-mardi. 80, bd des Batignolles, 17e. 387-28-87	Déjeuner, dîner, jusqu'à 22 heures. SPÉCIALITÉS ESPAGNOLES : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. 120 F. Salons pour banquets.
LE GRAND VENEUR 574-61-58. 6, r. P.-Demours, 17e. F/sam. midi-dim.	Cadre rénové. Nouvelle carte. Spécialités. Cassoulet, Sole grand veneur, Pintadeau aux morilles, Magret de canard. Soufflé framboise. Env. 160 F. Salons, Parking.
LE SAINT-SIMON 380-88-68. 116, bd Pereire, 17e. F/sam. midi-dim.	Ses spécialités de poissons. MENU à 110 F, s.n.c. et CARTE. Propriétaire et chef de cuisine B. FERRAGU. Parking, 210, rue de Courcelles.
LE GUILLAUME TELL 622-28-72. 111, av. de Villiers, 17e. F. sam. midi, dim.	Spécialité de POISSONS et CRUSTACÉS. Sa fameuse BOUILLABAISSE et BOURRIDE. Cartes crédit. Park. assuré, 210, rue de Courcelles.
PALAIS DU TROCADÉRO 727-05-02. 7, avenue d'Eylau, 16e. Tous les jours.	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Air conditionné.
CHEZ GEORGES 574-31-00. Porte Maillot, 273, bd Pereire. F/sam.	Maison cinquantenaire. L'on vous reçoit jusqu'à 23 h. Ses plats cuisinés à l'ancienne, tranchés et servis devant vous. Gigot, train de côtes et ses vins de propriétaires.
L'ORÉE DU BOIS 747-92-50. Pte Maillot, bois de Boulogne. Ts.l.jrs	Déj. d'aff. menu 150 F, vin compris. Dîners-spectacle dansant, jeudi, vendr., sam., menu 220 F. Orch. animé avec Carlo NELL. Sal. p. récept. 10 à 800 pers. Park. ass.
AU POULBOT GOURMET 606-86-00. 39, rue Lamarck, 18e. F. sam.midi/dim.	NOUVEAU - Un bistrot sympathique, dans un décor plein de charme. Avec une cuisine française de tradition. Prix moyen du repas 80 F. Déjeuners/dîners.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU PÉRIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e.	DÉJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS. Commandes prises jusqu'à minuit. Tél. : 331-69-20. - OUVERT TOUS LES JOURS - Parking gratuit.
AU COCO DE MER F dim. soir, lundi. 34, bd St-Marcel, 5e. 707-06-64.	Carte de poissons, arrivage direct des Seychelles cuis. par le chef du Bougainville aux Seychelles. Proj. de diapos. Amb. et cadre d'origine, traditionnel. P.M.R. 120 F.
AU COCHON DE LAIT 326-03-65. 7, rue Corneille, 6e. F/dim.	J. 23 h 30. Spéc. COCHON DE LAIT à la broche. Crotin chaud. MAGRET AU CASSIS. MOUSSE AU CHOCOLAT BLANC. Nougat glacé. P.M.R. 130 F.
LE MAHARAJAH 325-12-84. 15, rue J.-Chaplain, 6e. F/mardi.	Jusqu'à 23 h 30. CARREFOUR MONTPARNASSE/RASPAIL, venez déguster les spécialités de TANDOOR. Également 72, bd Saint-Germain, 354-26-07. F/lundi.
LA BOURGOGNE 705-96-78. 6, avenue Bosquet, 7e.	Cuisine traditionnelle. Spécialités régionales. Foie gras chaud aux raisins et ses vins. Fermé samedi midi et dimanche. Ouvert le samedi soir.
CH. FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03. Aérogare des Invalides, 7e.	Menu à 90 F et sa nouvelle de Printemps. Grands crus de Bordeaux en carafe. Dans un cadre de verdure. Ambiance musicale. ouvert dim. au déj. F/dim. soir et lundi.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA CHAMPAGNE 10 bis, pl. Clichy 874-44-78 J. 3 h. Huîtres - Coquillages toute l'année. GRANDE BRASSERIE DE LA MER

WEPLER 14, place Clichy, 18e 522-53-24. SON BANC D'HUITRES. Foie gras frais - Poissons

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 et 354-21-68. Au piano : Yvan MEYER.

LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90. Fermé lundi/mardi. 8, bd St-Denis. Huîtres. Fruits de mer. Crustacés. Rôtis. Gibiers. Park. privé assuré par voiturier.

Chez HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 548-96-42. F. Tour Montparnasse. J. 3 h mat. CHOUCROUTE, FRUITS DE MER.

AU PETIT RICHE 770-68-68/86-50. 25, r. Le Peletier. Fermé dim.: Serv. ass. jusq. 0 h 15. Banc d'huîtres, menu à 95 F (s.c.)

CINEMA

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 13 AVRIL

15 h, les Arrivistes, de L. Daquin ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Orphan of the wilderness, de K. Hall ; 21 h, les archives du film : hommage à E. Cohl.

JEUDI 14 AVRIL

15 h, Bout de chou, de H. Wulschleger ; 19 h : Dad Rudd, M.P., de K. Hall ; 21 h : Carte blanche à P. Garrel : la Fin des Pyrénées, de J.-P. Lajournade ; la Nuit derrière la nuit, de J. Wester.

VENDREDI 15 AVRIL

15 h, Adhémar ou le Jouet de la fatalité, de Fernandel ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Forty Thousand Horsemen, de C. Chauvel ; 21 h, en l'honneur de L. Eisner : Opus 1, de W. Ruttmann ; Mikaël, de C. Dreyer.

SAMEDI 16 AVRIL

15 h, Jean de la Lune, de J. Choux ; 17 h, les Désemparés, de M. Ophuls ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Smithy, de K. Hall ; 21 h, Carte blanche à P. Garrel : Absences répétées, de G. Gilles.

DIMANCHE 17 AVRIL

15 h, l'Assassinat du Père Noël, de Christian-Jaque ; 17 h, The River's Edge, de A. Dwan ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Jedda, de C. Chauvel ; 21 h, Carte blanche à P. Garrel : le Temps des châtaigniers, de J.-M. Barjol ; Continental Circus, de J. Laperrousaz.

LUNDI 18 AVRIL

21 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Newsfront, de P. Noyce.

MARDI 19 AVRIL

15 h, Carmen, de Christian-Jaque ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Three in one, de C. Holmes ; 21 h : Carte blanche à P. Garrel : la Cicatrice intérieure.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 13 AVRIL

15 h, Okraina, de B. Barnet ; 17 h, Quand la chair succombe, de M. Bolognini ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : Attaque, de E. Metzner ; Marche à Berlin, de W. Basse ; Berlin, symphonie d'une grande ville, de W. Ruttmann ; les Hommes le dimanche, de R. Siodmak et E. Ulmer.

JEUDI 14 AVRIL

15 h, Piccadilly, de E. A. Dupont ; 17 h, Rio Grande, de J. Ford ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : Quick, de R. Siodmak.

VENDREDI 15 AVRIL

15 h, la Légende de Gösta Berling, de M. Stiller ; 17 h, Mon mari le patron, de G. La Cava ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : les Rats, de R. Siodmark.

SAMEDI 16 AVRIL

15 h, Dames, de R. Enright ; 17 h, courts métrages de Sylvia Zade-Routtier ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : Kuhle Wampe, de S.-Th. Dudow ; 21 h, Rivière, poème de la colère, de K. Mori.

DIMANCHE 17 AVRIL

15 h, le Dernier des Mohicans, de M. Tourneur ; 17 h, la Mégère apprivoisée, de D. Fairbanks ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : Libération, de Y. Ozerov ; 21 h, l'Affaire Nina B..., de R. Siodmak.

LUNDI 18 AVRIL

15 h, Maldone, de Jean Grémillon ; 17 h, le Monstre, de V. Guest ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : Libération, de Y. Ozerov.

MARDI 19 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

ALL BY MYSELF (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) (H. spéc.).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

CINEMA

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ;

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ;

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All.) (**) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; *Paramount City*, 8e (562-45-76) - V.f : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : *Gaumont Halles*, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

-LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. - A., v.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – *V.f. : Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; *Images*, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

EFFRACTION (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e *(325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées*, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; *Paramount Gobelins*, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e *(606-34-25) ; Secrétan*, 19e (241-77-99).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e *(359-04-67) ; Olympic Entrepôt*, 14e (542-67-42) ; Murats, 16e (651-99-75) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., *v.o.*) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; *Hautefeuille*, 6e *(633-79-38)* ; Ambassade, 8e (359-19-08) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Victor *Hugo Pathé*, 16e (727-49-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; *14 Juillet Bastille*, 11e (357-90-81).

L'INDIC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e *(723-69-23) ; Ermitage*, 8e *(359-15-71)* ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Petite Salle, 14e (542-67-42).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e *(359-15-71) - V.f. : U.G.C. Boulevards*, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ŒIL DU TIGRE : *ROCKY III* (A. v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; *P.L.M. Saint-Jacques*, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (575-79-79).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e *(329-42-62) ; Normandie*, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

REVIENS JIMMY DEAN REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42). (H.spéc.)

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Gaîté Boulevards, 2e (233-67-06).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; *Gaumont Colisée*, 8e *(359-29-46)* ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. *Boulevards*, 9e *(246-66-44)* ; Nation, 12e (243-04-67) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : Forum, 1er (287-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e *(343-01-59) ; Fauvette*, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

ATOMIC CAFÉ, film américain de Kevin et Pierre Rafferty et Jayne Loader, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).

BALLES PERDUES, film français de Jean-Louis Comolli : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

ÉDITH ET MARCEL, film français de Claude Lelouch : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand-Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount *Bastille*, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; U.G.G.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; *Paramount-Montparnasse*, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-*Montmartre*, 18e *(606-34-25)* ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE MONDE SELON GARP, film américain de George Roy Hill, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

T'ES FOU JERRY, (Smorgasbord), film américain de Jerry Lewis, v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46), Ambassade, 8e (359-19-08) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; *Monparnos*, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Paramount *Marivaux*, 2e *(296-80-40)* ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e *(336-23-44) ; Miramar*, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e *(580-18-03)* ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (258-24-24).

YOL (Turc, v.o.) : *14 Juillet Parnasse*, 6e (326-58-00).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86),

ANTONIETA (A., *v.o.*) : *Rialto*, 19e (607-87-61).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62).

BAS LES *MASQUES* (A., *v.o.*) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BÊTE (*Fr.*) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

DEEP END (Ang., vo.) : Espace Gaîté, *14e (327-95-94)*.

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DÉMON S'ÉVEILLE LA NUIT (All., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; V.F. Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6e *(544-14-27) ; U.G.C. Boulevard*, 9e (246-66-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

FRANKENSTEIN JR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., *v.f.) : Napoléon*, 17e (380-41-46).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re partie), (2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio *Alpha*, *5e (354-39-47)*.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE MOUCHARD (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, *11e (700-89-16)*.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

PINOCCHIO (A., *v.f.*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e *(265-82-66)* ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

PORTIER DE *NUIT* (It., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (V.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

LES RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

SAYAT *NOVA* (Sov. v.o.) : *Cosmos*, 6e (544-28-80).

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND (Ang., v.o.) : Logos, 5e (354-26-42).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE VIOLENT (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : mer. : la Mécano de la « General » ; jeu. : Sherlock junior ; ven. : les Lois de l'hospitalité ; sam. : Fiancées en folie ; dim. : le Dernier round ; lun. : la Croisière du Navigator ; mar. : Ma vache et moi.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : mer. : Chercheurs d'or ; jeu. : les Marx au grand magasin ; ven. : Un jour aux courses ; sam. : Une nuit à l'opéra ; dim. : Monkey business ; lun. : la Soupe au canard ; mar. : Un jour au cirque.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : mer., jeu. : le Grand Sommeil ; ven., sam. : le Faucon maltais ; dim., lun. : le Port de l'angoisse ; mar. : Dark Victory.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE : la Péniche des arts, 16e (527-77-55).

FILMS D'AMOUR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : mer. : le Roman de Marguerite Gautier ; jeu. : Gilda ; ven. : Ossessione ; sam. : le Mirage de la vie ; dim. : la Fièvre au corps ; lun. : la Valse dans l'ombre ; mar. : l'Ange bleu.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). T.l.j., 20 h 30 : John and Mary ; t.l.j., 22 h 15 : Alfredo, Alfredo.

ROBERT ALTMAN (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). Jeu., ven., lun., mar., *13 h 40 : Nous sommes tous des violents* ; t.l.j., 15 h 50 : Un couple parfait ; t.l.j., 17 h 50 (sf S., D.) : John Mac Cabe ; t.l.j., 20 h 15 (sf S., D.) : Un mariage.

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) : 14 h 15 : les Fraises sauvages ; 16 h : la Source ; 18 h : l'Heure du loup ; 20 h : Sonate d'automne ; 22 h : Persona.

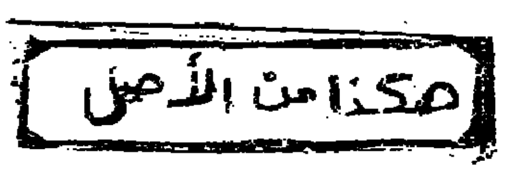
FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : mer. : En suivant la flotte ; jeu. : Gay Divorcee ; ven. : Broadway Melody ; sam., mar. : l'Entreprenant M. Petrov ; dim. : Swing Time ; lun. : Top Hat.

ERIC-ROHMER : Studio 43, 9e (770-63-40) : ven., lun. 22 h ; sam. 18 h ; dim. 20 h : le Signe du lion ; mer. 20 h ; jeu., lun. 18 h ; dim. 14 h : Paris vu par ; la Carrière de Suzanne ; la Boulangère de Monceau ; jeu. 20 h ; dim. 16 h ; sam. 22 h : la Marquise d'O ; mer. 22 h ; ven. 20 h ; sam. 14 h ; dim. 22 h : la Femme de l'aviateur ; mer. 18 h ; jeu. 22 h ; sam. 20 h : l'Amour l'après-midi ; sam. 16 h ; ven., dim. 18 h ; lun. 20 h : le Beau Mariage.

JEUNESSE DU CINÉMA ARABE (v.o.) : Républic-Cinémas, 11e (805-51-33) : mer. 20 h, 22 h : L'homme qui regardait les fenêtres ; jeu. 18 h : L'homme qui regardait les fenêtres ; 20 h : la *Momie* ; 22 h : *le Paysan éloquent* ; la Chaise ; ven. 18 h : la Momie ; 20 h : le Paysan éloquent ; la Chaise ; 22 h : débat avec C. Abdessalam ; sam. 14 h : la Volonté ; 16 h : les Assoiffés.

SOIRÉE BEYROUTH MA VILLE : Républic-Cinémas, 11e (805-51-33) : sam. 18 h et 22 h : Sous les décombres ; Beyrouth ma ville ; 20 h : Nahla ; dim. 14 h : Morts parmi les vivants ; 16 h : la Ruelle des fous ; 18 h : Nahla ; 20 h : Sous les décombres ; Beyrouth ma ville ; 22 h : Inawa ; *le Malheur des uns* ; lun. 18 h : le Chauffeur d'autobus ; 20 h : la Volonté ; 22 h : le Malheur des uns ; mar. 18 h : l'Incident du demi-mètre ; 20 h : la Ruelle des fous ; 22 h : débat avec les jeunes cinéastes dirigé par S. Daney en présence d'Astrovale.

2e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05) (v.o. et v.f.) ; Acacias, 17e (764-97-83) (v.o.). Cinq films par jour.



COMMUNICATION

A FRANCE-INTER

La réforme des programmes est repoussée à septembre

La « grande » réforme des programmes annoncée à France-Inter serait-elle menacée, ou simplement remise à plus tard, comme l'assure la direction de Radio-France ? Selon un communiqué laconique publié dans l'après-midi du 12 avril, la décision de repousser au 1er septembre prochain le premier train de réformes prévu pour juin (il s'agit en particulier des après-midi et des samedis) *ne serait due qu'aux difficultés posées par les « nombreux départs de techniciens et de personnels d'encadrement au titre du contrat de solidarité souscrit par Radio-France »* ; elle n'affecte en rien, ajoute-t-on, le contenu de la réforme elle-même.

Depuis plus de huit mois maintenant, la direction de Radio-France tente de redresser la baisse d'audience enregistrée par France-Inter. Après l'« information » (*le Monde* du 14 janvier), c'est l'ensemble des programmes qui a été l'objet d'une « révision ». Nommé en octobre dernier par M. Jean-Noël Jeanneney, P.-D.G. de Radio-France, pour conduire une mission de réflexion sur l'avenir des programmes et mettre en œuvre une réforme en profondeur, M. Jean Garetto a présenté récemment les grandes lignes des changements envisagés. Changements assez audacieux puisqu'il s'agit – en jouant non plus sur la similitude avec les radios périphériques mais sur la « *différence* » – de casser les rendez-vous horaires fixes et quotidiens utilisés partout et dans toutes les radios (système jugé *généralement indispensable* pour fidéliser les auditeurs) et d'instituer un système souple et variable. Les journées seraient ainsi partagées en un certain nombre de tranches, confiées à des « ateliers » chargés de faire alterner les « temps forts » plus ou moins longs (mini-dramatiques, tours de chant, pages d'histoire, etc.) avec les « plages musicales » gérées par un animateur.

Idée de génie ou aventure ? *« L'examen des projets d'émission se poursuit »*, annonce-t-on en tout cas à Radio-France en précisant que le mois de juin verra la constitution du premier « atelier », qui utilisera la période des vacances pour produire les première nouveautés et peut-être aussi... tester le public.

VU

Notre travail quotidien

Je voudrais vous parler des femmes menacées de perdre un boulot souvent dur, ingrat, mal payé. Et qui s'accrochent. Et qui se cramponnent à leur outil de travail. Et qui refusent carrément, avec autant sinon plus de détermination froide, tranquille, que les hommes, d'accepter la mise à pied. Une remarque, pour commencer : ces femmes-là, il n'y a pas longtemps qu'on les croise à la télé, il y a tout juste deux ans. Sous l'ancien règne, il n'arrivait pratiquement jamais de pousser les grilles d'une usine. En cas de troubles, de grèves, on restait planté devant à attendre les déclarations des délégués syndicaux et des patrons.

Les ouvriers – il était rarement question des ouvrières, – on allait les voir chez eux. Aux heures des repas de préférence. Ça mettait un peu d'ambiance. Coincés avec l'équipe entre la cuisinière et le buffet, on assistait au dîner de famille, on voyait passer la corbeille à pain et découper le poulet, et on bavardait à bâtons rompus de ce qui se passait là-bas à l'atelier, à la fonderie ou à la mine. A présent, on n'éprouve plus le besoin d'entrecouper ces enquêtes de choses vues, de scènes prétendument vécues. Et on s'intéresse aux travailleuses. A elles seules. On fait l'impasse sur les maris, les mouflets, et on ne craint plus d'embêter le monde en entrant dans le détail fastidieux et démoralisant d'une restructuration ou d'un dépôt de bilan.

Ainsi a-t-on vu passé une heure vendredi dernier sur FR 3 avec « Treize femmes en colère », treize Belges qui ont carrément refusé le principe du partage du travail. Leur entreprise était en difficulté, on leur a proposé ou plutôt on leur a demandé – c'était à prendre ou à laisser – de céder la moitié de leur salaire et de leur temps devant un poste qu'elles occupaient depuis des dix, vingt ans, à des hommes moins qualifiés. Elles se sont révoltées. Pourquoi feraient-elles les frais de la crise ? A quel titre ? Sous quel prétexte ? Parce que ces messieurs étaient chargés de famille ? Elles ne voulaient pas le savoir, ce n'était pas leur problème. Elles refusaient une discrimination interdite par la loi.

Cette affaire – elle a fait grand bruit – souligne ce formidable besoin ressenti par beaucoup d'entre nous de participer à la vie active, et pas n'importe où, et pas dans n'importe quelles conditions. Le désir de conserver, de préserver coûte que coûte un outil et un lieu de travail, lieu-dit de l'amitié, de la camaraderie, de la solidarité, où nous avons investi tous nos espoirs, toutes nos fatigues, toutes nos inquiétudes aussi quant au sort de la boîte, notre boîte.

C'est ainsi qu'à Roanne, où se meurt la tradition du textile, le jour où on a voulu mettre la clé sous la porte chez Goutille, les femmes ont occupé les locaux – elles nous ont raconté ça mardi sur TF 1 (« Usine à vendre ») – et, après des mois d'efforts, elles ont réussi à créer une coopérative ouvrière de production, une de plus. Histoire de prouver, de se prouver, qu'en matière de gestion on s'y entend parfois mieux à la base qu'au sommet.

CLAUDE SARRAUTE.

M. DE SÉDOUY DÉMISSIONNE DE TF 1

M. Alain de Sédouy, qui produisait avec M. Frédéric Mitterrand le *magazine télévisé* « *Des choses de la vie* » – dont le premier numéro consacré à « La bof génération » avait été assez mal accueilli par la critique, – vient d'adresser sa lettre de démission à M. Michel May, P.-D.G. de TF 1. Il se plaindrait de ne pas avoir reçu de la direction de la chaîne la compréhension et les moyens nécessaires pour accomplir ses projets, en même temps qu'il critiquerait l'orientation actuelle de TF 1. On apprend aussi qu'il avait demandé la déprogrammation du deuxième numéro « Des choses de la vie ».

Rappelons que M. Alain de Sédouy a été nommé récemment directeur général des Éditions Ramsay. M. Philippe Sainteny, qui avait collaboré au premier numéro « Des choses de la vie », remplacerait M. de Sédouy en tant que coproducteur du magazine.

C'est en 1981 que M. Alain de Sédouy était revenu à la télévision avec M. André Harris, son « complice » d'avant 1968, au petit écran, avec qui il devait réaliser ensuite pour le cinéma *le Chagrin et la Pitié* et *Français, si vous saviez*. L'an dernier, M. de Sédouy avait produit le magazine du samedi après-midi « Pour changer un peu ».

● *Anne-Marie Peysson* revient à la télévision, à la place de Roger Pierre et de son émission « S'il vous plaît », à 19 h 45 sur TF 1. La mission de l'ancienne speakerine, animatrice vedette de R.T.L. : faire contrepoids au « Théâtre de Bouvard », l'émission concurrente d'Antenne 2, dont l'audience l'emporte largement (34,8 % contre 21 %, d'après les derniers sondages Audimat). Ce changement d'émission a été notamment réclamé par M. Jean-Pierre Guérin, directeur de l'information de T.F. 1, qui estime que la baisse d'audience du journal de 20 heures (*le Monde* du 19 mars) est dû, pour partie, à la mauvaise tenue de la « locomotive » qui le précède. Anne-Marie Peysson animera une émission de jeu (« Les uns pour les autres ») en faveur des associations et avec la participation des téléspectateurs, à partir du lundi 16 mai.

● *Mme Huguette Debaisieux*, rédactrice en chef du magazine *Le Nouveau F* – dont le sort restait en suspens depuis la prise de participation du groupe Filipacchi (*le Monde* du 12 avril) – a finalement reçu sa lettre de licenciement. A ce propos, et contrairement à ce qu'on avait prétendu, le départ de Mme Debaisieux n'était pas une des conditions mises au rachat du *Nouveau F* par le propriétaire du groupe *Paris-Match*.

● *Le prix international de la communication*, ou prix Mc Luhan – 50 000 dollars canadiens offerts par la société Téléglobe-Canada – récompensera *« toute œuvre ou action qui aura contribué d'une manière exceptionnelle à permettre de mieux comprendre l'influence exercée par les moyens et la technologie de communication sur la société. »* Les candidatures (individuelles ou collectives) sont à adresser avant le 1er mai à la Commission française pour l'UNESCO, 42, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 13 AVRIL

– *M. Alain Peyrefitte*, ancien garde des sceaux, député (R.P.R.) de la Seine-et-Marne, est reçu à l'émission « Cosmos », à 17 h 30, sur Radio-Fréquence-Montparnasse, 89 MHz, Paris.

JEUDI 14 AVRIL

– *M. Alain Peyrefitte, ancien garde des sceaux, député (R.P.R.) de la* Seine-et-Marne, est reçu au journal de 12 h 30, sur Radio-Express, 100,85 MHz, Paris.

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., participe à l'émission « *Grand débat* », à 19 h 15, sur Radio-92, 92,8 MHz, Nanterre (Hauts-de-Seine).

Mercredi 13 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 **Les mercredis de l'information : le marché de la peur.**
Magazine de la rédaction de TF 1.
Si la peur est un sentiment fortement répandu chez les Français, est-elle pour autant justifiée ?

21 h 40 **Musique : R. Wagner, I. Stravinski.** Réal. : J. Hennin.
L'Orchestre de Paris, dir. Z. Mehta, interprète : « Rienzi » (ouverture), de Wagner, et « le Sacre du printemps », de Stravinski.

22 h 45 **Balle de match.**
Magazine mensuel du tennis.

23 h 15 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Téléfilm : La Veuve rouge.**
De J. Curtelin, réal. E. Molinaro (première partie).
Adaptation de « Mme Steinheil ou la connaissance du président », d'A. Lanoux. (lire *le Monde* du 12 avril).
La veuve rouge (elle a existé), c'est une dame du monde, secrète, calculatrice et dangereuse pour qui s'aventure dans ses bras. Accusée du meurtre de ses parents, elle saura se défendre... Un bon téléfilm soutenu par des dialogues vifs et ironiques et d'excellents acteurs.

22 h 10 **Magazine : Les jours de notre vie.**
L'enfant épileptique.
Les manifestations, les traitements et les facteurs psychologiques de l'épilepsie. Cette émission a été réalisée à l'hôpital Necker avec les docteurs Aicardi, Sallou et Dravet.

23 h 5 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Variétés : Cadence 3.**
Autour de Nana Mouskouri, G. Beart, et M. Labeque, etc.

21 h 35 **Journal.**

21 h 55 **Divertissement : Si Marey m'était conté.**
...ou le mouvement qui déplace les lignes, réal. M. Gérard, avec B. Lajarrige et P. Dudan.
Chansons, ballets, poésies pour rire et s'envoler... Un divertissement autour d'une idée de Jules-Etienne Marey, membre de l'Académie des sciences.

22 h 48 **Une minute pour une image, d'Agnès Varda.**

22 h 50 **Prélude à la nuit.**
Sonate pour contrebasse et piano, de Hindemith, par J.-L. Bassuel et E. Rosenfeld.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **La science en marche** : « Fluctuat nec mergitur », ou la dérive des continents.
20 h, **A la mémoire du compositeur Claude Vivier.**
22 h 30, **Nuits magnétiques** : family life.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, **Les chants de la terre.**
20 h 30, **Concert** (en direct de la Basilique de Saint-Denis) : « War Requiem » de Britten, par l'Orchestre national de France et les chœurs et maîtrise de Radio-France ; dir. L. Maazel et K. Richter ; sol. A. Bernard, soprano ; B. Brewer, ténor ; W. Groenross, baryton.
22 h 30, **Fréquence de nuit** : Ruines et néons, Berlin !

Jeudi 14 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 **Vision plus.**
12 h **HF 12 (info.).**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 50 **Objectif santé : Aptitude au sport.**
16 h 30 **Croque-vacances.**
18 h **C'est à vous.**
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **Météorologie.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Emission d'expression directe.**
La F.N.S.E.A.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : Les Beaux Quartiers.**
D'après le roman de Louis Aragon, adaptation de P. Savatier, réal. Jean Kerchbron, avec B. Brieux.
Les destins opposés de deux frères au début du siècle, drôlement bien mis en images. Dernier épisode.
22 h 20 **Documentaire : Carnet de route en Irak.**
De J. Vidal.
Que reste-t-il de l'antique Mésopotamie, de ses fabuleuses cités ?
23 h 15 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h **Journal (et à 12 h 45).**
12 h 10 **Jeu : L'Académie des neuf.**
13 h 35 **Émissions régionales.**
13 h 50 **Série : La vie des autres.**
14 h 5 **Aujourd'hui la vie.**
15 h 5 **Téléfilm : le Blé est vert.**
De George Cukor. Avec K. Hepburn, I. Saynor (redif.).
Miss Moffat tente de créer une école pour illettrés.
16 h 30 **Magazine : Un temps pour tout.** Le thermalisme.
17 h 45 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord, pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Magazine : l'heure de vérité.** De F.-H. de Virieu.
Avec Mme Marie-France Garaud, ancienne candidate à la présidence de la République.
21 h 40 **Magazine : Les enfants du rock.**
Rockline (avec Fun Boy Three, Haysi Fantaysee, Phil Collins, The Maisonnettes, etc.) ; Rock à Brest : un climat étrange, une ville de bout du monde.
23 h 10 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé : Tintin.**
20 h **Les jeux.**
20 h 35 **Parole donnée : Les séminaristes.**
De D. Karlin et C. Otzenberger.
Denis, Pierre, Claude, Luc... Ils ont entre dix-huit et vingt-trois ans, et sont séminaristes à Dijon. Selon le principe de l'émission, ils prennent la parole pour évoquer leurs problèmes.
21 h 35 **Journal.**
21 h 50 **Ciné passion.**
21 h 55 **Le film : les Petites Fugues.**
Film franco-suisse d'Yves Yersin (1977), avec M. Robin, F. Barraud, D. de Rosa.
Valet de ferme depuis quarante ans, en pays vaudois, un vieil homme s'achète un vélomoteur avec l'argent de sa retraite. Sa vie est transformée par ses « fugues » dans la nature. Merveilleuse création de Michel Robin.
0 h 16 **Une minute pour une image, d'Agnès Varda.**
0 h 20 **Prélude à la nuit.**
Tarentelle, d'Y. Lefébure, par G. et B. Picavet, piano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales.**
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag** à R. Jouet : « Et la Normandie devint française. »
11 h 2, **Orgues de Barbarie** (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons** : à Athènes.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « La disparition », de V. Afanassiev.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture** : Itinéraires retrouvés ; 15 h 20, Huxley n'aura pas raison ; 16 h, La semaine sainte à Séville ; 17 h, French is beautiful.
18 h 30, **Feuilleton** : La certaine France de mon grand-père.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : l'infarctus.
20 h, **L'Autre**, d'A. Chedid. Avec J. Dufilho, M. Meriko, J.-P. Farré,...
22 h 30, **Nuits magnétiques** : family life.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin.**
7 h 5, **Concert** : œuvres de Gluck, Mozart, par l'Orchestre national de France, dir. H. Soudant.
7 h 45, **Le journal de musique.**
8 h 10, **Concert** : « Deuxième symphonie » de Rachmaninov, par l'Orchestre national de France.
9 h 5, **L'oreille en colimaçon** : Concert dansé.
9 h 20, **Musiciens d'aujourd'hui** : *Poulenc.* Œuvres de Chabrier, Poulenc.
12 h, **Le royaume de la musique** : œuvres de Brahms.
12 h 35, **Jazz : tout Duke.**
13 h, **Concours international de guitare** : œuvres de J.-S. Bach, Nobre.
13 h 30, **Poissons d'or** : œuvres de Kobialka, Lew-Brown, Lucier, Gibson, Monk.
14 h 4, **La musique en France dans les salons au XIXe siècle** : œuvres de Cherubini, Boieldieu, Bizet, Saint-Saëns, Onslow, Paganini, Chabrier, David, Godard.
17 h 5, **Les intégrales** : la musique religieuse de Mozart.
18 h, *Jazz* : le bloc-notes.
18 h 30, **Studio-Concert** (en direct du Studio 106) : jazz. Le groupe du flûtiste M. Edelin.
19 h 35, **L'imprévu** (en direct du Studio 119)
20 h 30, **Concert** (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : « Il bambino perduto » de Gorli ; « *Concerto pour piano et orchestre* » de Saint-Saëns ; « Symphonie n° 2 » de Dutilleux, par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. Y. Prin ; sol. P. Devoyon, piano.
22 h 40, **Fréquence de nuit** : Ruines et néons, Berlin ! Œuvres de Fisler, Weill.



COMMUNICATION

Lu

« LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE : DÉCLIN OU RENOUVEAU ? »
par K. Kaiser, C. Merlini, T. de Montbrial W. Wallace, E. Wellenstein

L'auberge espagnole

L'Europe ne fait pas recette. Elle n'a plus très bonne presse, parce qu'elle n'a pas réussi à s'imposer aux super-puissances, parce qu'elle n'a pas trouvé de sortie collective à la crise, chacun essayant de tirer au mieux son épingle du jeu sans trop s'occuper du voisin, sauf en matière monétaire. Les instituts de relations internationales d'Allemagne fédérale, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et des Pays-Bas n'en ont eu que plus de mérite pour publier le même jour dans les cinq pays un livre sur l'avenir de la Communauté.

Leurs responsables, MM. Kaiser, de Montbrial, Wallace, Merlini et Wellenstein n'ont pas cherché à faire de la littérature mais à définir sobrement et concrètement un certain nombre d'objectifs, afin d'éviter un repli de l'entreprise européenne qui pourrait entraîner la perte de l'acquis, qui demeure considérable.

« La Communauté ressemble à une auberge espagnole : la qualité du menu dépend des efforts que chaque hôte est disposé à faire au repas commun. » Or les Etats n'ont pas accompli tout ce qu'ils pouvaient faire. Manque d'idées ? Les auteurs, dans ce cas, leur en donnent, mais sans avoir l'ambition — dangereuse — de réexaminer *l'« ensemble de l'édifice »*.

On trouvera dans cet ouvrage beaucoup de suggestions qui sont, hélas ! jusqu'ici restées lettre morte, qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une politique commune des transports, de la politique industrielle, de l'agriculture, de l'énergie. Mais, ici ou là, un ton nouveau apparaît, des angles d'attaque qui pourraient *mieux éveiller l'attention des* gouvernements. Citons l'idée d'incitation à la formation et au recyclage dans le domaine de la technologie et celui des sciences appliquées ; l'élaboration d'un plan d'intervention pour faire face à un effondrement éventuel des prix du pétrole ; la multiplication des mécanismes tendant à éviter les coûteux surplus de production agricole ; la nécessité de sortir de l'impasse des négociations sur l'élargissement à l'Espagne et au Portugal au cours de 1983.

Les auteurs, à juste titre, n'ont pas voulu éloigner les questions de paix et de sécurité. Sans biaiser, ils abordent la question de la défense européenne indépendante. Celle-ci ne pourrait être réalisée selon eux que si les Etats-Unis d'Europe existaient, c'est-à-dire une unité politique parfaite, mais *« l'Europe ne peut se tenir à l'écart de la compétition entre les deux super-puissances... Une identité européenne en matière de sécurité dans le cadre d'une politique occidentale concertée est donc plus nécessaire que jamais »*. Le rapport préconise notamment la création d'une agence européenne pour l'acquisition d'armements.

Enfin, à propos des institutions, ce document rejette l'idée de degrés différents d'appartenance à la Communauté et souhaite le renforcement de la position du président de la Commission, l'élection par le conseil européen de son propre président, en lui confiant un mandat pour la totalité de l'année à venir, le renforcement de l'autorité du Parlement de Strasbourg.

L'ouvrage se termine aux gouvernements pour qu'ils redécouvrent par un appel l'esprit des « pères fondateurs ». Sera-t-il entendu ? On ne pourra pas dire, en tout cas, que les Etats n'ont pas été mis, sans lyrisme, mais avec rigueur — c'est la mode, — en face de leurs responsabilités.

P. D.

★ *Institut français des relations internationales*, 6, rue Ferrus, 75014 Paris, 124 pages, 38 F.

CINÉMA

LA MORT DE PIERRE RICHARD-WILLM

Le séducteur involontaire

Le comédien Pierre Richard-Willm est mort le 12 avril à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

Il avait la passion du théâtre, et c'est au Théâtre du peuple (créé par Maurice Pottecher), à Bussang dans les Vosges, qu'il fit ses débuts, en 1911. Jouer sur scène était sa plus grande joie. Pierre Richard-Willm connut ainsi, dans les années 25, l'Odéon de Firmin Gémier et fut le partenaire de la fabuleuse Ida Rubinstein pour *le Martyre de saint Sébastien*, de d'Annunzio, et *la Dame aux camélias*, de Dumas fils, qui devait devenir, plus tard, sa pièce fétiche, avec Edwige Feuillère. Pourtant, le cinéma — qu'il n'aimait pas beaucoup — a fait sa gloire, dans un emploi de « jeune premier romantique » assumé pendant presque vingt ans.

Né à Bayonne, le 3 novembre 1896, d'un père dauphinois et d'une mère alsacienne, il s'appelait Pierre Richard. Lorsqu'il devient acteur, il ajouta à ce nom celui de sa mère, morte lorsqu'il était tout enfant. Cela donne donc Pierre Richard-Willm. Il est artiste par nature : peintre, sculpteur, décorateur, musicien... Attiré par le théâtre, venu au cinéma un peu par hasard, en 1930, alors qu'il approche déjà de la maturité, il va donner des battements de cœur à toute une génération. Dans son livre, les Séducteurs du cinéma français (1928-1958) *(1), Pierre Cadars rappelle qu'on le définit comme un « séducteur involontaire ». Et, certes, il ne fait rien de particulier pour créer son image de marque ; les critiques ne le trouvaient pas, à l'écran, très bon comédien. Mais cet homme beau, musclé, avec ses cheveux blonds, ses yeux bleus, appelait le rêve.*

Remarqué en 1931 dans Autour d'une enquête, *de Robert Slodmak, en 1932 dans* les Amours de Pergolèse, *de Guido Brignone, en 1933 dans* l'Epervier, *de Marcel L'Herbier (trois titres parmi une dizaine de films depuis ses débuts), il arrive, fin 1935, en tête du référendum de* Pour vous, *pour la « médaille d'or » de l'acteur de cinéma le plus populaire. Depuis 1934, il a été un légionnaire rongé de passion fatale dans* le Grand Jeu, *de Jacques Feyder, contrebandier dans* la Maison dans la dune, *de Pierre Billon, officier tsariste dans* les Nuits moscovites, *de Granowski, l'héritier déchu d'un trône dans* le Prince Jean, *de Jean de Marguenat. Et il venait de tourner, avec Edwige Feuillère,* Barcarolle, *de Gérard Lamprecht, et* Stradivarius, *de Géza von Bolvary.*

On allait retrouver ce « couple idéal », en 1937, dans la Dame de Malacca, *de Marc Allégret. Ainsi est créé le jeune premier romantique plus adoré du public que d'autres moins âgés. L'étiquette lui est restée, et sa popularité le gênait un peu.* Carnet de bal, Courrier sud, la Tragédie impériale, Entente cordiale..., *deux films avec Max Ophüls,* Yoshiwara *(1937) et, surtout,* le Roman de Werther *(1938) — il a quarante-deux ans. Charlotte est la jeune actrice Annie Vernay, dont il a été l'amant passionné dans un autre film à costumes,* Tarakanova, *de Fédor Ozep. En 1939, il rencontre Michèle Morgan dans* la Loi du Nord, *de Jacques Feyder.*

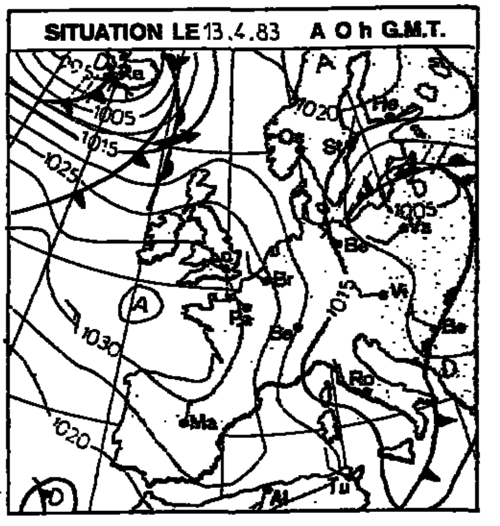
Le succès de la Dame aux camélias, *à Paris et en tournée, va amener, sous l'occupation, celui d'un film marquant la renaissance artistique du cinéma français :* la Duchesse de Langeais, *de Jacques de Baroncelli (1941). Balzac adapté par Jean Giraudoux. Car Pierre Richard-Willm, devenu brun, y souffre des coquetteries de la duchesse incarnée, avec quelle classe, par sa partenaire idéale Edwige Feuillère. Il tourne moins à cette époque, mais il est un sombre et romantique* Comte de Monte-Cristo, *dans une adaptation du roman de Dumas père, en deux épisodes, réalisé par Robert Vernay (1942). En 1944, il interprète, avec l'étrange Jany Holt,* la Fiancée des ténèbres, *de Serge de Poligny, drame fantastique moderne inspiré des légendes cathares. Après* Rêves d'amour, *de Christian Stengel (1947), où il joue le rôle de Liszt dans sa liaison tumultueuse avec Marie d'Agoult (Annie Ducaux), Pierre Richard-Willm quitte, volontairement, le cinéma. Il se consacra à son Théâtre du peuple de Bussang. Les nombreux films qu'il avait tournés devaient rester dans bien des mémoires. Il semble que la sienne ne les ait guère retenus, à en juger par le livre de souvenirs,* Loin des étoiles *(2), qu'il publie, vers ses quatre-vingts ans* (le Monde *du 8-1-1976). Il y rend hommage à certains cinéastes qui l'avaient dirigé. Mais il avait gardé le théâtre au fond du cœur. Et ce livre où il se raconte, d'une manière pudique et modeste, rend surtout hommage au public populaire qui l'avait aimé.*

JACQUES SICLIER.

(1) Editions Henri Veyrier.
(2) Editions Belfond.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14 4 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ∼ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 13 avril à 0 heure et le jeudi 14 avril à minuit.

La hausse du champ de pression sur le pays avec persistance d'un anticyclone va permettre la diminution de l'activité des perturbations et le retour d'un temps ensoleillé.

Jeudi, un front froid très atténué traversera le pays, donnant quelques pluies le matin de l'est du Bassin parisien au Nord-Est, l'après-midi de la Bourgogne au nord des Alpes avec neige au-dessus de 1 000 m. Ailleurs, il se manifestera par un passage nuageux. D'autre part, une autre zone nuageuse et faiblement pluvieuse ayant une trajectoire sud-est concernera la Picardie en milieu de journée pour gagner les Vosges et le Jura le soir.

En dehors de ces deux passages perturbés, le temps sera frais le matin, mais agréable l'après-midi et plutôt ensoleillé.

Les températures minimales seront de 3 à 6 degrés sur toutes les régions littorales ; mais on observera des gelées de 0 à — 2 degrés à l'intérieur. les maximales seront de 15 à 18 degrés sur les régions méridionales, 7 à 9 degrés dans le Nord-Est, 10 à 12 degrés ailleurs.

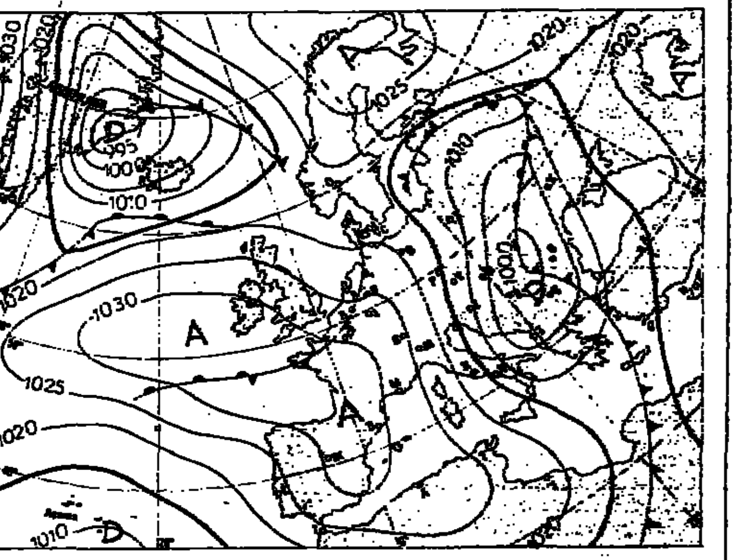
La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 13 avril, à 8 heures, de 1 031,5 millibars, soit 773,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 avril ; le second le minimum de la nuit du 12 au 13 avril) :

Ajaccio, 16 et 8 degrés ; Biarritz, 12 et 4 ; Bordeaux, 11 et 2 ; Bourges, 8 et — 1 ; Brest, 10 et 2 ; Caen, 8 et 1 ; Cherbourg, 9 et 1 ; Clermont-Ferrand, 9 et 2 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 9 et 3 ; Marseille-Marignane, 13 et 6 ; Nancy, 7 et 1 ; Nantes, 12 et 1 ; Nice-Côte d'Azur, 20 et 10 ; Paris-Le Bourget, 9 et — 1 ; Pau, 11 et 2 ; Perpignan, 17 et 6 ; Rennes, 10 et 0 ; Strasbourg, 7 et 2 ; Tours, 9 et — 1 ; Toulouse, 11 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 6 degrés ; Amsterdam, 8 et 2 ; Athènes, 22 et 13 ; Berlin, 7 et 2 ; Bonn, 7 et 3 ; Bruxelles, 7 et 2 ; Le Caire, 25 et 20 ; îles Canaries, 25 et 22 ; Copenhague, 6 et 2 ; Dakar, 27 et 21 ; Djerba, 32 et 15 ; Genève, 7 et 2 ; Jérusalem, 15 et 13 ; Lisbonne, 21 et 13 ; Londres, 9 et — 1 ; Luxembourg, 5 et — 1 ; Madrid, 18 et — 1 ; Moscou, 8 et 0 ; Nairobi, 27 et 21 ; New-York, 12 et 8 ; Palma-de-Majorque, 22 et 5 ; Rome, 18 et 7 ; Stockholm, 4 et — 1 ; Tozeur, 33 et 12 ; Tunis, 25 et 10.

PRÉVISIONS POUR LE 14 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Sens d'évolution pour la fin de semaine (jeudi, vendredi et samedi) :

La France demeure dans un courant d'ouest à nord-ouest humide avec des passages pluvieux temporaires. En fin de semaine, une amélioration est à attendre.

PRÉVISION. — **Jeudi et vendredi :** mis à part le sud des Alpes, la Corse et les côtes méditerranéennes, qui bénéficieront de longues éclaircies par vent irrégulier de nord-est dominant en Provence, le reste du pays sera affecté par des nuages abondants et quelques pluies temporaires. Celles-ci seront plus marquées de la Manche au Rhin et au nord des Alpes. Entre la Loire et les Pyrénées, les éclaircies alterneront avec des nuages.

Samedi : le temps redeviendra assez beau sur la Bretagne, la Vendée, le Centre et le Midi. Ailleurs, le ciel restera partagé entre nuages et éclaircies. Des averses sont encore probables sur le massif alpin. Les températures maximales évolueront entre 12 et 14 degrés au nord de la Loire, entre 15 et 20 degrés de la Loire aux Pyrénées et à la Méditerranée.

(Document établi, avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MODE

« Exploit » à 87 exemplaires

Répondant au développement des textiles dans les grandes surfaces, notamment à *Carrefour, Auchan* et *Cora*, ainsi qu'à la promotion de vêtements de style dans les catalogues de *la Redoute* et des *3 Suisses*, *Prisunic* lance, à partir du 20 avril, une nouvelle marque : *Exploit*. Il s'agit de 87 produits, couvrant tous les rayons.

Leur liste reflète les articles de base les plus demandés dans les magasins populaires. En effet, *Prisunic*, créé en 1932 par le *Printemps*, représente 340 magasins en France, en Espagne et en Grèce, ainsi qu'à Abu-Dhabi, au Cameroun, à Djibouti et à l'île Maurice, une superficie totale de vente de 400 000 mètres carrés, et reçoit un million de visiteurs par jour.

L'entreprise emploie 20 000 personnes. Son chiffre d'affaires en France est de 10 milliards de francs par an, à raison de 55 % en alimentation.

Prisunic a mis la mode à la portée du grand public français, tant en vêtements qu'en articles pour la maison, à la fin des années 50, sous l'impulsion de Denise Fayolle, qui coordonnait les différents aspects. Depuis, le groupe vend aussi bien des marques de fabricants que les siennes, exploitant en outre 22 petits hypermarchés sous l'enseigne *Escale*.

Sur le plan vestimentaire et du linge de maison, *Exploit* joue la France, avec treize fournisseurs représentés dans la collection.

En prêt-à-porter féminin, l'effort le plus imporant s'est porté sur les séparables en jean créés par Olivier Lapidus pour *Maria Kroll*, à Saint-Dié, dans les Vosges. Un pantalon carotte, une jupe courte à fente dans le dos fermée de pressions géantes et un mini-short. De quoi habiller les jeunes jusqu'aux vacances. Les tailles vont du 36 au 44, de 100 à 170 F. Les hauts comprennent un débardeur blanc gansé dans les tons pastel de bleu, rose, vert ou jaune pâle (50 F), des tee-shirts à dos en filet, et des pulls chinés en maille *bouclée en lin (30 %), coton et* acrylique (100 F), comme le reste, d'un très bon rapport qualité-prix.

L'homme se voit offir une harmonie en bleu, rouge et beige : ensemble de jogging à 150 F, blouson en coton doublé de jersey piqué du polo rayé assorti (150 F et 75 F), de pantalons de ville resserrés du bas en polyester et viscose (150 F), de jeans en toile, de chemises et de chandails dans les mêmes prix.

Prisunic est depuis toujours un spécialiste de mode enfantine. La nouvelle gamme reprend en « seersucker » gauffré et rayé les coloris des débardeurs féminins en bermudas, robes tabliers, salopettes et robes à smocks, de 55 F à 130 F, avec des hauts unis, des dessous et de la layette.

En hygiène et beauté, *Line Flore*, sous le contrôle des laboratoires *Solba*, comprend des produits capillaires, *Mixa bébé* est présent à côté d'autres marques de produits de base.

Le linge de toilette *Jalla diffusion* contraste les unis aux rayés en éponge.

La table est mise en inox (de 4,50 F à 9 F) avec une vaisselle de faïence à frise rose ou bleue sur fond blanc ou un dégradé des mêmes tons (6,50 F pièce).

NATHALIE MONT-SERVAN.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 15 AVRIL

« Musée Nissim de Camondo », 14 h 45, 63, avenue de Monceau, Mme Hulot.

« Port-Royal et le jansénisme », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, poste (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis de la Madeleine, M. Jaslet.

« Hôtels du Marais », 14 h. 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Les Invalides », 15 heures, grille d'entrée (*Paris et son histoire*).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais éclairé », 21 heures, église Saint-Gervais, Mme Rouch-Gain.

CONFÉRENCES

14 h 30 et 16 h 45, Musée des arts décoratifs, R. Percheron : « Les Mandchous et le Tibet » (projections).

17 h 15, Collège de France, salle VIII, O. Revault d'Allonnes : « Le centenaire des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ».

19 h, 14, cours Albert-Ier, D. Pistone : « Bellini et Wagner » (disques) (Les amis de Richard Wagner).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3427

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III		■							■
IV						■	■		■
V									
VI			■		■				
VII									
VIII			■					■	
IX									
X			■		■		■		
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Juge les « êtres » avant de les louer. — II. Le centre leur est plus profitable que le milieu. — III. Ce sont des ordres. — IV. Comme une tête qui ne revient pas. — V. Est soigné pour éviter l'extinction de voix. — VI. Participe passé. Un homme qui a sa dignité. — VII. Légères distractions. — VIII. Symbole chimique. Certains la peignent mais pas dans le sens du poil. — IX. Hors-d'œuvre qui vient combler un petit creux. — X. Personnel. Sauté maintes fois par une lavandière. — XI. Moins dangereux lorsqu'il prend la mouche.

VERTICALEMENT

1. Fidélité à toute épreuve. — 2. Sujet précieux. Ne sont donc pas de la partie. — 3. Classe qui manque d'ouverture. — 4. Dessale ou rend plus poli. — 5. Sa présence est peu souhaitable dans le bateau. Réserve de chefs. — 6. Dans le Vaucluse. Est donc du meilleur effet. — 7. Fin de service. Loin d'être parfaite. — 8. En revient sans en revenir. Bien serré. — 9. Manière d'être. Appareil de contrôle.

Solution du problème n° 3426

Horizontalement

I. Détente. — II. Eloquents. — III. Pâturage. — IV. Un. Is. Ulm. — V. Stérile. — VI. Aria. Arec. — VII. Tonte. — VIII. In. Inhale. — IX. Odéon. Ni. — X. ONU. Dry. — XI. An. Idées.

Verticalement

1. Députation. — 2. Elan. Roud. — 3. Tôt. Sin. Eon. — 4. Equitation. — 5. Nurse. Ennui. — 6. Tea. Rs. — 7. Enguirlande. — 8. Telle. Lire. — 9. As. Mèche. Ys.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 13 avril :

UN DÉCRET

● Portant publication de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à *Genève le 10 novembre 1972* et le 23 octobre 1978.

UN ARRÊTÉ

● Fixant la liste des confédérations et fédérations reconnues représentatives de l'artisanat au sens du décret du 19 novembre 1959 modifié.

UNE LISTE

● Définitive des candidats admis au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (session).

UNE DÉCISION

● Relative à l'application du régime des prix des produits pétroliers.

BREF

SANTÉ

LOISIRS POUR LES ENFANTS DIABÉTIQUES. — L'association française des diabétiques organise une colonie de vacances sanitaire, au régime contrôlé pour enfants diabétiques, à la Maison temporaire de l'Œillet des pins, à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime) avec prise en charge de la Sécurité sociale ou de l'aide sociale.

Première session : du 1er au 31 juillet 1983 (mixte de 6 à 10 ans, garçons de 6 à 16 ans). Seconde session : du 31 juillet au 30 août (mixte de 6 à 10 ans, filles de 6 à 16 ans).

★ **Service des colonies de vacances de l'A.F.D., B.P. 101, 75662 Paris Cedex 14. Tél. : 589-29-90.**

STAGES

MÉDECINE CHINOISE ET HOMÉOPATHIE. — Le Centre d'initiation au mieux-être (CIME) organise des ateliers pendant le week-end en mai et juin, dont le programme est le suivant : la médecine chinoise (21-22 mai), la médecine homéopathique (18-19 juin), nuit, sommeil et insomnie (14-15 mai), découverte des plantes sur le terrain (28-29 mai), pratiquer la radiesthésie (28 mai ou 18 juin), initiation à l'astrologie (21-22 mai ou 2-3 juillet), amour et créativité (11-12 juin), devenir herboriste aujourd'hui (7 mai ou 11 juin).

★ **CIME, 3, rue de Médicis, 75006 Paris, tél. : 355-81-36.**

VIVRE A PARIS

FERMETURE DU MUSÉE NISSIM DE CAMONDO. — En raison des travaux, le musée Nissim de Camondo sera fermé au public les 18, 19, 20 et 21 avril.

LETTRES

FRANÇOIS NOURISSIER NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE GONCOURT

François Nourissier a été élu le mardi 12 avril nouveau secrétaire général de l'Académie Goncourt, à la place d'Armand Lanoux, qui est mort le 23 mars (voir *le Monde* du 23 mars).

Au cours de leur séance, les académiciens ont rendu hommage à leur confrère disparu, tant pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche administrative que pour ses capacités de lecteur exceptionnel.

[Né en 1927 à Paris, critique littéraire au *Point*, François Nourissier a publié son premier roman, *l'Eau grise*, en 1951. Il a obtenu le prix Fémina, en 1970, pour *la Crève*. Parmi ses autres ouvrage, citons *le Maître de maison* (1968), *Allemande* (1973), *le Musée de l'homme* (1979), *l'Empire des nuages* (1981) et surtout sa trilogie autobiographique : *Bleu comme la nuit* (1958), *Un petit bourgeois* (1964), *Une histoire française* (grand prix du roman de l'Académie française 1966).]

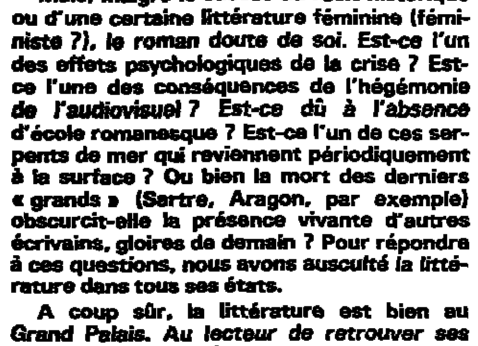


Le Salon du livre

Neuf cents maisons au Grand Palais

AU troisième Salon du livre de Paris, qui a lieu au Grand Palais du 15 au 20 avril, plus de neuf cents maisons d'édition francophones seront présentes sur trois cents stands. Le Salon, organisé conjointement par le Syndicat national de l'édition, l'Association pour le livre et la lecture et, pour la partie technique, par l'O.I.P. (Organisation idées promotion), avait accueilli l'an dernier près de 130 000 visiteurs, illustrant ainsi la vitalité de l'édition, « premier secteur de la production de biens culturels ».

En 1982, le président de la République avait inauguré le Salon. Cette fois, c'est le premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui se rendra au Grand Palais, dans la soirée du jeudi 14 avril, en compagnie de M. Jack Lang, ministre délégué à la culture.

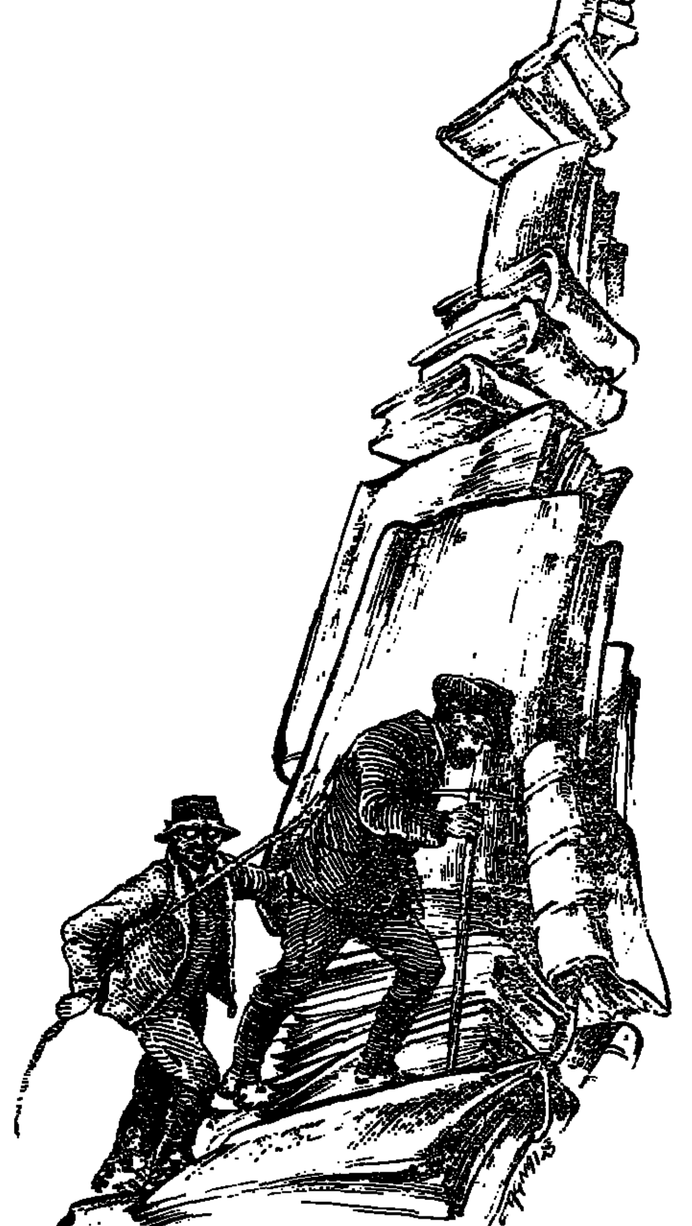


Loin de régresser la pratique de la lecture augmente régulièrement. Ainsi, selon une enquête du ministère de la culture (le Monde du 12 novembre 1982), 74 % des Français avaient lu des livres en 1982 contre 69,7 % en 1973, et 51,3 % d'entre eux déclaraient posséder plus de cent livres chez eux, contre 31,3 % en 1973. En vingt ans, le livre a connu en France une progression exceptionnelle : 346 millions d'exemplaires ont été produits en 1981 (on ne connaît pas encore les chiffres de 1982), avec une pointe de 380 millions en 1979, contre 167 millions en 1960. De 11 200 titres en 1960, on est passé à 25 600 titres en 1981.

Avec plus de 145 millions d'exemplaires produits en 1981, les ouvrages de littérature s'offrent la part du lion. Les Français s'intéressent toujours autant à la fiction, genre incomparable où le « mensonge vrai » enrichit la vision du monde, où se révèlent toutes les singularités de l'esprit.

Mais, malgré le succès du récit historique ou d'une certaine littérature féminine (féministe ?), le roman doute de soi. Est-ce l'un des effets psychologiques de la crise ? Est-ce l'une des conséquences de l'hégémonie de l'audiovisuel ? Est-ce dû à l'absence d'école romanesque ? Est-ce l'un de ces serpents de mer qui reviennent périodiquement à la surface ? Ou bien la mort des derniers « grands » (Sartre, Aragon, par exemple) obscurcit-elle la présence vivante d'autres écrivains, gloires de demain ? Pour répondre à ces questions, nous avons ausculté la littérature dans tous ses états.

A coup sûr, la littérature est bien au Grand Palais. Au lecteur de retrouver ses premières curiosités, de fouiller dans le fonds des éditeurs. Il saura bien y dénicher la merveille inattendue, propre à l'éblouir, et qui le fera douter à son tour d'une prétendue panne de la création. Tout le reste est littérature... — B.A.


Dessin de Cagnat.

La littérature dans tous ses états

Cinq éditeurs dressent leur bilan

L'ÉTÉ 1954, à Antibes, Christian Bourgois croise Genet, Chagall, Picasso et, déjà, Jünger. On le présente à René Julliard. « J'avais vingt et un ans et faisais Sciences-Po. J'admirais Gaston Gallimard et Bernard Grasset. Mes lectures ? Fictions, de Borges, Drôle de jeu, de Vailland, les Epées, de Nimier, et Leiris. Julliard était un ogre bienveillant. Il roulait dans une Cadillac décapotable, bleu ciel. Elégant, enjôleur, il ressemblait à Jules Berry dans le rôle de Batala, l'aventurier du Crime de M. Lange, de Renoir. Il venait de publier Bonjour tristesse. Curtis, Druon, Mallet-Joris, Boulle, Calaferte, Vidalie, Lanzmann, d'Ormesson, etc., formaient son écurie. Il croyait surtout au roman mais soutenait aussi les Lettres nouvelles de Nadeau et les Temps modernes de Sartre. Début 1958, j'ai démissionné de l'ENA pour entrer chez lui. Le roman français, même si je suivais les auteurs de la maison, ne m'intéressait pas. Plus tard, j'ai fait débuter dans l'édition Nora et Revel. »

Jean-Claude Fasquelle, en 1954, reprend les Editions Fasquelle. « Très vite, j'ai vu que le roman était bloqué par les grandes maisons, Gallimard, Julliard, mais aussi Plon ou la Table Ronde. J'ai créé une collection, « Libelles », pour éditer des pamphlets de Frank, Déon, Audiberti, et la « Librairie des Libelles ». En 1960, Grasset et Fasquelle se sont rapprochés. Privat et Nourissier, suivant la tradition romanesque de Grasset, sortaient des romans de Rochefort, Desanti, Dalmas et Régnier. L'année 1966 a été décisive, avec le prix Médicis à Marie-Claire Blais, le Goncourt à Edmonde Charles-Roux, l'Interallié à Kléber Haedens, le Grand Prix national des lettres à Julien Green et le Grand Prix du roman de l'Académie française à François Nourissier. Un bon livre doit aussi se vendre : le credo de Bernard Grasset était redevenu le nôtre. »

Le roman français actuel, avec des écrivains qui donnent un livre tous les deux ans et son système des prix, s'est donc installé en une dizaine d'années, inventé en grande partie par Julliard. A la mort de celui-ci, ses auteurs, en ordre dispersé, iront grossir les catalogues de Grasset, de Flammarion, de Laffont et de Gallimard. Au Seuil, Jean-Marie Borzeix, directeur littéraire, est arrivé longtemps après le début de cette histoire. « Je suis ici depuis quatre ans. J'ai fait avant du journalisme politique à Combat et au Quotidien de Paris, et j'ai été rédacteur en chef des Nouvelles Littéraires. Pour moi, le Seuil, c'était surtout l'éditeur des sciences humaines, histoire, sociologie, économie et urbanisme, et de la collection « Combats ». Il y avait, certes, « Ecrire », créé par Cayrol, et un secteur étranger de très grande qualité, avec Marquez, Musil, Gadda, Böll ou Sabato. Mais, à mon entrée, la fiction représentait seulement 35 % du chiffre d'affaires. Aujourd'hui, elle compte pour plus de la moitié. »

Les maisons d'édition peuvent mourir doucement, en se contentant de nourrir leurs employés. Ainsi, Denoël, racheté par Gaston Gallimard dans les années 50, ne représentait plus grand-chose. Son tout nouveau directeur, Gérard Bourgadier, ancien marchand de voitures d'occasion à Montmorillon, libraire pour Pauvert, représentant de Maspero, puis responsable du C.D.E. PLUS, espère la réanimer : « Je suis d'abord entré au comité de lecture. La maison, qui avait publié Artaud, Céline, Fondane et Dietrich, vivait grâce aux succès de Vincenot, Fallet et Barjavel. Pourtant, c'est ici que Nadeau, avec les Lettres nouvelles, avait découvert Pérec, Rinaldi, Sonkin, Forrester et Bianciotti, partis ensuite chez Gallimard, chez Hachette ou au Seuil. Je veux mettre en valeur ceux qui restent, Calaferte, Rolin, Boudjedra. »

RAPHAËL SORIN.

(Lire la suite page 36.)

Un pari : le best-seller

Si l'on savait avec certitude comment faire un best-seller, combien d'inconnus, se sachant quelque aptitude à écrire, seraient rivés à leurs machines, à mélanger les ingrédients de la recette pour fabriquer la fusée de l'année qui les emporterait, sinon vers la postérité, du moins au sommet des ventes ? Cette incertitude ne dispense pas d'une approche du phénomène. Le best-seller est-il un fait de fabrication ou un effet de promotion ? Pierre Belfond (P.-D. G. des éditions Belfond) « récuse le best-seller en tant qu'objet » mais « en constate le résultat ».

Si, pour la quasi-totalité des éditeurs, le produit automatiquement assuré d'une grosse vente n'existe pas, au moins peut-on tenter de voir quels ingrédients permettent l'accès à la catégorie best-seller : ingrédients dans le livre lui-même, dans sa promotion par les éditeurs, dans le relais assuré par les médias, sans méconnaître la part de l'irrationnel, ce « quelque chose » qui soudain « accroche » et sera répercuté par ce qui, de l'avis général, est le mode imbattable de publicité : le bouche à oreille.

BEST-SELLER : terme qui doit déplaire aux « franglophobes » et dont la traduction par « meilleure vente » est peut-être une fausse simplification. S'il s'agit de faire une photographie des courbes de vente à un moment donné, plusieurs journaux — dont l'Express qui fut le premier en France — y pourvoient. Mais, selon les périodes, des tirages moyens — meilleures ventes ponctuellement — y apparaissent, alors que de plus forts tirages peuvent ne pas y figurer quand la compétition est provisoirement à un haut niveau.

Lorsqu'on est plus sensible à l'analogie qu'à la traduction, on se réfère, en employant le mot best-seller, à la tradition des romans populaires américains, qui, les premiers, furent ainsi désignés. Best-seller serait alors plus un genre qu'un tirage. « C'est ainsi que je l'entendais quand j'ai créé, dès 1956, une collection nommée « Best-seller », raconte Robert Laffont, qui réunissait de gros romans d'imagination d'origine américaine, un type d'ouvrages pour lesquels j'ai choisi un format spécial, plus grand que les autres livres et qui est désormais celui de presque tous les best-sellers ».

Josyane SAVIGNEAU.

(Lire la suite page 36.)

Un programme abondant

De nombreuses manifestations sont prévues au cours de ce troisième Salon du livre.

● Une première rencontre internationale sur le thème « L'enfant lecteur » réunira le mercredi 20 avril des conférenciers venant d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine. Après une série de communications, un débat sera ouvert entre professionnels du livre et éducateurs au sujet des nouvelles formes d'accès à la lecture et au plaisir de lire (salle 404, 1er étage).

Notons qu'une bibliothèque pour enfants mettra plus de deux mille volumes à la disposition des jeunes lecteurs.

● Une journée des libraires, le lundi 18 avril, réunira vendeurs et éditeurs et sera consacrée à l'informatique au service du livre. Sur ce thème aura lieu, en particulier, un débat, à 14 h 30, au Théâtre Renaud-Barrault.

● Un débat sur le « Renouveau de l'histoire en France » se tiendra à 15 heures, le samedi 16 avril, entre Theodor Zeldin, Pierre Chaunu, Michel Winock, Georges Duby et Jacques Le Goff (petite salle, 1er étage).

● Des prix seront décernés au cours du salon : le prix du Livre Inter, qui couronne un ouvrage de fiction romanesque ; le prix littéraire des radios libres, qui récompense un ouvrage d'expression française dont « les caractères de modernité et de jeunesse d'esprit soulignent un tempérament proche de la liberté des ondes » ; le prix littéraire libre, qui distingue une œuvre de fiction publiée par un autre éditeur que les « grands ».

(Lire la suite page 34.)

LA LITTÉRATURE DANS TOUS SES ÉTATS

Ce qu'en pensent huit romanciers

EN 1956, avec *L'ère du soupçon*, Nathalie Sarraute consacrait la mort du roman balzacien pour dire, après Joyce et Proust, l'entrée de la fiction dans la contrée obscure où se nouent lentement les impulsions et les pensées. Blanchot, Leiris, Cayrol, Simon, des Forêts, Gadenne, et tant d'autres, arpentaient ce territoire hanté par des personnages en fuite, où le créateur, aussi perdu qu'eux, errait, livré au ressassement, l'autre face du mutisme.

Et puis cette « littérature du silence », portée par l'« écriture blanche », finit par être lassante, répétitive, et s'épuisa. On annonça un jour le « retour du je », celui du « romanesque », comme si, trop longtemps refoulé, le roman, machine à inventer des histoires et à se raconter, remontait irrésistiblement le cours du temps.

L'exemple des Amériques ou de l'Afrique, le recul des sciences humaines et la désillusion politique n'expliquent pas tout. Pour savoir ce qui les incite à fabuler, et comment ils se situent désormais, loin des credo, nous avons interrogé huit romanciers et cinq critiques : « *Y a-t-il vraiment une crise de la création romanesque en France ?* » « *Pourquoi écrivez-vous des roman ?* » Leurs réponses, si diverses, sinon divergentes, sont-elles l'annonce d'une ouverture et (ou) d'un éclatement ?

R. S.

Hector BIANCIOTTI : un genre en péril par défaut de verbe

TOUT comme dans les autres pays, où c'est toujours le meilleur de la production étrangère que l'on traduit, le roman paraît, par comparaison, être sur le déclin. Alors que c'est le genre même qui l'est.

Néanmoins, bien plus que dans d'autres domaines linguistiques, le roman français semble pâtir de l'appauvrissement de son instrument, la langue française. Romantisme et journalisme peu à peu sont venus à bout de l'art de l'écrire et de la parler, et cela en particulier par l'usage qui est fait du verbe, mot capital par lequel on pense une chose d'une autre — le ciel est bleu, *— mot par excellence car, dans ses significations les plus modestes, il transmet des particules de temps — ou du Temps, notre substance.*

On cherche le naturel, et l'on croit qu'à la recherche du naturel convient la simplification, la simplicité, qui n'est rien, quand tout ce qui relève de la nature est d'une complication qui frise l'invisibilité, et demande les nuances les plus exigeantes du langage. Aussi s'en tient-on à l'emploi de quelques temps du verbe ; on ne se risque qu'avec crainte dans le subjonctif, on reste en bordure. Alors que chaque temps de chaque mode du verbe implique que le sujet a, par exemple, pensé plus ou moins longuement, et de plus ou moins près : un peu plus, un peu moins de durée, et son avis est autre car les objets de pensée changent de dimension, de connexions, d'emplacement, selon le point de vue du sujet et le temps que celui-ci leur a accordé.

Chaque temps de chaque mode fournit des précisions, rapporte de la pénombre de la mémoire des résonances, établit des relais subtils, uniques, et cette complexité, cette épaisseur psychologique qui n'est, somme toute, qu'une conscience entière du corps, de sa sensibilité au plaisir et à la douleur, de sa capacité de produire, des pieds à la tête, de la pensée.

L'idée du moi *est indispensable au roman. Mais si les verbes ne sont pas employés dans toutes leurs possibilités, le moi n'aura jamais qu'une existence réduite, frileuse, une survie de grabataire. Et, par conséquent, le roman ne sera, dans le meilleur des cas — lorsque l'agencement des mots réussira, ici et là, à provoquer des émotions isolées, — qu'un paradis de formations vaines, peuplé de silhouettes, et d'où le personnage se sera exilé à jamais par* défaut de verbe.

Sans le personnage, sans le personnage et sa lutte contre les circonstances, il n'y aura plus de roman. A la limite, des chroniques. Avant d'en revenir au conte purement oral.

Renaud CAMUS : l'emprise du « discours moyen »

CRISE de la création ? C'est possible, mais elle ne peut pas être dissociée d'une crise culturelle plus vaste, qui tient à l'emprise, chaque jour aggravée, sur la vie intellectuelle du « discours moyen », celui de la classe culturellement dominante, hégémonique, qui coupe tout ce qui la dépasse, taxe de « terrorisme » tout ce qui permet de parler et de penser autrement qu'elle et déclare mort ce qui ne lui renvoie pas l'écho rassurant de sa propre voix. Il faudrait parler ici de la responsabilité des critiques, ou de ce qu'il en reste, qui se contentent, en leur majorité, de servir de porte-plume aux cadres moyens qui les lisent. Le fameux « retour du romanesque » est très déplaisant par ce qu'il véhicule d'obscurantisme satisfait et de reniement d'une période de recherche dont la fécondité apparaîtra bientôt.

Cela dit, il est en soi tout à fait positif. Le romanesque aide à vivre. Il est le tissu dont est faite la vie. Les sociétés sans romanesque sont sinistres.

∴

J'écris des romans parce que, me semble-t-il, c'est le genre qui comprend tous les autres. La fiction pose la question du « qui parle ? », et met toujours en branle, peu ou prou, l'identité, y compris celle de l'auteur. Elle fissure le je si assuré de l'homme politique, du militant, de l'historien, de l'essayiste, et le nôtre.

Bernard CLAVEL : le public attend de véritables histoires

S'IL y a une crise de l'édition romanesque, elle est sans doute due, en partie, à l'encombrement. On publie d'innombrables ouvrages qui n'ont de commun avec le livre que l'aspect extérieur. Ces volumes sans avenir nuisent à la promotion et à la diffusion des œuvres d'écrivains.

Il reste de vrais romanciers. Des artistes qui savent brosser de grands portraits de sentiments, raconter une aventure intérieure, faire naître et évoluer un monde.

Les réactions de mes propres lecteurs m'autorisent à écrire que le public attend de véritables histoires.

C'est-à-dire des œuvres qui donnent à aimer, à respirer, à rêver. Qu'il soit intimiste ou épique, le roman continue d'attirer celles et ceux qui demandent à une œuvre de les transporter hors du quotidien et de les émouvoir.

Reste à ne pas décourager les jeunes talents en accordant la priorité à des ouvrages où le sensationnel l'emporte sur les qualités d'imagination et de style.

Gérard GUEGAN : une empoignade entre l'instant et l'éternel

L'ÉCRIVAIN, qui souhaite assujettir l'univers, ne saurait se laisser réduire par une hypothèse, pessimiste ou optimiste. Si bien que je ne vois qu'aventures sans réponse et questions sans fin. La vie est un roman, comme nous disions naguère au Sagittaire, mais tout roman est une empoignade entre l'instant et l'Éternel. A bon entendeur, salut !

Henri POLLES : il suffirait d'une flambée de romantisme

SI notre époque n'est pas une époque de malheurs, de mutations spectaculaires, de celles qui proposent de beaux sujets à ceux qui œuvrent dans les marges de l'histoire, la vie quotidienne suffit à ceux qui ont le sens de celle-ci, et un peu d'imagination ; ce doit être cela qui manque, avec le tempérament, aux romanciers d'aujourd'hui.

Mais pourquoi ne pas admettre humblement qu'il y a des périodes de jachère (nous y sommes en plein), sans qu'on puisse expliquer la succession de ces vagues plus que l'apparition, la disparition des champignons. Un peuple qu'on disait musicien peut égarer la musique durant un demi-siècle ; un autre qui a la réputation de manquer d'oreille se met à inventer des harmonies nouvelles pour l'univers entier. Chaque pays, chaque peuple a ses moments de souveraineté dans toutes les disciplines, est tour à tour le phare, la roue... Il suffirait d'une flambée de romantisme pour retrouver quelque enfance et faire naître une foison de belles histoires pour l'enchantement de ces éternels enfants que nous sommes. Il n'y a de pays, de genre morts que ceux qui ne croient pas à la résurrection.

Angelo RINALDI : l'amour de l'art exige des manières

ON exagère toujours, comme disaient les Guermantes aux visiteuses pressées de leur annoncer le décès d'un cousin qui les eût empêchés de se rendre au bal le soir même. Et c'était, au fond, une attitude de bonne santé mentale. Qu'ils se fussent privés d'une soirée n'eût rien changé à l'affaire, ni ressuscité quiconque. Continuez d'aller danser, en quelque domaine que ce soit, les fins de règne sont de toute façon exquises. Et puis, sait-on jamais, vous pourrez peut-être rencontrer la personne qui n'attend que votre regard, et avec laquelle vous ferez votre roman.

S'il faut à tout prix admettre que ce genre est sur son déclin, s'il faut oublier que toutes les époques se trompèrent sur elles-mêmes, et que le propre de l'originalité est de passer d'abord inaperçue, je prierai, de mon côté, que l'on s'avise du fait suivant : pour bien lire, il n'est pas inutile d'écrire soi-même un peu. Seulement voilà, on n'écrit plus de lettres, on téléphone, on ne veut plus perdre son temps. On se voit, on se plaît, et sur deux mots, on couche. L'art et l'amour — et encore plus l'amour de l'art — exigent des manières. Cédant à la contagion, le romancier imite cette hâte. Comment voulez-vous que l'on croie à ses histoires ? Mais c'est un cercle vicieux : il n'écrira mieux que si les gens eux-mêmes écrivent, et cela ne reprendra de plus belle que si l'on réserve l'usage du téléphone pour les grandes circonstances : naissances, mariages, deuils, dévaluations.

Jean-Marc ROBERTS : une « crisette »

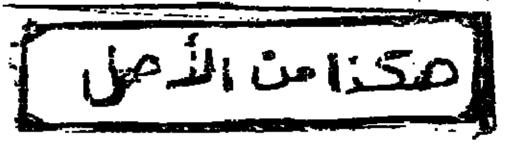
PLUTOT une vague crise de nerfs. Tout ça parce qu'on n'arrive plus à mettre les romanciers dans des tiroirs, trop d'inclassables, pas de chef de file, pas de courant, pas d'école. Des phénomènes de modes, des donneurs de leçons, des petits profs, des cas sociaux : tout ça voyage immobile autour de Paris en « petite ceinture » (il s'agit d'un autobus vert).

Je dis n'importe quoi, comme toujours, quand il s'agit de discourir, parler de mon travail. Je n'ai pas l'impression de travailler. Je m'amuse ou je m'ennuie, c'est selon, mais écrire n'est pas mon métier. Un passe-temps, un tue-temps, une survie quand je ne vais pas bien. Je n'aime pas parler de ça, expliquer ça, raconter ce que j'ai voulu faire. Je ne veux rien faire, de toute façon. Juste plaisir à ma mère, rattraper le livre précédent que je déteste inévitablement trois mois après sa parution. Les gens sérieux me donnent mal à la tête. La mort d'Hergé m'a fait de la peine.

Philippe SOLLERS : ne cédez pas !

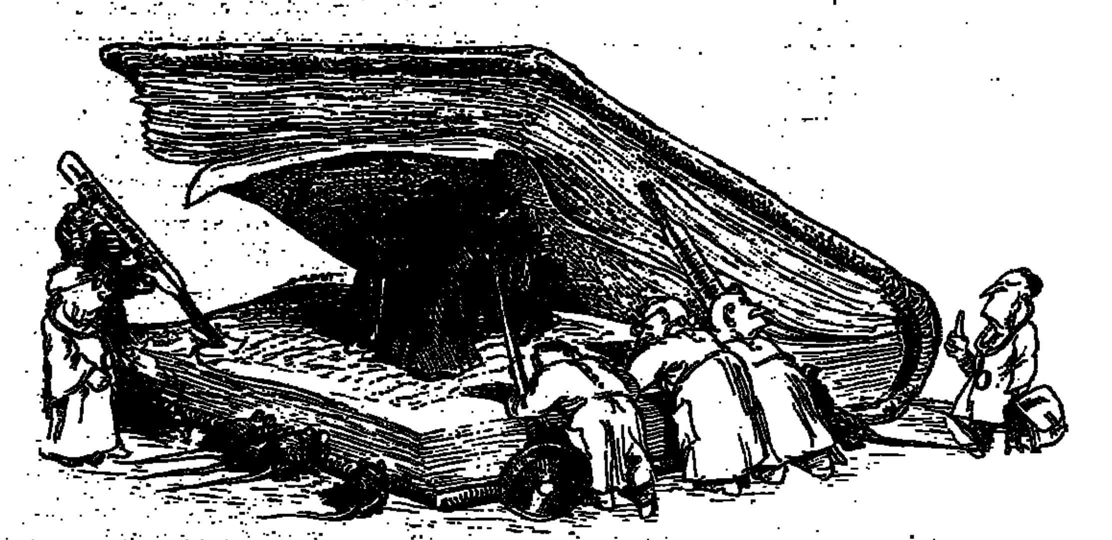
VOUS êtes seul. Vous décidez l'abolition de la crise. Sur-le-champ. Vous ouvrez votre machine à écrire. Vous racontez ce qui vous arrive, là, tout de suite, les grimaces, les intonations, les gestes à double entente, les rapports de force, la circulation des intérêts, les séductions contradictoires, les déséquilibres furtifs, le travail de la mort, les sursis du plaisir. Vous allez droit au truc sexuel, toujours, encore, et de nouveau, sans vous laisser arrêter par la culpabilité, le ressentiment psychologique, la poétisation gâteuse, les idéalisations périmées. Vous partez de la physiologie, vous y revenez. Elle vous apprend tout. Vous refusez les dettes, les devoirs, les emplois du temps, les ruminations sur le temps. Vous augmentez votre temps. Vous niez le malheur, la misère, l'absurdité, le poids d'une fatalité qui n'a jamais existé. Vous faites entrer les personnages. Ils parlent, ils se trahissent, la comédie commence.

Ils essayent tous de vous empêcher d'écrire. Vous ne cédez pas. Votre énergie redouble. Vous devenez un monstre de plus en plus délicat. Ils se tordent, vous supplient, vous menacent, vous boudent, vous caressent, vous agressent, vous neutralisent, vous sous-estiment, vous banalisent, vous oublient, vous surveillent, vous réduisent, vous vampirisent, vous catalysent. Vous restez imperturbable. Vous écoutez tout, notez tout, ne dormez jamais que d'un œil. Les rêves vous laissent froid. Vous coïncidez de mieux en mieux avec votre liberté. Vous racontez, simplement. Et encore. Vous restez dans la mise en scène. Vous venez de réinventer le roman.



LA LITTÉRATURE DANS TOUS SES ÉTATS

L'opinion de cinq critiques



(Dessin de CAGNAT.)

François NOURISSIER (le Point) : l'emploi de « maître » a disparu

IL y a, à la fois, inflation de la production romanesque, et crise de l'exportation : le surabondant roman français ne se traduit plus à l'étranger. D'où une impression de malaise, et la tentation d'élargir ce malaise de l'économie du livre à la création des œuvres. La mauvaise graisse cache l'os. Mais y a-t-il un os ?

Il y a une douzaine d'années, animant un débat à la M.J.C. de La Rochelle avec Fernandez et Robbe-Grillet, j'avais fait éclater de rire le public (profs, gens « éclairés »), en citant avec admiration l'Œuvre au noir, Belle du Seigneur, Un balcon en forêt, la Semaine sainte... *Terrorisme et conformisme interdisaient alors d'admirer Yourcenar, Cohen, Gracq, Aragon. Ces mêmes noms et titres seraient accueillis aujourd'hui avec déférence. Création, gloire, mode, sont rarement synchrones. Nous ignorons quels livres écrits entre 1970 et 1980 paraîtront indiscutables demain.*

Pendant quinze ans, le nouveau roman a terrorisé et stérilisé nombre d'écrivains. Il a monopolisé la critique universitaire et l'exportation. Il a détourné les publics étrangers, échaudés, du roman français. Cet épisode aberrant est aujourd'hui oublié, tout simplement, et la plus grande diversité caractérise les œuvres en train de se faire. Quel autre ferment que la liberté anime Tony Duvert et Catherine Rihoit, Amette et Florence Delay, Manchette et Weyergans, Cholodenko et Le Clézio, Modiano et Rinaldi, Belleto et Bianciotti ?

Si aucun « maître » n'occupe le devant de la scène, c'est que le théâtre a tellement changé que l'emploi de « maître » a disparu. Pourquoi le paysage littéraire aurait-il moins évolué que mœurs et société, bouleversées en dix ans ? La « crise du roman » est une tarte à la crème remise au four chaque décennie : on en mangera encore dans cent ans. Quant au « rayonnement international », on a aussi celui que méritent l'économie, la force, la vitalité du pays. C'est dire que le nôtre, à égalité de valeur littéraire, s'éteint peu à peu.

Jean-Jacques BROCHIER (Magazine littéraire) : nous avons le choix

Y A-T-IL une crise de la création romanesque en France ? C'est une question que devaient déjà se poser Sainte-Beuve ou Jules Janin au dix-neuvième siècle, et Madame de Sévigné pensait peut-être qu'après la Princesse de Clèves, le roman passerait de mode comme le café.

Les déclarations du journaliste du Washington Post, *le fait que les États-Unis ne traduisent de romans français qu'au compte-gouttes, réactualise cette question. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas, en France, d'écrivains qui sachent, comme Mailer ou Styron, écrire ces grands romans réalistes et romantiques à la fois qui ont tant de succès, et qui sont, souvent, si beaux. C'est peut-être une question purement géographique. Mais il y a, en France, d'autres formes romanesques extrêmement vivantes. On oublie, dans le mot roman, tous ces départements considérables qu'il recouvre : la science-fiction, et c'est Michel Jeury, cette année, qui a le prix Apollo ; le roman policier, au renouveau duquel le* Magazine littéraire *a précisément consacré son dossier, ce mois, et qui connaît en France une floraison remarquable. Le roman fantastique, et des écrivains comme Bernard Waller, Michel Luneau, Jean-Baptiste Baronian, pour n'en citer que trois, sont de grande qualité. Quant au roman « roman », de Françoise Sagan à Calaferte ou Michel Host, auteurs confirmés ou récentes découvertes, nous avons le choix.*

Décidément, je ne crois pas que l'avenir soit si sombre.

Jean-Didier WOLFROMM (l'Express) : une maladie du regard

EPOUSER leur siècle apparaît de plus en plus cruel à nos romanciers : jusqu'à Sagan qui abandonne ses whiskies et ses Porsche pour se réfugier dans le sirop d'orgeat et les diligences !

C'est un mal d'ailleurs typiquement actuel ; on compte sur les doigts de la main les écrivains qui osent affronter le quotidien. Ni Proust, ni Gide, ni Céline, ni Martin du Gard, ni Morand, ni Malraux, etc., n'ont eu ce problème. Le roman « en costumes », lui, se porte bien. La crise du romanesque serait donc une maladie du regard : une sorte de presbytie daltonienne, qui ferait voir en gris 1983 et en rose tout le reste. Cette angoisse ne naît finalement que de la difficulté quasi insurmontable de la plupart des écrivains français à s'oublier pour inventer des histoires.

Françoise XENAKIS (le Matin) : petite braise deviendra grand feu

UNE crise dans la création romanesque ? Ça va moins mal. On sort — miracle — d'un coma dépassé. L'herbe repousse, rasée par le nouveau roman, toundra du siècle, elle repousse pourtant en petites touffes éparses.

Les Français n'osaient plus même écrire qu'une feuille était verte, tenus qu'ils étaient de décrire la sève sans jamais parler de la tige réceptrice. Alors, dans un désert tel, les romans étrangers sont venus prendre le relais... Les Américains et leurs violences, et leur absence de tabous ; les Sud-Américains et leurs soleils, et leurs folies ; les Japonais et leur onirisme (ô les lacs) ; les Noirs et leurs démons : littérature de flammes.

Et puis et puis, la nouvelle histoire est descendue dans la rue (qu'une rue, que dis-je, une avenue porte désormais le nom de Duby, de Le Roy-Ladurie et de Régine Pernoud). Puis sont venus les deux petites, Françoise Chandernagor et Elisabeth Badinter, et bien sûr, cela nous emmène (vous vous souvenez des faux petits Chanel qui couraient les rues ?) jusqu'au Nabab *de Mme Frain !...*

Et puis aussi, toute une génération de jeunes auteurs, trente-cinq-trente-six ans, ont (après ceux du cinéma) découvert les albums jaunis de photos de famille, cette chère Occupation et les semelles compensées, et les premiers ennuis d'alors, et les premiers jacquards, et clic et clac... tout cela mêlé, la création romanesque boitille certes, mais mon Dieu, elle avance un petit peu. Alors soufflons dessus qu'elle s'avive. Petite braise deviendra grand feu.

Jérôme GARCIN (Boîte aux lettres) : un manque d'ambition

S'IL y a une crise de la création romanesque, elle est, au vu de l'inflation mensuelle de titres nouveaux, inversement proportionnelle à la crise économique : quoi, tant de pages, par milliers, et si peu de chômage, apparemment, chez les néophytes comme chez les professionnels du genre ?

Mais, s'il n'y a pas de crise, pourquoi cette difficulté, soudain, à signaler, sans tricher, ne serait-ce que dix grands romans parus depuis deux ou trois ans ?

Drôle d'alternative — inquiétante, plutôt. Peut-être en est-il de cette « crise » comme de la France intellectuelle des années 80 : singulièrement molle et dépassionnée. Sans style ni panache. Le cul entre deux chaises, quoi.

Alors, sans écouter les atrabilaires de service pour qui, les imbéciles, l'Hexagone ne serait qu'un désert romanesque, ni les esprits radieusement béats qui veulent, les pauvres, réhabiliter la bonne vieille histoire de papa-Balzac, je me contenterai modestement de constater que la fiction n'a pas trop souffert, en cette fin de siècle, de l'industrialisation littéraire : ça crée, ça rêve, ça gambade partout, en France, non ? Disons-le tout net : c'est parce qu'il y a une évidente crise du roman (que connaissent, aussi bien, l'armée et l'Église) que les romanciers ayant aujourd'hui trente ou quarante ans me semblent en bonne forme. Saccagées les chapelles, oubliés les mots d'ordre, ridicules les clans ! La théorie a pris du plomb dans l'aile, tant mieux : sur le concept « roman », carcéral, anémié, prétentieux, ne se jettent plus que les vieux corbeaux de colloques ringards et les tristes survivants de mouvements moribonds. Place aux romanciers égoïstes et sans étendard.

Un dernier mot : ce qui me paraît manquer aux créateurs du roman contemporain, ça n'est ni le talent ni l'inspiration, mais l'ambition : distances courtes, une certaine timidité, un rien de paresse. Nos confrères de l'an 2083 départageront les flemmards des gagnants. Nous avons mieux à faire : lire, aimer lire, et faire aimer les livres !

LA LITTÉRATURE DANS TOUS SES ÉTATS

Le Nouveau Roman : l'école est finie

CALME *plat dans le paysage de* la fiction littéraire en France. Plus guère de remous comparables à ceux que le Nouveau Roman suscita dans les années 50-70, comme s'il avait constitué le dernier mouvement d'envergure dans l'ordre de la création romanesque. Elles semblent loin les polémiques qui l'accompagnaient, accusé qu'il était d'entraver les élans de la subjectivité et de frapper de stérilité l'imagination, succombant sous le poids de cette rhétorique du cadastre et de la castration. Il en reste toutefois des échos, si l'on en juge par l'accueil plutôt éclatant et contrasté qui a salué la parution des récents ouvrages de Robert Pinget (*l'Apocryphe* en 1980, *Monsieur Songe* en 1982), de Claude Simon (*les Géorgiques* en 1981), d'Alain Robbe-Grillet (*Djinn* en 1981).

Pour leur éditeur, Jérôme Lindon, il n'y a pas eu à proprement parler d'école du nouveau roman : *« Ce nom vient du titre d'un article défavorable qu'Émile Henriot consacra dans* le Monde à la Jalousie *et à* Tropismes, *publiés par nous en 1957. Alain Robbe-Grillet et moi avons choisi de mettre deux majuscules à cette appellation et de nous en servir comme panonceau. Il n'y a pas eu de manifeste, il y a eu le talent fédérateur de Robbe-Grillet. Le nouveau roman s'est inventé lui-même, à son instigation. Puis, paradoxe : dès 1958, les critiques (dans* l'Express *en particulier) ont annoncé la mort du nouveau roman, chaque année il y avait des nécrologies, et des tas de gens se sont mis à écrire en fonction de lui, pour ou contre, de façon systématique. A l'étranger, il y a eu énormément de traductions. En fait, ça été plutôt un phénomène d'édition qu'un phénomène de littérature, c'était une affaire de couverture, celle des Éditions de Minuit. »*

Pourtant, outre les noms déjà cités, ceux de Samuel Beckett, de Nathalie Sarraute, de Michel Butor *incitent à s'interroger sur le rôle ainsi* joué dans le processus mental et passionnel des créateurs. Claude Ollier, qui obtint en 1958 le premier prix Médicis avec *la Mise en scène* (dont la reprise en GF/Flammarion en 1982 montre qu'il s'agit déjà d'un « classique »), analyse cette influence : *Le Nouveau Roman a été un moment de renouveau du récit, un mouvement de transformation par le jeu de l'écriture, qui a remis en question, radicalement, les rapports entre forme et sens. D'ailleurs, ce mouvement était lié de plusieurs façons — on ne l'a pas souvent noté — à l'évolution historique de notre pays. Il y a eu, durant toute cette époque, une réelle aventure narrative, une recherche, un risque pris, qui sont à mettre en parallèle avec ce qui s'est passé, dans le même temps, pour la musique et le cinéma. »*

Mais qu'en est-il aujourd'hui du Nouveau Roman ? Certes, Jérôme Lindon continue de publier les auteurs qui, pour être célèbres, restent toujours discutés et dont le frappe la longévité sans consécration académique. Mais il retient surtout la permanence du prestige (notamment aux États-Unis) et les influences chez des écrivains comme Marguerite Duras, Philippe Sollers, voire Le Clézio. Qu'Angelo Rinaldi *« ait dans* l'Express *esquinté* les Géorgiques *»* lui apparaît comme un *« signe de vitalité »*.

Romancier de la *mémoire* subjective et critique écouté, Rinaldi s'explique sur son hostilité : *« Le Nouveau Roman, ça n'existe pas, chaque écrivain digne de ce nom l'invente. Mon sentiment est qu'il y a dans la littérature des choses qui sont à un moment précis neuves du point de vue technique et qui, comme telles, relèvent de l'histoire littéraire, mais qui ensuite se transforment en l'arme la plus redoutable, la recette. Il n'y a aucune rhétorique en France qui n'ait fait florès. C'est vrai depuis Boileau et c'est dans le tempérament français. Toutes les écoles de sécheresse sont assurées de faire des dégâts et des disciples, surtout si l'Université, comme c'est le cas, prend le relais. Actuellement, c'est une littérature totalement pétrifiée, qui est un chapitre de l'histoire du formalisme. »*

Pour sa part, Claude Ollier fournit pour ainsi dire deux réponses, à la fois dans son œuvre, où *Mon double à Malacca* (Flammarion, 1982) atteste une évolution sensible, et dans cette déclaration qu'il nous fait : *« Il me semble que depuis une quinzaine d'années, chacun a suivi sa voie de telle façon que les différences s'en sont trouvées nettement accusées et que des divergences fondamentales de conception sont apparues. Quant à l'appellation de Nouveau Roman elle-même, plaisamment contrôlée, elle a fini par désigner une sorte de maniérisme du fantasme, sécurisant, sans surprise, en opposition évidente avec ce qu'elle recouvrait, à l'origine, d'élan novateur et d'ouverture créatrice. »*

Alors, est-ce la fin de cette « école » qui n'en est pas une et qui est pourtant figée comme telle dans *les manuels d'études ? Ce que* constate, pour clore le débat, Jérôme Lindon, c'est que *« aujourd'hui les gens ne se préoccupent plus de se situer par rapport au Nouveau Roman »*. Ce qui ne l'empêche pas de manifester son optimisme : *« Les faire-part de deuil sont des faire-part de naissance. »*

SERGE KOSTER.

VU DE NEW-YORK

Un nombrilisme frileux

MARIE-CLAUDE DE BRUNHOFF représente l'éditeur Alfred A. Knopf à Paris. Cette maison new-yorkaise s'est toujours intéressée à la littérature française. Elle a publié, notamment, la Mort heureuse, *de Camus*, le Feu follet, *de Drieu la Rochelle et* la Place de l'Étoile, *de Modiano.*

« Le Nouveau Roman aurait dégoûté les Américains de la littérature française ? C'est mal poser le problème. Ce ping-pong entre Paris et New-York est absurde. Depuis douze ans je cherche ici des romans et des essais et j'ai toujours eu plus de mal à imposer la fiction que les sciences humaines. *Pour une naissance sans violence*, de Leboyer, par exemple, que j'ai conseillé de prendre, est devenu un classique aux États-Unis. Il fait complètement partie de la culture, et on a oublié la nationalité de son auteur.

» Par contre, *la Place de l'Étoile*, de Modiano, et *la Gloire de l'Empire*, de Jean d'Ormesson, ont été des échecs. Modiano ne touche pas le public américain qui, dans l'ensemble, reproche aux romanciers français leur nombrilisme frileux. Il y a bien deux « Français » qui ont du succès là-bas : Julio Cortazar et Milan Kundera... Pour son dernier livre traduit, Cortazar vient même de partager la une du *New York Times* avec Gabriel Garcia-Marquez. Ce sont deux auteurs publiés par Knopf.

» J'ai pu les convaincre d'acheter *le Consul*, de Lucien Bodard, mais, malgré quatre lectures favorables, ils ont renoncé à publier *la Vie mode d'emploi*, de Georges Perec. Voilà un chef-d'œuvre qu'aucun éditeur américain n'a osé mettre à son catalogue. Il n'est pas sûr, en effet, que le public partage l'enthousiasme des lecteurs qui, comme moi, ont eu la conviction de défendre l'un des meilleurs romans français de ces vingt dernières années. »

Propos recueillis par
R. S.

Quelques jugements

« ... Le Français se fout éperdument du livre !... dans son ensemble et son particulier... Rien à chiquer, noir sur blanc. Acceptons le fait pour ce qu'il vaut... Bien plus amusant que tragique... aussi gaillardement qu'il est énoncé. Pas de quoi fouetter un chat... Mais par exemple refusons net, pour injurieuses, comme bien répugnants mensonges, les explications qu'on nous propose académiquement, endormeuses, à savoir que le cinéma, la radio, les sports, les périodiques, etc., etc., sont responsables de la crise... empêchent les Français de lire, de se payer les bons auteurs... Culottées niaiseries... foutrissures dévergondées ! Les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, possèdent dix fois autant que nous autres, de tous ces genres de distractions ! Et regardez comme ils continuent à lire... »

CÉLINE
(Bagatelles pour un massacre, 1938, Denoël)

∴

« ... Le roman absorbe et distrait le lecteur, le tire hors de lui-même, le subjugue et le lie dans une autre atmosphère, par conséquent le diminue, du moins tant que dure le sortilège. *La poésie, quand elle touche*, concentre au contraire le lecteur en lui-même, l'exalte par l'identification qui s'opère entre ce qu'il découvre et ce qui se dévoile en lui, gardant la sensation que l'*émotion qu'il* éprouve est la sienne et qu'il ne la doit à nul autre que lui. L'émotion romanesque opère une substitution, l'émotion poétique une intensification. »

PIERRE REVERDY
(Bloc-notes « 39-40 », in l'Ire des vents, nº 5)

∴

« Nous ne pouvons point traiter de « la crise du roman en 1945 ». Savons-nous seulement si le roman est en crise ? Nous pouvons discerner clairement ce que chaque auteur ou chaque école a le désir de faire et nous pouvons aussi juger si dans leurs œuvres, ils demeurent fidèles à leur propos. Nous pouvons démêler certains desseins secrets, certaines intentions cachées. Mais nous ne pouvons pas surprendre la figure que l'ouvrage aura pour les lecteurs de demain, nous ne pouvons pas le considérer déjà comme une acquisition de l'esprit objectif de l'époque : sa face objective nous demeure toujours voilée, car elle n'est pas autre chose que l'aspect qu'il prendra aux yeux des autres. Nous ne saurions être à la fois dehors et dedans. »

JEAN-PAUL SARTRE
(Situations II, 1948, Gallimard).

∴

« ... Le Français se *classe* au contraire par la manière qu'il a de parler littérature, et c'est un sujet sur lequel il *ne* supporte *pas* d'être pris de court : certains noms jetés dans la conversation sont censés appeler automatiquement une réaction de sa part, comme si on l'entreprenait sur sa santé ou ses affaires personnelles — il le sent vivement — ils sont de ces sujets sur lesquels il ne peut se faire qu'il n'ait pas son mot à dire. Aussi se trouve-t-il que la littérature en France s'écrit et se critique sur un fond sonore qui n'est qu'à elle, et qui n'en est sans doute pas entièrement séparable : une rumeur de foule survoltée et instable, et quelque chose comme le murmure enfiévré d'une perpétuelle Bourse aux valeurs. Et en effet — peu importe son volume exact et son nombre — ce public en continuel frottement (il y a toujours eu à Paris des « salons » ou des « quartiers littéraires ») comme un public de Bourse a la particularité bizarre d'être à peu près constamment en « *état de foule* » : même happement avide des nouvelles fraîches, aussitôt bues partout à la fois comme l'eau par le sable, aussitôt amplifiées en bruits, monnayées en échos, en rumeurs de coulisses, — même nervosité, même instabilité féminine dans les réactions — même besoin continuel d'aliment pour sa fièvre, de *nouveau* — même léger délire d'interprétation à propos de tout ce qui se présente : pas un livre, pas un auteur jeté en pâture à cette foule qu'une espèce de levain travaille qui ne soit aussitôt supputé, disséqué, interprété, sondé, prolongé déjà par un avenir imaginaire, évalué dans toutes ses possibilités. »

JULIEN GRACQ
publié en revue pour la première fois en 1950,
(La Littérature à l'estomac, José Corti)

∴

« Aujourd'hui, un flot toujours grossissant nous inonde d'œuvres littéraires qui prétendent encore être

Le Monde

économie

ÉTRANGER

La C.E.E. accueille avec réserve la proposition américaine de tenir plusieurs réunions ministérielles pour préparer le sommet de Williamsburg

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les États-Unis ont proposé à leurs partenaires du groupe des sept principaux pays industrialisés (R.F.A., France, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) de tenir plusieurs réunions au niveau ministériel, afin de préparer le sommet économique occidental, qui rassemblera les sept chefs d'État et de gouvernement, *à la fin de mai* à Williamsburg (Virginie). La Communauté n'a pas encore réagi à cette initiative, qui l'a apparemment quelque peu surprise, tant elle va à l'encontre de ce que proclamaient les Américains jusqu'à présent sur le caractère informel *que devaient* retrouver les sommets économiques, pour ne pas risquer de décevoir l'opinion, comme ce fut le cas après celui de Versailles. Les gouvernements membres des Dix ne semblent que très modérément apprécier la démarche américaine.

Une réunion de l'O.C.D.E., qui sera consacrée aux modalités de la prorogation de l'accord (dit consensus) sur les conditions d'octroi de crédits à l'exportation, se tiendra les 10 et 11 mai. Les autorités américaines ont proposé que les ministres des finances et les ministres du commerce des pays du groupe des Sept profitent de l'occasion pour se rencontrer, afin de préparer le sommet de Williamsburg. Les Américains ont également proposé à MM. Ortoli et Haferkamp, les vice-présidents de la Commission chargés respectivement des affaires économiques et monétaires et des relations extérieures, de participer à cette réunion ; ainsi d'ailleurs qu'aux secrétaires généraux de l'O.C.D.E., du F.M.I. et du GATT. Cette réunion conjointe finances-commerce devrait donner l'occasion dans leur esprit d'aborder les problèmes de l'endettement international.

Mais les États-Unis vont plus loin, ils suggèrent que cette réunion conjointe soit préparée par la réunion des ministres des finances des Sept le 29 avril à Washington, et par une réunion des ministres du commerce de ce même groupe des Sept les 28 et 29 avril à Bruxelles.

La réunion de Washington était de toute façon prévue pour faire le point sur les travaux effectués par le groupe qui avait été chargé par le sommet de Versailles de réfléchir sur les voies possibles d'une meilleure concertation en matière d'intervention sur les marchés des changes. On considère *comme étant* dans l'ordre des choses que les ministres évoquent, à cette occasion, les dossiers qui seront ouverts à Williamsburg, et par conséquent la Communauté n'y trouve rien à redire. Elle est plus réservée à propos *du projet de réunion* des ministres chargés du commerce extérieur. On ne voit pas, dit-on à Bruxelles, quels sujets pourraient être utilement abordés par les ministres du commerce. Les relations agricoles transatlantiques sont traitées à part. La *vérité* est *que* la Communauté ne tient guère à favoriser la tenue d'une réunion, où les États-Unis remettraient sur la table une série de sujets dont ils avaient fait, sans succès, leur cheval de bataille lors de la session ministérielle du GATT, en novembre 1982, à *Genève. Enfin*, la tradition veut que les sommets occidentaux soient préparés par des conseillers particuliers des chefs d'État et de gouvernement, qu'on appelle pour l'occasion « sherpas » (M. Attali dans le cas de la France). *L'administration* de Washington veut-elle rompre avec cette habitude ?

Les crédits à l'exportation

La réunion de l'O.C.D.E. consacrée à la prorogation du « consensus » sur l'octroi des crédits à l'exportation sera préparée par les ministres des finances des Dix, le 18 avril, à Luxembourg. L'actuel consensus vient à expiration le 30 avril. Il s'agit pour les Dix de définir le mandat de négociation à confier à la Commission. L'an passé, les pays de l'O.C.D.E. s'étaient mis d'accord pour élever les taux minimaux de l'arrangement. Depuis, les taux d'intérêt ont fléchi, et la Commission propose de répercuter cette baisse sur la grille des taux de crédits à l'exportation. Elle suggère également que l'on s'entende pour mettre en place un système d'adaptation automatique ou semi-automatique des taux de crédits à l'exportation, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Les Dix, qui, en matière de taux d'intérêt réels, connaissent des situations très différentes, sont divisés.

PHILIPPE LEMAITRE.

Tout va pour le mieux entre la Suisse et le Liechtenstein

De notre correspondant

Berne. — A l'occasion du soixantième anniversaire du traité d'union douanière entre la Suisse et Liechtenstein, M. Pierre Aubert, chef du département fédéral des affaires étrangères et président de la Confédération pour 1983, s'est rendu dernièrement à Vaduz, capitale de la principauté. Ce déplacement a permis de réaffirmer les liens particulièrement étroits qui se sont établis entre les deux pays.

Insérée entre la Suisse et l'Autriche, d'une superficie de 160 kilomètres *carrés, pour vingt-six mille* habitants, la principauté de Liechtenstein est l'ultime survivante de la Confédération germanique qui rassemblait une quarantaine d'États au dix-neuvième siècle. Tout en conservant son indépendance, elle *n'a cessé de se* rapprocher de la Suisse depuis la première guerre mondiale. En 1919, Berne prenait en charge la défense de ses intérêts dans les pays tiers ; puis, l'année suivante, les P.T.T. suisses se voyaient confier l'exploitation de son service postal. Un nouveau pas décisif était franchi en mars 1923 par la signature d'un traité d'union douanière.

En vertu de cet accord, les deux pays forment un seul territoire économique. Depuis lors, les douaniers helvétiques assument le contrôle à la frontière entre la principauté et l'Autriche, alors qu'il n'existe aucune vérification, ni des personnes ni des marchandises, entre Suisse et Liechtenstein. De plus, la principauté a adopté le franc suisse comme monnaie officielle. L'unité économique entre les deux pays a été entièrement réalisée par la conclusion d'un accord monétaire en 1980. Conformément à ce texte, les compétences de la Banque nationale helvétique sont étendues au Liechtenstein, de même que les prescriptions *suisses* en matière de politique monétaire.

Seule restriction apportée au traité d'union *douanière*, le Liechtenstein a demandé, et obtenu en 1981, la suspension temporaire *d'une disposition sur la liberté d'établissement.* Par cette dérogation, le gouvernement du Liechtenstein souhaite stabiliser le nombre des étrangers, qui a atteint jusqu'à 36 % de sa population et dont près de la moitié sont des ressortissants suisses.

Pays essentiellement agricole lors de l'accession au trône du prince régnant François-Joseph II en 1938, le Liechtenstein s'est transformé en un État hautement industrialisé et ne compte plus que 3 % d'agriculteurs. *En plus d'une cinquantaine d'entre*prises industrielles, des milliers de sociétés ont élu domicile dans ce paradis fiscal qu'est devenue la principauté.

Lors de leurs entretiens, M. Aubert et le chef du gouvernement princier, M. Hans Brunhart, ont exprimé leur « *grande préoccupation* » sur l'état des négociations en cours à la conférence de la C.S.C.E. à Madrid et ont renouvelé leur soutien au projet de document final proposé par les pays neutres et non alignés. Sur le plan bilatéral, ils ont pu constater qu'il n'y avait pas de problème majeur entre les deux pays, si *ce n'est que le Liechtenstein s'était* naguère ému d'un malencontreux feu de broussailles provoqué par un exercice de tir de l'armée suisse, et qui s'était étendu jusqu'au territoire de la principauté.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

● **Augmentation du capital accrue pour A.M.C.** — American Motors a décidé d'augmenter le montant de son émission d'actions organisée le 12 avril. Dix millions d'actions (au lieu de 5) seront offertes au public, 3,3 millions (au lieu de 3) seront acquises par le fonds de pension des employés d'A.M.C. et 11 485 000 actions seront achetées par Renault pour maintenir le niveau de sa participation (46 %). Cela portera à 488 millions de dollars l'investissement de Renault dans A.M.C. (capital et crédit) selon les analystes.

AFFAIRES

DEUX DOSSIERS URGENTS POUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Se voulant pragmatique, prudent, discret, désireux de ne heurter personne et de se concilier les chefs d'entreprise du public comme du privé, *M. Laurent Fabius va très bientôt recevoir son baptême du feu.* Un certain nombre de dossiers industriels en attente depuis le début mars vont devoir être réglés. Certains — chimie, radiologie — semblent avoir été définitivement bouclés par son prédécesseur, *M. Chevènement*, et à moins d'un réexamen total on devrait déboucher très vite sur des décisions. De même, il va bien falloir trancher une fois pour toutes dans l'affaire du téléphone et décider du sort de la C.G.C.T.

M. Fabius hérite également de « dossiers barbelés », serpents de mer du ministère de l'industrie : bois-papier, machine-outil, composants électroniques, charbonnages, rythme du programme nucléaire, sans parler de l'automobile et surtout de la sidérurgie où, chacun commence à en prendre conscience, il va bien falloir réviser en baisse les objectifs du plan acier.

La C.G.C.T. veut rester autonome et demande 2 milliards de francs

Le sort de la C.G.C.T. (Compagnie générale de construction téléphonique), *qui a animé de très nombreuses* réunions interministérielles au cours des derniers mois, reste toujours en suspens. Que faire de cette ancienne filiale d'I.T.T. et de ses neuf mille salariés ? La rapprocher de CIT-Alcatel, de Thomson ? La laisser plus ou moins indépendante ?

Alors que M. Fabius reprend le dossier, gelé depuis le début mars pour cause d'élections municipales et de changement de gouvernement, les dirigeants de la C.G.C.T. ont clairement marqué, mardi 12 avril, devant la *presse, leur préférence pour* une solution qui préserverait l'autonomie et l'intégrité de l'entreprise.

Le plan qu'ils proposent comporte deux grands volets. Le premier concerne la commutation publique. La C.G.C.T. veut conserver un pied *dans ce domaine. Les centraux* Metaconta qu'elle fabrique actuellement étant en bout de course, il lui faudrait construire, sous licence, un des deux systèmes temporels de ses concurrents, le E 10 B de CIT-Alcatel ou les MT 20-25 de Thomson. Cette reconversion *vers les centraux électroniques*, qui peut *« se faire en un an »*, entraînerait une réduction de moitié, en quelques années, des effectifs affectés à la commutation publique (quatre mille personnes aujourd'hui contre onze mille il y a cinq ans). Ceci *à condition que les P.T.T. maintien*nent leur quota de commandes (16 %).

Second volet : le développement de la téléphonie privée et le redéploiement vers de nouveaux créneaux (péritéléphonie, communica*tion d'entreprise, réseaux câblés), qui* devrait permettre de reconvertir le personnel *« dégagé »* de la communication publique.

M. Lestrade juge que les synergies de la C.G.C.T. sont plus grandes avec Thomson. Ne serait-ce qu'en raison *de leur passé commun. Aussi* penche-t-il plutôt pour prendre la licence des MT 20-25. Seul secteur où cette synergie est *« moins évidente » :* la téléphonie privée.

Pour mener à bien cette politique d'autonomie relative, la C.G.C.T. a besoin de rétablir sa situation financière. Les pertes cumulées à fin 1982 atteignent un peu plus de 280 millions de francs et celles de 1983 risquent encore d'être lourdes. De plus, la société a environ 1 milliard de francs de dettes à court terme. *Aussi, M. Lestrade* demande-t-il 1 milliard de francs pour *« rétablir la situation »*. Peu importe sous quelle forme : capitaux propres, mar*chés d'études, rééchelonnement des* dettes. Il espère en tout cas que la C.G.C.T. figurera au rang des bénéficiaires du prochain collectif budgétaire. A ce milliard immédiat devrait s'en ajouter un autre, étalé sur plusieurs années, pour financer les investissements.

Ce plan aurait sans doute été séduisant... en d'autres temps. Car on peut se demander si l'État a encore les moyens de faire un tel effort ; si les commandes des P.T.T., qui sont au mieux appelées à stagner, permettront de faire vivre trois groupes dans la téléphonie (même si la C.G.C.T. se contente de fabriquer sous licence le central d'un des deux autres).

Ce dossier du téléphone se résume en fait à quelques chiffres. Pendant des années, les commandes des P.T.T. étaient partagées entre la C.G.E. (42 %), Thomson (42 %), la C.G.C.T. (16 %). Depuis *un peu plus* d'un an, avec les difficultés de Thomson pour la mise au point de ses centraux, les parts s'étaient modifiées, la C.G.E. approchant 54 % et Thomson revenant autour de 30 %. La C.G.C.T. étant maintenue artificiellement *en survie*.

Or, avec les centraux électroniques, la valeur ajoutée s'est déplacée vers les composants électroniques, que ne produisent en série ni Thomson ni C.G.E. Les marges ne sont plus ce qu'elles étaient avec les précédents systèmes. Aussi, CIT-Alcatel affirme-t-il *« vivre à peine »* avec ses 54 % à condition de remporter un *nouveau et vaste marché à l'exporta*tion (la Chine ?). Quant à Thomson, il lui faut au moins 45 % pour amortir les recherches sur les M.T. 20-25 et apuré les pertes de sa division téléphone.

Avec un marché français qui ne pourra nourrir — à peine — *que deux* constructeurs, on ne voit donc pas comment la C.G.C.T. pourrait rester à part entière dans la commutation publique.

Il reste à espérer que les pouvoirs publics, soumis à des pressions contradictoires, n'adopteront pas la pire des solutions qui soit : celle qui consiste à faire comme si les pro*blèmes n'existaient pas, et, d'abord* et avant tout, celui posé par les usines de centraux publics de la C.G.C.T.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Usinor juge nécessaire une révision du plan acier

« Les résultats actuels augurent mal de l'avenir du plan acier décidé en juillet 1982. Il faut être lucide : le plan doit être recalé. » Le P.D.G. d'Usinor est le premier à parler publiquement d'une révision du plan de restructuration de la sidérurgie. Parce que la décision devient urgente, il dit tout haut ce qu'il confiait tout bas depuis plusieurs mois.

Face aux pouvoirs publics, qui ont fait jusqu'à présent la sourde oreille, il détient désormais un argument de *poids : la note à payer. Les deux* groupes Usinor et Sacilor ont perdu 8,666 milliards de francs en 1982 (3,68 milliards pour Sacilor et 4,986 milliards pour Usinor), après 6 milliards l'année précédente. Sans doute convient-il d'isoler les élé*ments exceptionnels de ces déficits.* Ainsi, chez Usinor, une provision de 2 milliards de francs a été inscrite dans le bilan comptable, pour mévente prévisible d'une mine de charbon aux États-Unis. Achetée *« quand tout le monde »* craignait une pénurie de *charbon en 1975, cette mine s'est* révélée sans grande valeur ; le groupe cherche donc à s'en défaire. Ainsi encore d'une réévaluation des dettes consécutive à la hausse du franc suisse et du dollar. Mais le déficit d'exploitation n'en est pas moins *aussi élevé que l'an dernier :* 2,95 milliards de francs contre 3,05 milliards en 1981. Ce sont ces résultats inquiétants qui poussent à la révision en sérieuse baisse des objectifs du plan.

Les pouvoirs publics ont inscrit au *budget 1983 la somme de 6,45 mil*liards de francs *à* verser aux groupes sous forme de dotation en capital. Cela ne sera pas suffisant. Une rallonge — lors d'un collectif budgétaire ? — sera nécessaire quoi qu'il arrive.

*Mais derrière les difficultés finan*cières il y a plus grave : ce sont les prévisions de production et les usines qu'il faudra revoir si l'on veut cesser toute subvention publique au-delà de 1985, comme il est demandé par la Communauté européenne. Le plan *adopté par les pouvoirs publics en* juillet 1982 tablait sur une production de 24 millions de tonnes à l'horizon 1986. Si l'on se réfère aux réalisations de l'an dernier (18,4 millions de tonnes) et aux perspectives pour 1983 (17 millions selon Usinor), l'objectif ne pourra être tenu. Conséquence : *il faudra donc fermer plus* de sites que prévu, diminuer les effectifs plus rapidement et en plus grand nombre que les 12 000 annoncés.

Où, comment ? M. Lévy n'a pas voulu apporter de précision. Mais *« on doit se poser des questions sur la structure française,* ajoute-t-il, *à la lumière des restructurations engagées en Italie, en Allemagne et en discussion entre la Belgique et le Luxembourg ».* Embarrassé, le P.-D. G. d'Usinor ne peut qu'être allusif au fond du problème sidérurgique français : la Lorraine et son puzzle d'usines hétéroclites, où un la*minoir moderne* jouxte un haut fourneau vétuste ici, tandis que l'inverse s'observe ailleurs. Mais, la Lorraine, c'est pour l'essentiel... Sacilor. Aussi l'initiative en revient-elle aux pouvoirs publics, la révision du plan dépasse le seul cadre d'Usinor.

Peut-on un jour espérer résoudre la crise de la sidérurgie française ? Combien de plans, combien de manifestations, combien de drames connaîtra-t-on encore ? Un à un, les hauts fourneaux s'éteignent, une à une les friches s'étendent. Le processus dénoncé sous le gouvernement de droite repart sous le gouvernement de gauche. Aura-t-il une fin ?

Chaque *sidérurgiste est désormais* conscient de la nécessaire évolution. Mais que lui offre-t-on en remplacement de son métier, symbôle de la « noblesse ouvrière » ? Trop peu d'activités nouvelles s'implantent dans les bassins touchés. Le gouvernement a compris que la crise de la sidérurgie constituait le plus formidable problème d'économie régionale jamais posé en France. Mais on ne pourra plus se contenter de « grappiller » une usine par ci et une autre par là. Il lui faut changer d'échelle.

ERIC LE BOUCHER.

Dunlop de nouveau menacé d'une O.P.A. ?

La menace d'une O.P.A. pèse-t-elle à nouveau sur Dunlop, le fabri*cant britannique de pneumatiques ?* Actionnaire du groupe à 17 % depuis trois ans, la société malaisienne PEGI Malaysian Berhad vient, pour la seconde fois en l'espace de quinze jours, d'augmenter notablement sa participation à la *surprise générale. Aux sept millions* de titres rachetés à la Bourse de Londres, juste avant les fêtes de Pâques, elle vient d'en ajouter encore six millions et demi, portant ainsi son intéressement dans l'affaire à 26,1 %.

L'opération est d'autant plus surprenante que en 1981, plusieurs mois après sa discrète infiltration dans le capital de Dunlop réalisée par des rachats fait en sous main l'année précédente, PEGI, une fois son identité dévoilée, s'était engagée, aux termes d'un accord dûment signé, à ne pas accroître sa participation.

Interrogé, le directeur des affaires juridiques de Dunlop, M. Roy Marsch, affirme ne rien savoir des intentions de PEGI, ni des raisons qui ont conduit cette société à agir de la sorte, mais reconnaît que la démarche est « suspecte ». Manœuvre *préliminaire en vue d'une* prochaine O.P.A. ? Le bruit en avait déjà couru, en 1980, avant que PEGI ne soit démasqué. *Beaucoup* se demandent si la firme malaisienne, dont l'actionnaire principal est la société immobilière Goodyield Plaza, appartenant à M. Ghafar Baba, ancien ministre de l'agriculture, devenu un puissant homme d'affaires, dont les propriétés sont considérables, ne s'efforce pas de faire pression sur le groupe Dunlop *pour l'obliger à revendre* la participation qu'il possède encore dans sa filiale Dunlop Malaysian Industries (25,5 %).

Dunlop était même au-delà du taux minimum requis de 30 %, ne conservant que 25,5 % du capital de sa filiale.

Autre hypothèse : PEGI, dit-on dans la City de Londres, pourrait tout bonnement chercher à obtenir un siège au conseil d'administration de Dunlop. Quoi qu'il en soit, depuis le 29 mars, cette affaire fait les délices du London Stock-Exchange et l'action Dunlop ne cesse de monter (+ 17 %, dont 4 % le 12 avril).

A. D.

BOUYGUES COMPTE TOUJOURS SUR L'ÉTRANGER

« Dans la grande crise que nous connaissons, la concurrence va permettre d'augmenter la qualité moyenne de la profession : les entreprises qui survivront seront les plus agressives et les plus efficaces. »

Tels sont les pronostics formulés par M. Francis Bouygues, P.-D.G., de la firme de bâtiment-travaux publics qui porte son nom, en développant ses propres prévisions pour *1983, assez favorables. Sans doute* craint-il une nouvelle diminution des constructions de logements sur le marché métropolitain, qu'il voit revenir aux environs de trois cent mille, contre trois cent quarante mille en 1982, avec, toutefois, *« l'impression qu'on arrive à un plancher ».*

Mais l'espoir reste grand pour les travaux à l'étranger, malgré la baisse des revenus des pays exportateurs de pétrole, grands bâtisseurs depuis des années : M. Bouygues prévoit, pour l'année en cours, un chiffre d'affaires de 17,5 milliards de francs, en hausse de 25 % sur celui de 1982, qui lui-même, a augmenté de 31 % par rapport à celui de 1981. La part de l'étranger va passer de 34 % à 43 %, les prises de commandes devraient être supérieures aux prévisions.

La firme britannique Sotheby's s'oppose à l'offre publique d'achat lancée par le groupe américain Knoll

Sotheby's, la célèbre salle de vente britannique spécialisée dans les œuvres d'art, a repoussé l'offre publique d'achat (O.P.A.) lancée par *General Felt Industries-Knoll* International, un important fabricant de meubles américain qui possédait déjà, depuis près de quatre mois, une participation de 14 % dans cette société, devenue une véritable institution.

Dans un premier temps, le groupe G.F.I.-Knoll International semblait décidé à se contenter de cette participation minoritaire dans Sotheby's, mais il apparaît à présent que la firme américaine veut prendre le contrôle total de la salle de ventes.

« Nous cherchons à acquérir Sotheby's car nous pensons que cette entreprise a le droit de retrouver la place qui lui revient », ont déclaré les dirigeants de G.F.I.-Knoll International en faisant allusion aux récents déboires financiers du numéro un mondial du marché de l'art (il a subi en 1982 un déficit de près de 30 millions de francs). La firme américaine a donc lancé, par l'intermédiaire de sa filiale Knoll International Holdings, une O.P.A. de 60,6 millions de livres sterling (environ 650 millions de francs) sur la base de 520 pence par action Sotheby's.

Cette dernière, qui emploie environ deux mille personnes en Grande-Bretagne et dans plusieurs autres pays, a répliqué en faisant savoir que *« General Felt savait fort bien que cette offre ne pouvait être que défavorablement accueillie tant par le conseil d'administration de la société britannique que par la grande majorité des experts professionnels de Sotheby's »*. Ceux-ci — ils sont plus de cent trente dans le monde entier — ont d'ailleurs indiqué dans une lettre commune qu'ils étaient prêts à donner leur démission si la célèbre maison tombait sous la coupe des marchands de meubles américains.

● **Les P.M.E. et les contrôles chez les commerçants.** — La Confédération générale de petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) a demandé le mardi 13 avril à M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat, la suppression *« immédiate »* des mesures de contrôle des prix de détail chez les commerçants. M. Bernasconi, président de la C.G.P.M.E., a comparé ces contrôles — destinés à limiter l'inflation — à des *« agressions »*.

AGRICULTURE

Le trente-sixième congrès de la F.N.S.E.A.

M. GUILLAUME SE DÉCLARE OUVERT A LA CONCERTATION

Le trente-sixième congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) s'est ouvert le 12 avril à Grenoble en présence de quelque mille délégués.

M. Guillaume, dans son allocution d'ouverture, a rappelé *« les péripéties »* qui ont opposé la F.N.S.E.A. à l'ancien ministre de l'agriculture, les *« projets bloqués »* et les *« espoirs d'ouverture »* qui a fait naître la nomination de M. Michel Rocard, dont le discours de jeudi après-midi — première intervention politique du nouveau ministre — est très attendu. *« Le remplacement du titulaire de l'agriculture,* a déclaré M. Guillaume, *ouvre la voie à la concertation. Notre seule force était jusqu'alors l'opposition. On peut espérer désormais progresser. Mais, sur le plan européen, la fixation des prix agricoles reste un grave problème, surtout en raison de nos difficultés monétaires. »*

La F.N.S.E.A. souhaite aussi réaffirmer que la balance agricole est excédentaire et la banderole du congrès proclame d'ailleurs : *« La France agricole, deuxième exportateur mondial. »*

CONJONCTURE

IXe Plan

LE PROJET DE PREMIÈRE LOI SERA PRÉSENTÉ LE 20 AVRIL AU CONSEIL DES MINISTRES

Le projet de première loi du IXe Plan devrait être présenté le 20 avril au conseil des ministres et déposé aussitôt sur le bureau du Conseil économique et social (1). C'est ce qu'a indiqué, mardi 12 avril, le commissaire général au Plan, M. Hubert Prévot, en présentant à la presse le rapport de la commission nationale de planification (*le Monde* du 25 février).

M. Prévot n'a pas caché son inquiétude devant le retard que prenait la préparation du IXe Plan et la nécessité qu'il y aurait à faire débattre le Parlement en urgence.

Des propos du commissaire général, il ressort également que c'est bien M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, qui aura en charge la préparation du IXe Plan. Ce dernier recevait, ce mercredi 13 avril, la commission nationale de planification, et travaille actuellement à l'élaboration du projet de première loi qui fait l'objet de délibérations en comités interministériels.

(1) En vertu de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, la première loi de Plan, qui doit être discutée au Parlement au printemps, détermine les options stratégiques du IXe Plan. Elle sera suivie à l'automne d'une seconde loi, qui en précisera les moyens financiers.

● **Les prix de détail** ont augmenté de 1 % en mars par rapport à février, selon l'indice de la C.G.T. En un an (mars 1983 comparé à mars 1982), la hausse est de 11,2 %. Elle atteint 3,3 % depuis le début de l'année, c'est-à-dire en trois mois.

Les principales hausses en mars ont été enregistrées sur l'alimentation (+ 1,8 % en un mois), l'habillement (+ 1,3 %), l'habitation (+ 0,8 %), l'hygiène-santé (+ 0,8 %). En revanche, le poste transports-télécommunications est en baisse de 0,2 %.

NOUVELLES RESTRICTIONS SUR LES TRANSFERTS DE FONDS A L'ÉTRANGER

Une circulaire du 8 avril 1983 a apporté de nouvelles restrictions aux transferts de fonds effectués par les particuliers vers l'étranger. Les règlements sans justification, effectués par l'administration des postes et les intermédiaires agréés pour des motifs d'ordre privé (dons, aides et dépannages pour des voyageurs), qui, du fait de la circulaire du 10 juillet 1980, avaient été portés de 1 500 F à 3 000 F, pratiquement sans limitation ni contrôle, sont ramenés à 1 000 F par trimestre. En outre, un contrôle sera effectué par inscription sur le carnet de change. Cette décision, assez logique après les mesures générales de restriction sur les sorties de devises des particuliers, a été prise pour colmater les « fuites » qui commençaient à se produire par le canal de ces règlements sans justification.

D'autre part, les secours envoyés *régulièrement à des personnes résidant* à l'étranger, sont assortis de mesures restrictives : le montant envoyé sans autorisation est ramené de 3 000 F à 2 000 F par mois, et le lien de parenté devra être établi, alors qu'il n'était pas exigé auparavant. Notons toutefois, que, pour l'instant, *le montant* de *l'allocation mensuelle* pour frais d'études à l'étranger, porté de 2 000 F à 5 000 F en juillet 1980, n'est pas modifié.

● **Dans le cadre du renforcement du contrôle des changes** (*le Monde* du 9 avril), deux numéros de téléphone (346-13-46 et 260-36-75) ont été mis à la disposition des usagers pour obtenir seulement des précisions officielles sur la nouvelle réglementation.

● **Le projet de loi portant réforme de la Bourse de commerce de Paris** sera examiné le 25 avril par l'Assemblée nationale. Auparavant, ce texte, qui a déjà été adopté par le Sénat avec un certain nombre d'amendements (*le Monde* du 12 octobre 1982) sera soumis, le 21 avril au plus tard, à la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	7,2660	7,2680	+ 165	+ 200	+ 310	+ 365	+ 815	+ 935
$ can.	5,8970	5,9005	+ 125	+ 160	+ 240	+ 290	+ 615	+ 735
Yen (100)	3,0565	3,0590	+ 145	+ 165	+ 280	+ 320	+ 800	+ 870
DM	2,9975	2,9995	+ 180	+ 205	+ 345	+ 375	+ 965	+ 1035
Florin	2,6610	2,6625	+ 150	+ 165	+ 290	+ 320	+ 810	+ 865
F.B. (100)	15,0465	15,0570	+ 10	+ 140	+ 30	+ 260	+ 50	+ 470
F.S.	3,5540	3,5570	+ 215	+ 245	+ 450	+ 485	+ 1320	+ 1410
L (1 000)	5,0310	5,0340	– 210	– 145	– 420	– 320	– 1420	– 1260
£	11,2000	11,2090	+ 140	+ 210	+ 320	+ 425	+ 1000	+ 1285

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 5/16	9	9 3/8	9 3/16	9 15/16
DM	4 1/4	4 5/8	4 9/16	4 15/16	4 3/4	5 1/8	5	5 3/8
Florin	4 7/8	5 5/8	4 3/4	5 3/8	4 3/4	5 5/8	5 1/16	5 11/16
F.B. (100)	10 3/4	12 1/4	11	12	11	11 3/4	11	11 7/8
F.S.	5 7/8	6 1/8	4 3/8	4 3/4	4 1/16	4 7/16	3 15/16	5 5/16
L (1 000)	15 1/4	16 3/4	15 3/8	16 7/8	15 1/2	17	16 1/2	17 7/8
£	10 5/8	11 1/4	10 1/8	10 3/4	9 7/8	10 1/2	9 3/4	10 3/8
F. franç.	11 3/4	12 3/4	11 7/8	12 7/8	12 1/2	13 1/2	14 1/8	15 1/8



SOCIAL

Libres opinions

Eviter le grippage des mécanismes de la société républicaine

par ANDRÉ BERGERON (*)

NOUS voici donc bien engagés dans la voie de l'austérité. Peu importe que le plan gouvernemental soit baptisé « de rigueur » ou autrement. En fait, la politique exposée par M. Pierre Mauroy, la semaine dernière, devant le Parlement ressemble étrangement à celles appliquées depuis plusieurs années dans la plupart des autres pays, en Europe occidentale notamment.

Sans vouloir toujours répéter la même chose, nous demandons qu'on nous donne acte que c'est très exactement ce que nous avions prévu, avant l'élection de François Mitterrand. Le président de la République le sait bien.

Pour ce qui est des événements de ces derniers jours, il est frappant de constater à quel point la consultation des organisations professionnelles et syndicales a été superficielle. Nous avons eu le sentiment qu'on accomplissait une formalité dont il convenait de se débarrasser au plus vite. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Tout le monde a réagi dans le même sens.

Bien sûr, nous comprenons l'urgence dictée par la gravité de la situation. Mais nous persistons néanmoins à penser qu'en agissant autrement on s'épargnerait les « retours en arrière » imposés par la vigueur des réactions dans un certain nombre de domaines.

Ayant donc « consulté » les syndicats et les organisations patronales, le gouvernement a décidé d'user à nouveau de la procédure des ordonnances. Nous n'aurons pas la cruauté de rappeler quelle fut l'attitude de ceux qui gouvernent aujourd'hui lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Pour notre part, nous avons toujours condamné le recours à cette méthode. Nous le faisons de la même manière aujourd'hui. Nous savons que le gouvernement redoutait que le débat parlementaire ne dénature son projet, et finalement – selon lui – en réduise l'efficacité. Seulement, un tel raisonnement peut conduire très loin.

C'est d'ailleurs pourquoi l'auteur de ces lignes – lors des premiers référendums de la Ve République – s'est toujours montré plus que réticent à l'égard de la « démocratie directe ». C'est dans le même ordre de préoccupation que la confédération Force ouvrière a réaffirmé sans cesse – notamment lors de la préparation des lois Auroux – son attachement à « la démocratie par délégation ».

Il faut permettre aux mécanismes de la société républicaine d'être le réceptacle des préoccupations des citoyennes et des citoyens. Dans le cas contraire, les mécontentements s'expriment dans la rue, avec les conséquences que l'on sait. C'est pour cela que le recours trop fréquent aux ordonnances n'est pas une bonne chose. Et il ne s'agit pas – comme certains peut-être le penseront – de revenir au « régime des assemblées ». Il s'agit de prendre conscience que, en ne permettant pas aux députés et aux sénateurs d'assumer leur mission naturelle, de rapporter ce qu'ils ressentent dans leurs circonscriptions, on se privera d'un « corps intermédiaire », et on accroîtra le risque de heurt direct entre le pouvoir central et les diverses catégories qui constituent la société française. On a constaté, il n'y a pas si longtemps, où tout cela pouvait conduire.

C'est finalement le même souci qui, sans cesse, nous amène à souligner le risque qu'on prendrait en laissant dépérir la politique conventionnelle par disparition de « tout grain à moudre ».

Or c'est bien ce qui risque de se produire. C'est ce qui résulte, en tout cas, des indications que nous donnent les militants de Force ouvrière, qui ne parviennent plus que très difficilement à réaliser des accords avec les organisations patronales. Nous avons en d'autre temps connu des situations analogues. Cela a toujours mal fini (1).

De plus, puissent le gouvernement et d'autres se convaincre que, dans une période de « tassement du pouvoir d'achat », les évolutions « qualitatives » ne détourneront pas les travailleurs de l'essentiel, c'est-à-dire du salaire.

(*) Secrétaire général de la C.G.T.-F.O.

(1) Il se pourrait que, cédant au découragement et au scepticisme, les travailleurs se détournent des syndicats, en qui ils n'auraient plus confiance, les jugeant incapables de modifier le cours des choses. C'est alors qu'ils pourraient recourir à la violence, comme on l'a déjà vécu. Mais aussi, ils deviendraient peut-être et probablement sûrement « les instruments de n'importe qui pour faire n'importe quoi ». On vivrait de ce fait un phénomène – sur un autre plan – analogue à ce que nous décrivons ci-dessus concernant les mécanismes de la démocratie représentative.

« Il faut que le gouvernement et le patronat prennent au sérieux nos avertissements » déclare la C.F.T.C.

« *La grande crainte de la C.F.T.C se confirme : on va à la récession, et les plus faibles restent les plus touchés.* » Au cours d'une conférence de presse, mardi 12 avril, les dirigeants de la C.F.T.C. ont confirmé leurs critiques du plan de rigueur et leurs propositions « *pour un changement complet d'orientation* ».

La C.F.T.C., assez favorable à la création de « *fonds salariaux pour le développement* », pose trois conditions : ne pas porter atteinte à la politique contractuelle des salaires « *visant au maintien du pouvoir d'achat* » ; négocier « *au niveau de l'entreprise* » les modalités de fonctionnement de ce fonds, « *afin que des garanties très concrètes* » soient données aux salariés ; alimenter aussi ce fonds par des contributions de l'entreprise en raison des « *avantages consentis* (à celle-ci) *sous forme de subventions, de bonifications d'intérêt* ».

La C.F.T.C., qui veut « *restaurer le dialogue pour éviter le pire* », doit rencontrer, le 14 avril, le C.N.P.F. et organiser, début mai, une quinzaine d'actions et de débats. Des grèves sont-elles prévues ? « *Avant d'envisager des actions plus fortes*, répond M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C., *il faut procéder à une analyse plus profonde des capacités d'intervention des salariés et éviter que les mouvements revendicatifs ne provoquent plus de dégâts que de résultats, mais il faut aussi éviter des réactions désordonnées.* » Constatant le profond mécontentement des syndiqués, M. Bornard ajoute : « *Il faut que le gouvernement et le patronat prennent au sérieux nos avertissements, car, dans le climat social actuel, tout est possible.* »

Interrogé sur la réforme à négocier de l'assurance-chômage, les dirigeants de la C.F.T.C affirment qu'ils ne sont pas prêts à « *ratisser à nouveau la laine des chômeurs* ». La décision d'économiser 10 milliards de francs – mesures de novembre 1982 – « *n'est pas une opération qui peut se répéter tous les six mois* », déclare M. Bornard. Quant à M. Jean Gruat, secrétaire général adjoint, il affirme : « *Ce n'est pas à nous d'exécuter les basses œuvres. Nous sommes prêts à procéder à des retouches de détail. Nous n'avons jamais refusé des augmentations raisonnables de cotisations, mais il faut que celles-ci soient partagées.* »

Saint Martin et le manteau d'Arlequin

(Suite de la première page.)

Alors ? Les estimations les plus optimistes faites par le IXe Plan montrent que les prélèvements obligatoires progresseraient de 0,3 % par an dans le produit intérieur brut si on laissait aller les choses. Est-ce tolérable ?

Va-t-on vers une société décrite par Jacques Attali, dans *l'Ordre cannibale*, où les biens de santé seront de plus en plus industrialisés et donc globalement moins chers que les prestations médicales devenues plus rares ? Sans doute l'autosurveillance du corps gagnera-t-elle en ampleur : déjà des tensiomètres électroniques sont proposés dans le commerce, et aux États-Unis des appareillages pour des tests cardio-vasculaires se trouvent en pharmacie. Les progrès accomplis grâce aux bio-ingénieurs et aux informaticiens, l'apparition de nouvelles prothèses, etc, réduiront les consultations, mais on ne pourra sans doute économiser beaucoup, car la présence du médecin et la demande de soins font aussi partie du traitement dans l'environnement culturel que nous connaissons aujourd'hui.

Plus fécond, semble-t-il, est le développement de la prévention, entendue non plus seulement comme le renforcement des visites régulières de dépistage, mais comme une action sur les comportements de vie : la lutte sérieuse contre l'alcoolisme, c'est-à-dire celle qui n'essaie pas de contourner les obstacles posés par des intérêts bien connus, mais les affronte directement ; la campagne contre le tabac et pour une alimentation plus rationnelle ; le réduction de la vitesse sur les routes ; toutes ces entreprises contribueraient beaucoup plus radicalement que d'autres mesures à réduire le déficit de la Sécurité sociale.

De l'économie à l'éthique

La deuxième conquête devrait être celle d'une meilleure connaissance des résultats et des coûts des soins. « *Comment expliquer*, écrivait M. Jean de Kervasdoué (1), *que 30 % des dépenses de santé soient consacrés à l'hospitalisation en Belgique et que ce chiffre atteigne 80 % en Suède, que les Suédois fassent trente-sept fois moins de pontages coronaires que les Américains, qu'un malade en réanimation coûte trois fois plus cher aux Etats-Unis qu'en France ?* »

Une fois ce diagnostic économique établi, il faudra tout de même choisir, et nous devrons cette fois passer sur un autre registre, celui de l'éthique. Alors qu'il était commissaire au Plan, Michel Albert avait fort bien posé les questions : « *Qu'est-ce qui est bon, qu'est-ce qui est valable ? Est-ce de reculer à tout prix la mort, fût-ce de quelques instants et pour le petit nombre ? Est-ce au contraire d'améliorer les conditions de l'existence et pour le plus grand nombre ?... Ce sont là des problèmes éthiques qui ne relèvent pas d'une profession déterminée (les médecins), mais d'un débat collectif qui définira selon quelles procédures et par quels responsables seront décidés l'allocation des ressources et le réseau des dépenses que la collectivité, à un moment donné de son développement économique, n'entend pas dépasser pour soigner l'un de ses membres* » (2).

Certains proposent même la procédure d'un référendum, après fiscalisation de la Sécurité sociale. Le taux de répartition des diverses grandes charges sociales (santé, éducation, culture, investissements collectifs) serait régulièrement soumis à l'arbitrage direct de la nation. Audacieux, mais à regarder de près.

La solidarité doit s'exprimer, dans l'avenir, par une participation plus importante des « ménages » et plus réduite des employeurs, ce qui rapprochera notre système de recettes de celui des autres pays européens. Mais la solidarité n'est pas seulement financière. M. Pierre Rosanvallon a raison d'insister, dans ses travaux (3), sur l'idée que l'on peut substituer partiellement à la mécanique économique de l'Etat-Providence des médiations plus décentralisées, des solidarités de voisinage, des associations de volontaires, etc.

On sent percer dans cette défense d'une solidarité plus visible, plus concrète, les thèmes d'Ivan Illich aussi bien que ceux des « médecins aux pieds nus ». Sans doute a-t-on parfois interprété de façon un peu simpliste ces idées d'un retour à des formes plus traditionnelles d'entraide. Mais comme appoint, dans une société aussi avide de sécurité et de chaleur humaine, comment repousserait-on ces recherches sous le prétexte qu'elles flirtent avec la charité. Il faut faire feu de tout bois pour mieux assurer la protection sociale. Saint Martin aurait aujourd'hui un manteau d'Arlequin.

PIERRE DROUIN.

(1) Directeur des hôpitaux au secrétariat d'Etat à la santé, responsable d'un ouvrage collectif : *la Santé rationnée ? La fin d'un mirage.* Economica, 1981.

(2) *Revue Consommation*, numéro 3, 1981.

(3) Et notamment dans son livre sur *la Crise de l'Etat-Providence*, Le Seuil.

ACCORD ENTRE LA C.G.T., LA C.F.D.T. ET LA FEN POUR UN 1er MAI UNITAIRE A PARIS

Un accord pour une manifestation unitaire à *Paris, le 1er mai*, est *intervenu* le 12 avril entre les organisations régionales d'Ile-de-France de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN. Cet accord, le premier du genre depuis 1979, succède aux initiatives prises à la fois par la C.F.D.T. et par la C.G.T. Le 2 février, l'union régionale C.F.D.T. en avait proposé le principe à l'ensemble des organisations représentatives. F.O. et la C.G.C. avaient décliné l'offre. Le 26 mars, M. Henri Krasucki (C.G.T.) avait lui-même écrit, sans succès, à MM. Edmond Maire (C.F.D.T.) et Jacques Pommateau (FEN) pour proposer un accord national sur une fête du travail unitaire.

● **Des syndicalistes C.G.T mettent en cause les « licenciements » à Citroën-Aulnay.** – Au trente-et-unième congrès de la Fédération des métaux C.G.T., *mardi 12 avril*, quatre sections syndicales de la région de Cherbourg (Manche), représentant près de deux mille salariés, ont souligné que « *les suites données au conflit de Citroën-Aulnay sont sujets à questions et embarras* », car « *le licenciement de travailleurs de la C.G.T. ne saurait être considéré comme une victoire ni même comme un digne compromis* ».

Le secrétaire général du syndicat de Citroën-Aulnay, M. Akka Gazzi, leur a répondu à la tribune en réaffirmant que « *il n'y a pas de licenciement à Citroën-Aulnay, il n'y en aura pas, et il n'y aura pas de retour en arrière* ».

● **M. Krasucki chez le juge d'instruction.** – M. Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., a été reçu, à sa demande, mardi 12 avril, *pendant plus de trois heures*, par le juge d'instruction Baynast à Bobigny (Seine-Saint-Denis), à propos du conflit à l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois. « *J'ai apporté le témoignage de toute la C.G.T. pour montrer ce que sont les mœurs chez Citroën depuis des années.* » « *Les incidents du 2 février* (qui ont fait plusieurs blessés) *sont à mettre en relation avec le passé, j'ai voulu informer le juge de tout cela et mon témoignage se justifiait aujourd'hui* », a-t-il ajouté.

Sur les quatre inculpations qui ont été prononcées par le juge à l'encontre de délégués de la C.G.T., M. Krasucki a déclaré qu'une instruction était en cours et a rappelé que son organisation avait porté plainte concernant l'ensemble des violences exercées chez Citroën depuis des années.

● **Bénéfices pour Lufthansa.** – La compagnie allemande Lufthansa a réalisé, en 1982, un bénéfice de 95 millions de deutschemarks (285 millions de francs), contre 5,6 millions de deutschemarks (16,5 millions de francs) en 1981. L'amélioration des résultats s'explique, selon la direction, par un ralentissement de la hausse des coûts, notamment une hausse modérée du prix du carburant, dont la consommation a, dans le même temps, été réduite de 7 %. Lufthansa a transporté, en 1982, près de 14 millions de passagers et 400 000 tonnes de fret.

Un mal impardonnable

III. – L'action

par ALFRED SAUVY

Un voile de préjugés recouvre la notion de chômage. Il faut avoir le courage de parler des tabous et d'aller au fond du débat (*le Monde* du 12 et du 13 avril). Cela revient à violer quelques sanctuaires, comme celui des emplois insalubres, toujours insuffisamment rémunérés, ou celui de la route, à jamais plus forte que le rail. *L'imagination n'est pas encore au pouvoir.* Pourtant les idées ne devraient pas manquer.

Toute politique se trouve prise, déchirée, entre deux obligations : satisfaire les hommes et se conformer aux choses. *Et, bien entendu,* hommes et choses sont rarement d'accord. Il arrive même que, sur certains points, un accord exceptionnel entre hommes et choses soit refusé par les hommes au pouvoir, par exemple le renvoi d'étrangers, économiquement inutiles et sans droits. De façon générale, les hommes de droite se préoccupent plus *des choses (efficacité)* et ceux de gauche des hommes (morale et justice).

Toute politique économique et sociale est vouée à l'échec si elle n'est pas soutenue par une forte production de richesses, tautologie redoutable, refusée au profit d'objectifs plus immédiats, en raison de la perfidie du marché, qui donne toujours une *illusion* d'abondance. Et c'est ainsi que les hommes politiques sont, rétrospectivement, jugés sur leurs intentions et leur bienveillance plus que sur leurs résultats. Aucun exemple n'est plus frappant que celui de Léon Blum (les intentions) et celui de Paul Reynaud (les résultats).

Le souci de la production de richesses a largement cédé devant d'autres objectifs.

Entrons dans le vif. En matière de durée de travail, domaine élu de la rigidité, l'idéal serait qu'au *contraire chaque travailleur* puisse travailler le temps qu'il désire, qu'il s'agisse de la semaine, de l'année ou de la vie, sa rémunération étant, bien entendu, assurée de façon que les diverses solutions soient indifférentes à la collectivité. Que nous soyons loin de cet objectif n'est rien, mais que nous visions à l'opposé est grave. *Renvoyer un travailleur désireux* de travailler et capable de le faire est contraire à la Déclaration des droits de l'homme comme à l'emploi.

Toute législation de retraite doit être conçue en fonction de l'avenir et du sinistre vieillissement, qui se lit en lettres noires et qui laisse indifférents gouvernement et opinion, crispés sur le présent. Ici, il ne s'agit pas seulement d'obliquer, mais, en vue même *d'améliorer l'emploi,* de faire demi-tour et comme les États-Unis et l'U.R.S.S, de prolonger la vie active, voie de la richesse.

Voici maintenant l'épaisse forêt des droits, dits acquis. Sans renoncer à une remise en ordre générale, il faut déjà suspendre la transmission aux jeunes générations encore « sans droits acquis » (primes, avantages en nature, retraites, etc.). *C'est la remise du compteur à zéro. Les générations* montantes seront soumises à des règles nouvelles équitables, avec, en sous-produit, un allégement appréciable de la bureaucratie. A cette proposition que le ministre de la fonction publique n'a même pas essayé d'examiner, a été faite l'objection du délai : *« Il faudra,* dit-on, *un demi-siècle pour rétablir l'ordre partout ! »* Cette objection m'avait déjà été opposée lorsque... en 1929, j'avais formulé cette même proposition. La mesure n'implique, du reste, aucune renonciation, loin de là, à la suppression immédiate des privilèges les moins défendables, mais la lâcheté est partout.

L'autruche

Le déficit extérieur est bien *plus grave qu'il n'est dit,* tant le temps joue contre nous. Il est de bon ton, dans les sphères « éclairées », de sous-estimer les menaces que dessine macabrement la fin, pour l'Europe, du monopole industriel. Toujours le confort de l'Hexagone.

L'Extrême-Orient ne représente encore qu'un faible volume, mais il faut lui ajouter l'Inde, le Mexique, le Brésil, etc. Ce dernier construit et vend déjà des *avions et des hélicoptères. L'industrie* automobile se « mondialise », d'où le risque pour l'industrie européenne de subir le sort du textile. Mais notre emblème national n'est plus le coq, c'est l'autruche.

Las d'envoyer au loin leurs terres phosphateuses (pour ne citer qu'un exemple), le Maroc, le Togo, vont les transformer sur place, court-circuitant notre industrie chimique et transportant *les emplois chez eux.*

La solution est ici bien connue et souvent énoncée : monter vers les techniques supérieures et en créer de nouvelles. Seulement, les mesures agréables s'inscrivent contre ce louable objectif.

Dépourvus de richesses naturelles, les Français devront, tôt ou tard, consommer moins de nature, mais la transformer davantage et recourir aux services, culturels et autres. En attendant, il faut favoriser les « déversements » vers les services et l'industrie (bâtiment notamment), en réduisant les rémunérations excessives, à l'heure ou à l'acte, au besoin par l'ouverture d'officines d'État ou municipales et concurrentes.

Les bien-pensants dénoncent à l'envi l'aliénation subie par le travailleur de l'industrie ou du commerce ; mais les professions les plus abandonnées (bâtiment, maison, services personnels) sont précisément *celles où l'utilité de la* tâche apparaît le plus clairement. Les difficultés signalées, dans le second article, pour les vieux convalescents ont été résolues sur les avions, il y a quelque quarante ans. Prenant exemple sur les hôtesses de l'air, nous devons créer un corps d'hôtesses de maison ou plutôt d'hôtes et d'hôtesses de maison et de logement, spécialistes des deux sexes, bien formés, très efficaces et rémunérés en conséquence. Leur utilité s'affirmera d'ailleurs également pour d'autres classes de la société : libération, en vue de la profession, de médecins des deux sexes, d'artisans, de commerçants, de fonctionnaires, etc.

Moins de nature ! En misant éperdument sur les grandes mangeuses de devises que sont la voiture et le « poids lourd », en leur conférant le caractère sacré, nous nous sommes enlisés. Nul ne conteste certes l'agrément de parcourir 600 kilomètres, dans sa maison volante, vers la neige en février, en dépit des bouchons mangeurs de dollars. Mais qui en connaît vraiment le coût ? Nul ne conteste non plus le confort de la caravane... totalement exempte d'impôt. La solution relève donc d'abord de l'information, de la lumière, puis de Dracon et de Péan. Contrairement aux vues répandues à loisir, une hausse de 20 ou 25 % sur les carburants, entraînant une réduction de consommation de 10 à 15 % (chiffres à vérifier), permettra un double gain vraiment exceptionnel, en francs et en dollars (à première vue, 12 milliards de francs en dollars et 30 milliards de francs intérieurs), doublement favorable à l'emploi, en dépit des préjugés. Le *compte en emplois doit être total,* à l'échelle de la nation, compte tenu des circuits de travail. Un jour ou l'autre, tous les pays européens connaîtront cette révision déchirante, pour les amours propres plus que pour les niveaux de vie.

« Circuits de travail, court-circuits de travail » : ces notions essentielles étant refusées, nous n'en sommes encore qu'à l'espoir de l'étude. En attendant, s'impose *la grande enquête sur les besoins* qui fait si peur aux économistes et aux politiques. Les besoins de consommation et d'investissements existent, il suffit de juger sur les revendications et sur les privations subies.

Tout ce qui manque aux ménages, aux entreprises, aux services publics est source possible d'emploi. Ces besoins doivent être évalués en nature, c'est-à-dire en produits et services, et convertis *ensuite, par voie matricielle,* en heures de travail de diverses professions, donc en emplois véritables, utiles, se payant eux-mêmes. Les difficultés techniques de la méthode ne sont insurmontables que pour ceux qui redoutent les résultats de cette voie révélatrice. La suite de l'aventure est politique.

Ce n'est pas *là le meilleur* moyen d'atteindre le plein emploi, c'est le seul.

Le refus d'éclairer

Que les salaires élevés et sur*tout leur rigidité nuisent à l'em*ploi sera toujours contesté, même dans la fonction publique, où il s'agit d'une simple arithmétique. Le refus du diagnostic s'explique par la peur de l'ordonnance réactionnaire : réduire le gain de l'employé, au profit de l'employeur. Il faut éviter ici les réflexes purs. Le niveau de vie de maint cadre est *supérieur à celui de divers chefs* d'entreprise, mais, en revanche, attention : l'inflation a, peu à peu, conduit à préconiser l'autofinancement, lui-même contraire aux salaires.

« Assurez-moi des profits si vous voulez que j'investisse ». Les cartes sont inversées, abus évident, inadmissible.

L'intéressement actuel aux bénéfices n'étant guère qu'un baume consolateur, c'est de tout *autre chose qu'il doit s'agir : le* moyen spécifique, certes à étudier, s'apparente tant à l'ancien amendement Vallon, repoussé avec légèreté (les syndicats l'ont jugé un peu vite), qu'au projet repris actuellement en Suède, par le parti socialiste de M. Palme. C'est là d'ailleurs le seul moyen d'accélérer l'investissement en dé*tresse et, combien vital, tout en* évoluant vers un régime, non certes bien défini dans ses contours, mais assurément moins rugueux que le nôtre et moins anachronique. Le prélèvement initial, nécessaire sur les salaires aussi, doit porter sur les zones de bonne sécurité. Quant à l'équipement ainsi réalisé, il appartiendra aux *souscripteurs, volontaires ou* non.

En sens inverse, les rémunérations devront être relevées dans les fonctions utiles et peu recherchées (forêts, services sociaux délaissés, etc.) et les emplois flottants.

Et puis, nous l'oublions toujours, il faut s'occuper des chômeurs eux-mêmes. Le terme « paresse », souvent employé à leur sujet, doit s'adresser beaucoup moins aux chômeurs eux-mêmes qu'à la société. Nombreux sont, en effet, ceux qui déploient les efforts les plus vigoureux pour en sortir. « Qu'on leur donne à manger *et qu'ils nous laissent en* repos ! » Telle est, en somme, l'attitude.

Il faut donner du travail aux chômeurs ; les tâches économiques et sociales ne manquent pas : récupérer les papiers, les métaux, les verres jetés à la poubelle, et qui traversent ensuite quarante-deux feux rouges pour arriver à *quelque décharge encombrante,* rendre visite à quelque vieux perclus dans le lugubre isolement, etc. Deux jours par semaine semblent un minimum, quelle que soit la condition sociale.

Réduire l'allocation serait certes un moyen très efficace, mais antisocial et paresseux, lui aussi. Il convient par contre de ne *l'accorder que dans des conditions* mieux étudiées. Le chômeur doit être tenu d'accepter un emploi dans une zone sensiblement plus large que l'actuelle. Citer le chiffre de 400 000 gains possibles, par cette voie, n'est guère hasardeux.

Apparemment neutres en terme d'emploi, les nationalisations peuvent cependant, en sus de *leur avantage socio-politique,* se révéler économiquement utiles et même susceptibles d'extension, sous la réserve essentielle qu'elles soit *sources de lumière,* ce qui est loin d'être le cas. Déjà, les anciennes entreprises nationales (Renault, E.D.F. etc.) ont adopté le mal français, le secret, lequel conduit à la fortification, à l'anti*productivité, au redoutable* laxisme, qui, discrètement, nous mangent tout vivants. Le Français « moyen » devenu « propriétaire » ignore plus encore la marche de *ses* usines, *ses* banques, que le classique actionnaire. La démocratie n'existe que dans la lumière, répandue du haut vers le bas. Nous lui tournons le dos et l'emploi en *souffre.*

Jamais il ne sera possible d'appliquer une politique progressiste *dans le plein sens du mot, que les* Français ne comprendront pas. Je me suis souvent expliqué sur le refus d'éclairer manifesté par la télévision, donc sur la trahison de cet ensemble. La possibilité existe de monter des spectacles télévisés vus pour le spectacle, mais dont la connaissance sera, en quelque sorte, l'heureux sous-produit. Une *révolution qui attend son prophète.*

Un dernier moyen, dont j'indique seulement le principe, devant l'exemple retentissant de la R.D.A., qui a, en neuf ans, relevé sa natalité de 45 % (quarante-cinq), essentiellement par le congé parental « demi-payé », pour le troisième enfant, pendant deux ou trois ans. Par ce moyen, au lieu de rémunérer des personnes à ne rien faire, procédé inadmissible et tant admis, la société rémunérerait des mères (ou des pères) élevant leurs enfants. Avantage considérable pour l'en*fant (voyez les pédiatres), pour* l'emploi, avec... en sous-produit, si j'ose dire, le renouvellement, si vital, des générations.

Voilà sinon une politique, du moins des sujets de réflexion. Il est permis de préférer à certaines solutions le maintien du chômage : mais, dans ce cas, il faut le dire et changer le sens du mot. *Peut-être ce mal impardonnable* nous fournira-t-il le stimulant, pour nous efforcer de comprendre enfin notre propre société.

FIN

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



NATIO - INTER

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 12 avril 1983 sous la présidence de M. Prache, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1982.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 30,43 F, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 1,63 F, soit un revenu global de 32,06 F.

Le paiement de ce *dividende* sera effectué à partir du 15 avril 1983 sur présentation du coupon nº 3 se décomposant ainsi :

- Lots et primes de remboursement pour un montant de 1,23 F exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques donnant droit pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés à un crédit d'impôt de 0,18 F
- Revenus d'obligations françaises non indexées : 11,91 F + crédit d'impôt de 1,11 F
- Revenus de l'emprunt d'État 8,80 % 1977 : 0,32 F.
- Autres produits : 16,97 F + crédit d'impôt de 0,52 F

Le total d'actions en circulaire ayant atteint le chiffre de 1 250 000 correspondant au plafond autorisé par le ministère de l'économie, les actionnaires ne pourront donc pas cette année réinvestir leurs dividendes.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de M. Jean-René Brunon, coopté par le conseil d'administration en remplacement de M. Guy Lapomme, démissionnaire, et renouvelé pour une période de six années, sauf l'effet du renouvellement prévu à l'article 14 des statuts, les mandats de MM. Gérard Prache, Jean-René Brunon, Gabriel François, Jean-Louis Hautcœur, Jean Louvet, Daniel Olchanski, Georges Py et Pierre Simon.

La réunion du conseil, tenue à l'issue de l'assemblée générale, a reconduit *M. Gérard Prache dans ses fonctions de* président de la société, son mandat d'administrateur venant d'être renouvelé.

Sur proposition du président, M. Jean Louvet a été reconduit dans ses fonctions de directeur général.



BANQUE NATIONALE DE PARIS « INTERCONTINENTALE »

Le conseil d'administration a dressé le bilan de l'exercice 1982 ainsi que les comptes de résultats qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Au 31 décembre 1982, le bilan de la Banque nationale de Paris « Intercontinentale » totalise 7 519 299 000 F contre 5 930 476 000 F au 31 décembre 1981.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1982 ressort, après amortissements et provisions, à 53 978 538 F contre 45 806 431 F en 1981, soit une progression de 17,8 %.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de verser à chacune des 2 000 000 d'actions de 50 F nominal un dividende net de 6,80 F au lieu de 7,50 F en 1981. Cette réduction du dividende répond aux exigences de la loi du 30 juillet 1982 limitant la progression des dividendes. Ce règlement assure un revenu global de 10,20 F par titre, inclus l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 3,40 F.

Il sera également demandé à l'assemblée générale de prélever sur le reliquat un montant de 39 500 000 F de manière à porter l'ensemble des réserves à 251 500 000 F.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1982 de la Banque nationale de Paris « Intercontinentale » et de ses filiales (Banque marocaine pour le commerce et l'industrie, Union bancaire pour le commerce et l'industrie et Banque pour le commerce et l'industrie - Mer Rouge s'établit à 14 627 229 000 F contre, à fin 1981, 11 553 496 000 F.



NATIO-ÉPARGNE

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 11 avril 1983, sous la présidence de M. Simon, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1982 qui dégagent un résultat net de 83 559 057,13 F. Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 1 067,66 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 70,60 F, soit un revenu global par action de 1 138,26 F. Le paiement de ce dividende sera effectué à partir du 18 avril 1983 sur présentation du coupon nº 1, se décomposant ainsi :

— Produits des obligations françaises *non indexées : 719,91 F + crédit* d'impôt de 70,60 F, soit au total : 790,51 F ;

— Autres produits : 346,23 F ;

— Produits des lots et primes de remboursement pour un montant de 1,52 F ; ces revenus sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et donnent droit, pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, à un crédit d'impôt de 0,20 F.

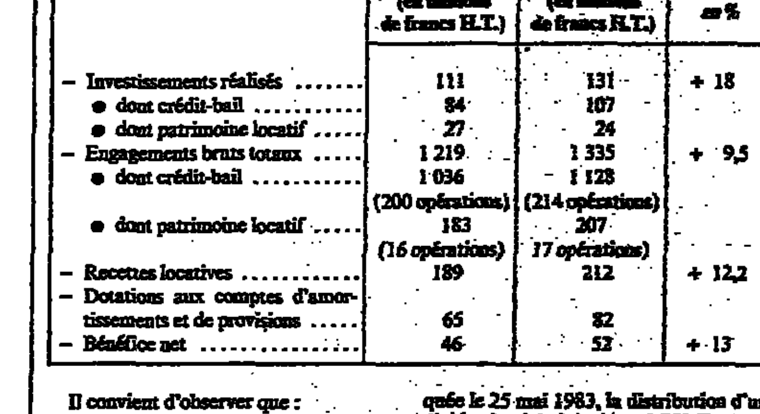
Il est rappelé que les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la société en exonération totale de droit d'entrée.

L'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur de M. Jean-René Brunon coopté par décision du conseil d'administration du 15 septembre 1982, en remplacement de M. Guy Lapomme.



Le conseil d'administration, réuni le 30 mars 1983 sous la présidence de M. Gérard Billand, a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Il a constaté qu'en dépit d'un contexte économique difficile, IMMOBANQUE a connu une activité soutenue.



	1981 (en millions de francs H.T.)	1982 (en millions de francs H.T.)	Évolution en %
– Investissements réalisés	111	131	+ 18
• dont crédit-bail	84	107	
• dont patrimoine locatif	27	24	
– Engagements bruts totaux	1 219	1 335	+ 9,5
• dont crédit-bail	1 036 (200 opérations)	1 128 (214 opérations)	
• dont patrimoine locatif	183 (16 opérations)	207 (17 opérations)	
– Recettes locatives	189	212	+ 12,2
– Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	65	82	
– Bénéfice net	46	52	+ 13

Il convient d'observer que :

– comme par le passé, les frais d'acquisition d'un montant global de 6 340 000 exposés en 1982 au titre des nouveaux immeubles destinés au crédit-bail ou à la location simple, ont été totalement amortis ;

– la réserve latente (égale au supplément d'amortissement fiscal par rapport à l'amortissement financier) a fait l'objet d'une dotation nouvelle de 14 242 000 F, portant son montant cumulé à 45 867 000 F, soit 36,20 F par action ;

– qu'une évaluation de la valeur vénale du patrimoine en location simple effectuée par les services de la Société fait apparaître une plus-value latente de l'ordre de 100 millions de francs par rapport à sa valeur nette comptable qui ressort à 163 541 000 F.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée le 25 mai 1983, la distribution d'un dividende global de 44 339 750 F contre 39 156 720 F pour l'exercice 1981, représentant 85,70 % du bénéfice soumis à obligation de distribution, soit 35 F à chacune des 1 266 850 actions composant le capital social au 31 décembre 1982, contre 31,25 F (dont 0,25 F d'avoir fiscal) au titre de l'exercice 1981 (+ 12 %).

A l'issue de cette assemblée, se tiendra une assemblée générale extraordinaire à laquelle il sera demandé d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social d'un montant de 200 000 000 de francs et à émettre des obligations convertibles en actions pour un montant identique, à des conditions, modalités et époques qu'il jugerait appropriées. Il n'est pas dans les intentions du conseil de recourir prochainement à ces autorisations.

SÉLECTION COURT TERME

L'assemblée générale qui s'est réunie le 11 avril 1983 sous la présidence de M. Henry de Blanchard a approuvé les comptes de l'exercice 1982 et décidé de distribuer un dividende global de 1 443,42 F. Ce dividende sera mis en paiement le 13 avril 1983 contre remise du coupon nº 1 pour un montant net de 1 406,28 F.

Les actionnaires de la société auront la faculté, jusqu'au 15 juillet 1983, de réinvestir leurs dividendes globaux en exonération totale de la commission d'entrée.

Dans son allocution, le président a notamment déclaré : « *De la date d'ouverture au public (18 janvier 1982) à la clôture de l'exercice, la moyenne du taux affiché du marché monétaire a été de 14,84 %. La valeur liquidative de Sélection Court Terme a progressé sur la même période de 14,78 %, soit à un rythme annuel proportionnel de 15,55 %.*

» Le second élément à privilégier est la régularité de cette performance. D'un vendredi à l'autre, la valeur de l'action de votre Sicav a toujours progressé, même au plus fort de la tourmente qui a secoué les emprunts à taux variable à l'automne. D'un mois à l'autre, la progression de la valeur de l'action a été comprise entre 0,70 % et 1,65 % correspondant à des taux proportionnels annuels de 8,40 % et 19,80 %. Rappelons que les taux moyens annuels du marché monétaire ont varié de 16,81 % en avril à 12,88 % en décembre.

» Cela souligne l'importance de la durée du placement pour obtenir un rendement satisfaisant, d'autant plus évidente qu'il est nécessaire d'amortir les droits d'entrée. L'actif de Sélection Court Terme a rapidement crû pour atteindre plus de 1 milliard de francs à la fin de l'exercice. »

BONGRAIN SA

Résultats consolidés exercice 1982

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de l'exercice 1982 s'est élevé à 3 866 millions de francs, en augmentation de 16,7 % sur l'exercice précédent (+ 18,9 % à activité comparable).

Sur le marché français, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 061 millions de francs, soit une progression de 15,7 % sur l'exercice précédent. Sur les marchés étrangers, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 805 millions de francs, soit une progression de 17,8 % sur l'exercice précédent (+ 22,6 % à activité comparable). La part du chiffre d'affaires réalisée sur les marchés étrangers s'est élevée en 1982 à 46,7 % de l'activité totale, contre 45,2 % (à activité comparable) en 1981.

Le compte de résultats consolidés fait apparaître un bénéfice net après impôts part du groupe de 154,5 millions de francs contre 125,2 millions de francs en 1981. L'évolution des résultats découle principalement :

– de l'accueil favorable rencontré par les produits nouveaux, notamment aux États-Unis ;

– de l'exploitation bénéficiaire des *sociétés qui étaient en pertes en 1981 :* Polenghi (Brésil), Lactos (Australie), Perreault (France) ;

– de l'amélioration des résultats sur les marchés étrangers.

Distribution

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire la distribution au titre de l'exercice 1982, d'un dividende net par action de 28 F (soit 42 F, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor), contre 24 F (soit 36 F, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor) au titre de l'exercice 1981.

Plan d'épargne d'entreprise

Poursuivant son action dans le domaine social, le groupe a mis en place, en 1982, un plan d'épargne d'entreprise au niveau de chacune de ses filiales française dans le cadre des dispositions de la loi, permettant ainsi à l'ensemble des salariés d'être associé individuellement, en participant au capital, à la croissance et au développement du groupe, devenant davantage solidaire de la vie de l'entreprise.

Dans le cadre, une assemblée générale extraordinaire convoquée à l'issue de l'assemblée oridinaire sera appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux fonds communs de placement et ce, pour la somme totale de 9 085 480 F (nominal plus prime d'émission).



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

12 avril

Nouvelle avance

A l'instar de Wall Street, où l'indice Dow Jones a gagné plus de 17 points lundi soir, le marché parisien a poursuivi son avance. Mardi, l'indicateur instantané était à nouveau en progression de 1,6 %, un gain sensiblement identique à celui de la veille.

Lundi, ce sont plus de 210 millions de francs qui ont été échangés à terme sur les valeurs françaises dont près de la moitié grâce à une dizaine de valeurs, pratiquement toujours les mêmes : B.S.N.-Gervais-Danone, Moët-Hennessy, Elf-Aquitaine, Club Méditerranée.

A mi-chemin du mois boursier (la liquidation d'avril est prévue pour le 21 courant), les actions françaises ont gagné plus de 9 %, et les observateurs prévoient, dans leur ensemble, encore quelques séances de relative fermeté.

Les acheteurs étrangers sont toujours présents autour de la corbeille, mais il semble bien qu'un certain nombre de clients privés se décident à présent à leur emboîter le pas.

Quelques valeurs de distribution continuent à faire preuve de bonnes dispositions. Tels Docks de France, Printemps et Guyenne-Gascogne avec des hausses de 4 % à 6 %. Forte avance d'Elf-Aquitaine (+ 7,5 %). Silic, S.G.E.-S.B. (Générale entreprise, Sainrapt et Brice), Prétabail, S.F.I.M., Générale des Eaux, et Eurafrance, en hausse de 5 % à 6 % selon les cas.

Nobel-Bozel et Saulnes-Gorcy perdent un peu plus de 5,5 %, tandis que Moët-Hennessy, B.S.N., L'Oréal et Club Méditerranée paient le tribut normal après leur forte hausse de ces dernières semaines.

Le lingot gagne 150 F, à 100 150 F mais le napoléon perd 4 F, à 686 F, tandis que l'or passe de 427,75 dollars lundi midi à 433,25 mardi au « fixing ».

Le dollar-titre est pratiquement inchangé, à 8,82/88 F.

NEW-YORK

Encore bien disposé

Sur sa lancée précédente, Wall Street a poursuivi son avance mardi, mais le mouvement de hausse s'est nettement ralenti, l'évolution des cours se faisant même de façon assez irrégulière. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 1 145,32, soit à 3,49 points au-dessus de son niveau précédent. Au plus bas de la journée, il avait atteint la cote 1 134,09 et, au plus haut, 1 151,80.

Une assez forte activité a continué de régner et 80 millions de titres ont changé de mains contre 81,3 millions précédemment.

Les opérateurs ont été très indécis sur l'attitude à prendre, en raison, d'une part, des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt, de l'autre, des résultats très mitigés dégagés par de nombreuses entreprises à l'issue du premier trimestre. En fin de séance, néanmoins, l'encouragement est venu de l'abaissement du loyer de l'argent au jour le jour et des déclarations faites par M. Paul Volcker devant le Congrès. Avec toutes les nuances d'usage, le président du Fed a mis l'accent sur le danger que des taux d'intérêt trop élevés faisaient courir à la reprise économique. Sa déclaration est toutefois parvenue trop tard pour produire son plein effet.

Sur 1 976 valeurs traitées, 936 ont monté, 651 ont baissé et 389 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 11 avril	Cours du 12 avril
Alcoa	32 1/4	32 1/2
A.T.T.	64 3/4	64 3/8
Boeing	42	41 7/8
Chase Manhattan Bank	57 1/8	58 1/2
Du Pont de Nemours	43	43
Eastman Kodak	81	80 1/2
Exxon	32	32 1/8
Ford	39 5/8	40 1/4
General Electric	108	107 5/8
General Foods	41 1/8	42
General Motors	58 1/4	59 1/2
Goodyear	29 1/8	29 3/8
I.B.M.	106 5/8	107
I.T.T.	37 3/8	37 5/8
Mobil Oil	28 5/8	29 7/8
Pfizer	78 5/8	80 1/2
Schlumberger	43	42 3/8
Texaco	33 1/2	33 1/2
U.A.L. Inc.	33	32 3/4
Union Carbide	59 1/2	60 1/8
U.S. Steel	23 1/8	23 1/8
Westinghouse	45 1/4	45 3/8
Xerox Corp.	41 3/4	41 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BONGRAIN. – Au vu des résultats consolidés du groupe, la société Bongrain a décidé de distribuer un dividende net de 28 F par action, au titre de l'exercice 1982, contre 24 F net, pour le précédent exercice, hors avoir fiscal, dans les deux cas. Le bénéfice net consolidé (part du groupe) atteint 154,5 millions de francs (contre 125,2 millions) sur un chiffre d'affaires, également consolidé, de 3,86 milliards de francs, en augmentation de 16,7 % d'une année à l'autre (et de 18,9 % à structures comparables). La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'est élevée, en 1982, à 46,7 % du total de l'activité contre 45,2 % l'année précédente (à structures comparables).

SIPAREX. – La Société de participations dans les entreprises régionales en expansion (Siparex), dont le siège est à Lyon, détient à présent plus de 10 % de la société H.D.P. (Holding Delorme Pignard), dont les actions son inscrites à la cote du second marché de cette même Bourse de Lyon. H.D.P. vient de s'assurer récemment le contrôle à près de 95 % du Comptoir chimique continental, l'un des premiers distributeurs de produits chimiques dans le sud de la France, après avoir racheté auprès de Siparex la totalité des actions qu'elle possédait dans cette société.

SODEXHO. – *« Si les résultats nets consolidés* (part du groupe) *progressent de 10 % chaque année à l'avenir, nous aurons fait notre devoir »*, a assuré M. Pierre Bellon, président de la société Sodexho, *en confirmant les prévisions* pour l'exercice en cours au 31 août prochain : une croissance de 20 % du chiffre d'affaires et un accroissement de 50 % des résultats. Au titre de l'exercice 1981/1982, le numéro un français de la restauration collective avait fait état d'un volume d'affaires consolidé de 2,67 milliards de francs (+ 39 %) et d'un résultat net, part du groupe, de 44,1 millions de francs (+ 115 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	11 avril	12 avril
Valeurs françaises	120,9	122,5
Valeurs étrangères	120,4	122,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	11 avril	12 avril
Indice général	118,5	120,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 13 avril .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 avril	13 avril
1 dollar (en yens)	237,50	238,50

BOURSE DE PARIS — Comptant — 12 AVRIL

SICAV

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

VALEURS		
A.E.G.	190	....
Akzo	186	190
Alcan Alum.	274 50	270 50
Algemeine Bank	1151	1201
Am. Petrofina	465	....
Arbed	190	....
Asturienne Mines	49	52
Banco Central	90 50	93

◆ : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1936	4,5 % 1973	1917	1938	1940	1902
3140	C.N.E. 3 %	3190	3220	3228	3141
500	Agence Havas	585	598	595	596
660	Europe n° 1	669	680	680	680
640	Facom	628	630	630	625
750	Fichet-Bauche	880	910	907	892
	Vallourec	91	92 60	93	93
	V. Clicquot-P.	1320	1335	1335	1310
	Viniprix	708	725	736	711
	Elf-Gabon	960	971	971	952
	Amax Inc.	211 80	214	213 80	212
	Amer. Express	561	567	565	559
	Amer. Teleph.	574	582	584	585
	Anglo Amer. C.	175 80	184 90	184 90	184 10
53	Imp. Chemical	54 90	55 80	55 90	56
113	Inco. Limited	109 40	112 40	112 40	110 20
880	IBM	933	954	954	949
40	Ito-Yokado	40 30	40 95	41	41
320	ITT	324	337	333	332 20
50	Matsushita	50 20	50 50	50 60	50
755	Merck	742	740	741	740

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 257	7 283	7 050	7 450
Allemagne (100 DM)	298 960	298 880	290	310
Belgique (100 F)	15 065	15 068	14 300	15 400
Pays-Bas (100 fl.)	266 300	266 200	257	277
Danemark (100 krd)	84 500	84 480	80	88
Norvège (100 k)	101 200	101 480	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	11 065	11 138	10 800	11 600
Grèce (100 drachmes)	8 670	8 670	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 036	5 034	4 800	5 305
Suisse (100 fr.)	364 120	365 500	345	365
Suède (100 krs)	97 080	97 180	93	100
Autriche (100 sch)	42 670	42 650	42	44
Espagne (100 pes.)	5 362	5 376	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 470	7 470	6 800	8 300
Canada ($ can 1)	5 883	5 898	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 048	3 057	2 830	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/4
Or fin (kilo en barre)	100150	101700
Or fin (en lingot)	100000	101500
Pièce française (20 fr)	696	686
Pièce française (10 fr)	401	.....
Pièce suisse (20 fr)	667	672
Pièce latine (20 fr)	636	654
Souverain	805	795
Pièce de 20 dollars	3885	4000
Pièce de 10 dollars	1852 50	1852 50
Pièce de 5 dollars	1041 25	.....
Pièce de 50 pesos	4260	4300
Pièce de 10 florins	695	692

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AU COURS DE SA VISITE EN SUISSE

M. François Mitterrand veut réparer « un oubli historique »

Attendu le 14 avril en fin de matinée à Berne pour une visite officielle de quarante-huit heures, M. François Mitterrand aura des entretiens politiques avec M. Pierre Aubert, président de la Confédération. Le porte-parole de l'Élysée, M. Michel Vauzelle, a indiqué que ce voyage était destiné à *« réparer un oubli historique, une anomalie, concernant un pays voisin et ami avec lequel la France a tant de liens culturels, économiques et historiques ».*

Le président de la République entend *« réaffirmer ce bon climat »* grâce auquel *« la volonté politique »* des deux parties permettra *« d'envisager le règlement d'un certain nombre de contentieux »*, notamment douaniers et fiscaux.

M. François Mitterrand sera accompagné des ministres de l'économie, M. Jacques Delors, et du commerce extérieur et du tourisme, Mme Édith Cresson. MM. Claude Cheysson et Charles Hernu, ministres des relations extérieures et de la défense, participent à ce voyage. Le porte-parole de l'Élysée a noté, à propos de la présence de M. Charles Hernu, que *« la coopération militaire franco-suisse pourrait se situer à un niveau plus élevé ».*

Dans une interview publiée, mardi 12 avril, par le quotidien de Lausanne *24 Heures*, M. Mitterrand se dit *« tenté par la pratique du référendum en Suisse et le droit d'initiative populaire ».*

Toujours selon le quotidien, M. Mitterrand considère la Suisse comme *« un bon voisin »* et ne lui reproche pas, en tout cas, d'abriter les capitaux français en fuite. *« C'est la faute aux Français, un point c'est tout »*, dit-il. Sur le plan bilatéral, d'ailleurs, *24 Heures* annonce que M. Mitterrand a décidé, spontanément, au cours de l'interview, de faire participer l'État à la souscription publique en faveu du Centre culturel suisse à Paris. A propos du contrôle des changes établi, le président est conscient que la Suisse, pays touristique, se sent plus frappée que d'autres, mais il pense que ces mesures ne dureront pas plus d'un an, indique *24 Heures.*

Le président de la République, qui doit rentrer à Paris le 16 avril, visitera, vendredi, les cantons de Bâle, Soleure et Neuchâtel.

(Voir notre supplément (pages 7 à 14) consacré à « La Suisse, lieu privilégié des médiations ».)

APRÈS LE VOTE SUR LES ORDONNANCES

Les concessions du gouvernement ne nous donnent que partiellement satisfaction

déclare M. Lajoinie (P.C.F.)

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a souligné, mardi 12 avril, sur Antenne 2, que le premier ministre, M. Pierre Mauroy, avait pris, à la demande des députés communistes, *« des engagements fermes pour que, dans la prochaine loi de finances, il y ait des mesures fiscales d'envergure ».* M. Lajoinie a précisé : *« Nous comptons bien défendre notre proposition d'un impôt sur les hautes tranches des grandes fortunes et nous avons aussi la volonté de reconvertir l'« emprunt Giscard », qui est un véritable scandale ».*

Le président du groupe communiste a déclaré que les *« concessions »* du gouvernement *« ne donnent que partiellement satisfaction »* au P.C.F., mais qu'*« il faut prendre en compte l'ensemble ».*

Dans une interview publiée mercredi par *le Matin de Paris*, M. Parfait Jans, député (P.C.) des Hauts-de-Seine, explique : *« Le président de la République définit les grandes lignes généreuses de la gauche. Le ministre des finances, en technicien responsable et politique, essaie de trouver les formules les mieux adaptées suivant ses critères à lui. D'où le droit que nous avons de discuter, d'amender, pour aller dans le sens de la ligne tracée par le président de la République. (...) Les décisions sortent toujours d'un creuset porté à température voulue par le débat. »*

M. Jans confirme que certains députés communistes étaient favorables à l'abstention sur le projet de loi d'habilitation, *« mais il y en avait peu »*, précise-t-il. *« Après examen sérieux de la lettre de Mauroy, nous avons été unanimes à prendre la décision que vous savez ».*

Au Conseil des ministres

LA LOI VA INSTAURER UNE OBLIGATION DE NÉGOCIER LES PLANS DE FORMATION

Le conseil des ministres devait adopter, mercredi 13 avril, un projet de loi sur la réforme de la formation continue, présenté par M. Rigout, ministre de la formation professionnelle. Ce projet de loi, déjà examiné lors du conseil des ministres du 12 janvier 1983 (*le Monde* du 14 janvier), prévoit l'extension aux entreprises de moins de dix salariés du droit au congé de formation individuelle – déjà amélioré par un accord syndicats-patronat le 21 septembre 1982. En outre, le texte institue l'obligation de négocier un plan de formation au niveau des entreprises et contient des dispositions sur la formation en alternance des jeunes qui sortent de l'appareil scolaire sans aucune qualification.

Le C.N.P.F. est opposé à l'article du projet qui institue l'obligation de négocier. Le patronat estime que le plan de formation, après consultation du comité d'entreprise et, dans les grandes sociétés, d'une commission de la formation, est une décision du chef d'entreprise et ne peut pas être un thème de codécision avec les syndicats.

LA FRANCE PROPOSE AU LUXEMBOURG UN CANAL SUR LE SATELLITE DE TÉLÉVISION DIRECTE

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a évoqué, lors de sa visite officielle des 11 et 12 avril au Luxembourg, l'exploitation du satellite français de télévision directe. Il a déclaré que le gouvernement français *« est incontestablement favorable à une collaboration et à une solution qui permettent d'exploiter cette nouvelle facilité technologique dans des conditions efficaces et rentables ».* M. Pierre Werner, chef du gouvernement luxembourgeois, a déclaré sur les antennes de R.T.L. que la France proposerait au gouvernement luxembourgeois la disposition d'un des trois canaux du satellite pour la diffusion d'un programme francophone. Il a précisé que la Compagnie luxembourgeoise de télévision (C.L.T.) serait la maîtresse d'œuvre de ce canal en association avec d'autres partenaires.

Au ministère des relations extérieures, on confirme que des négociations sont en cours sur une solution franco-luxembourgeoise. Leur but est d'éviter le lancement de deux chaînes de télévision privées par satellite sur la même zone de diffusion (la France, le Benelux et une grande partie de l'Allemagne). On estime en effet que le marché publicitaire ne peut assurer que le financement d'un seul programme francophone.

Au terme des négociations, la C.L.T. pourrait donc renoncer à son propre projet de télévision par satellite pour rallier le satellite français, qui devrait être opérationnel en 1986. Le gouvernement français souhaite que la C.L.T. s'associe avec la Sofirad et éventuellement avec d'autres partenaires pour constituer, sur un des canaux, une chaîne privée disposant d'une concession de service public.

Toutefois, M. Claude Cheysson n'a pas voulu confirmer publiquement ces propositions lors de la conférence de presse qu'il a tenue avec Mme Flesch, ministre des affaires étrangères du Luxembourg.

Le numéro du « Monde »
daté 13 avril 1983
a été tiré à 503 422 exemplaires

DIPLOMATIE SECRÈTE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. Joseph Franceschi et Abou Iyad se sont rencontrés à plusieurs reprises

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État chargé de la sécurité publique, et Abou Iyad, numéro deux du Fath et principal collaborateur de M. Yasser Yarafat, se sont bien rencontrés secrètement fin 1982. Qui ne dit mot consent : bien que l'on se refuse toujours, côté français, à « démentir ou confirmer » cette information (nos dernières éditions) on laisse entendre dans l'entourage de secrétaire d'État que cette rencontre a bien eu lieu, et qu'elle n'a pas été la seule.

Cette initiative, prise directement par les responsables des questions de renseignement à l'Élysée, n'est pas pour surprendre, tant il est vrai qu'en matière de lutte contre le terrorisme international, logique politique et logique policière se superposent. Cette guerre-là a, elle aussi, ses armes diplomatiques. Le gouvernement en avait déjà fait l'expérience à propos du terrorisme arménien, dès le lendemain du changement politique en France. A l'époque certains conseillers du premier ministre tentaient, par communauté arménienne interposée, de raisonner ces « soldats perdus », en faisant valoir le poids diplomatique de la France pour une reconnaissance internationale du génocide dont fut victime le peuple arménien en 1915. Ces entretiens secrets avaient d'ailleurs été l'objet d'un conflit entre le ministre de l'intérieur et l'Hôtel Matignon, M. Gaston Defferre n'appréciant pas que l'on empiète sur ses prérogatives.

Avec la vague terroriste de l'été 1982, le dispositif a quelque peu changé, l'Elysée – et notamment M. François de Grossouvre, chargé de mission auprès du président de la République, secondé par la mission de coordination, d'information et d'action de M. Christian Prouteau, un fidèle discipliné de M. Mitterrand, pour superviser les services de police, a institué, au-delà de la simple coordination des activités policières, un lien direct avec les cellules élyséennes.

Il semble vain d'établir rigoureusement le contenu des entretiens entre MM. Franceschi et Abou Iyas, dont, par définition, la teneur restera secrète. M. François de Grossouvre est actuellement en déplacement à l'étranger. M. Franceschi s'en tient à ses silences initiaux. L'entourage de M. Gaston Defferre, qui semble n'avoir suivi qu'indirectement ce dossier, renvoie à M. Franceschi. Tout au plus pourra-t-on évaluer l'impact éventuel sur les activités terroristes en France. Le dernier attentat parisien paraissant lié au théâtre proche-oriental a eu lieu le 17 septembre 1982, rue Cardinet... Le calme relatif qui a suivi correspond toutefois aux conséquences de l'évacuation de Beyrouth. De plus, le 28 février dernier, les Arméniens de l'ASALA revendiquaient un attentat meurtrier contre une agence de voyages. – E. P.

Un politique réaliste

Salah Khalaf, qui sera connu par la suite sous le nom de guerre d'Abou Iyad, un des « chefs historiques » de l'O.L.P., est souvent considéré comme le numéro deux de l'organisation palestinienne et le principal collaborateur de M. Yasser Arafat, avec lequel il a contribué à la création du Fath, la principale branche de celle-ci. Il se consacre, aussi bien à Koweït que dans les camps palestiniens du Liban et de la Jordanie, à recruter des militants pour la nouvelle organisation, qui entame son action militaire le 31 décembre 1964. Dès 1967, il remplace Farouk Kaddoumi à la tête du service de contre-espionnage et devient le responsable de la « sécurité unifiée du Fath ».

En septembre 1970, lors des affrontements sanglants jordano-palestiniens, Abou Iyad est arrêté par l'armée jordanienne et relâché à la suite de l'intervention du président Gamal Abdel Nasser. En 1971, il est nommé chef d'un appareil clandestin en Jordanie dont l'objectif est de préparer le renversement de la monarchie. Il nie avoir été par la suite le chef de Septembre noir, mais les détails qu'il fournit sur ses activités (notamment sur la prise en otage des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972) dans son autobiographie (1) montrent qu'il ne fut pas étranger aux préparatifs.

Responsable des services spéciaux palestiniens, Abou Iyad, esprits brillant et cultivé, licencié de philosophie et de psychologie de l'université du Caire, est également l'homme qui est chargé de toutes les missions politiques délicates, ce qui lui vaut de nombreuses inimitiés au sein du monde arabe. Avant tout politique, Abou Iyad sait aussi être réaliste. Il a été le premier dirigeant du Fath à appuyer, après la guerre d'octobre 1973, l'établissement d'un « pouvoir national palestinien » dans toute portion du territoire occupé évacuée par Israël. Lors du dernier conseil national palestinien d'Alger, il s'était prononcé pour une reconnaissance mutuelle de l'O.L.P. et d'Israël.

Abou Iyad, qui est âgé de quarante-sept ans, vivait jusque tout récemment encore à Beyrouth dans le quartier de Fakahani, quotidiennement bombardé par l'aviation israélienne au cours du siège de la capitale libanaise. Il a été parmi les derniers dirigeant palestiniens à quitter Beyrouth et fait actuellement la navette entre les différentes capitales arabes où sont répartis les fedayin chassés du Liban, confirmant, ainsi que l'indiquait le titre de son autobiographie, qu'il demeure avant tout un *« Palestinien sans patrie ».*

J. G.

(1) Abou Iyad : *Palestinien sans patrie.* Éditions Fayolle, 1978.

